Analyse et pratique d'une procédure participative : Mise en oeuvre d'une gestion durable des espaces verts : méthode et stratégie pour le gestionnaire : le cas de la ville d'Antibes Juan-les-Pins

Cynthia Rondelli

▶ **To cite this version:**

Cynthia Rondelli. Analyse et pratique d'une procédure participative : Mise en oeuvre d'une gestion durable des espaces verts : méthode et stratégie pour le gestionnaire : le cas de la ville d'Antibes Juan-les-Pins. Géographie. Université Côte d'Azur, 2016. Français. NNT : 2016AZUR2039 . tel-01512737

HAL Id: tel-01512737
https://theses.hal.science/tel-01512737

Submitted on 24 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole Doctorale Sociétés, Humanités, Arts et Lettres
UFR Sciences
Laboratoire UMR 7300 ESPACE

Thèse de doctorat

Présentée en vue de l'obtention du
grade de docteur en géographie
de
l'Université Nice Sophia Antipolis

par

Cynthia RONDELLI

Analyse et pratique d'une procédure participative. Mise en œuvre d'une gestion durable des espaces verts : méthode et stratégie pour le gestionnaire

Le cas de la ville d'Antibes Juan-les-Pins

Dirigée par Gilles Maignant

Soutenue le 30 novembre 2016

Composition du Jury :

Lise BOURDEAU-LEPAGE, Professeure, Université Lyon III	Rapporteur
Françoise GOURMELON, Directrice de recherche, CNRS BREST	Examinateur
Sylvie LARDON, Professeure, AgroParisTech Clermond-Ferrand	Rapporteur
Gilles MAIGNANT, Chargé de Recherche, Université Nice Sophia Antipolis	Directeur
Vincent MALHERBE, Ingénieur Territorial, Antibes Juan-les-Pins	Invité
Christine VOIRON, Professeure, Université Nice Sophia Antipolis	Examinateur

RESUME

A travers l'exemple d'Antibes Juan-les-Pins, nous illustrons l'intérêt de mettre en place une procédure participative dans une commune à partir des compétences du géographe. L'objectif est d'établir une gouvernance des espaces verts, testée lors d'ateliers de groupe proposés comme cas d'étude pilotes. Dans quelle mesure est-il possible de la mettre en œuvre ?

La collaboration de la ville d'Antibes Juan-les-Pins et du laboratoire de géographie ESPACE 7 300 allie recherche universitaire, pour la production et le développement de connaissances scientifiques, avec la politique d'aménagement et de gestion durable, soucieuse des enjeux, des conceptions et des modes de gestion des espaces verts.

Dans cette recherche, la démarche de géogouvernance est appliquée. Ce qui nous intéresse tout particulièrement est qu'elle est axée sur l'implication des différents acteurs dans l'avenir de leur territoire, à travers l'utilisation de méthodes et d'outils de l'analyse spatiale. Le géographe incarne une posture à la fois de scientifique, d'expert technique, de médiateur ou encore d'animateur. Par sa formation transdisciplinaire, il est capable de s'adapter et de comprendre ses interlocuteurs tout en déployant un panel d'outils novateurs pour construire son projet d'accompagnement du gestionnaire.

Tout au long de la recherche, nous élaborons un protocole opératoire mettant en place un dispositif participatif au sein d'un service gestionnaire que nous expérimentons et puis évaluons. A l'issue de ce travail, nous créons un outil d'aide à la réflexion, qui lui est destiné, à travers la modélisation des dynamiques et de l'organisation de la gestion des espaces verts à partir du dispositif participatif pensé par le géographe.

MOT-CLES :

Espaces verts, gestion, participation, paysage, géogouvernance.

ABSTRACT

Using the example of Antibes Juan-les-Pins, we show the interest of organizing an involvement procedure in the city with the geographer's expertise. The aim is to set up a green spaces governance tried out during working groups used as pilot study cases. To what extent is its implementation possible?

The collaboration between the City of Antibes Juan-les-Pins and the geography laboratory ESPACE 7300, brings together university research for the production and development of scientific knowledge, with policy on urban planning and sustainable management conscient of the issues, conceptions and way of green spaces management.

For this research, we use the “geogovernance” approach. The interesting fact about it is that it is based on actors’ involvement in their own territory prospects, through the use of spatial analysis methods and tools. That way, the geographer can be a scientific, expert, mediator or organiser as well. Through his cross-disciplinary training, he is able to adapt and to understand his interlocutors while deploying some innovating tools in order to build his project.

Throughout this research, we create an operating procedure, developing a participating strategy inside an administrative service that we experiment before evaluation. At the end of this work, we build a reflexion helping tool for the administrator through the modelling of dynamics as well as the organisation of green spaces management from a participating procedure thought by the geographer.

KEYWORDS:

Green space, management, involvement, landscape

REMERCIEMENTS

Nous sommes pourtant prévenus dès le départ : le chemin sera long et difficile ! Semé d'embuches, de doutes, de remises en question. Et tout cela seuls, seuls face à nous même. Pourtant, comme tous les thésards, j'ai foncé tête baissée et je me suis battue, rien ne m'a arrêté, pas même le temps qui passe. Et si c'était à refaire ? Une seule réponse possible : je ne changerais rien. Du premier jusqu'aux derniers instants, cet exercice m'a permis de me construire, me forger et me préparer enfin (!) à tout commencer. Il n'y a pas mieux pour apprendre de soi et surtout apprendre des autres car finalement, nous ne sommes pas si seuls. Collègues, amis, famille nous entourent, nous soutiennent et c'est aussi pour eux que nous nous dépassons.

Je remercie mon directeur de thèse, Gilles Maignant, de m'avoir fait confiance dès le début de l'aventure, pour ses conseils lors du montage du dossier CIFRE, sans lequel l'aventure n'aurait pas pu commencer. Merci d'avoir cru en moi tout au long de ce parcours de thèse et pour tes nombreux encouragements.

Je remercie mon responsable de thèse de la commune d'Antibes Juan-les-Pins, Vincent Malherbe, pour son accueil au sein de son unité, pour sa générosité, sa passion pour son travail et pour sa grande disponibilité, alors même que le contrat de collaboration avec la ville était terminé. Merci à toi pour tous tes conseils bienveillants. Je profite de cet instant pour remercier l'ensemble des agents d'Antibes Juan-les-Pins. Merci aussi à Matthieu Gilli de m'avoir donnée l'opportunité de réaliser cette thèse dans les meilleures conditions possibles. Merci de m'avoir intégrée et d'avoir accepté ma contribution lors du développement d'autres beaux projets pour cette ville.

Je remercie les membres du jury qui m'ont fait l'honneur de rapporter et d'examiner ce travail : Lise Bourdeau-Lepage, Sylvie Lardon, Françoise Gourmelon et Christine Voiron. Merci de l'intérêt porté à cette thèse.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de l'UMR ESPACE de Nice pour toutes ces longues années d'études passées à leurs côtés. Ils ont su me transmettre leur intérêt pour la géographie par leurs enseignements de qualité. Merci de m'avoir appris la persévérance.

Je remercie chaleureusement tous les « parsouniés » des ateliers pilotes pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur patience : Charles-André, Christian, Cléa, Coralie, Damien, Dominique, Eric, Geneviève, Guillaume, Jacqueline, Jean, Josette, Kim, Marjorie, Mathieu, Michèle, Patrick, Stéphane, Sylvie, Ugo et Vincent. Merci d'avoir contribué activement à cette expérience et de m'avoir laissée la chance de faire mes premiers pas dans l'univers des projets participatifs.

Un immense merci à Sébastien Passel, avec qui j'ai collaboré dès les premiers dossiers de Master, de m'avoir encouragée dans la voie du doctorat, merci pour l'aide aussi bien morale que scientifique. Merci d'avoir toujours été présent à chaque moment, tout aurait été bien différent sans toi. Embrasse Julie de ma part pour son aide précieuse.

Je remercie mes relecteurs, Gui, pour avoir traqué la petite bête, tatie Irène, Daniel, Kim et mon frère, Marc, qui m'a aussi accompagné dans cette aventure lors des ateliers participatifs. Merci à Carlacciu, de m'avoir aidée à construire ma petite boîte à outils pour faire face aux situations difficiles. Merci à Lise-Anne, Coralie, Justine, Marine et Gaëlle pour leur soutien. Je vous suis extrêmement reconnaissante pour toute l'aide que vous m'avez apportée.

Je remercie tendrement mes parents, pour leur patience et leur confiance depuis toujours. Merci pour votre présence à tous les instants. J'embrasse aussi très fort mes grand-mères, Jeannine et Yvette, qui ont pris soin de moi tout au long de ce parcours avec leurs bons petits plats. Merci à mon grand-père, pour son dernier enseignement, je pense très fort à toi.

Je remercie enfin, Kim, qui a vécu auprès de moi, toutes mes craintes, mon stress et qui m'a encouragé à surmonter chacune des difficultés de cet exercice. Merci de m'apporter tant de sérénité, de confiance et de courage. Ma dernière requête : acceptes-tu d'écrire avec moi une analogie entre le thésard et le musicien ? Je crois que nous avons suffisamment de matière après tout ce temps à partager nos passions.

SOMMAIRE

INTRODUCTION **11**

PREMIERE PARTIE : CADRE D'ETUDE ET ORIENTATIONS DE RECHERCHE 21

CHAPITRE 1 : RAISONNEMENT ET OBJET D'ETUDE DU GEOGRAPHE 22
CHAPITRE 2 : LES ESPACES VERTS ET LEUR GESTION 33
CHAPITRE 3 : LE PAYSAGE : OUTIL DE PREDILECTION DU GEOGRAPHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS 63

CONCLUSION PREMIERE PARTIE **76**

DEUXIEME PARTIE : ELABORATION DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE ET TERRAINS D'ETUDE **79**

CHAPITRE 4 : LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE 80
CHAPITRE 5 : L'ANALYSE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 91
CHAPITRE 6 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARTICIPATIF EXPERIMENTAL DANS LE CADRE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 145

CONCLUSION DEUXIEME PARTIE **156**

TROISIEME PARTIE : DE L'EXPERIMENTATION A L'INTERET DU DISPOSITIF PARTICIPATIF APPLIQUE A ANTIBES JUAN-LES-PINS **159**

CHAPITRE 7 : LES FAITS ET EFFETS DE LA PARTICIPATION DANS LES ATELIERS PILOTES... 160
CHAPITRE 8 : ANALYSE CRITIQUE DE L'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION 191

CONCLUSION TROISIEME PARTIE **221**

CONCLUSION GENERALE **223**

BIBLIOGRAPHIE **231**

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE INTRANET **249**
ANNEXE 2 : LE PARSOUNIE : N°1 A N°10 ..... **251**
ANNEXE 3 : LETTRE AUX FUTURS PARTICIPANTS OSA, PINS ET VERT **287**
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE PHOTOGRAPHIQUE : PINS **291**

INTRODUCTION

Selon Guet (2011), quand bien même les espaces verts seraient largement recherchés par les citadins, leur seule présence ne semble pas suffire à rendre la ville désirable et à engendrer du bien-être. « À l'heure de la ville durable, composer avec la nature en ville partout et pour tous, devient une ardente nécessité et passe par une meilleure gestion des parcs et jardins qui composent l'espace public urbain » (Guet, 2011). De cette gestion résulte une volonté plus ou moins affirmée, d'une personne ou d'un groupe de personnes, d'organiser, de contrôler, ou encore d'administrer. La gestion fait écho au fait de manager par un outil au service du ou des responsables, chargés de décider, dans le but de définir un type d'entretien, pour prendre soin de ce qui est géré, en y effectuant des réparations et des dépenses (Allain, 1994). D'autre part, la ville durable plébiscite actuellement la démocratie participative pour accroître la capacité des citadins à participer à la vie sociale de leur cité. Les acteurs du territoire sont invités, par une municipalité, à modifier leur système de décision et leurs comportements pour favoriser la négociation, dans la logique de la théorie de capacités humaines d'Amartya Sen (Poirot et Gérardin, 2010), notamment reconnu pour son travail sur la théorie du développement humain. C'est un moyen de redonner à la société civile toute sa place dans le débat public et également de formuler ses attentes, qui semblent ici, de manière générale, dépendre de l'accessibilité des espaces verts propices à la rencontre, à l'échange et à la rêverie solitaire (Guet, 2011). Ainsi, considérer les espaces verts comme de simples ornements est une erreur qu'il faut éviter, par la prise en compte des usages des habitants, tout en composant avec la nature en ville, pour créer de la valeur par la sensation d'un « bien-être » collectif et individuel (Guet, 2011).

De ces constatations est née l'idée d'expérimenter la participation dans le cadre de la gestion durable des espaces verts d'une commune. Dans ce travail de thèse, nous souhaitons construire un dispositif participatif dans le but d'élaborer un protocole opératoire. Ce dernier s'apparente à un ensemble d'instructions précises et détaillées, énumérant des opérations à réaliser dans un certain ordre et définissant les principes fondamentaux à respecter pour

exécuter des opérations (cnrtl.fr). Il accompagne le gestionnaire dans ses choix de gestion, lui permettant de répondre aux attentes des citadins en matière d'espaces verts. Par l'idée de gestion durable, nous faisons référence aux différentes conditions requises pour durer dans le temps. Cette notion de durabilité est introduite dans le rapport de Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, de 1987, connu pour avoir défini le concept de Développement Durable. Il s'agit d'un progrès qui tend à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures. Les quatre piliers du Développement Durable sur lesquels reposent ses fondements sont : l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance.

Renvoyant au concept de gouvernance, la participation met l'accent sur l'implication des citoyens aux débats démocratiques. La Convention Aarhus au Danemark, en 1998, impose aux pays signataires des obligations d'intégration de la population au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement. Dans le droit français, il s'agit d'un principe reconnu (Billé *et al.*, 2003) nommé démocratie participative ou démocratie de proximité. Cependant, une critique est adressée envers la participation, qui semble pâtir d'un manque de prise en compte de la complexité des contextes socio-politiques au sein desquels elle est mise en œuvre (Barnaud *et al.*, 2015).

Dès le milieu des années 90, « le recours au monde académique dans la réflexion et le pilotage des démarches participatives est une des spécificités du champ de la participation en France, qui suscite l'intérêt des chercheurs » (Bedu, 2010). Notre travail s'inscrit dans cette caractéristique originale et exclusive. L'objectif est de dépasser l'exercice intellectuel et de définir des outils participatifs à tester et à mettre en œuvre. Nous étudions les éléments qui composent le système des espaces verts d'une commune et leurs relations, pour en faire la description et comprendre les dynamiques de son fonctionnement (Brunet *et al.*, 1992). Nous souhaitons aller au-delà des questions de positionnement politique et hiérarchique, pour ou contre la participation afin d'outrepasser les réticences des acteurs du territoire grâce à la mise en œuvre d'un protocole participatif. Le caractère novateur de ce travail est le fait d'associer production et développement de connaissances scientifiques, à travers la formation universitaire, avec le savoir-faire expert et technique, à travers une expérience opérationnelle directement au sein d'une collectivité territoriale. En tant que géographe, nous sommes intégrés au service gestionnaire des espaces verts de la ville, d'où le fait que nous portons une

attention particulière à notre rôle dans ce type de structure professionnelle et à la manière dont nous allons contribuer à la mise en œuvre d'un outil de réflexion pour la gestion durable des espaces verts.

Les espaces verts sont des parcelles végétalisées, arborées, boisées ou encore agricoles, en somme, des terrains non bâtis (Boutefeu, 2007). D'après la circulaire du 22 février 1973, relative à la protection des espaces verts en zone urbaine, ils sont à la fois des jardins, par exemple collectifs pour le jardinage, lieux d'échanges et de sensibilisation à l'écologie et à l'environnement (France Info, 2011) ; des parcs urbains considérés comme les pièces maîtresses du réseau vert d'une ville (Boutefeu, 2007), par exemple pour la création des trames vertes ; des squares, c'est-à-dire des équipements populaires d'une ville dense (Boutefeu, 2007) dans le but de créer du lien social ; ou encore des alignements ou ornements d'arbres le long des voiries. Long et Tonini (2012) soulignent le rôle fondamental de l'espace vert en ville, dans le but de la rendre agréable au quotidien, de contribuer à la qualité de vie des citadins et d'apporter de nombreux bénéfices dus à ses fonctions sociales, économiques, environnementales ou même de santé (Chiesura, 2004 dans Long et Tonini, 2012). Ils sont « très attractifs, et ce, pour différentes raisons : soit pour s'aérer, prendre l'air, se promener, soit pour y exercer une activité récréative » (Schipperijn *et al.*, 2010 ; Bjerke *et al.*, 2006). Ils sont soumis à des règles, qui en régissent l'organisation et le fonctionnement à travers des cahiers de recommandations, c'est-à-dire des documents d'explications et de conseils pour les gestionnaires, ou des chartes de l'environnement, permettant de définir des objectifs de gestion des espaces verts dans une commune. Des plans d'aménagement des espaces verts sont élaborés à partir d'outils, comme le Plan vert pour l'étude préalable des espaces pour coordonner les projets d'amélioration du cadre de vie à l'échelle d'un quartier ou d'une commune sur le moyen terme (Boutefeu, 2007) ; le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui offre la possibilité de faire de ces espaces des éléments de structuration d'un projet urbain ; le Plan Local d'Urbanisation (PLU), où il est possible de stabiliser l'intégration de la nature dans un projet par la prise en compte des espaces verts ; ou encore pour encourager et organiser cette prise en compte, il est possible de s'appuyer sur l'Agenda 21 ou plus récemment sur le Plan Climat Energie Territorial (PCET) (Zimmermann, 2010). La législation élève les espaces verts au rang d'enjeu territorial de structuration et d'intégration des préoccupations environnementales et sociales. Les communes utilisent aujourd'hui certaines expressions mettant en avant la dualité « ville et nature ». Cela marque un nouvel

élan tendant vers une image naturaliste, allant même jusqu'à renier l'héritage d'une image horticole symbole de l'artificialisation dans les formes et le fleurissement (Aggéri, 2008) : « ville-nature » à Poitiers, « la nature en ville » à la Rochelle, « place à la nature » au Grand Lyon, « au vert en ville » à Pau ou encore « le bois habité » à Lille. Les projets urbains traduisent la vision d'une nature libre, spontanée et maîtrisée à partir d'une gestion différenciée. Cette gestion combine à la fois des plantes sauvages et des végétaux importés pour le développement de la biodiversité, sous la forme d'une « alliance de laisser-faire et d'entretien jardinier » (Bailly, 2013). La notion de projet urbain, qui fait écho à l'aménagement, la gestion et à la qualité ou la protection paysagère, est présente dans la Convention européenne du paysage de 2002 (Bailly, 2013), qui définit le paysage à partir d'une conception innovante : il est à la fois évolutif, quotidien et banal. Cela rompt avec les traditions nationales, privilégiant généralement des interventions sur les paysages remarquables et emblématiques des identités nationales (Sgard *et al.*, 2010). Il se définit, d'une part, comme un objet concret, composé d'éléments naturels et artificiels, ou abstrait, relatif à l'esthétisme, à l'émotion ou à une valeur sociale et, d'autre part, comme le produit des relations entre biophysique et sociétés, ou un produit social, lié aux pratiques (Luginbuhl *et al.*, 2014). Il résulte alors « l'interface de la relation des hommes à leur environnement et inversement, des lieux aux sociétés humaines », offrant la possibilité de se projeter dans le monde (Sgard *et al.*, 2010).

Ceci étant, nous fondons notre étude en nous appuyant sur trois doctrines tirées des recherches et des travaux existants sur les espaces verts :

- les espaces verts sont aujourd'hui dédiés à la biodiversité (Menozzi *et al.*, 2014) ;
- les espaces verts représentent l'image d'une ville (Wackermann, 2005) ;
- ils sont des témoins de la qualité de vie et du bien-être en ville (Long et Tonini, 2012).

En effet, l'objet de ce travail n'est pas de revenir sur ces principes, très largement examinés dans d'autres recherches, mais au contraire de les prendre en considération, les intégrer à la gestion des espaces verts et d'accompagner le gestionnaire dans ces différentes actions par la mise en œuvre de la participation. Le but est d'instaurer une participation effective pour concilier les exigences de structuration et d'intégration des préoccupations environnementales et sociales des espaces verts, avec les intérêts locaux, sociaux, politiques et économiques. Pour ce faire, l'ambition est de saisir les représentations paysagères du territoire des différents acteurs. Dans cette tâche, le géographe a pour mission de comprendre et d'accompagner

(Lardon, 2005) la construction de la gestion des espaces verts d'une commune. C'est à partir de ses compétences que nous allons proposer une méthodologie et une stratégie pour aider le gestionnaire à élaborer une gestion durable de ses espaces verts, à travers un protocole opératoire. Quelles démarches est-il possible de construire pour administrer efficacement et durablement les espaces verts ? Quels biais sont susceptibles de survenir lors de l'expérimentation de la participation ? Quel type de participation mettre en place dans le contexte actuel de la gestion des espaces verts d'une commune ?

La problématique de recherche se définit de la manière suivante : **dans quelle mesure le géographe peut-il accompagner le gestionnaire dans une procédure participative à travers le paysage pour la mise en œuvre d'une gestion durable de ses espaces verts ?**

Pour répondre à cette problématique, nous supposons trois hypothèses définies à partir de trois axes qui construisent notre raisonnement (Figure 1) :

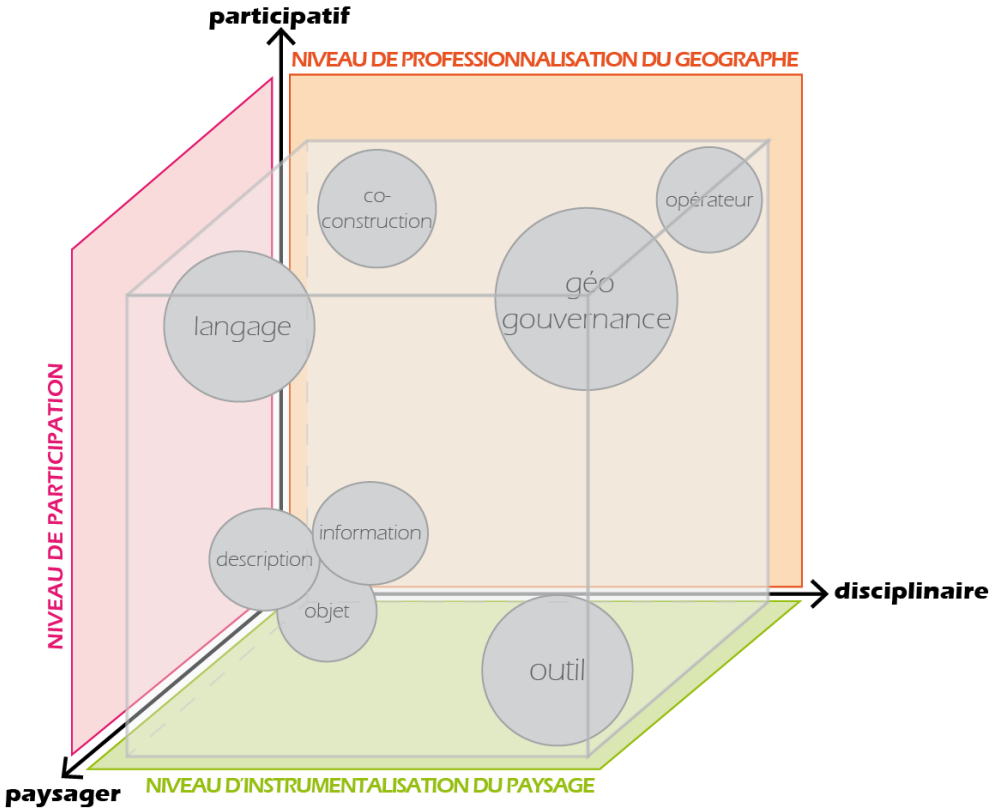

Figure 1 : Représentation 3D du processus de raisonnement des hypothèses de construction de la recherche.

1) un axe « disciplinaire », où le géographe est considéré comme un connecteur de la science et de l'opérationnalité. Il travaille sur les interactions entre l'environnement et la société, la politique territoriale, l'aménagement et la cartographie numérique. Ses compétences scientifiques et techniques lui permettent alors de comprendre un phénomène environnemental et/ou social sur un territoire. Il dispose d'outils permettant de réaliser des inventaires sur les faits géographiques et des analyses de l'espace pour comprendre les phénomènes. Son objectif est de faire un diagnostic, d'apporter des réponses aux besoins de transformation du territoire et d'accompagner les opérateurs pour la prise de décisions. Donadieu (2012) parle même de « géomédiation » comme une pratique professionnelle consistant à organiser des concertations entre acteurs pour projeter le devenir du paysage. L'axe « disciplinaire » varie en fonction du degré de professionnalisation du géographe ;

2) un axe « paysage », où il est un outil de médiation permettant de porter un regard sur une étendue de territoire. Il s'apparente à un « langage commun » (Donadieu et Périgord, 2007) ou un « langage partagé » pour le lecteur, le récepteur ou encore le concepteur (Sgard *et al.*, 2010). Cela en fait un instrument de la pensée pour représenter et analyser les relations humaines à l'espace (Donadieu et Périgord, 2007). Ces relations peuvent être politiques, culturelles, subjectives ou imaginaires (Sgard *et al.*, 2010). Il s'avère être un intermédiaire pour favoriser la « co-construction d'instruments cognitifs pour permettre aux acteurs de mieux gérer les politiques de gestion […] permettant de rassembler, récolter ou encore comprendre les pratiques de l'espace » (Paradis et Lelli, 2010). L'axe « paysage » évolue en fonction de l'instrumentalisation du paysage ;

3) un axe « participation », qui illustre le niveau de participation comme un levier des pouvoirs publics. Le « renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique […] dans la plupart des grandes démocraties occidentales » par la notion de « participation », « consultation » ou encore de « débat citoyen » fait l'objet d'une valorisation dans le vocabulaire des politiques (Blondiaux, 2008). Elle s'articule autour d'une gouvernance mettant en relation tant les habitants, les associations, les gestionnaires que les politiques. Il s'agit d'un instrument pour la coopération entre ces acteurs et entre les différents niveaux de décision (Hinnewinkel et Guillerme, 2006).

La participation est un atout de la planification car elle semble avoir du « sens et de l'intérêt » pour avoir un « projet meilleur et mieux adapté » (Billé *et al.*, 2003). Elle est vue comme un « remède » à la démocratie représentative en renforçant les droits individuels et la diversité des intérêts du public dans les décisions (Boutelet et Olivier, 2009). Cet axe varie en fonction du niveau de participation allant de l'information jusqu'à la co-construction en passant par la consultation et la concertation.

En somme, notre raisonnement nous permet de formuler trois hypothèses :

- H1 : le géographe est un expert de la connaissance des relations entre l'espace et la société ce qui lui confère un rôle d'intermédiaire,
- H2 : le paysage est considéré comme un outil de la pensée permettant l'expression d'un langage connu et compris par tous,
- H3 : la participation est un moyen de collaboration qui s'exprime à travers la gouvernance.

Notre approche géographique nous conduit à une observation du développement de l'instrumentalisation du paysage et de la participation par la modélisation de la gestion des espaces.

La ville d'Antibes Juan-les-Pins est notre terrain d'étude pour cette recherche (Figure 2).

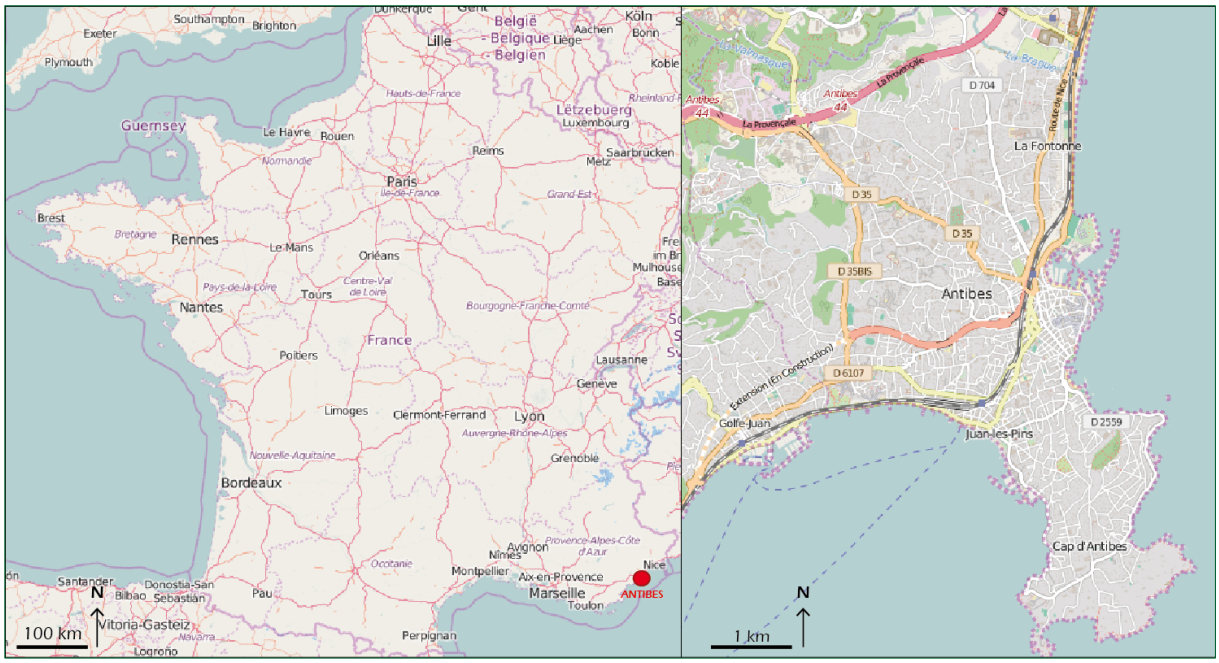

Figure 2 : Localisation de la commune d'Antibes Juan-les-Pins (www.openstreetmap.org)

Elle se situe dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département des Alpes Maritimes, au sud-est de la France. Elle s'étend sur une superficie de 2 648 hectares. Sa population est de 75 176 habitants, d'après le recensement de l'INSEE de 2011. Elle est constituée d'un large panel d'espaces verts tels que des parcs comme celui d'Exflora près du littoral au sud-ouest de la commune, des espaces boisés comme le bois des Semboules en périphérie nord de la ville, des jardins par exemple la villa Eilenroc située au Cap d'Antibes, des sites protégés comme ceux du Conservatoire du Littoral du Fort Carré, du bois de la Garoupe ou de la Batterie du Graillon intégrés au zonage Natura 2000 «Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins»… Autant d'espaces verts que d'enjeux et de fonctions à définir pour élaborer des stratégies de gestion et d'orientation adéquates afin d'assurer leur pérennité. Au niveau organisationnel, la ville se compose de trois secteurs : la Direction Générale Adjointe des ressources prospectives, la Direction Générale Adjointe de l'animation de la cité et la Direction Générale Adjointe de proximité, sous la direction du cabinet du maire et le maire lui-même (Figure 3). Le travail de thèse est réalisé au sein de cette dernière direction générale dans la (sous) Direction Santé, Environnement Développement Durable (DSEDD) dans le « Service Paysages Urbains et naturels – Cimetières» (SPUNC) dédié à leur gestion et leur entretien.

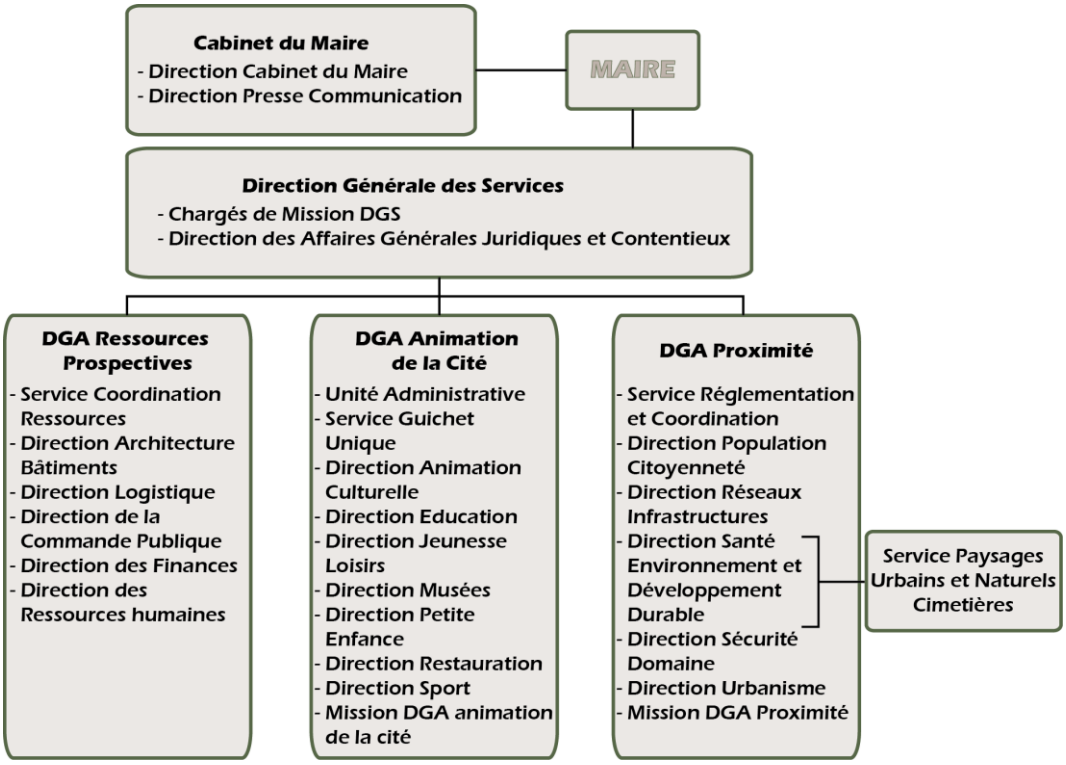

Figure 3 : Organigramme de la mairie d'Antibes Juan-les-Pins

L'objectif principal de ce service est d'avoir une vision globale des espaces verts de l'ensemble de la commune et d'en définir les différentes spécificités à partir desquelles la gestion et l'entretien des espaces pourront être différenciés. Le but du service est d'améliorer la qualité des décisions. Cette recherche n'a pas pour ambition de trouver la meilleure solution de gestion, mais de renforcer trois éléments :

- la connaissance de l'organisation et du fonctionnement des espaces verts de la commune ;
- les outils collaboratifs pour le développement d'une politique publique participative ;
- le fait d'utiliser des outils de gestion durable.

Dans cette recherche, l'aspect social est fortement mis en avant. L'analyse des représentations des habitants est au cœur du sujet, pour que les gestionnaires des espaces verts puissent répondre au mieux à la demande des citadins. En effet, d'après Blanc (2005), ces derniers sont à la fois, une réponse sur le plan politique, liée au besoin de plus en plus important de démocratie participative, et une apparition d'un nouveau type d'acteurs, intéressés par leur rapport à l'environnement.

La première partie de cette thèse est consacrée à la présentation du cadre d'étude et des orientations de recherche. Dans un premier chapitre, nous expliquons notre raisonnement scientifique et notre objet d'étude en tant que géographe. Nous présentons la démarche hypothético-déductive pour organiser notre raisonnement ainsi que la démarche systémique et la méthode de modélisation pour cerner et expliquer les phénomènes géographiques. Nous abordons aussi le concept d'espace géographique à partir de son organisation spatiale. Dans le chapitre suivant, nous présentons les espaces verts et leur contexte de gestion. Nous revenons sur l'histoire de l'évolution des espaces verts en tant qu'espaces publics dans la planification urbaine pour en arriver aux enjeux de gestion actuels. Enfin, le troisième chapitre est axé sur la notion de paysage en tant qu'instrument de la participation pour le géographe. Nous partons du paysage objet jusqu'à la considération du paysage en tant qu'outil. Nous apportons des informations sur les différentes expériences des travaux déjà réalisés pour mettre en avant cette considération. A l'issue de cet état de l'art, nous proposons une carte conceptuelle de la gestion des espaces, que nous faisons évoluer au cours des différentes parties de cette thèse. Tout d'abord, nous proposons de faire le lien entre les différents concepts et différentes notions, puis, au fur et à mesure, nous intégrons l'exemple particulier de la gestion des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Cela met en perspective la manière

dont nous nous nourrissons de l'approche géographique pour développer une approche de la gestion des espaces verts.

La seconde partie concerne l'élaboration de la stratégie de recherche et des terrains d'étude. Dans le quatrième chapitre, nous prenons soin de présenter le processus d'élaboration de la stratégie de recherche dont le but est de rendre opérationnel notre travail. Nous montrons comment nous avons mêlé géographie et gestion pour construire notre stratégie de recherche et comment nous l'avons organisée en fonction de notre itinéraire méthodologique et notre partenaire socio-économique. Dans le cinquième chapitre, nous analysons les espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins à partir de trois niveaux. Tout d'abord, c'est le contexte dans lequel se trouvent les espaces verts en fonction de leur localisation et de leur distribution au sein du territoire antibois, qui nous permet d'établir une hiérarchisation des espaces verts. Cela est défini à partir d'une analyse spatiale. Ensuite, la politique d'intervention et de modes de gestion durable, effectuée par la commune, est expliquée à partir d'une investigation au cœur du service gestionnaire, permettant de définir les enjeux de gestion. Enfin, nous analysons les comportements des individus au sein des espaces verts de la ville que nous développons à partir des résultats d'une enquête par questionnaire sur leurs pratiques, leurs représentations et leurs attentes. Le dernier chapitre explique la mise en œuvre du dispositif participatif expérimenté dans le cadre de cette thèse en exposant les principes fondamentaux de la construction de ce dispositif et son organisation d'un point de vue des choix thématiques réalisés et des acteurs du territoire mobilisés.

La troisième partie est dédiée à l'expérimentation de la participation et ses critiques. Un chapitre est destiné aux faits et effets de la participation mise en place au sein du service par l'intermédiaire de trois ateliers pilotes que nous avons construit et que nous présentons tant au niveau organisationnel qu'opérationnel. Dans le dernier chapitre de cette thèse, nous évaluons chacun des ateliers ainsi que notre dispositif participatif global par un retour d'expérience sur le travail réalisé. A l'issue des différentes réflexions à ce sujet, nous formalisons la gestion durable des espaces verts, à travers un modèle, que nous proposons comme outil d'aide à la réflexion pour accompagner le gestionnaire dans les choix de gestion de ses espaces verts. Nous répondons alors à notre problématique et nos hypothèses de recherche en proposant des scénarios de gestion des espaces verts en fonction des ateliers pilotes.

PREMIERE PARTIE : Cadre d'étude et orientations de recherche

Un espace vert se construit à travers des pratiques spécifiques et des relations entre les acteurs du territoire (Menozzi *et al.*, 2014). Il contribue à l'harmonie et à la qualité du cadre de vie des citadins par ses diverses fonctions sociales, thérapeutiques, culturelles et environnementales (Menozzi *et al.*, 2014). Parler de gestion des espaces verts renvoie alors à l'environnement, à la biodiversité, aux usages et aux pratiques des différents acteurs. Sa gestion nécessite deux paramètres (Charles *et al.*, 2008) : un projet, c'est-à-dire un acte volontaire dont l'objectif est de rendre conforme l'état d'un espace aux représentations d'un groupe social ou d'une partie seulement, ainsi qu'une connaissance approfondie des mécanismes de fonctionnement de ce qui est à gérer. La gestion dépend de la représentation des sociétés et mobilise des acteurs pouvant avoir des avis ou des points de vue conflictuels (Veyret-Mekdjian, 2004), sous-entendant qu'il y ait eu une ou plusieurs négociations et au moins une décision de prise, choisie de manière plus ou moins démocratique (Charles *et al.*, 2008). Par sa formation, le géographe est un « théoricien » des effets spatiaux complexes (Piot, 2007). Il intervient aussi en tant qu'interface, entre les informations spatiales produites et diffusées et le système d'acteurs devant se les approprier, pour aboutir à une décision (Masson-Vincent *et al.*, 2013). L'objectif est de mettre en évidence et de comprendre l'organisation de l'espace produit et vécu par les sociétés dans une perspective systémique et modélisatrice (Masson-Vincent *et al.*, 2013). Dans cette partie, nous analysons le cadre d'étude et les orientations de recherche, en nous appuyant sur un raisonnement scientifique et sur le concept d'espace géographique, dans le but de prendre en compte la gestion des espaces verts grâce à une approche paysagère.

Chapitre 1 : Raisonnement et objet d'étude du géographe

1.1. La démarche du géographe mobilisée dans la recherche

Certes notre travail de thèse est axé sur la gestion durable des espaces verts d'une commune, mais plus spécifiquement sur les réponses apportées à ce domaine par le géographe. Nous voulons rendre compte du rôle que nous avons dans une structure à visée opérationnelle, ici une collectivité territoriale. Nous mettons en perspective l'apport de la géographie dans des travaux appliqués répondant aux questionnements des gestionnaires du territoire. Dans ce volet, nous expliquons notre raisonnement scientifique, qui permet de répondre à notre problématique de recherche, intégré au phénomène de gestion des espaces verts. Afin de mener à bien notre recherche, nous avons choisi une démarche pour guider notre raisonnement : la démarche hypothético-déductive. Dans un second temps, nous traitons des démarches et des méthodes utilisées pour comprendre et expliquer les tenants et les aboutissants de la gestion des espaces verts.

1.1.1. Organisation du raisonnement scientifique de la recherche : la démarche hypothético-déductive

Une démarche scientifique a pour but d'organiser un raisonnement en passant par diverses étapes telles que l'observation, la formulation d'hypothèses, la vérification de résultats, l'élaboration de théories ou encore la communication. La démarche hypothético-déductive est une déduction qui part de propositions de bases, provisoires et modifiables, après des vérifications (Brunet, 1992). La finalité de la démarche hypothético-déductive n'est pas de mettre en évidence des lois, mais elle est plutôt utilisée pour vérifier ou infirmer des hypothèses de départ. Elle va du général au particulier.

La première étape de la démarche hypothético-déductive consiste à formuler une question de recherche. Nous partons d'une idée générale pour tendre à une question plus spécifique, à laquelle notre travail doit apporter une réponse. L'idée générale est relative aux capacités du géographe à répondre aux questionnements des gestionnaires du territoire. Appliquée à notre

thématique de recherche, qui est la gestion durable des espaces verts, nous posons alors une question spécifique (Figure 4) : est-ce que le géographe peut accompagner un gestionnaire pour la gestion durable de ses espaces verts grâce un dispositif participatif élaboré à partir d'une approche paysagère ?

La seconde étape consiste alors à formuler les hypothèses de recherche. Elles permettent de relever :

- la posture du géographe, c'est-à-dire son attitude, ce qu'il peut mettre en place, ses compétences et les outils dont il dispose,
- le contexte dans lequel il va devoir évoluer en lien avec l'organisation et le fonctionnement du phénomène étudié.

Ensuite, nous construisons notre recherche à partir des connaissances et de l'intégration de nos idées personnelles pour organiser un protocole de recherche à mettre en place. Ce dernier nous permet de réaliser des tests empiriques. De cela émerge la création d'un dispositif participatif que nous expérimentons au sein de la collectivité territoriale. Enfin, le but est de vérifier la véracité de nos hypothèses par une évaluation des écarts entre le théorique et la réalité du terrain, et de changer, si nécessaire telle ou telle hypothèse de départ en procédant par itérations successives (Brunet, 1992).

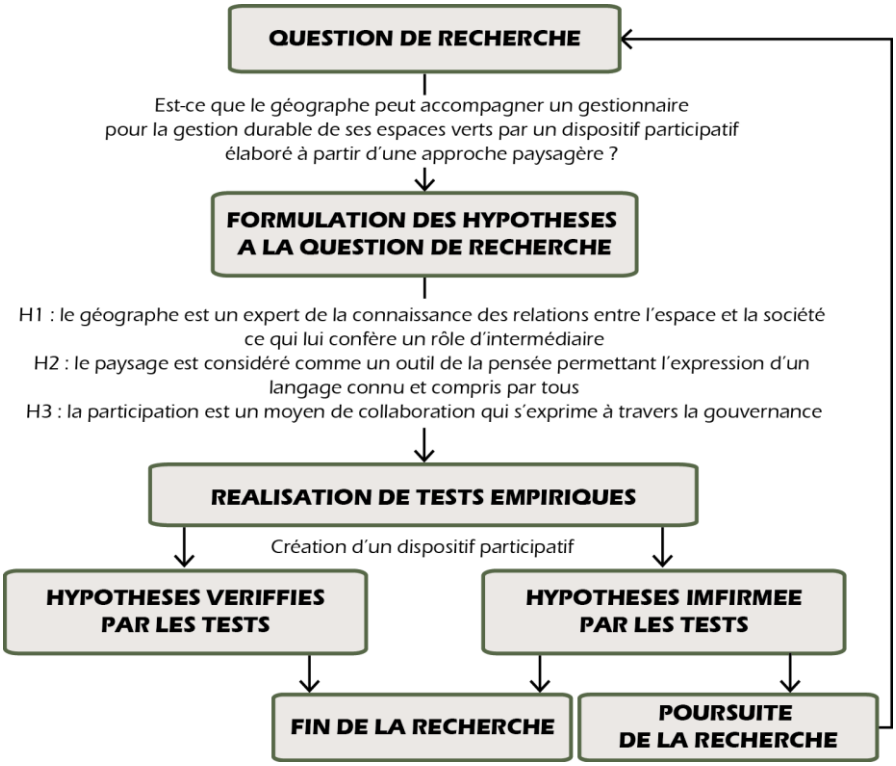

Figure 4 : La démarche hypothético-déductive

Ainsi, la démarche hypothético-déductive est utilisée pour mener à bien notre recherche dont le fil rouge est axé sur la manière dont nous allons procéder en tant que géographe pour répondre aux attentes du gestionnaire. Le thème de la recherche choisi, la gestion durable des espaces verts, n'est pas anodin pour mettre en évidence les compétences du géographe. Il impose un contexte particulier que nous devons non seulement découvrir par des enquêtes diverses, mais aussi que nous devons saisir à partir des démarches et des méthodes que nous avons à notre disposition.

1.1.2. Cerner et expliquer les espaces verts, leurs enjeux et leur évolution : systémique et modélisation

Dans notre étude, le sujet est traité grâce à la mise en place d'une démarche systémique. Cette dernière, associée aux méthodes de modélisation, permet de comprendre le fonctionnement urbain, d'anticiper ses évolutions possibles et de déterminer les actions à entreprendre pour tendre vers un développement durable de celui-ci (Voiron-Canicio, 2005).

La démarche systémique considère que le « tout » n'est pas seulement la somme des parties. Les relations existantes entre ces parties sont tout aussi fondamentales. Ces relations, nommées « flux », peuvent être de deux catégories : positives dues à la mise en place d'un processus cumulatif entrainant une accélération du phénomène dans le système, ou négatives qui s'apparentent à un processus de régulation et donc agissant comme un frein. Mérenne-Schoumaker (2002) explique que l'analyse systémique étudie les relations entre : un ensemble d'éléments, un ensemble d'attributs de ces éléments, des éléments et leurs attributs ou encore des éléments du système ou du monde extérieur. L'ensemble est alors interconnecté. Ces relations sont dites « verticales » lorsqu'elles relient les caractéristiques observées en un lieu ou « horizontales » lorsqu'elles étudient les proximités entre les objets (Mérenne-Schoumaker, 2002), au cœur de la recherche géographique. La première étape de la démarche systémique consiste à acquérir de la connaissance sur le phénomène grâce à l'expérience du terrain, des observations et de la recherche. A partir des données recueillies, il est réalisé un modèle conceptuel afin d'organiser les différents éléments du système. « La démarche va porter un soin particulier au partage des savoirs et à la qualité du formalisme » (Étienne, 2012). Ensuite, il s'agit de mettre en place une modélisation qualitative mettant en avant les dynamiques et les structures des flux. Enfin, les géographes élaborent des simulations à partir d'un modèle dynamique pour permettre l'observation des impacts d'une

variable sur l'autre. Ils utilisent des méthodes et des outils propres aux besoins de spatialisation des phénomènes et à la modélisation des dynamiques spatiales (Vincent *et al.*, 2012) pour établir un diagnostic territorial, produire de la connaissance et en saisir tous les enjeux (Masson-Vincent *et al.*, 2011). Pour ce faire, ils se servent de l'analyse spatiale. D'après Voiron et Chéry (2005), il semble que l'analyse spatiale permette de construire et proposer des modes d'expression des caractéristiques spatiales des systèmes. Cela consiste à restituer visuellement l'espace perçu par les individus et le comparer avec l'existant. Elle permet au géographe de mettre en évidence les aménités des populations par ses outils d'analyse et de diffusion de l'information, grâce aux Systèmes d'Information Géographique (SIG) (Dubus et *al.,* 2010). « Parallèlement, le but est de faire comprendre les enjeux spatiaux aux populations et faire connaître les préoccupations et les aspirations de ces mêmes populations aux experts du territoire » (Masson-Vincent *et al.*, 2011). L'analyse spatiale vise à construire des modèles spatiaux statiques ou dynamiques (Bavoux, 2010). Elle prend appui sur un champ méthodologique varié qui utilise des méthodes de différentes disciplines. Les informations sont spatialisées grâce à des outils permettant la représentation et la caractérisation d'un ensemble de lieux, de leurs explications, de leurs modélisations et de leurs simulations en tenant compte des données. Ainsi les outils de l'analyse spatiale se distinguent de par leur diversité et leur adaptabilité en fonction de ce que nous souhaitons montrer. Les avantages de l'analyse spatiale sont multiples (Masson-Vincent *et al.*, 2013) :

- aider à l'élaboration du diagnostic territorial ;
- produire et partager des informations ;
- définir les enjeux spatiaux aux populations concernées ;
- faire émerger les besoins et les attentes des habitants.

Le géographe traite ainsi des informations existantes et de leurs représentations spatiales (Stein *et al.*, 2000). Il observe alors les pratiques spatiales des différents acteurs et leur transmet ces connaissances afin de favoriser l'interaction et l'articulation entre les savoirs experts et les savoir-faire des citoyens (Vincent *et al.*, 2012). La modélisation d'accompagnement propose ce type de raisonnement à partir d'une démarche participative spatialisée. Elle produit de la connaissance grâce aux interactions entre les chercheurs et les acteurs du développement et accompagne les processus collectifs de décision concernant la gestion durable des territoires (Étienne, 2012). Elle met en avant la représentation des problèmes existant pour leur permettre de réaliser des choix en « connaissance de cause » (Stein *et al.*, 2000). La modélisation d'accompagnement est défendue par le collectif

« ComMod »[1] qui utilise la « modélisation comme un outil d'accompagnement des processus de production de connaissances et des processus de décisions collectives » (Leteurtre, 2013). Initialement, ces chercheurs ont travaillé sur les questions de gestion des ressources naturelles renouvelables en prenant en compte les interactions entre la nature et les usagers. Ils considèrent cela comme des systèmes complexes incertains, car leur fonctionnement et leur évolution s'effectue lors de situations critiques (Chlous-Ducharme *et al.*, 2008). Leur défi est de mener un débat sur des points de vue divergents avec une multiplicité d'acteurs. Ensuite, il s'agit de simuler ces rapports antagonistes pour se rendre compte du monde réel tel qu'il est vécu. A partir de ce travail, il est proposé des scénarios exploratoires construits collectivement (Etienne, 2005). « La démarche de modélisation d'accompagnement est un processus d'apprentissage collectif qui se réalise dans l'interaction entre les participants et les modèles que les participants co-construisent » (Leteurtre, 2013). La force motrice de la démarche est donc le dialogue entre chercheurs et acteurs qu'il soit verbal (lié aux représentations cognitives) ou informatique (carte, système d'information, modèle…). La spatialisation du fonctionnement ou dysfonctionnement territorial est mis en avant afin de rendre compte de la complexité territoriale et des enjeux socio-spatiaux du territoire (Vincent *et al.*, 2012). Nous souhaitons tenir compte du raisonnement proposé par la modélisation d'accompagnement, car il correspond à notre positionnement scientifique et opérationnel : systémique et modélisation.

Dans notre recherche, nous élaborons un système sur le thème étudié à partir duquel nous créons un modèle conceptuel qui nous permettra de prétendre à la réalisation de la modélisation du phénomène de gestion des espaces verts sur la base des compétences du géographe.

Synthèse

Ainsi, notre travail de thèse comporte deux niveaux d'analyse. D'une part, nous rendons compte du rôle du géographe et, d'autre part, du phénomène de gestion des espaces verts. Ces deux niveaux s'imbriquent pour proposer une analyse de la gestion des espaces verts à travers le regard du géographe, qui tentent de répondre à la commande du gestionnaire du territoire. Il

[1] Association de loi 1901, ayant pour but la recherche et le développement de la Modélisation d'Accompagnent. http://www.commod.org

est attentif aux structures et dynamiques spatiales ainsi qu'aux représentations des acteurs. Cela implique donc que le géographe étudie un espace dit géographique dont il détecte les enjeux (Masson-Vincent *et al.*, 2013).

1.2. L'espace géographique : objet d'étude du géographe

Le concept d'espace géographique, qui s'impose en France dans les années 1960, se définit par la notion d'organisation spatiale (Ciattoni et Veyret, 2006), fondée sur deux paramètres : la structure et les dynamiques de l'espace, et le résultat d'action sur l'espace en vue de sa transformation. Selon Piot (2007), son analyse est réalisée à travers une dimension matérielle, qu'il nomme « espace métrique » et à travers une dimension objectivée par les individus, c'est-à-dire « l'espace sensible » (Figure 5). C'est un produit social intégralement créé par l'homme (Piot, 2007).

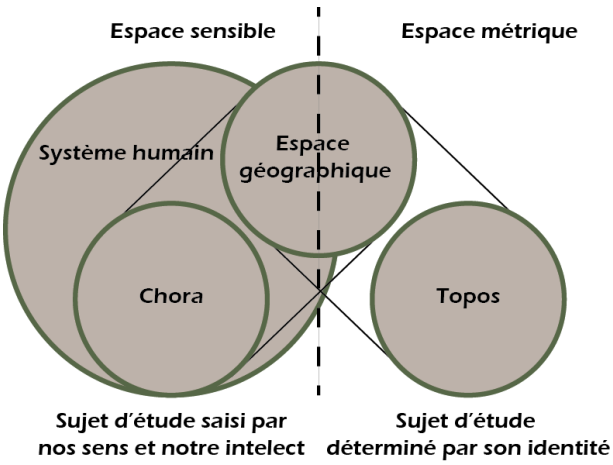

Figure 5 : Le concept d'espace géographique (selon Piot, 2007)

1.2.1. La structure et les dynamiques de l'espace

L'objet de la géographie est l'étude de l'espace construit par l'homme et la nature. Les interactions, visibles et/ou invisibles entre espace, nature et société sont au « cœur des recherches géographiques » (Masson-Vincent *et al.*, 2013). Elles se situent entre les lieux et sont modelées par différentes lois. (Voiron et Chéry, 2005).

Pumain et Saint-Julien (2005) parlent d' « espace support » semblable à un contenant dans lequel se localisent des objets et dont nous analysons les relations. Celui-ci évolue en tant qu' « espace relatif », c'est-à-dire « un ensemble de relations dont les propriétés et les

variables, dans le temps et dans l'espace, sont définies par la nature et la forme des interactions entre les objets et les unités spatiales » (Pumain et Saint-Julien, 2005). L'espace géographique est fondamentalement fait de différences et de diversités (Pumain et Saint-Julien, 2005). Il se compose de lieux, de réseaux, d'espacements, d'éléments invisibles et d'interactions entre les lieux qui constituent sa structure (Voiron et Chéry, 2005). L'espace a un rôle de support de l'activité humaine et d'acteur de sa propre organisation (Bavoux, 2010) : à la fois organisé et organisant (Masson-Vincent *et al.*, 2013). C'est un facteur explicatif des dynamiques du territoire, appréhendé d'un point de vue spatial pour cerner son fonctionnement actuel et avenir (Dubus *et al.*, 2015).

L'espace est modelé par l'intervention des sociétés sur la nature au sens large, c'est-à-dire sur ses éléments minéraux et biologiques, ses formes et ses complexes vitaux (Di Méo, 2014). Cette conception cartésienne peut être utilisée dans des diagnostics environnementaux pour défendre les principes du Développement Durable (Di Méo, 2014). L'objectif est d'identifier les formes d'organisation spatiale et les lois qui les gouvernent (Di Méo, 2014). Les interventions de la société sur l'espace sont alors les aménagements, qui produisent du paysage, les acteurs de l'espace, qui prennent les décisions, et les aspects culturels (Moine, 2006). Ainsi l'espace est constitué de diverses activités humaines caractérisées selon différentes « dimensions » non hiérarchisées (Lussault, 2007) : économiques (production et distribution des richesses et des biens), sociologiques (éléments sociaux), individuelles (positionnement de l'individu dans la société), politiques (règles, normes, institutions conduisant à la production d'unité gouvernementale), spatiales (liée à la distance et au placement des éléments les uns par rapport aux autres), temporelles (le temps qui passe) et naturelles (données physiques ou biologiques). Ces dimensions forment l'espace comme un tout, constitué de sous-systèmes, où il est l'objet de la géographie contenant toutes les dimensions (Lussault, 2007).

Di Méo, dans son ouvrage intitulé *Introduction à la géographie sociale* (2014), explique la vision de Lussault concernant la notion de spatialité : c'est l'ensemble des rapports entre les personnes elles-mêmes et ce qu'elles possèdent avec l'espace et ses objets. Il s'agit de la façon dont les sociétés utilisent et agissent avec l'espace : déplacements, mouvements, projets, représentations, pratiques et actions. L'espace est alors « un produit social » issu des constructions matérielles et idéelles (Di Méo, 2014). Cette conception de l'espace a pour objectif d'étudier les processus et les dynamiques qui le construisent, permettant de déceler les enjeux socio-politiques et de faire de l'aménagement (Di Méo, 2014). Di Méo (1991) parle

aussi de dispositifs spatiaux perçus par intuition, c'est-à-dire construits par l'action des agents socio-économiques et politiques selon leur perception. Il nomme cet espace « monde vécu », renvoyant à une conception élémentaire formée de sensibilité et de conscience. L'espace est perçu au travers de nos expériences. Le notion de perception renvoie à un processus instantané et sensoriel chez un individu en rapport à son espace, qui est déterminé par sa catégorie socio-économique, son âge, son cadre de vie et la densité dans laquelle il évolue (Bailly, 1977). Cette conception phénoménologique est indispensable à la construction de politiques publiques ayant attrait à la cohésion socio-spatiale et au bien-être (Di Méo, 2014).

Pour étudier la structure et se rendre compte des dynamiques de l'espace nous utilisons un ensemble d'outils mathématiques et statistiques issu de l'analyse spatiale. Cette dernière nous permet de décrire les caractéristiques de l'espace (Voiron et Chéry, 2005) dans le but d'expliquer les localisations, les processus et les relations dans les lieux (Mérenne-Schoumaker, 2002). Elle s'attelle à comprendre la complexité des dynamiques entre les objets géographiques, à révéler les structures spatiales et à démêler les processus qui les produisent (Bavoux, 2010), issus de l'appropriation et de la transformation de l'espace géographique par les sociétés.

1.2.2. L'appropriation et la transformation de l'espace géographique

Le second élément caractéristique de l'espace géographique est l'appropriation de l'espace en vue de sa modification. Celui-ci est explicité à travers le concept de « territoire ». Il est à la fois juridique, social, culturel et affectif (Mérenne-Schoumaker, 2002). Le territoire projette sur un espace des structures spécifiques d'un groupe humain (Brunet *et al.*, 1992). Il inclut un mode de découpage et un mode de gestion dans un espace délimité.

Le territoire est approprié de manière économique, idéologique et politique (Moine, 2006) par un ou plusieurs individus réunis en société avec un enjeu de pouvoir important (Piot, 2007). Selon Brunet *et al.* (1992), cet acte est fondateur en géographie. Il signifie, d'une part, d'une prise de possession d'une étendue de terrain et, d'autre part, une affectation de l'espace à une activité ou une production déterminée (Brunet *et al.*, 1992). « Je suis de là » et « c'est à moi » sont des affirmations issues des « relations verticales », des individus à leur environnement et des « relations horizontales », entre les lieux et les liens psychologiques et

sociologiques, de la société (Mérenne-Schoumaker, 2002). Pour Di Méo (Moine, 2006), le territoire a deux dimensions : l'une matérielle et l'autre symbolique. « Derrière les matérialités de l'espace géographique se devine la force de ces espaces cognitifs dont la construction s'alimente autant de construits d'ordre psychologique ou culturel que de pratiques concrètes » (Ciattoni et Veyret, 2006). Cette hybridité inscrit le territoire dans un « système de représentation » (Moine, 2006). D'après Di Méo (2014), « une représentation est un phénomène mental d'interprétation idéelle ». Lynch (1976) définit trois concepts sur lesquels repose la représentation mentale d'un individu (Arrif, 2009) : l'identité de la personne, sa relation avec les autres et la temporalité de ses relations avec l'environnement. Elle transforme le réel en une réalité sociale commune (Arrif, 2009), s'apparentant plus ou moins à la réalité supposée de son référent (Di Méo, 2014). Ainsi, elle émerge d'un ensemble d'idées, de valeurs et de doctrines propres à une société lors d'une époque donnée, qui peut se transformer ou apparaître selon des événements ou des objets particuliers (Ciattoni et Veyret, 2006). Les représentations sont issues du ressentiment des sociétés face à leur environnement, ce qui les guide dans leurs choix d'aménagement. Les perceptions et représentations sont multiples et variables, car elles se fondent selon chacun des acteurs, produisant des relations différentes : coopération, conflit ou encore respect d'une certaine neutralité (Di Méo, 2014). Le fait d'investir un espace en y développant des lieux et des réseaux, tout en prenant en compte son aspect concret et symbolique (Ciattoni et Veyret, 2006), est un phénomène de territorialisation. Cela consiste à faire de l'espace sa propriété en y adaptant des règles, des lois et en y développant un sentiment d'appartenance. Si les comportements humains sont inclus à ce phénomène, nous parlons de territorialité. Pendre en compte les implications délibérées d'un groupe d'individus sur le territoire (Di Méo, 2014) contribuent à la création d'identité (Brunet et *al.,* 1992), pouvant être source de cohésion ou source de tension (Brunet *et al.*, 1992). Les actions territorialisées mobilisent du pouvoir et en produisent en retour (Di Méo, 2014).

C'est par le biais de la représentation de l'espace, qu'il est possible de saisir le rôle des acteurs sur le territoire. La rétroaction entre représentation, usages et aménagement met en avant les interactions entre les différents acteurs du territoire (Moine, 2006), agissant consciemment sur un espace.

Synthèse

Nous traitons le sujet à partir des définitions des concepts d'espace et de territoire, qui reflètent les activités humaines, dans un cadre systémique pour modéliser et conceptualiser l'organisation spatiale (Piot, 2007). Dans notre cas, nous travaillons à l'échelle locale prenant en compte les espaces verts d'une commune. Le géographe les étudie à des fins de production de connaissances et à des fins de compréhension (Voiron et Chéry, 2005) de leur organisation et de leur fonctionnement. Nous nous aidons des différentes conceptions : cartésienne, phénoménologique et sociale, pour déterminer la structure et les dynamiques qui régissent les espaces verts. Nous menons une étude reposant sur les représentations collectives et individuelles pour prendre en compte les dimensions matérielles et symboliques en vue de la transformation de l'espace d'étude. En somme, nous prêtons une attention particulière à l'appropriation, aux lois, à la matérialité, à l'histoire et aux représentations des espaces verts, qui influencent leurs usages, leurs transformations et les relations entre les acteurs du territoire. Dans notre étude, l'espace vert est assimilé au concept d'espace géographique. Son organisation sera étudiée à partir de l'analyse spatiale et des représentations. Cela nous permet de comprendre la logique de fonctionnement des espaces verts, selon des « relations verticales » (individus à leur environnement) et des « relations horizontales » (entre les lieux et les liens, psychologiques et sociologiques, de la société), en vue d'améliorer les choix de gestion. Nous représentons, décomposons et facilitons la compréhension du concept d'espace géographique à travers un arbre hiérarchisant les sous parties qui le composent. En somme l'espace géographique dépend de l'organisation spatiale déterminée par l'espace et le territoire, que nous étudions à travers l'analyse spatiale et les représentations (Figure 6). D'un point de vue conceptuel, nous avons donc construit un système, que nous proposons de mettre en perspective à travers notre sujet d'étude : les espaces verts.

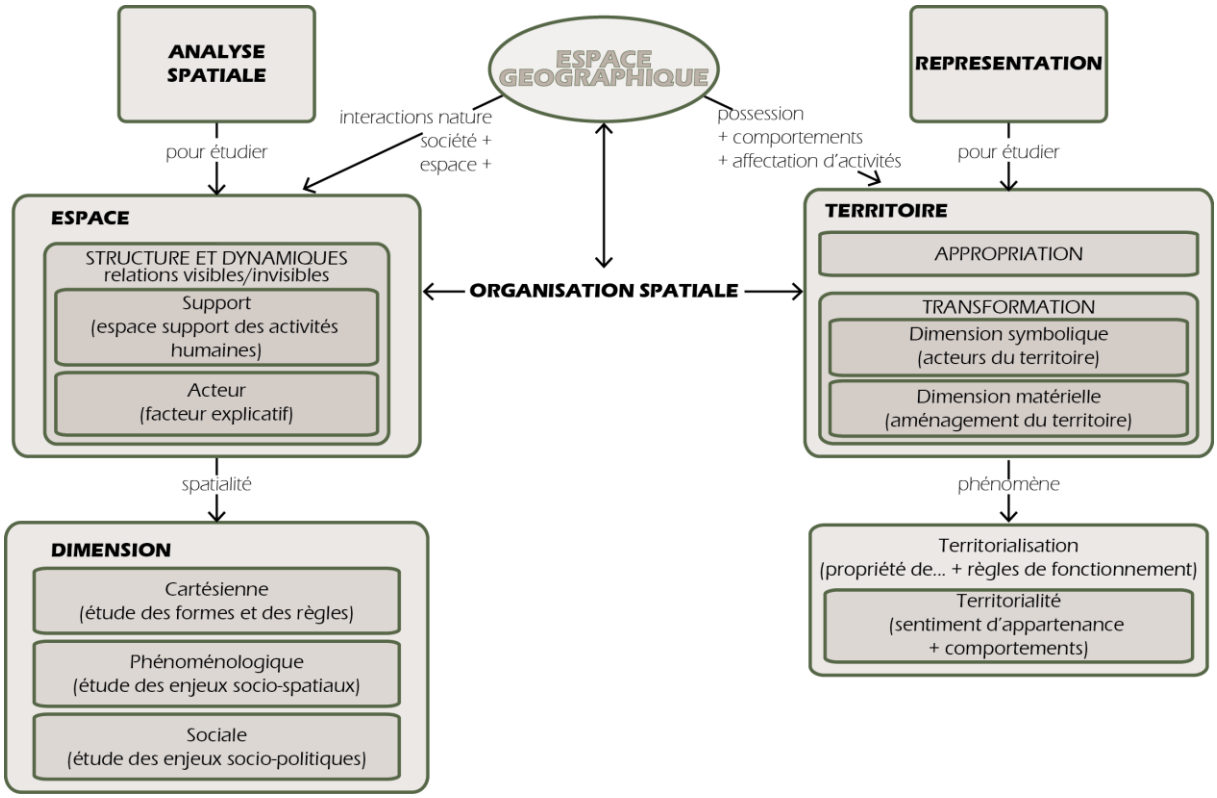

Figure 6 : Caractérisation de l'espace géographique : espace et territoire

Chapitre 2 : Les espaces verts et leur gestion

2.1. Les espaces verts : objet d'étude pour le géographe

La dimension générique du terme d' « espaces verts » (Bourgé, 2009) conduit à son utilisation au sens large en tant qu'espace végétalisé, privé ou public, localisé en milieu urbain faisant l'objet d'une classification (Mehdi *et al.*, 2012). L'association des Ingénieurs territoriaux de France ont créé une typologie de treize espaces verts[2] (Boutefeu, 2007). Depuis une vingtaine d'année, ces espaces sont en mutation d'un point de vue de leur conception, de leur réalisation et de leur entretien (Menozzi *et al.*, 2014). Cela est dû à la prise en compte de la nature en ville qui dépasse leurs approches fonctionnalistes, simplement réglementés par une législation accompagnant un usage (Hossard N, et Jarvin M, 2005). Cette nature est maîtrisée pour le bien-être des citadins et dépend de l'organisme qui gère les espaces verts (Zimmermann, 2010). Trois rôles, liés et interagissant, peuvent leur être attribués (Figure 7) : urbanistique, social et environnemental (Mehdi *et al.*, 2012).

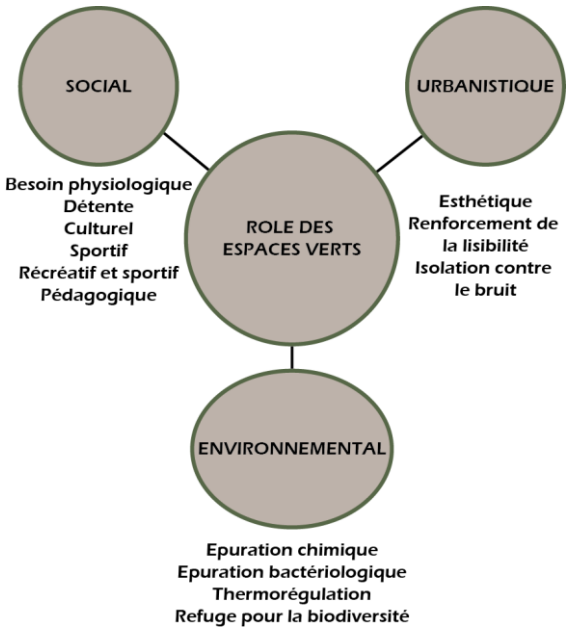

Figure 7 : Schéma sur le rôle des espaces verts (selon Malard, 2002 dans Mehdi et *al.,* 2012)

[2] Parc, jardin et square ; espace vert d'accompagnement de voirie ; espace vert d'accompagnement des bâtiments publics ; espace vert des habitations ; espace vert des établissements industriels et commerciaux ; espace vert des établissements sociaux ou publiques ; espace vert des stades et des centres de sport ; cimetière ; camping ; jardin familial ; établissement horticole à vocation publique ; espace naturel aménagé et enfin arbre d'alignement à l'unité sur la voie publique (Boutefeu, 2007).

Il s'agit d'espaces artificiels construits par la société afin de répondre à leurs besoins de nature (Veyret-Mekdjian, 2004) où les espèces sont artificiellement amenées dans l'espace urbain (NATUREPARIF, 2011). De plus, ils sont de formes et de tailles diverses et répondent à des besoins définis par leur emplacement (Merlin et Choay, 2010). Ici, nous considérons tout espace vert comme des espaces non bâtis, végétalisés, gérés par le service des espaces verts d'une commune et ouverts au public (Mehdi et *al.*, 2012).

2.1.1. Les espaces verts : espaces publics par essence

En règle générale, les espaces publics désignent des lieux arpentés par les habitants dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité : rues, places, parvis, boulevards, plages, sentiers, jardins, parcs (Paquot, 2009), ou encore avenues et quais (Arnold et Hirschberger, 2002). Ils appartiennent à une collectivité territoriale, sont gérés par celle-ci et en sont l'image. Les personnes s'y « croisent, s'évitent, se frottent, se saluent, conversent, s'adressent, se heurtent» (Paquot, 2009).

Fondamentalement, l'espace public est une construction sociale (Paquot, 2009). Il est l'espace dans toute sa matérialité et sa sensibilité, c'est-à-dire pratiqué et utilisé au quotidien pris au sens de « polis » (Capron et Haschar-Noé, 2007). Il s'agit d'un espace d'actions où sont mises en scène des situations spatiales et sociales (Capron et Haschar-Noé, 2007). A la fois circonscris et stéréotypés, ces espaces sont des entités identifiés et identifiables toujours avec une position relative (Di Méo, 2014) inséparable de la ville. Les espaces publics ont trois fonctions principales (Fusco, 2011) : assurer la sécurité des citoyens, permettre le contact social et intégrer les enfants dans la vie d'adulte. Le jardin public en est un exemple, car il révèle les relations sociales et l'évolution de la société, c'est un espace clos, de rencontre, d'apprentissage dans le cadre d'éducation scolaire ou un objet d'investissement du citoyen (Menozzi *et al.*, 2014). L'espace public est le lieu des relations humaines, un espace de vie et de représentation sociale. Le géographe en étudie les composantes visuelles, détecte les liens d'équilibre entre les composantes productrices du système et observe les usages et représentations qui en sont fait (Boulekbache-Mazouz, 2008). Ce système est composé de pratiques, d'usages et de formes issus de la morphologie urbaine où toute modification d'une partie influence l'ensemble (Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, 1991). Il s'agit d'approcher non seulement sa dimension subjective (usages et perceptions) et objective (statut), mais aussi les rapports entre public et privé afin de le

composer. Pour la construction d'un espace public, le Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (1991) a recommandé de privilégier les « valeurs » afin de promouvoir un enrichissement de la vie sociale urbaine et d'offrir une diversité d'espaces publics. Ces valeurs sont liées au confort, à l'ambiance et à la dimension de repère, c'est-à-dire au fait d'avoir conscience de là où nous sommes et d'être capable de se rendre dans d'autres lieux par une analyse intuitive des configurations urbaines.

L'espace public est alors la somme de conceptions et des usages (Kourilsky *et al.*, 1994). L'objectif pour un gestionnaire est d'intervenir sur un espace de la ville afin de le structurer, lui donner des qualités spécifiques et une identité propre. Cela est rendu possible par les aménagements qui sont vus comme un plus (Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, 1991).

2.1.2. Rétrospective des considérations des espaces verts en France à travers la planification urbaine

Modifiant considérablement leur aménagement et leur gestion, les espaces verts ont subi des évolutions dues aux différentes fonctions qui leur sont attribuées au cours du temps. C'est pourquoi nous nous intéressons aux considérations organisationnelles et fonctionnelles des espaces verts en France, depuis le milieu du XIXème siècle à aujourd'hui. Les parcs et jardins ont toujours existé en ville, de l'antiquité à la renaissance en passant par l'époque médiévale. Cependant, ils ne se définissaient pas en tant qu'espace public au sens contemporain du terme (Merlin et Choay, 2010), c'est-à-dire des espaces à vocation sociale et intégrés à une politique urbaine de planification. Cette dernière conduit à un développement sans précédent des services chargés de la gestion des espaces verts dont les responsables deviennent des « professionnels du verts » (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001).

Les premiers espaces verts apparaissent à Paris, après la révolution française, avec l'ouverture des jardins royaux (Veyret-Mekdjian, 2004), initialement mis à disposition dans un souci d'esthétisme et d'hygiénisme afin de pallier l'insalubrité des villes de l'époque : ruelles étroites, vieilles maisons, absence d'égout... (Lescroart et Braly, 2010). C'est en 1854, que le baron Haussmann impulse une nouvelle orientation, ne considérant plus l'espace vert comme une œuvre architecturale ou artistique, mais comme l'œuvre d'un gestionnaire de service

public (Merlin et Choay, 2010). Le premier service des promenades et plantations de la ville de Paris est alors créé.

Au début du XXème siècle, Forestier (1908) donne le nom de « système de parcs » à sa vision de l'ensemble des espaces verts parisiens, dans son ouvrage « *Grandes villes et systèmes de parc* ». Il fait ressortir la nécessité de fixer une moyenne « d'espaces libres » par habitant, allant des jardins publics aux ceintures vertes périurbaines (Bennani, 2012), tout en se préoccupant de leur distribution dans le tissu urbain (Novarina, 2003). Il en propose une typologie dont les avenues et les promenades sont des axes « verts » reliant les espaces verts entre eux. Ainsi, « son réseau de parcs fait l'objet d'un programme d'ensemble au sein duquel les « grandes réserves de paysages » protègent les communes à la périphérie des villes centres de l'urbanisation diffuse » (Boutefeu *et al.*, 2008).

La prise en compte concrète des espaces verts, dans la politique urbaine et dans l'aménagement par la planification, est imputée à la loi du 14 mars 1919 instituant l'obligation d'un Projet d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension pour les villes (Mehdi *et al.*, 2012). Il s'agit d'un plan d'urbanisme pour les servitudes esthétiques et les espaces libres à préserver (Mehdi *et al.*, 2012).

Dans les années 1950, à la suite des Congrès Internationaux de l'Architecture Moderne (CIAM), les notions de parc, jardin ou encore de square sont préférées à la notion générique d'espace vert. A cette époque, il est considéré comme un équipement urbain au même titre que les écoles. Les membres des Congrès perdent de vue sa fonction initiale de structuration des formes urbaines (Novarina, 2003). La locution « espaces verts » ou l'expression « espaces verts publics » ne sont alors utilisées qu'à partir de 1961 (Mehdi *et al.*, 2012).

Lewis Mumford, dans son article « *Paysage naturel et paysage urbain* » en 1960, parle du rôle de « matrice verte » en réaffirmant la fonction hygiénique, sanitaire et récréative des espaces verts et en proposant de multiplier ceux de proximité au service de la population (Donadieu, 2012). Le modèle « horticole » se développe (Figure 8) : jardinières aux couleurs vives, pelouses, végétaux ordonnés et éradication des mauvaises herbes (Menozzi *et al.*, 2014). Cette gestion horticole consiste essentiellement à tondre fréquemment les gazons et à utiliser des produits phytosanitaires pour maintenir le fleurissement des espaces verts. Parallèlement, à l'occasion de l'élaboration du Plan d'Aménagement et D'Organisation Générale de la région parisienne (PADOG) la notion d'espaces verts est précisée. Elle incarne la volonté de mettre en valeur, d'aménager et de développer les espaces de nature en ville afin de répondre aux besoins des citadins et de palier au développement anarchique de

l'urbanisation dans les zones rurales (Merlin et Choay, 2010). Le PADOG délimite des secteurs de protection de zone non bâtis et de conservation des sites remarquables (Dellus, 2009).

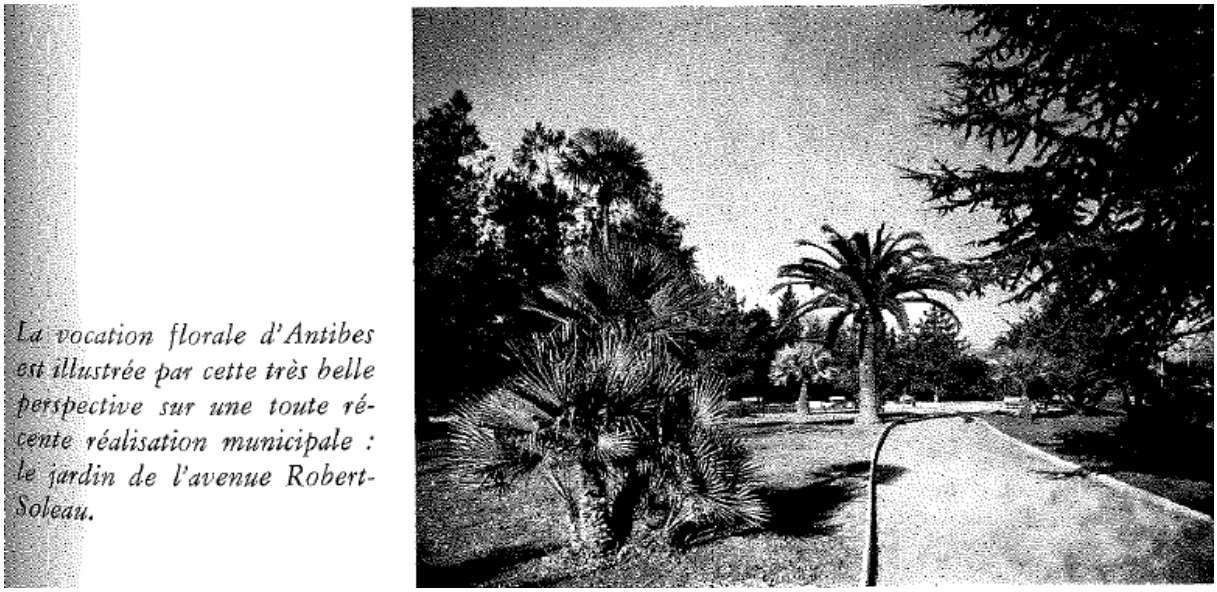

Figure 8 : Jardin Robert-Soleau (source : Revue Antibes Juan-les-Pins, Le Cap, 1967)

Durant les années 1960 à 1970, les espaces verts sont des équipements urbains purement fonctionnels qualifiés « d'espaces verts d'accompagnement », notamment pour la construction des grands ensembles (Mehdi *et al.*, 2012). Ils permettent de répondre aux besoins d'exercices physiques des citadins ou pour l'activité récréative des jeunes enfants (Merlin et Choay, 2010). Le bâti est alors organisé autour de l'espace vert qui est traité à l'anglaise, c'est-à-dire avec des pelouses, des massifs et des boisements placés de manière à faire croire qu'ils semblent avoir préexisté à l'urbanisme (Guet, 2011). Néanmoins, dans la réalité, ces espaces verts sont délaissés, mal délimités coûtant trop cher à entretenir conduisant la nature à y reprendre ses droits au bénéfice de la biodiversité (Guet, 2011). « On ne s'étonnera guère que ces espaces verts n'aient jamais conféré une image positive à ces quartiers. L'abondance d'espaces verts ne suffit donc pas à rendre la ville désirable. » (Guet, 2011). Lors de cette période, les espaces verts se caractérisent par la monoculture, la production de plantes en container plastique et le développement de la mécanisation des services (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001).

A partir des années 1970, avec l'augmentation du temps libre des citadins, ces espaces répondent davantage à des besoins de divertissement (Figure 9). De plus, la prise de conscience des effets négatifs sur la biodiversité de la gestion horticole des années

précédentes permet les prémices d'un nouveau modèle à dimension plus environnementale du jardinage (Menozzi *et al.*, 2014) avec l'émergence de plantes spontanées et la valorisation des espèces locales.

Figure 9 : Stade nautique, Antibes 1974 (source : Infoville 2000)

En 1973, l'urbanisme réglementaire encourage la réalisation de nouveaux espaces verts (Figure 10) par une circulaire concernant les Zones d'Aménagement Concertées qui fixe l'objectif de 10 % au moins de la superficie de chaque zone en espaces verts d'au minimum 1 500 m² (Merlin et Choay, 2010). En 1974, une autre circulaire ministérielle fixe l'objectif de 10 m²/habitant d'espaces verts de proximité et 25 m²/habitant d'espaces verts périurbain (Zimmermann, 2010). Ces circulaires mettent en avant le fait qu'un espace vert est un équipement structurant, d'intérêt général dont les règles et les servitudes peuvent être déclinées dans des documents d'urbanisme, d'aménagement rural et forestier ou encore des documents de politiques foncières des collectivités territoriales (Boutefeu, 2007). En 1976, une loi instaure une taxe départementale d'espaces verts (Merlin et Choay, 2010), aujourd'hui remplacée par la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) pour obtenir des subventions pour l'acquisition de nouveaux espaces ou pour leur aménagement.

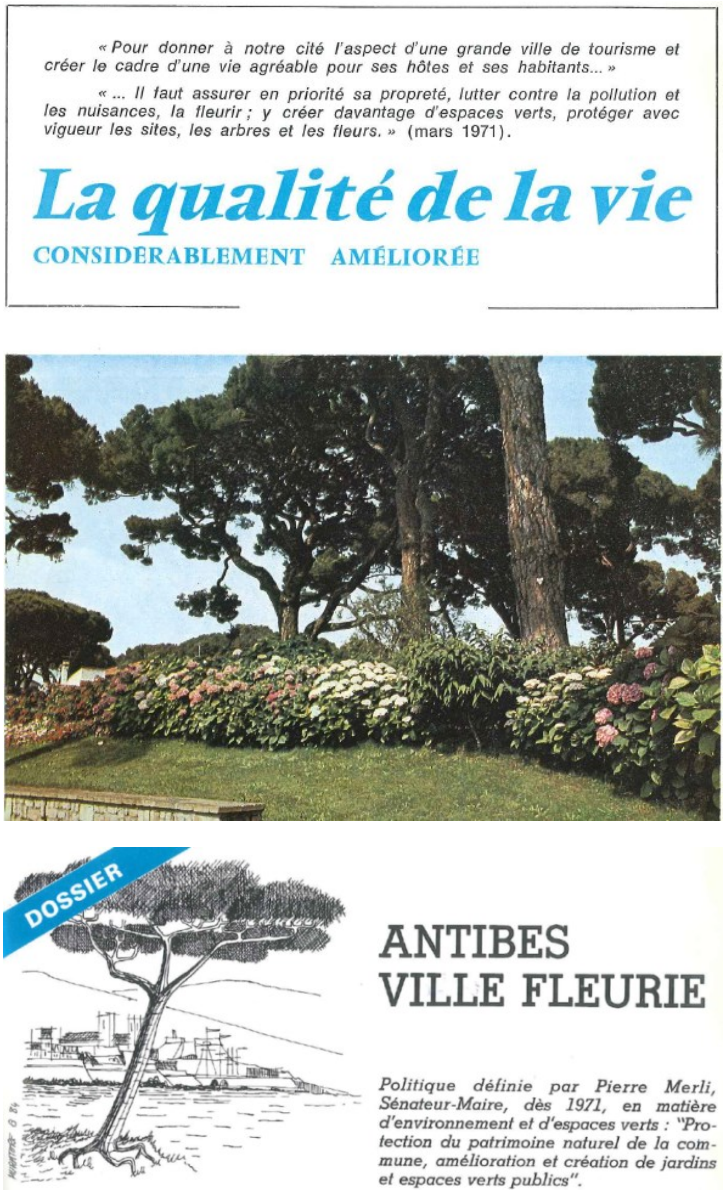

« Pour donner à notre cité l'aspect d'une grande ville de tourisme et créer le cadre d'une vie agréable pour ses hôtes et ses habitants... »

« ... Il faut assurer en priorité sa propreté, lutter contre la pollution et les nuisances, la fleurir ; y créer davantage d'espaces verts, protéger avec vigueur les sites, les arbres et les fleurs. » (mars 1971).

La qualité de la vie

CONSIDÉRABLEMENT AMÉLIORÉE

DOSSIER

ANTIBES
VILLE FLEURIE

Politique définie par Pierre Merli, Sénateur-Maire, dès 1971, en matière d'environnement et d'espaces verts : "Protection du patrimoine naturel de la commune, amélioration et création de jardins et espaces verts publics".

Figure 10 : Politique d'amélioration et de création d'espaces verts dans les années 1970 (Source : Edition spéciale de « Votre Revue », Bulletin d'informations municipales d'Antibes Juan-les-Pins, 1977 et Revue Municipale, n°23, octobre 1984)

Les années 1980 sont marquées par les premières réflexions sur la nature et le rôle des espaces verts en milieu urbain (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001). La notion de qualité de vie entre en considération (Boutefeu *et al.*, 2008). Elle se définit à partir du savoir-faire architectural, urbanistique et paysager (Delabarre et Marry, 2012) devenant des pratiques incontournables pour définir un espace vert (Mehdi *et al.*, 2012). Ce dernier symbolise alors la « ville verte » (Figure 11), répondant aux exigences esthétiques, sociales et économiques, qui influence le tourisme, la valorisation foncière, le choix d'habiter à proximité de parc et le développement de l'industrie horticole (Mehdi *et al.*, 2012).

En parallèle, le développement de l'informatisation et l'automatisation dans les services contribuent à une avancée en matière de gestion des espaces verts, grâce aux simulations de croissance de végétaux, aux logiciels de conception en 3D ou encore au pilotage à distance des systèmes d'arrosage (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001).

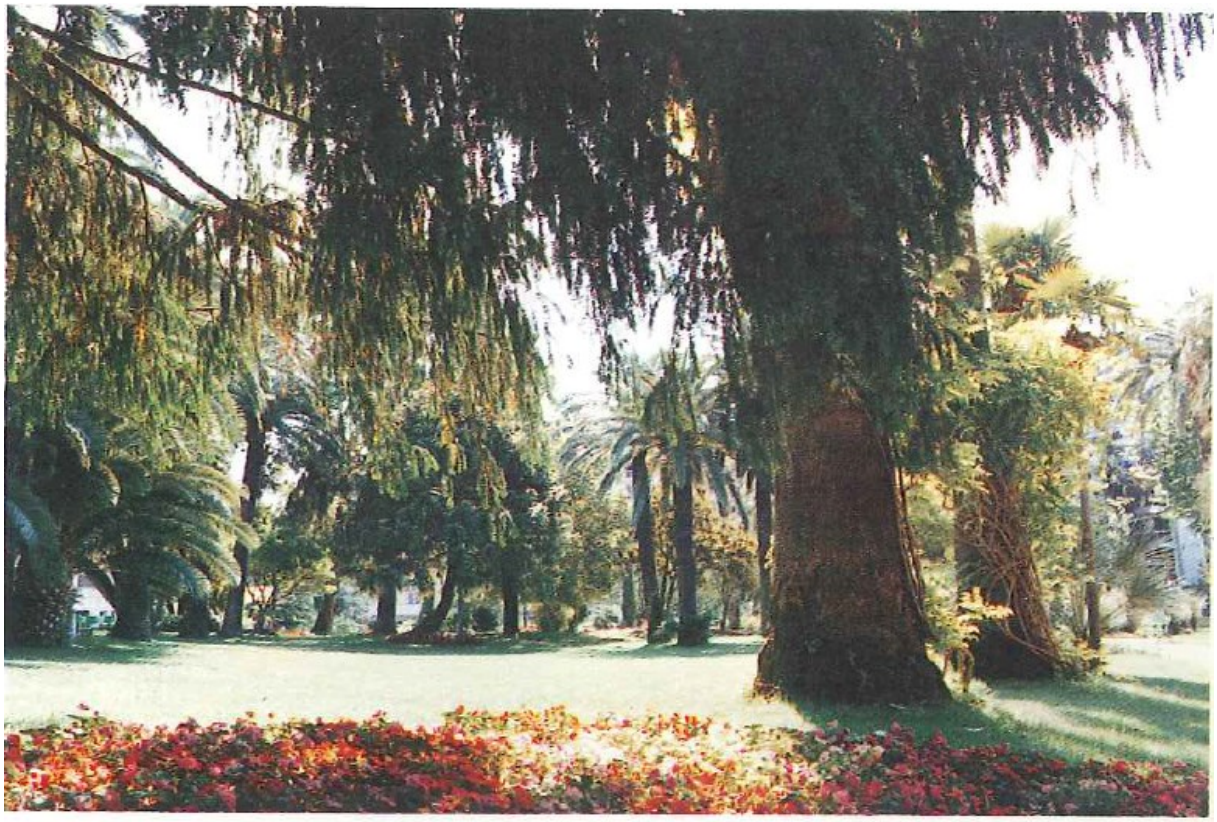

Le parc de la Villa Pauline et ses collections de palmiers.

Figure 11 : Parc de la Villa Pauline (Source : Revue Municipale, n°23, octobre 1984)

Une nouvelle vague de type écologique apparaît à partir de 1990 (Figure 12), dont les valeurs de l'espace vert dépendent principalement de la préservation de la biodiversité, du développement pédagogique et de la sensibilisation à l'environnement à l'égard des usagers (Lescroart et Braly, 2010) tout en étant relatives à l'avènement du Développement Durable (Mehdi *et al.*, 2012). Le concept de gestion différenciée émerge afin de répondre aux enjeux de la biodiversité (Menozzi *et al.*, 2014) car elle garantit un mode d'entretien différent selon les espaces, les situations, les usages et les histoires, modifiant les pratiques paysagères et horticoles (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001). « C'est à partir de cette époque que les regards commencent à se tourner vers les espaces verts en les considérant en tant qu'écosystème et non plus seulement comme un décor ou un équipement structurant de la ville. » (Mehdi *et al.*, 2012)

Figure 12 : Forêt d'Olivier sauvages et de Caroubier typique de l'étage thermo-méditerranéen du Fort Carré acquit par le Conservatoire du littoral en 1997.

La loi de Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 incite les politiques urbaines à la préservation des écosystèmes et des espaces verts. Elle donne lieu à la création d'outils de construction de projets liés aux Développement Durable des territoires et de mise en cohérence des politiques publiques, tels que la Charte pour l'Environnement (Figure 13), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). « De fait, l'environnement dans toutes ses composantes se trouve au cœur des objectifs assignés à ces nouveaux documents, au même titre que les autres considérations d'aménagement du territoire. » (Thiollière *et al.*, 2011). A partir de 2007, les politiques se sont emparées d'un autre outil d'aménagement du territoire pour les espaces végétalisés : la trame verte. Elle permet la continuité des espaces végétalisés urbains et l'évaluation des services rendus par le végétal à la société. En effet, l'espace vert est bénéfique en matière de santé, de qualité de l'air ou encore de lutte contre le changement climatique (Zimmermann, 2010). Le SCOT-Grenelle, nouvelle génération du SCOT, approfondit l'approche durable de la planification pour l'organisation du territoire. Les thèmes abordés sont la prise en compte de la

biodiversité, la nature en ville et la diversité des paysages (Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, 2013). « On va incontestablement assister à un « verdissement » des SCOT […] les SCOT seront désormais soumis à une obligation de compatibilité étendue aux directives de protection et de mise en valeur des paysages et de prise en compte des schémas régionaux de cohérence écologique et des plans climat-énergie territoriaux lorsqu'ils existeront. » (Pittard, 2010)

Réaménagement du square et de la promenade Albert 1er

L'une des actions de la Charte pour l'environnement prévoyant "la préservation et la mise en valeur des paysages et axes de vues emblématiques d'Antibes", le réaménagement de ce site, l'un des plus anciens jardins publics de la commune, s'imposait tout naturellement.

La première phase de ces travaux est aujourd'hui terminée. Les jardins et le monument à la mémoire d'Albert Ier sont dégagés et ouverts sur la mer. La création d'un bassin bordé de palmiers accentue encore cette ouverture vers le large. Le mobilier urbain a été remplacé et l'éclairage au sol met tout particulièrement en valeur la végétation.

Arman, le sculpteur, devrait se pencher sur la décoration du fond des bassins. Une fresque intitulée "les quatre saisons" est à l'étude.

Figure 13 : Square Albert 1er (source : Antibes Juan-les-Pins magazine, n°30, 2000)

En 2010, dans *Les Notes de l'Etd*[3], les espaces verts symbolisent « les bienfaits de la nature en ville », devenus indispensables à « l'équilibre psychique des citadins », à leur détente, à leur repos et à leurs plaisirs. En effet, il s'agit d'instaurer une « vraie nature bien reconnue » (Clergeau, 2007 dans Long et Tonini, 2012) faisant irruption en ville par le biais des espaces verts (Figure 14). C'est alors une construction sociale, maîtrisée pour le bien-être des citadins (Delage et Blanc, 2000 in Zimmermann, 2010), qui prend en compte deux facteurs : la santé publique et la cohésion sociale (Barra, 2015).

[3] Centre de ressources du développement territorial

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'hippo pâturage, UN DÉBROUSSAILLAGE EN DOUCEUR...

L'hippo pâturage, c'est un peu la méthode homéopathique du débroussaillage. Une façon respectueuse de l'environnement d'entretenir les espaces naturels. Depuis plusieurs semaines, la Ville a décidé de sauter le pas et de tester ce pastoralisme urbain sur trois prairies situées derrière le stade Gilbert Auvergne, quartier Saint-Maymes.
Jusque-là traitées par une fauche mécanique, ces parcelles communales sont désormais *"entretenues"* par un cheval et deux poneys confiés à la commune par Defend Horse, une association qui recueille depuis plusieurs années des animaux abandonnés ou voués à l'abattoir.

Les enjeux de l'éco pâturage

Sur le terrain, ce pâturage équin n'a rien de folklorique et représente un véritable enjeu en matière environnementale et de biodiversité comme nous l'explique Vincent Malherbe, de la direction Santé Environnement et Développement Durable : *"C'est avant tout une véritable alternative au débroussaillage mécanique qui limite les émissions de polluants et permet à la clef une réduction des coûts d'exploitation annuels d'environ 3000 euros pour 2 hectares"*.
Autre constat, en limitant l'action de l'homme, c'est toute la biodiversité et notamment la diversité floristique qui s'en trouve améliorée. Aussi, à terme, est-il envisagé d'augmenter la surface pâturée en installant les animaux sur d'autres sites urbains, comme le bois de la Garoupe. Et pour les petits terrains de moins de 5000m², les chevaux n'étant pas appropriés ce sont des chèvres qui feront le travail...

Figure 14 : Pastoralisme urbain (source : Infoville, n°39, Février-Mars 2015)

L'intérêt porté à la biodiversité enrichit la définition de la nature en ville et permet de ne pas se limiter qu'à l'aspect fonctionnaliste des espaces verts (Figure 15). En effet, ils évoluent en tant qu'écosystème dans lequel l'homme est en interaction avec la communauté des êtres vivants (Zimmermann, 2010). La nature en ville est aujourd'hui un concept valorisant le rapport entre biodiversité et urbanisme (Reygrobellet, 2007).

La Pinède retrouve SON ASPECT NATUREL

La mythique Pinède de Juan-les-Pins figure depuis 1913 parmi les premiers espaces boisés classés en France. Avec le temps et la multiplication des usages, le site s'est un peu éloigné de son aspect naturel originel. Aujourd'hui, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Commission Départementale des Sites, la Ville a entamé une restauration de cet espace qui consiste à retrouver un équilibre harmonieux entre les usages et la préservation à long terme des pins.

Ce projet ambitieux, qui sera réalisé en plusieurs phases, prévoit notamment une plus grande transparence des lieux avec la suppression de tous les arbustes et, à terme, un éclairage qui évitera les zones d'ombre. La pelouse, les fleurs et la rocaille sont abandonnées au profit du sol naturel de pinède (sable et tapis d'aiguille de pins) et d'une végétation vivace, adaptée au site et plus économe en eau. Des cheminements piétons seront maintenus et l'asphaltage sera remplacé par un revêtement stabilisé plus drainant. Les usages actuels comme le club de pétanque, l'aire de jeux ou encore les manèges sont conservés et intégrés au projet.

Sur les chemins de la Pinède, le sable blanc a remplacé l'asphalte.

La première phase de travaux s'élève à 160 000 euros et devrait s'achever avant la période de Pâques. Concrètement, elle consiste à déposer le mobilier urbain (qui sera ensuite réinstallé au fur et à mesure des travaux), arracher les végétaux incompatibles avec la pinède et démolir les allées secondaires et placettes pour reconstituer en lieu et place les dunes de sables en pente douce.

Figure 15 : La Pinède de Juan-les-Pins (source : Infoville, n°39, Février-Mars 2015)

La planification urbaine, entrée en vigueur depuis la loi fondamentale des communes du 15 février 1884, permet d'intégrer progressivement les espaces verts dans les politiques et les pratiques urbaines par l'intermédiaire des documents d'urbanisme (Mehdi *et al.*, 2012). Evoluant dans un contexte d'urbanisme fonctionnel vers l'urbanisme durable, les espaces verts sont aujourd'hui essentiellement des espaces à vocation sociale et écologique faisant apparaître de nouveaux enjeux (Figure 16).

Figure 16 : Evolution diachronique de la vocation des espaces verts en France depuis les débuts de la planification urbaine

2.1.3. Les enjeux actuels des espaces verts en milieu urbain

Nous présentons trois enjeux concernant les espaces verts en milieu urbain en rapport avec notre problématique de recherche, liée à la gestion durable des espaces verts : la vision de la « nature en ville », l'engagement des politiques vis-à-vis du Développement Durable et l'identification des besoins des acteurs du territoire.

Des conflits émergent vis-à-vis de la catégorisation de cette « nature en ville ». Les défenseurs de la nature ont une vision très négative de la ville car elle l'efface, par une matérialité instrumentalisée, alimentant le mal-être urbain (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). Le rapport ville-nature est antagonique : elle est perçue comme contre-nature et hostile (Cavin *et al.*, 2010). L'artificialisation des sols et la construction massive de réseaux de communication, telles que les routes ou voies ferrées, engendrent des risques et créent des obstacles pour la faune et la flore (Reygrobellet, 2007). La gestion des espaces verts réalisée jusqu'à présent semble avoir causé de nombreux dégâts au niveau de la biodiversité : transformation des habitats naturels, introduction d'espèces invasives, utilisation de produits phytosanitaires et surexploitation des ressources naturelles (Reygrobellet, 2007).

Contrairement à cette vision où la nature subit les pressions de la ville, Augustin Berque met en avant le fait que cette nature puisse provoquer en nous un sentiment de peur, représentant ce qui résiste, surprend et échappe à l'homme allant jusqu'à nous inquiéter, car nous ne pouvons pas la supprimer, nous pouvons seulement agir dessus (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). La nature suscite en nous des émotions, « de la surprise au rejet en passant par l'admiration » et possède la particularité d'être hors de la sphère anthropique tout en interagissant avec elle au quotidien (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). Des nuisances peuvent lui être associées comme les pullulations de pigeons, d'étourneaux ou de rongeurs, les allergènes végétaux, ou les racines destructrices de certains arbres (Donadieu, 2013). Ainsi, la nature provoque des situations souvent conflictuelles car sa perception dépend de la culture de l'observateur et de ses préoccupations (Veyret-Mekdjian, 2004). John Dixon Hunt présente les différentes catégories de nature en ville (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014) :

- elle est sauvage car l'anthropisation est minimale voire absente ;
- agreste ou domestiquée, car soumise à un entretien avec un processus de contrôle pour l'amélioration qualitative des conditions de l'environnement humain ;
- à dimension purement esthétique.

Nous pouvons dire que les espaces verts sont des espaces de confrontation entre le travail de l'homme et les logiques de la nature (Rialland, 2000), car elle est assujettie à ses volontés. Aujourd'hui, l'approche de la gestion différenciée modifie considérablement les espaces verts, car elle construit des espaces dont la végétation est plus dense dont l'apparence se rapproche de la nature sauvage. Cette « modification soudaine […] a des conséquences immédiates sur l'attitude de la population locale » (Long et Tonini, 2012). Les herbes folles trahissent un défaut d'entretien dans les esprits de beaucoup de personnes alors même que le désherbage chimique ne constitue plus une solution durable pour ces dernières (Ansart et Boutefeu, 2013). Gilles Clément propose une vision des espaces verts qu'il appelle « jardin en mouvement » (Figure 17). Il prend en compte le déplacement physique des espèces sur le terrain et qui va, par le choix des espèces, créer des paysages nouveaux tout le temps. La spécificité de cette gestion est de changer son regard sur les « mauvaises herbes » et d'en faire un atout de valorisation de l'aspect du jardin, car il n'existe pas de limite physique pour séparer les herbes « dites bonnes ou mauvaises » (Novarina, 2003). Mais le danger principal du nouveau visage des espaces verts est qu'il puisse provoquer des réticences auprès des populations en rompant avec le modèle de la gestion horticole des espaces verts. « L'information et la sensibilisation doivent viser à atténuer l'appréhension de l'invasion de

« mauvaise herbe », le modèle « horticole » étant très prégnant dans les représentations sociales des usagers et des citadins » (Audia, 2007 dans Long and Tonini, 2012).

Figure 17 : Parc André Citroën, Paris.

Ainsi l'enjeu résulte de la gestion des espaces verts qui va influencer la vision des individus. Celle-ci dépend étroitement du lien entre le citadin et sa perception de la nature. Il s'agit donc de comprendre les différentes visions de la « nature » en ville et de développer des moyens de communication pour faire comprendre les choix de gestion issus de volonté politique.

Rialland (2000) explique que depuis 1970, les initiatives en matière d'espace vert se sont multipliées en faveur de trois événements : la création d'associations de sauvegarde des parcs et jardins, la sensibilisation du grand public et l'intervention de collectivités territoriales et de l'état dans le renforcement de la restauration de jardins historiques porteurs d'images. Les pouvoirs politiques s'engagent dans la création de nouveaux espaces comme les jardins familiaux, de façades végétalisées et de restauration de zones humides (Zimmermann, 2010). Ils développent des plans verts, des plans de paysage ou encore d'embellissement afin de coordonner les multiples projets dont la vocation est d'améliorer le cadre de vie d'une ville ou d'un quartier. Les plans permettent « de définir une stratégie globale d'aménagement à moyen terme, guidée par la conduite de chaque opération vers un projet urbain de municipalité » (Boutefeu, 2007). Au niveau politique, les bénéfices de la nature en ville ne sont pas négligeables (Wackermann, 2005): valorisation de l'image de la ville, travail sur la continuité des espaces en intercommunalité, mobilisation de nombreux acteurs et outil pour gagner l'électorat en parlant de ville durable. Lorsqu'il y a de la demande en matière de nature en ville, il est indispensable de définir quel type d'espace vert doit être installé pour que les élus et les gestionnaires répondent aux besoins ou aux pratiques de la population. Par exemple, la

création d'espaces ouverts[4] contribue au maintien de la biodiversité et offre des espaces récréatifs aux résidents (Poirot et Gérardin, 2010). La politique des espaces verts et de promotion de la nature en ville prend en compte trois facteurs : la gestion technique des sites, la volonté politique exprimée à travers le développement durable et le jeu de gouvernance territoriale (Wackermann, 2005). Ainsi, un nouvel enjeu découle de la politique de la commune menée au niveau environnemental et social en rapport avec son engagement vis-à-vis du Développement Durable. Il s'agit de définir les orientations politiques de gestion durable des espaces verts pour la commune afin de développer les stratégies d'interventions permettant d'organiser la programmation, la réalisation et la gestion des actions pour les espaces verts.

Des enquêtes analysent les liens entre les types d'espaces verts, les types d'usages et les attentes des citoyens. Elles permettent d'identifier les comportements et les caractéristiques des groupes sociaux (Long et Tonini, 2012). Long et Tonini (2012) décrivent leur enquête, composée d'une quarantaine de questions réparties selon quatre axes de réflexion : la fréquentation des espaces verts, leur conception, l'investissement écologique et la fiche d'identité des interrogés. Parallèlement, ils mènent une « observation » utilisée pour analyser des faits sociologiques. L'attractivité des espaces verts dépend de plusieurs facteurs (Long et Tonini, 2012) : leur taille, leur qualité environnementale, leur densité de végétation et leur entretien. Son accessibilité est évidemment un facteur d'attraction pour l'usager et témoigne de son inscription dans le territoire. Les espaces verts sont utilisés en fonction de leur situation par rapport au lieu d'habitation (Veyret-Mekdjian, 2004). « On va plus facilement dans un espace s'il est bien connecté au reste de la ville, bien entretenu, si l'on s'y sent bien etc… » (Laïlle *et al.*, 2014). Les équipements urbains et les aménagements jouent un rôle déterminant, car ils influencent les types d'usages (Tableau 1). Ces derniers sont classés en catégories par Abbara (2002) et Arrif (2007). L'ensemble de ces usages ne peut pas être considéré de manière indépendante. En interaction, ils permettent de mieux cerner le ressenti des habitants par rapport aux espaces verts (Long et Tonini, 2012).

[4] « Variété d'espaces verts, de parcs aménagés ou non, de vestiges de zones naturelles comme les berges des cours d'eau, des terres agricoles, des jardins privés, des espaces publics urbains, tels que les squares municipaux et les alentours des monuments culturels, et des habitats qui se développent sur des terrains abandonnés tels que les friches industrielles » (Groupe d'expert 1996 dans (Poirot et Gérardin, 2010).

USAGES	
Marche/promenade/balade	avec son chien / poussette / enfant / en couple / à vélo / digestive / sportive
Sport	Jogging / échauffement / vélo / foot / roller / skate / pêche
Assis/allongé	surveillance des enfants / contemplation du paysage / repos / sieste / pique-nique / lecture sur l'herbe / lecture sur banc / bronzage
Trajet/parcours	à vélo / domicile-travail / domicile-commerces
Visite	Contemplative / touristique / en famille
Autres	Photographie

Tableau 1 : Usages des espaces verts (d'après Abbara, 2002 ; Arrif, 2007 ; Long et Tonini, 2012).

Se retrouver au sein de la végétation urbaine permet d'oublier et de fuir les tumultes de la ville. Cette dernière est jugée pour ses aspects négatifs, par exemple le stress, le bruit et l'agitation, mais elle devient supportable par la présence de la nature (Long et Tonini, 2012). Dans ces conditions, les espaces verts se définissent comme des lieux de calme, de relaxation et de détente où le rythme parait plus lent (Long et Tonini, 2012). Frileux (2007) suggère de rompre avec la dichotomie « ville-nature », en raison de la diversité des espaces, allant des jardins aux exploitations agricoles et aux forêts. Il propose d'élargir le sujet au concept de « territoire de nature ». Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, l'idée de nature est complexe et différente d'un individu à l'autre (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). Elle peut faire écho à « une nature domestiquée, transformée par l'homme, une nature confortable et accessible » où il est possible de pratiquer une activité récréative et même du jardinage (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). Il est nécessaire de définir la demande de nature des citadins et d'en détecter toutes les nuisances pour tendre vers un aménagement qui correspondrait au plus grand nombre (Bourdeau-Lepage, 2013). De nos jours, les politiques ont l'opportunité de renouveler le regard des habitants sur leur quartier, de promouvoir de nouvelles activités et de développer des nouvelles relations sociales sur leur territoire. Ainsi, le dernier enjeu issu de la demande des citadins en matière d'espaces verts est le rapport entre l'accessibilité et l'usage qu'il est possible d'en faire. Il est nécessaire d'identifier les attentes des acteurs du territoire en fonction de leurs préoccupations environnementales.

Afin de répondre à la demande d'amélioration de la gestion des espaces verts pour la commune d'Antibes Juan-les-Pins, nous identifions ces enjeux comme pistes de recherche :

1) comprendre les différentes visions de l'espace vert afin de développer des moyens de communication pour faire comprendre les choix de gestion issus de volonté politique ;
2) définir les orientations politiques de gestion durable des espaces verts pour la commune afin de développer les stratégies d'interventions permettant d'organiser la programmation, la réalisation et la gestion des actions dans les espaces verts ;
3) identifier les besoins des acteurs en fonction de leurs inquiétudes.

Synthèse

Nous élaborons une carte conceptuelle des espaces verts à partir de celle de l'espace géographique (Figure 18). La notion de gestion est au cœur de notre système d'étude par analogie à l'organisation spatiale. En effet, la gestion est déterminée et déterminante pour déceler la complexité des structures et dynamiques des espaces verts, et leurs représentations par les différents acteurs du territoire. Par ailleurs, nous remplaçons les paramètres de la carte conceptuelle précédente par les informations notionnelles relatives aux espaces verts. Par exemple, les concepts de territorialisation et de territorialité reflètent alors l'espace public par rapport à ses critères (accessibilité, gratuité, délimitation, réglementation, usages et comportements). Autre exemple, les enjeux des espaces verts, définis préalablement sont incarnés par les différentes dimensions cartésiennes, phénoménologiques et sociales. Cela renvoie au contexte la gestion durable des espaces verts relatif aux bienfaits de la présence des espaces verts en ville, aux relations entre acteurs du territoire et à l'intégration de la participation.

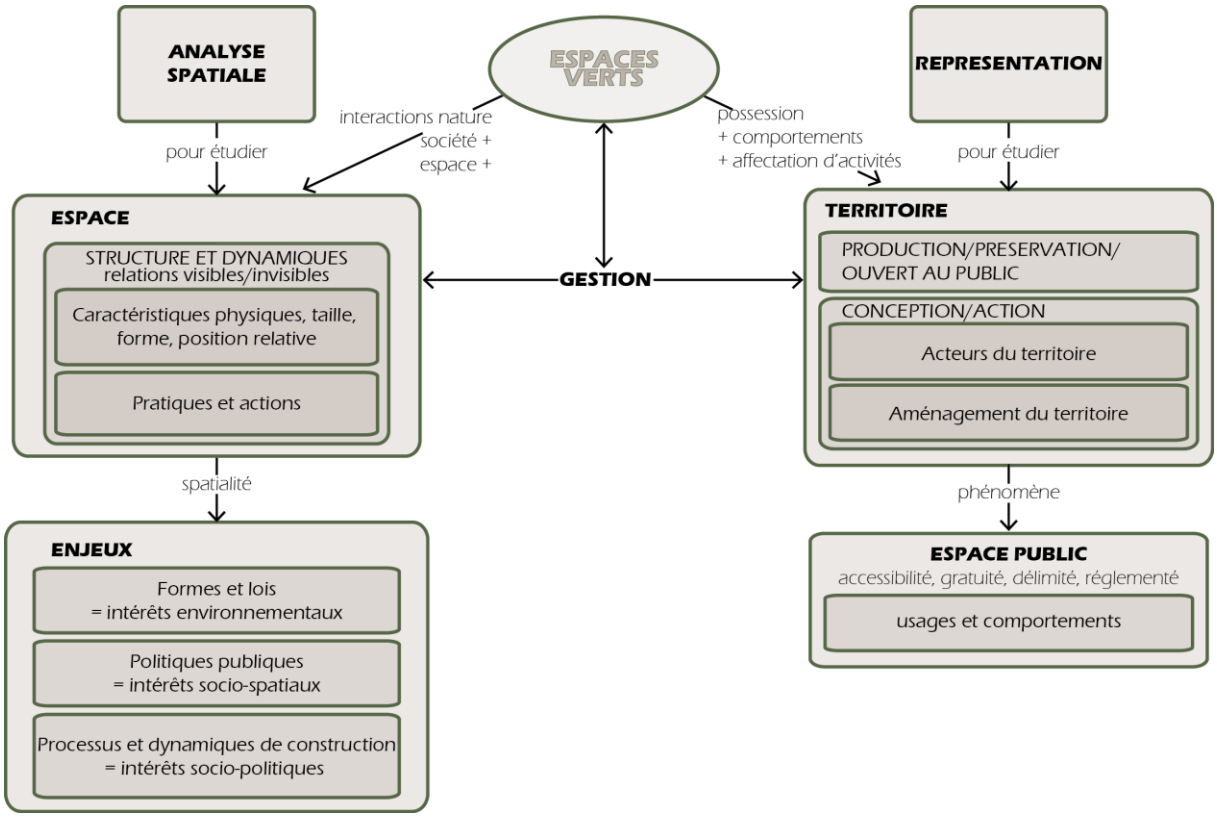

Figure 18 : Définition des espaces verts : entre matérialité et objectivation

2.2. Le contexte de la gestion durable des espaces verts

L'objectif de la gestion est lié à la valorisation du principe de durabilité dans les administrations publiques et dans la société civile (Moser et Weiss, 2003). Le contexte de la gestion des espaces verts traduit alors ce principe. Dans ce cas, nous prenons en compte les bienfaits garantis par la présence de la végétation en ville et la gouvernance, où s'organisent les jeux d'acteurs et la participation de la société civile (Wackermann, 2005).

2.2.1. La gestion des espaces verts : réponse aux bienfaits de la présence de la végétation en ville

La présence de végétation en ville est aujourd'hui mise en avant pour les bienfaits (Figure 19) qu'elle procure chez l'homme, à l'environnement et pour l'économie (Laïlle *et al.*, 2014), que les gestionnaires et les politiques développent, adaptent et promeuvent dans leurs espaces verts.

CATEGORIE	BIENFAIT
Pour l'homme	Santé physique
	Santé psychologique
	Lien social
Pour les équilibres naturels	Biodiversité
	Régulation thermique
	Qualité de l'air
	Ecoulement des eaux
Pour l'économie	Valorisation du bâti
	Tourisme et activitité

Lien fort Lien Modéré Lien Faible

Figure 19 : Tangibilité des bienfaits et robustesse des arguments (selon Laïlle *et al.,* 2014)

Tout d'abord, nous nous intéressons aux bénéficies de la présence de la végétation sur l'homme. Au niveau de la santé, elle contribue à l'équilibre physique et psychique des habitants (Barra, 2015) grâce aux espaces de détente, de repos et de loisir, réduisant le stress et favorisant l'activité physique pour lutter aussi contre l'obésité (Laïlle *et al.*, 2014). Au niveau social, les espaces verts se distinguent par leurs « opportunités d'interactions sociales » grâce à l'organisation d'événements, d'actions pédagogiques et participatives (Laïlle *et al.*, 2014) pour créer des liens sociaux (Zimmermann, 2010). L'objectif étant de faire des espaces verts des lieux de vie, d'échanges et d'expérimentations pour garantir le « bien-être » des habitants et « l'attachement communautaire », pour permettre l'implication des populations dans les choix de développement, dans le dialogue et la concertation (Laïlle *et al.*, 2014). Par exemple, lors de la réalisation de cette recherche, nous avons rencontré l'association Evaléco[5] qui s'intéresse particulièrement à l'implication des citoyens dans le cadre de leur espace de vie. Elle a pour objet l'éducation populaire au développement durable et l'accompagnement à la transition écologique par la sensibilisation et la formation auprès de toute personne y compris auprès des élus locaux et des services des collectivités territoriales (Evaléco, 2013). Le travail de ce type d'association est d'encadrer les relations entre « une multiplicité d'acteurs hétérogènes qui s'expriment, se questionnent et se répondent pour définir, en commun, les conditions d'intervention et d'élaboration d'un projet (Daré *et al.,* 2007 dans Etienne, 2010). L'objectif est de développer des espaces verts de manière collective, en prenant en compte non seulement les gestionnaires et les décisionnaires mais aussi les

[5] www.evaleco.org

administrés et les associations ou toutes autres personnes ayant un lien direct ou indirect avec l'espace ou le phénomène à gérer. Ainsi, le principe de participation s'inscrit dans une logique de partage du pouvoir où des actions sont menées par des collectifs qui s'impliquent directement aux processus de programmation et de conception en tant qu'habitant. Cela permet de contribuer à la création et à la gestion de leurs propres espaces comme lieu d'échange et peut aussi contribuer à l'insertion socio-professionnelle (Manola *et al.*, 2009).

Au niveau environnemental, les espaces verts améliorent la qualité de l'air grâce à l'absorption de gaz toxiques (Soulier, 1968) pour lutter contre les pollutions et fixer le dioxyde de carbone (Laïlle *et al.*, 2014). Les espaces boisés et jardinés réduisent les îlots de chaleur, c'est-à-dire des élévations localisées des températures en milieu urbain pour créer un milieu favorable pour la faune urbaine (Donadieu, 2013). Ils permettent aussi de réguler le climat (Wackermann, 2005) et les variations thermiques grâce à l'évapotranspiration et l'ombre issues des arbres (Barra, 2015) pouvant baisser de deux degrés Celsius la température d'une rue (Laïlle *et al.*, 2014). « Ainsi comprendre l'utilité de la biodiversité à travers les services rendus est un levier important pour l'intégration du végétal en ville. » (Laïlle *et al.*, 2014). D'un point de vue de l'entretien mené dans les espaces verts, les gestionnaires préconisent la « gestion différenciée ». Elle tend vers une évolution des techniques en accord avec le rythme biologique des espèces (Novarina, 2003). Désormais, c'est le mode biologique des plantes qui détermine la forme et la place des fleurs, variable en fonction des espèces et du temps. Il s'agit d'un « jardin en mouvement […] entrainant une différenciation accrue des espaces en fonction du type d'entretien que l'on prodigue .» (Novarina, 2003). Dans ces cas, l'esthétisme des espaces verts n'est plus l'enjeu central. Il s'agit de développer différents types d'entretiens et de services adaptés aux caractéristiques de chaque espace vert pour augmenter le potentiel de biodiversité présent sur les lieux (Zimmermann, 2010). Il s'agit donc d'intervenir en faveur de l'environnement et de tenter de contrôler les impacts écologiques et sociaux provoquant indirectement ou directement un changement voire une altération dans l'écosystème (Moser et Weiss, 2003). Nous pouvons donner en exemple la mise en place du dispositif « zéro pesticide » qui consiste à réduire l'usage des pesticides pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé (www.eaurmc.fr). D'ailleurs, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit d'interdire au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public (Ministère du Développement durable, 2015)

Au niveau des bienfaits économiques, la présence de végétation contribue à la valorisation du bâti grâce aux espaces verts de proximité ou à un point de vue qui participe à l'augmentation du prix du foncier (Crompton, 2001 dans Laïlle *et al.,* 2014). En parallèle, l'agriculture urbaine se développe grâce aux jardins partagés ou encore aux maraîchages urbains qui répondent à une attente des consommateurs souhaitant des produits cultivés localement et consolidant la cohésion sociale et économique du territoire (Laïlle *et al.*, 2014). Nous citons l'attractivité du territoire comme avantage économique. Les espaces verts rendent une ville attractive tant au niveau touristique que pour les entreprises, les centres de recherche, les étudiants ou encore les nouveaux habitants, renforçant l'image de la ville (Zimmermann, 2010). « L'ensemble des aménagements végétaux participe à l'image de la ville, à l'ambiance générale, à sa beauté, à son attractivité. » (Laïlle *et al.*, 2014). D'ailleurs, des enquêtes liées à des études marketing et d'opinion telles que celle de la Sofres[6], menée par le Moniteur, relève ce constat en mettant le doigt sur les raisons déterminantes du choix d'une région d'habitation : 53 % désirent être proches de la nature, 75 % préfèrent une terrasse ou un jardin et 50 % expriment le souhait d'une augmentation des espaces verts. La qualité de l'environnement est une source de satisfaction pour 84 % des personnes interrogées (Felzines, 2005). Les populations des aires urbaines réclament des espaces de respiration et de détente en ayant compris la nécessité d'une gestion intégrée à la ville (Wackermann, 2005). Une enquête réalisée par l'UNEP[7], sur les usages et les attentes des français en matière d'espaces verts en milieu urbain et périurbain, témoigne encore du caractère préoccupant de la nature en ville : « 7 français sur 10 choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation » et « 3 français sur 4 fréquentent de façon périodique ou quotidienne les espaces verts de leur commune » (Long et Tonini, 2012). « Les végétaux en ville sont des alliés objectifs de la santé humaine et du bien-être des habitants. Ils représentent aujourd'hui un des éléments essentiels non seulement de la qualité du cadre de vie, mais aussi de l'attractivité des territoires. » (Laïlle *et al.*, 2014)

Pour répondre aux bienfaits de la végétation en ville, plusieurs opérations sont mises en place comme l'éducation et l'enseignement des valeurs du Développement Durable, la réduction des impacts environnementaux lors de la production de biens ou de services, la limitation de

[6] Enquête pour Nexity, échantillonnage national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population majeure interrogée le 23 et 24 février 2005

[7] Enquête menée par l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage en collaboration avec l'institut de sondage Ipso, 2008.

la consommation énergétique, de matières premières et des ressources non renouvelables ou encore la participation du public aux dialogues et aux actions menées (Moser et Weiss, 2003). Ces opérations s'inscrivent dans un contexte de gestion complexe que prône le concept de Développement Durable alliant à la fois croissance et préservation environnementale, sociale, économique ainsi qu'un choix de mode de gouvernance. Ce dernier implique alors une diversité d'acteurs du territoire en lien avec les espaces verts que nous devons identifier et considérer à travers leurs relations.

2.2.2. Les acteurs de la gestion des espaces verts et leurs relations conflictuelles ?

L'ensemble des acteurs forme un système où se mêlent complicités et conflits entre ceux de même nature et ceux de natures différentes (Brunet, 2001). Les acteurs agissent selon leurs propres intérêts par le biais de moyens et de stratégies (Brunet *et al.*, 1992).

D'après la définition de Brunet *et al.* (1992), l'acteur est celui qui agit. En géographie, est considéré comme tel tout individu ou ménage, groupe plus ou moins informel (associations, clans ou lobbies), entreprise, collectivité locale ou encore l'Etat (Brunet, 1992). L'individu, ou un collectif, conduit une action qui interagit avec d'autres actants (Lussault, 2007). L'action est assimilée à un effort appliqué en un point réel qui modifie la réalité. Quant aux actants humains, non humains (animaux, arbres, fleurs…) ou hybrides (groupes, agencements ou espaces verts), ils représentent une « réalité sociale quelconque dotée d'une capacité à contribuer à l'organisation et à la dynamique d'une action » (Lussault, 2007). L'espace vert est une ressource sociale et environnementale complexe, mobilisée et transformée dans, par et pour l'action (Lussault, 2007). Toutes les personnes qui affectent le territoire, tous les usagers de l'espace et des ressources et tous les demandeurs ou les intervenants institutionnels sont considérés comme des acteurs (Beuret, 2011). Ils sont dotés d'un pouvoir de gestion et/ou tenus aux faits des objectifs de l'action (Beuret, 2011). Ils sont capables de percevoir, de se représenter et de se projeter dans leur environnement (Moser et Weiss, 2003). Le citoyen est un acteur du devenir des espaces verts par ses pratiques et ses choix quotidiens, liés à son mode de consommation, ses déplacements ou encore son mode de vie. Il est aux premières loges pour rendre compte de leur état, car il est à la fois usager, c'est-à-dire une personne en relation avec l'espace vert, et utilisateur, c'est-à-dire celui pour qui l'espace vert est créé. Il est considéré comme autant, voire mieux, informé que les spécialistes ou politiques

grâce à leur ancrage dans le monde concret (Durance, 2010). L'expert, comme l'aménageur ou le technicien, fait « naître des représentations dans l'imaginaire des habitants » (Vincent et Fischer, 1998 dans Tortel, 1998). C'est celui qui aménage l'espace. Il est la personne la plus compétente dans son domaine et rapporte des connaissances fiables au sujet de l'action et de ses impacts. L'acteur politique prête une attention particulière à l'appropriation du territoire et de la politique qu'il mène sur ces espaces. Il s'assure du succès du résultat de ses actions. Les acteurs économiques sont les entreprises de biens et de services ou encore les administrations qui soutiennent ou financent l'action. Les gestionnaires des espaces verts possèdent les informations leurs permettant d'appréhender leur coût d'entretien et d'utiliser aux mieux les ressources dont ils disposent. Ils analysent les atouts et les faiblesses de chacun des modes de gestion (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001). Enfin, les organisations syndicales, le monde associatif ou encore les collectivités locales sont des acteurs sociaux non négligeables particulièrement dans le domaine environnemental. En effet, c'est bien souvent aux travers de revendication ou d'actes pédagogiques, que les populations sont sensibilisées aux questions de protection de la nature. Lascoumes (1994) relève une double fonctionnalité des acteurs sociaux : tout d'abord ils assurent une fonction culturelle de formation, que le plus souvent aucune autre institution n'accomplit et ensuite, ils proposent des actions publiques majeures de suivi de l'application des lois et de dénonciation de leurs violations.

L'analyse du « système des acteurs » renvoie à l'étude des stratégies. Bailly *et al,*. (1995) proposent de faire le lien entre stratégie et acteurs grâce à quatre usages de l'espace classés en catégorie :

- « habiter », c'est-à-dire le premier besoin humain ;
- « approprier » qui renvoie au statut de l'implantation humaine ;
- « produit-exploité » pour marquer son espace ;
- « échanger » mettant en valeur les complémentarités de production.

« Ces usages génèrent une gestion de l'espace, créatrice de paysages, régions, de nations… » (Groupe Chamonix-Sérignan, 1995). Les relations entre acteurs, dérivées de l'usage de l'espace, peuvent être conflictuelles (Gravari-Barbas et Veschambre, 2000). Elles s'inscrivent dans un « jeu d'acteur » que le géographe cherche à démêler. « Les jeux d'acteurs et les enjeux de pouvoir sont en général des composantes majeures de la problématique environnementale » (Lascoumes, 1994). Cependant, le conflit n'est pas nécessairement un obstacle au bon déroulement des relations humaines, il peut être perçu comme une modalité des rapports sociaux parmi d'autres (Torre in Zuindeau, 2010). D'après Gravari-Barbas

(2000), le conflit est un « révélateur pertinent de la manière dont les acteurs cherchent à se placer et à faire valoir leurs revendications ou encore à construire ou à contrôler des territoires ». Donnons deux exemples issus de la rencontre entre différents acteurs du territoire organisée sur le thème de la « vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins », réalisés dans le cadre de cette recherche, pour comprendre à quels niveaux le conflit est susceptible d'émerger. Le premier concerne une situation de conflit d'usage, lié à la catégorie « produit-exploité », entre des utilisateurs publics et privés du site. Le second conflit d'usage est lié à la catégorie « approprier » où il s'agit d'une discussion révélant la multiplicité des usages du site et donc des conflits potentiels subjacents. Les bonnes conditions de cette rencontre ont permis de faire évoluer la discussion dans un climat de bienveillance et de soulever les enjeux de cet espace.

- Exemple 1 : Discussion autour des points négatifs que nous pouvons trouver à la Pinède de Juan-les-Pins en rapport avec les activités touristiques proposées sur le site.

Extrait du débat concernant l'atelier PINS :

Animateur : Question 5, qu'est-ce qui est négatif à la pinède et pourquoi c'est négatif selon vous ?

Association A : C'est en plein été les cuisines.

Elue : Les extractions des cuisines !

Association A : C'est incroyable qu'on puisse autoriser cela.

Elue : Ce n'est pas autorisé c'est toléré, mais on est bien d'accord.

Association A : Avant c'était encore pire, comme les poubelles et containers. Quand c'est plein, en plein mois d'aout […] on ne sait pas où mettre les trucs.

Touriste 27 : Les manèges ça c'est moi, alors bien sûr par rapport à mes critères, pour moi c'est négatif parce que d'accord on cherche à ce que la population réintègre cet espace, se réapproprie l'espace mais pas avec ça, avec un jardin d'enfant parce que c'est un lieu de partage etc… mais ce genre de commerce moi non.

Administré 25 : C'est mettre du privé dans du public.

Association A : Je ne suis pas contre moi, ça me dérange pas trop.

Administré 40 : Pour moi car j'ai aussi pris cette photo, ça devrait être à l'extérieur dans cette zone on peut mettre du loisir oui ! Mais en périphérie de la zone naturelle ou en tout cas ce qu'on a envie qui reste naturel.

Association B : Ça ne me choque pas tant que ça. Ça me fait penser au château à Nice, y a des manèges comme ça, avec des snacks, là y a pas de snacks, de ventes dedans, souvent ça se retrouve, à Cannes c'est pareil, à la roseraie je connais tous les trucs à proximité (rire) au centre-ville d'Antibes c'est pareil.

- Exemple 2 : Discussion autour de ce qui est spécifique à la Pinède de Juan-les-Pins par rapport aux autres espaces verts de la commune.

Extrait du débat concernant l'atelier PINS :

Animateur *:* Donc par exemple la question 1 : qu'est-ce qui est spécifique à la pinède de Juan-les-pins ? Ça c'est toi, est-ce que tu peux nous dire pourquoi ici c'est particulier ?

Touriste 27 : Oui c'est pour la bibliothèque, pas pour la voiture hein ! C'est juste que j'ai trouvé ça typique qu'il y ait une bibliothèque au milieu d'une pinède donc voilà c'est pour ça que je l'ai pris en photo.

Animateur : Ok merci. Ensuite.

Administrée 29 : Ça c'est moi. La statue pour le jazz.

Animateur *:* Les boulistes c'est toi ?

Administré 25 : Ce n'est pas tous les jours qu'au milieu d'une pinède on a des boulistes dans un espace vert !

Administré 40 : C'est moi ! C'était à travers la pinède, on voit une vue dégagée, on aperçoit à la fois de la végétation haute, un sol nu et la vue mer, on a l'impression d'être […] de retrouver la vue dans les Andes.

Elue : On est dans les Alpes Maritimes !

Administré 40 : On est en ville enfin…

Association B : C'est la mienne. Donc moi, c'est la nature en ville quoi, le témoignage de ce qui était là avant la ville voilà, c'est la nature qui est là et puis la ville qui s'est construite autour.

Association A : Qui s'est construite dedans !

Le conflit d'usage portant directement sur l'utilisation ou l'appropriation de l'espace, est une situation que met en concurrence plusieurs acteurs au sein d'une même société (Cattaruzza et Sintès, 2011). Afin de définir le contexte du conflit, Cattaruzza et Sintès (2011) propose de prendre en compte quatre facteurs : les caractéristiques professionnelles de la population, les enjeux et dynamiques du territoire, l'histoire de l'espace concerné et les rivalités entre les acteurs locaux. Dans le domaine de la gestion du conflit, le géographe tente de donner aux acteurs des « clés de lecture » de la problématique à traiter afin de cibler les modalités de sortie du conflit « par le haut » (Le Goascoz et Abraham, 2000). L'approche géographique, soulignant la dimension spatiale, est essentielle pour analyser les conflits. En effet, le géographe s'intéresse à la manière dont les différents groupes sociaux utilisent les ressources environnementales et patrimoniales, et les différentes façons dont ils veulent se les approprier (Gravari-Barbas et Veschambre, 2000). Les conflits sont d'ordres : idéologiques, politiques, syndicaux ou encore culturels et patrimoniaux (Leschambre, 2000). Les causes peuvent être liées à une mauvaise gestion de l'espace, à l'état même de l'espace, ou encore par rapport au choix d'un aménagement modifiant le territoire (Charlier dans Cattaruzza et Sintès, 2011).

Le groupe MANON[8] recommande d'anticiper les difficultés futures et de hiérarchiser les enjeux dans un conflit. Il propose trois scénarios « d'évolution possible des modalités de gestion des conflits d'usage » pour aider les décisionnaires (Actu-Environnement, 2005) :

- la gestion publique dite « scénario Rond », où l'ensemble des acteurs de l'espace participe à tous les niveaux à des consultations afin d'anticiper les conflits potentiels ;
- la gestion marchande dite « scénario Mercato », où il y a un renforcement du recours aux tribunaux et aux solutions de marché pour répondre aux conflits ;
- la gestion locale concertée dite « scénario Ovalie ».

[8] Alain ETCHEGOYEN, Commissaire au Plan et Marc GUERIN, chef du groupe de projet MANON, ont rendu public les propositions du Plan sur le rôle de l'Etat en matière de gestion des conflits d'usage dans les territoires à l'horizon 2020 (Actu-Environnement, 2005).

Ces scénarios se distinguent par leur degré de confiance et de coopération entre les acteurs, la capacité des pouvoirs publics à articuler les échelles géographiques de décision et enfin par l'efficacité des outils d'incitation, de gestion et d'acceptation sociale (Actu-Environnement, 2005). Dans notre travail, nous nous rapprochons du dernier scénario pour anticiper les difficultés et classer les enjeux, qui tend vers le développement d'une politique de gestion locale et concertée des espaces verts d'une municipalité, tout en accompagnant les acteurs du territoire à travers une démarche participative, impliquant l'utilisation d'outils collaboratifs.

2.2.3. La participation pour une gouvernance des espaces verts

Les élus semblent répondre aux enjeux du Développement Durable en mettant en place une gouvernance territoriale où la participation citoyenne aux débats démocratiques joue un rôle déterminant. La participation se divise en quatre niveaux en fonction des degrés d'implication des acteurs du territoire : l'information, la consultation, la concertation et la co-construction.

Tout d'abord, pour comprendre la mise en œuvre de la participation citoyenne exercée dans les communes françaises, il est nécessaire de remonter à l'échelle européenne. En effet, en Europe, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sont cadrés dans la Convention Aarhus. « Elle impose aux Etats Parties des obligations vis-à-vis du public […] Elle induit une démarche de démocratie des processus décisionnels nationaux » (Boutelet et Olivier, 2009). La convention encourage les Etats à mettre en place des dispositifs de participation aux décisions relatives à l'environnement. Elle incite les décisionnaires à élaborer des normes environnementales ou à adopter des plans et des programmes d'action. La participation renforce la défense des droits individuels à vivre dans un environnement assurant la santé et le bien-être. Elle améliore la qualité et l'efficacité des décisions administratives. De plus, elle intègre la diversité des intérêts et des valeurs du public. Il s'avère que la participation du public permet de mieux approcher les spécificités et les dynamiques territoriales détectant les interdépendances spatiales et temporelles (Faburel et Manola, 2007) du fait de la proximité spatiale entre le citoyen et le territoire. Et enfin, elle contribue aussi à l'amélioration de l'éducation et de la pédagogie environnementales à destination du public pour le responsabiliser (Boutelet et Olivier, 2009). La participation citoyenne est prise en compte dans le système politique français à travers la démocratie participative. C'est un « mouvement continu dans la prise de parole et de conquête de droits […] Elle implique un jugement de la part du public à travers une gamme de formules de

participation» (Barbier, 2005). Quatre formes de participation existent dans le système démocratique français :

- l'information, qui fournit des éléments aux individus sur le projet mené. Son contenu doit être accessible et vecteur de communication ;
- la consultation, où la population est mobilisée par les décideurs afin d'avoir leur avis sur le projet préalablement défini et sélectionné par ces derniers ;
- la concertation, qui consiste à avoir une attitude globale de demande d'avis avant qu'une décision soit prise. Elle permet un dialogue dont l'objectif est de définir un ou plusieurs axes pour le projet. Le décideur reste le seul maître à bord car c'est à lui seul que revient la décision. Par une démarche de concertation, les décideurs tentent de débloquer les conflits en constituant un échantillon d'acteurs le plus complet possible d'afin d'obtenir une diversité de points de vue (Alban et Lewis, 2005) ;
- la co-construction de projet, où les acteurs participent à son élaboration dans son intégralité. Par essence, l'ensemble des acteurs se positionne en situation d'équité où la décision est prise par un vote, un consensus ou par un consentement.

Par ces formes, la participation s'insère au cœur des processus de décision publique dont la caractéristique commune est d'être à l'initiative des autorités publiques et hors des campagnes électorales (Bherer, 2011).

Ne pas savoir ce qu'est la participation, ne pas savoir à quoi elle sert, ne pas savoir où elle s'organise, ou encore le manque de disponibilité des individus, le manque de confiance en cette démarche ou les NIMBY (*« Not In My BackYard »* signifiant « pas dans mon arrière-cour ») sont autant de freins qu'il semble possible de surmonter. En effet, il faut ouvrir les champs des possibles, donner le sentiment d'être dans l'informel ou encore autoriser le public à imaginer le futur. Il existe cinq champs de levier à explorer afin de mettre en place un projet participatif de co-construction : la posture des organisateurs, l'organisation matérielle, la posture de l'animateur, la posture des participants et enfin la capacitation (Evaléco, formation « Apprendre à participer à la co-construction de projet », 7-8 juillet 2014). L'organisateur, c'est-à-dire le commanditaire du projet participatif doit travailler en toute transparence. Il doit être clair sur les moyens dont il dispose, clair sur le mode de prise de décision (vote, consensus, consentement) et clair sur les objectifs des réunions (information, consultation, concertation, co-construction). Il ne faut pas, qu'il propose d'emblée d'importants engagements aux participants mais au contraire en formuler des moindres. Ils sont ainsi sollicités mais ne sont pas réticents à l'idée de s'engager dans la participation. L'organisation

matérielle permet de cadrer la participation. Il s'agit d'indiquer l'ordre du jour et de bien le respecter. Il faut permettre à tous les publics de venir. Pour ce faire, il s'agit de varier les moments de participation dans le temps. Les dates de réunion sont fixées à l'avance. Le compte rendu est aussi un outil de communication très important qui permet de réaliser un bilan et d'avoir un journal de bord. La posture de l'animateur est neutre. Il est le médiateur qui énonce les règles de la réunion, aide à gérer les conflits et reformule ce qui est dit par les participants afin que tout soit bien compris. Saint-Amand (2013) distingue le lexique à éviter, c'est-à-dire les mots anxiogènes, à connotation péjorative ou induisant un jugement et le lexique à expliquer relatif aux mots polysémiques en fonction des disciplines. Il peut déléguer certaines de ses compétences afin d'attribuer de petits engagements auprès des participants comme la gestion du temps de parole, l'autorisation de la prise de parole ou la prise de notes. Le participant se doit de respecter autrui et de se mettre en position d'écoute. Il est présent afin de raconter, transmettre et échanger ses connaissances et ses compétences. Dans le dernier champ, il s'agit de la capacitation, c'est-à-dire de la capacité réelle de participer à une réunion ou projet pour tous les individus qui le désirent. Ce levier consiste à lever l'ensemble des freins susceptibles de limiter la participation. Par exemple, il faut organiser une réunion dans un endroit accessible avec des places de parking gratuites à proximité de la salle. Il est indispensable d'organiser des réunions à des jours et des heures différents pour permettre à tous de venir ou encore utiliser un langage intelligible pour ne pas décourager l'assistance. Un panel d'outils collaboratifs est aussi utilisé pour animer la participation. L'objectif est de dynamiser et d'intéresser les acteurs du projet. Effectivement, la collaboration est bénéfique lorsque l'atmosphère est conviviale et lorsque la discussion et l'écoute sont au cœur de l'exercice. Il s'agit pour la plupart de « jeux brise-glaces », dont le but est d'éveiller l'intérêt des participants. Ils permettent aussi de lever les angoisses ou encore d'amorcer la discussion avec les personnes présentes. Les « jeux coopératifs », où l'ensemble des joueurs gagnent ou perdent conjointement, mettent en avant le fait de pouvoir construire ensemble quelque chose et de lutter contre les conditionnements de l'esprit de compétition.

D'après Sébastien (2011), un nouveau mode de management de la complexité territoriale est en train de s'imposer et se développer grâce à la mise en place de la participation. Cela permet à de multiples acteurs de se réunir et de réfléchir ensemble aux problèmes et à leur résolution (*Callon et al.*, 2001, Alcouffe *et al.,* 2002, dans Sebastien, 2011). Pour ce faire, nous devons

instaurer une collaboration entre les acteurs du territoire par le bais d'un outil de médiation, entre lui et les espaces verts, lors de la participation.

Synthèse

Nous proposons de conceptualiser la gestion des espaces verts en répondant à trois questions (Figure 20) :

- Pourquoi mettre en place une gestion des espaces verts ? Car la présence de la végétation en ville semble apporter de réels bénéfices d'un point de vue environnemental, social et économique ;
- Dans quel but ? L'objectif est de répondre aux attentes des différents acteurs du territoire qui sont liés aux usages des espaces verts et à leurs mode d'appropriations ;
- Comment les gérer ? Nous proposons d'utiliser la participation pour instaurer une gouvernance des espaces verts.

La mise en œuvre de la participation est favorisée par la prise en compte de cinq leviers, mais doit aussi passer par un outil favorisant le dialogue et perceptible par tous. Il doit permettre à chacun de révéler la matérialité des espaces verts et leur sensibilité envers celui-ci. Pour ce faire, nous utilisons une approche par le paysage.

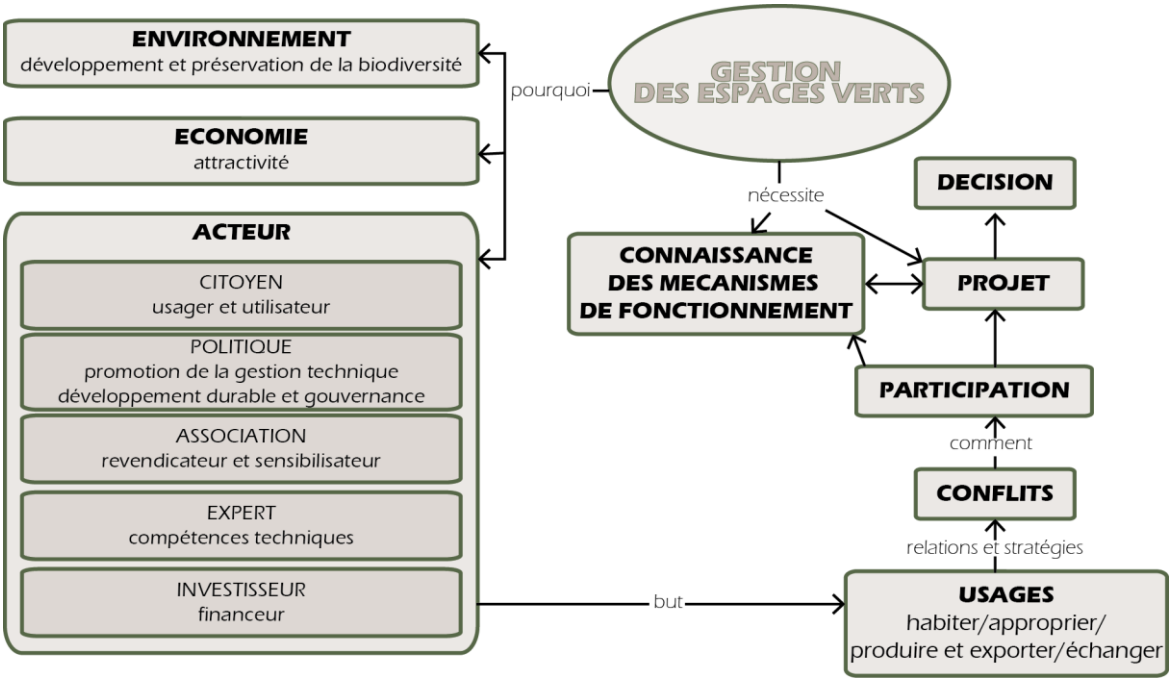

Figure 20 : Contextualisation de la gestion des espaces verts

Chapitre 3 : Le paysage : outil de prédilection du géographe pour la mise en œuvre de la gestion des espaces verts

3.1. Du paysage objet au paysage outil

Apparu en 1549, le concept de paysage (Donadieu et Périgord, 2007) est devenu aujourd'hui incontournable lorsque nous parlons de gouvernance territoriale et de l'action publique (Donadieu, 2012). Cette dernière fait désormais évoluer les considérations du paysage vers un statut législatif et des principes en lien avec le Développement Durable. Nous présentons ici, les principales lois liées au paysage qui agissent sur les espaces verts, que nous illustrons à travers leurs mises en application au sein de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Ensuite nous présentons ce concept de paysage à travers la géographie.

3.1.1. Le paysage dans la législation française : de la protection patrimoniale au Développement Durable

La première loi relative à la notion de paysage date de 1906. Elle concernait la protection des monuments et des sites naturels considérés comme des « dimensions patriotiques du paysage ». L'objectif était d'augmenter le sentiment d'appartenance au territoire (Tabarly et Dgesco ENS Lyon, 2007). Ce n'est que dans les années 1990, que le concept de paysage apparaît au centre des enjeux des réglementations et plus spécifiquement comme enjeux du Développement Durable.

La loi du 2 mai 1930 distingue deux degrés de protection : le « site classé », dont le classement est contraignant et le « site inscrit », simple enregistrement dans les textes (Tabarly et Dgesco ENS Lyon, 2007). Elle a pour objectif de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (legifrance.gouv.fr). Les sites et monuments naturels classés au titre de cette loi sont à Antibes Juan-les-Pins (Figure 21) : le quartier Notre-Dame avec le phare de la Garoupe (1), le quartier de la Pinède de Juan-les-Pins entre la route et la mer (2), le quartier Bacon (3),

le quartier Notre-Dame entre le chemin et la mer (4) et le domaine public maritime de la côte du Cap d'Antibes depuis le carrefour du boulevard James Wyllie jusqu'à la fontaine du Pin (5). La totalité de la commune est classée en « site inscrit » par arrêté le 10 octobre 1974 (Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, Commune d'Antibes).

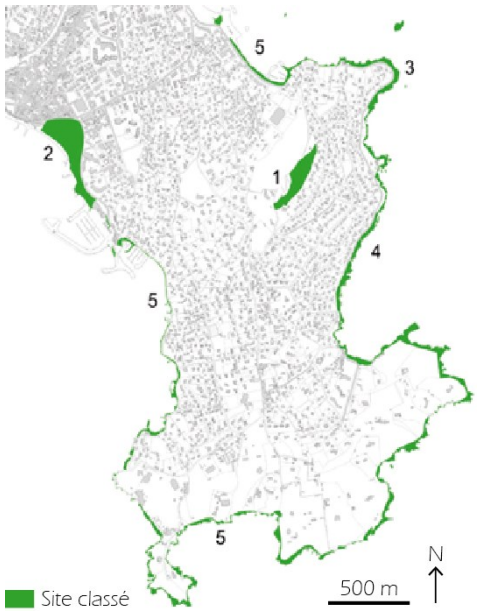

Figure 21 : Sites classés du cap d'Antibes Juan-les-Pins (Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, Commune d'Antibes)

La création du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, en 1975, contribue au développement d'une politique foncière de sauvegarde des espaces littoraux. Il devient propriétaire en achetant des sites situés à proximité du littoral. Il donne la gestion, soit à l'administration, soit à des associations de protection de la nature. Le premier de ses objectifs est la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés (conservatoire-du-littoral.fr). La commune d'Antibes Juan-les-Pins est gestionnaire de trois sites : le Bois de la Garoupe (1981), le Fort Carré (1997) et la Batterie du Graillon (2013). Leur entretien, effectué par le service des espaces verts, est défini dans un plan de gestion spécifique dont la protection, la préservation et la valorisation sont les enjeux fondamentaux.

En 1993, la loi paysage sur « la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques », propose une série de mesures destinées à une meilleure intégration des aménagements (Tabarly et Dgesco ENS Lyon, 2007). Le plan local d'urbanisme doit prendre en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution (Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, Commune d'Antibes). Cette loi donne un statut officiel au paysage mais n'en

fournit pas pour autant une définition. Cependant, elle permet d'améliorer trois critères (Tabarly et Dgesco ENS Lyon, 2007) :

- les dispositifs législatifs en matière d'enquête d'utilité publique afin de proposer une meilleure concertation autour des projets d'aménagement et la possibilité de débat autour de projets publics ;
- le code de l'urbanisme en matière de permis de construire, demandant une étude de l'insertion dans l'environnement et de l'impact visuel des nouveaux bâtiments et de leurs abords ;
- l'élargissement des compétences du Conservatoire du littoral, des parcs naturels régionaux et des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbaine et Paysager (ZPPAUP) définies par les collectivités et par l'architecte des bâtiments de France (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001).

A Antibes Juan-les-Pins, les sites concernés sont les espaces littoraux avec de forts éléments identitaires ainsi que les lieux de la « ville active et quotidienne » qui accueillent l'extension urbaine et manquent de lisibilité malgré des espaces naturels de qualité (Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, Commune d'Antibes). Ainsi, la prise en compte de la protection, les inventaires des paysages remarquables urbains et la concertation des acteurs se développent à travers la loi. « Elle ouvre la voie à une politique de préservation et de reconquête des paysages [...] La loi traduit un glissement vers une analyse des grands paysages et des grands sites touristiques vers le tout paysage. Tout espace rural ou urbain devient un paysage à prendre en compte dans l'aménagement (Y. Veyret) » (Tabarly et Dgesco ENS Lyon, 2007)

En 1999 la loi Voynet, sur les orientations pour l'aménagement et le développement durable du territoire, intègre la notion de Développement Durable et de participation citoyenne à la législation. Elle concourt à l'unité de la nation, aux solidarités entre citoyens et à l'intégration des populations en alliant progrès social, efficacité économique et protection de l'environnement. Cette loi prévoit la création des conseils de développement à l'échelle des intercommunalités dont la fonction est purement consultative. Ils se composent de représentants de la société civile venant aider la réflexion des élus sur des sujets ayant un lien avec la prospective et l'analyse des projets de développement du territoire. Par exemple, nous avons participé aux réunions du Conseil de développement de la communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) dont Antibes Juan-les-Pins fait partie, en

intégrant le groupe de travail « Environnement et Patrimoine » afin de participer aux ateliers thématiques du Plan de Paysage, aujourd'hui en cours d'élaboration.

En 2000, à Florence, un traité international est soumis à signature aux pays Européens : la Convention européenne du paysage. Celle-ci entre en vigueur en France le 1er juillet 2006. Grâce à cette convention une définition à dimension juridique est donnée au paysage : « Le paysage est une portion de territoire perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interactions ». (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2012). D'après le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (2012), le paysage permet d'améliorer la qualité de vie des populations en milieux urbains comme dans les campagnes. Il est considéré comme une composante majeure du cadre de vie des populations et comme un élément incontournable de la diversité du patrimoine commun culturel et naturel, fondement de l'identité (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2012). Pour Luginbühl (2001), l'un des rédacteurs de la Convention européenne du paysage, il s'agit d'un objet concret constitué essentiellement de nature avec des éléments artificiels. Le paysage est la traduction concrète des rapports entre les sociétés et leurs milieux. Dans ces conditions, il est un objet issu d'une perspective fonctionnelle et/ou écologique, c'est-à-dire le reflet des processus naturels juxtaposés aux démarches des sociétés (Terrasson, 2006). La convention rompt avec un siècle de conception protectionniste des sites pour l'élargir aux paysages du quotidien (Luginbühl, 2007). En effet, elle permet d'expliciter les termes de « politique du paysage » et « d'objectifs de qualité paysagère ». Pour le premier, il s'agit de développer la cohérence territoriale et de soutenir la compétence paysagère au niveau de la maitrise d'ouvrage publique et privée (professionnels, paysagistes, ingénieurs, entrepreneurs, bureaux d'étude…). La politique du paysage doit développer la connaissance sur les paysages français à partir de la création d'Atlas et de l'Observatoire photographique afin de développer un système d'information (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2007). Par ailleurs, nous avons participé à un atelier de concertation organisé par l'Observatoire photographique du paysage littoral vu de la mer, démarré dans les Alpes-Maritimes en 2014 (Figure 22). Pour le second, la qualité paysagère, l'objectif fait référence aux aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Chaque acteur s'engage à formuler des objectifs de qualité pour l'identifier et le qualifier après consultation du public (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2007). Ce qui nous intéresse particulièrement est que cette convention fixe comme principe la participation citoyenne. « La

convention de Florence regarde le paysage comme principe directeur pour l'amélioration de la qualité de vie des populations ce qui impose que ces dernières participent à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.» (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2007).

Figure 22 : Photographie de la Pinède de Juan-les-Pins vue de la mer (photo : Belvisi Jean, MALTAE)

La France dispose donc d'une législation reconnaissant juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations. Depuis 2005, le programme « Paysage et développement durable » propose aux chercheurs de travailler sur les relations et les interactions entre ces deux notions en intégrant les orientations de la Convention européenne du paysage (paysage-developpement-durable.fr). L'objectif est de promouvoir la qualité et la diversité des paysages tout en faisant de celui-ci une composante opérationnelle des démarches d'aménagement de l'espace. C'est dans cet esprit que le paysage est alors revendiqué comme un bien commun, car il est conçu comme un espace public qui est partagé et discuté, d'un point de vue de l'intérêt général et du le « vivre ensemble » (Sgard, 2010). Ce nouveau rapport établit entre l'espace public et le paysage, nous permet de prétendre à son utilisation dans le cadre des espaces verts. Il n'est plus seulement un objet que nous regardons, il devient un outil nous permettant de partager et débattre à des fins d'aménagement.

3.1.2. De l'observation des relations nature/société à l'outil de réflexion pour la nature et les sociétés

Lorsque nous parlons de paysage, nous l'associons souvent à un jugement subjectif du beau ou du laid, ou même à un ressenti, apaisant ou effrayant (Luginbuhl, 2012). Il peut être envisagé comme un objet d'art où l'observateur le contemple pour instaurer une relation d'ordre purement esthétique (Figure 23) entre lui, extérieur et le paysage, ainsi considéré comme une invention passive d'un spectateur (Luginbuhl, 2012). Dans le domaine de la géographie, la description des régions et la recherche sur leur individualité prédominent pendant de nombreuses années. Les géographes décrivent les paysages ruraux traditionnels de la France (Bertrand, 1984). Cependant, cette approche est dépassée, cherchant à faire du paysage soit un objet d'étude du territoire soit un outil au service des collectivités territoriales pour l'aménagement.

Figure 23 : Paysage d'Antibes (De Staël, 1954)

Luginbühl (2012) nous explique cette l'évolution des considérations du paysage qui s'est déroulée en trois temps. Tout d'abord, le paysage est considéré comme un « objet » artistique. Il affecte les sens et renvoie principalement à la vue (cnrtl.fr). Ensuite, cet « objet paysage » est devenu une réflexion sur la pensée de l'objet par son aménagement. Il est un objet de discours, de théorie, de classifications, de pédagogie et d'enjeux en tant qu'espace public (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, 2011). Enfin, il fait référence au paysage outil permettant la production et la transformation de lui-même selon un but fixé pour devenir une forme raisonnée (cnrtl.fr). C'est en 1968, que le concept de paysage connait un réel essor dans le champ de la recherche en géographie, notamment grâce aux travaux de Georges Bertrand

(Luginbühl, 2007). En effet, il apparaît de nouvelles nécessités et la possibilité de maîtriser l'analyse des paysage et des milieux « naturels » (Bertrand, 1984). Il définit les relations entre les sociétés et la nature comme une « science diagonale » en proposant trois concepts : le géosystème, le territoire et le paysage ». Le géosystème est la part biophysique de ces relations. Le territoire représente la dimension sociale et politique. Et le paysage est formé par une dimension culturelle issue des représentations des acteurs et par des relations esthétiques ou symboliques (Luginbühl, 2007). Le paysage n'existe alors plus en dehors de la perception (Bertrand, 1984) dont l'intérêt particulier s'est porté sur l'hétérogénéité de ses représentations sociales et sur la distinction entre le paysage objectif et le paysage subjectif (Luginbuhl *et al.*, 2014). Il se définit à travers la rencontre des organisations naturelles et organisations humaines révélant des faits spécifiquement géographiques (Racine et Reymond, 1973). Ainsi le paysage est considéré autant comme un support que comme un produit (Racine et Reymond, 1973) dont les flux visibles et invisibles permettent d'expliquer le fonctionnement et l'évolution des structures spatiales (Racine et Reymond, 1973). Le paysage est alors une entité territoriale où interagissent les éléments géologiques, les conditions climatiques, les types de végétation, les caractéristiques du sol et les activités humaines (Lolive et Blanc, 2007). Parallèlement, il représente l'environnement dans lequel l'homme habite, travaille, circule et voyage (Lolive et Blanc, 2007). Non seulement, il se fonde à partir des relations entre les dimensions qui le composent (matérielles et immatérielles) mais il est désormais axé sur les raisons et les conséquences des représentations des différents acteurs du territoire. La question est de savoir si le paysage favorise le bien-être individuel et social (Luginbuhl, 2012). L'homme se place ainsi dans le paysage, il s'agit d'une structure, de son cadre de vie et d'un outil d'aménagement du territoire (Manola *et al.*, 2009). Sa qualité doit être appréciée collectivement à travers ses formes géographiques, ses structures d'aménagement et ses fonctionnalités (DIREN PACA, 2006). C'est pourquoi le paysage comme outil de la gouvernance territoriale permet de faire partager les valeurs spatialisées issues de la mémoire, du patrimoine, de la beauté, de la biodiversité et les projets urbains, agricoles et touristiques. Cela conduit à étudier sa représentation mentale ou iconographique par les divers acteurs du territoire et à en faire un outil de médiation dans le cadre d'une démocratie à la fois représentative et participative contribuant à améliorer l'autorité des décisions publiques et leur légitimité (Berland-Darqué et *al.,* 2007 dans Donadieu, 2012) au sens d'acceptation et de reconnaissance (Barnaud *et al.*, 2015).

Le paysage évolue désormais dans le domaine de l'action. Cela entraîne de nouvelles recherches et méthodes dans le but d'étudier la revalorisation du cadre de vie et du patrimoine par le biais du paysage. C'est pourquoi nous choisissons de travailler à partir de cette approche pour expérimenter la participation dans le cadre de la gestion des espaces verts.

Synthèse

« Le paysage est une rencontre, rencontre unique, entre la mémoire des lieux et le mouvement des sociétés, entre l'individu spectateur et un cadre de vie collectivement composé, entre patrimoine et projet, une rencontre située à la charnière du factuel et du sensible » (Le Vercors : histoire et mémoire d'un maquis, Gilles Vergon, 2002). Cette citation illustre l'ambivalence de la notion de paysage et celle de la place de l'homme dans celui-ci. Tantôt témoin, tantôt acteur, l'individu est passif ou actif dans un paysage qu'il perçoit sur un espace commun à la société dans laquelle il évolue. Nous proposons de cerner le paysage à partir de cette ambivalence : le paysage en tant qu'objet, c'est-à-dire ce que nous regardons et le paysage en tant qu'outil, c'est-à-dire un instrument en vue d'une utilisation particulière pour faire ou créer quelque chose (cnrtl.fr). D'après Robert (2008), les collectivités locales n'hésitent plus à se saisir du paysage comme un outil permettant d'organiser le développement, la conservation et la gestion de leur territoire. Il est donc utilisé dans les problématiques territoriales pour organiser le dialogue, comprendre les phénomènes spatiaux et en définir des enjeux.

3.2. Le paysage : outil de participation

Comme précisé précédemment, le paysage est le reflet des choix des sociétés, des décisions politiques, des données naturelles, des initiatives individuelles et de la représentation de chacun d'entre nous (Ciattoni et Veyret, 2006). Deffontaines (2006) le compare à un « livre ouvert » rendant intelligible les composants du paysage ancrés et organisés dans le territoire (Planchat, 2011). La lecture géographique du paysage permet d'identifier les structures spatiales (Hallet, 1996), en s'attelant à rechercher les éléments et les perceptions qui caractérisent le lieu étudié. Pour ce faire, des outils de représentation sont développés tels que des croquis, photos, coupes schématiques ou encore des cartes afin de cerner la structure spatiale de chaque lieu perçu (Hallet, 1996). Ces outils sont intégrés à une démarche

participative en lien avec les préconisations de la législation en vigueur permettant de récolter des informations sur le paysage et d'en poser les enjeux. Nous proposons quatre exemples de l'utilisation du paysage dans une démarche participative, à partir desquels nous nous sommes appuyés dans notre travail de recherche à visée opérationnelle.

3.2.1. L'organisation du sensible autour du paysage

Dans sa thèse, Planchat (2011) propose de s'appuyer sur les sciences de l'éducation, de la communication et de la sémiologie pour aborder le paysage à travers un triptyque cognitif : l'espace matériel, l'espace porteur de signes perçus et interprétés comme des objets, et l'espace compris renvoyant à des dimensions symboliques de la réalité perçue, c'est-à-dire aux représentations.

Le paysage est une « organisation du visible » (Planchat, 2011) impliquant obligatoirement le fait qu'il y ait quelque chose à voir, une faculté à le voir et à l'interpréter. Planchat (2011) propose trois notions pour définir cela dont les définitions sont extraites du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (Figure 24) :

- la visibilité, c'est-à-dire la possibilité pour un objet d'être perçu par le sens de la vue ;
- la visualisation, c'est-à-dire l'action de rendre visible un phénomène qui ne l'est pas ;
- la vision, c'est-à-dire ce qui s'offre à la vue, à l'esprit, à la représentation mentale d'une réalité.

Figure 24 : Définition de la triade (selon Planchat, 2011)

Dans ses travaux, Planchat (2011) analyse un dispositif de concertation axé sur les représentations paysagères afin d'améliorer le dialogue entre les différents acteurs de deux communes différentes situées en France et en Belgique sur le thème de l'agriculture.

3.2.2. Sujet de dialogue : la lecture du paysage

Pour la lecture d'un paysage, Ibanez (2013) propose différentes techniques d'enquête (Figure 25) : des expositions itinérantes animées avec des panneaux photos, des explications, des objets, des diachronies et des recueils de représentations écrites ou orales.

Il considère le paysage comme un sujet idéal de dialogue territorial permettant, notamment une approche systémique qui apporte des informations sur la connaissance de base du paysage (ATEN, formation « Lecture du paysage : outils de diagnostic, représentations, concertation », 11-14 juin 2013).

Figure 25 : La concertation territoriale à partir du paysage (photo : Ibanez)

En parallèle, le chercheur organise des réunions publiques pour poser collectivement les enjeux du territoire étudié : récolte de tous les points de vue, organisation des idées et synthèse des données recueillies. Lors de ces réunions, il utilise un outil d'organisation d'idées numériques (Figure 26) : la carte heuristique ou *mind map*. Cela favorise la prise en compte de toutes les interventions, le passage de l'intérêt individuel à l'intérêt collectif et la lisibilité des résultats des discussions (ATEN, formation « Lecture du paysage : outils de diagnostic, représentations, concertation », 11-14 juin 2013).

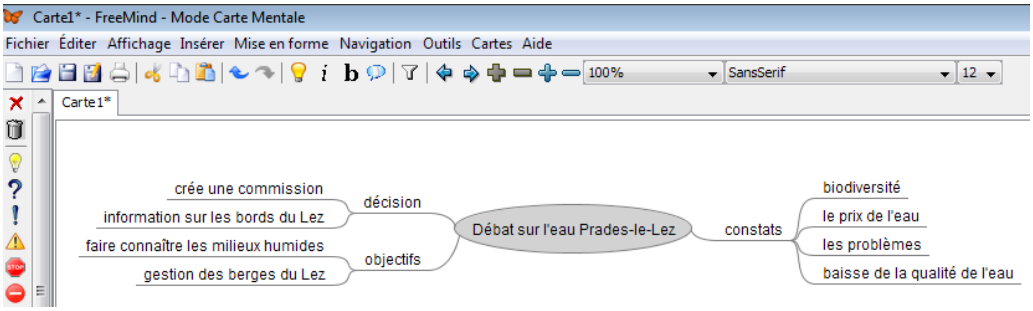

Figure 26 : Exemple de carte heuristique du débat sur l'eau de Prades-le-Lez (Ibanez, 2013)

Dans son projet, il étudie le territoire des garrigues en trois temps : l'amorce d'une réflexion globale sur le devenir des garrigues, l'émergence d'un groupe d'acteurs impliqué dans la connaissance et la gestion des garrigues et enfin la reconnaissance et l'organisation formelle d'un collectif afin de construire le territoire de manière coopérative (ATEN, formation « Lecture du paysage : outils de diagnostic, représentations, concertation », 11-14 juin 2013).

3.2.3. Photographier le paysage pour comprendre le territoire et dialoguer entre acteurs

La photographie, en tant qu'approche paysagère, apparaît aussi comme un atout majeur de compréhension du territoire et de dialogue entre acteurs. A partir d'une photo, il est possible de réaliser un diagnostic et de repérer les enjeux territoriaux.

Cette méthode est utilisée dans l'étude des espaces naturels afin de comprendre les relations entre chacun des éléments qui composent le paysage. Par exemple, la méthode de la reconduction ou réitération est une source d'information enrichissante en matière de réflexion et de compréhension des dynamiques du paysage étudié. Il s'agit de prendre une photo d'un paysage en suivant la loi des « mêmes ». Elle consiste à capturer une image à chaque saison, au même moment de la journée avec le même cadrage, le même emplacement et la même hauteur de sol objectivant la prise de vue. Une série diachronique est obtenue pour soutenir la mémoire et apporter une valeur qualitative et sensible au territoire (ATEN, formation « Lecture du paysage : outils de diagnostic, représentations, concertation », 11-14 juin 2013). Lorsque la photographie est réalisée par un acteur du territoire, tout autre que le photographe, elle permet de clarifier et de comprendre le sens donné au paysage, c'est-à-dire d'observer les liens qu'il entretient avec son cadre de vie, en plus de l'esthétisme (Lelay *et al.*, 2005). Diverses recherches sont menées à travers l'utilisation de la photographie : des concours-photos (Claire Blouin-Gourbilière, 2011) ou des photos-reportages sont réalisées pour fédérer des participants, les faire dialoguer et instaurer un climat de convivialité (Paradis et Lelli, 2010). Insuffler des travaux de Yves Michelin, l'Observatoire des territoires du Massif central et l'association Source ont aussi développé une méthode de recueil des paroles en imaginant un questionnaire d'enquête dont les réponses sont des photographies.

Paradis et Lelli (2010) parlent de développer une « ingénierie de la participation » où il s'agit de laisser une place importante à la compréhension des perceptions et des représentations des populations et des gestionnaires. Ainsi, « les participants ne sont pas de simples observateurs du paysage mais de véritables acteurs » (Lelay *et al.*, 2005). Les enquêtes menées sur la perception paysagère à travers la photographie reposent sur le fait que le paysage est un langage unique et complexe qu'il est possible d'expertiser, d'apprendre et d'appliquer par une analyse visuelle objective (Lelay *et al.*, 2005).

3.2.4. Emergence des enjeux d'aménagement à travers le paysage

La simulation peut être employée pour mettre en évidence les changements spatiaux et temporels. Elle est alors utilisée pour mettre en avant de nouveaux enjeux de démocratie participative pour aborder le devenir d'un territoire dans un contexte complexe et incertain, en mettant à disposition des acteurs un outil d'aide à la réflexion et à la décision, pour les aider dans leur démarche et leur choix d'aménagement (Voiron-Canicio et Loubier, 2015).

C'est dans ce sens que le projet SIMPA est développé par le laboratoire UMR 7300 ESPACE et HES-SA VALAIS-WALLIS. Il s'agit d'un outil de simulation paysagère et de planification territoriale collaborative grâce à une interface embarquée (UMR ESPACE, 2015) (Figure 27).

Figure 27 : Cartographie 3D du paysage commun

Le but est de modéliser et cartographier les perceptions des différents acteurs du territoire par un dispositif participatif (Voiron-Canicio et Loubier, 2015). Grâce à une application smartphone créée à cet effet, les participants sont invités à faire varier des paramètres sur des curseurs en fonction de leurs préoccupations telles que la densité du bâti, de la forêt ou des

zones agricoles. L'ensemble des modifications sont rassemblées et un calcul du scénario, le plus proche de tous les utilisateurs, est affiché. Au final, les participants voient apparaître une cartographie en trois dimensions du paysage qu'ils ont créé en commun. C'est à partir d'une analyse du territoire et d'une extraction d'une chaîne de Markov par comparaison d'une base de données temporelles, que des scénarios d'occupation du sol sont pré-calculés et cartographiés (UMR ESPACE, 2015).

Ce travail de recherche est axé sur l'adaptation des territoires au changement et intègre les points de vue des différents acteurs du territoire (Voiron-Canicio et Loubier, 2015).

Synthèse

La législation encourage la pratique d'une gouvernance des paysages à travers la protection, l'aménagement et la gestion (Monédaire dans Blanc, 2007). L'enjeu de la recherche et de l'action publique pour répondre à cela est de mettre en avant la démocratie en tant qu'agent de l'aménagement du paysage (Luginbühl, 2007). Il s'agit d'élaborer des projets en accord avec les citadins, en tentant de comprendre les représentations de chacun des acteurs afin de développer des choix de gestion en adéquation avec leurs attentes. Cela fait référence aux défis du Développement Durable, qui relèvent de la recherche des sensibilités au paysage et de l'exercice de la démocratie pour une « tentative de trouver les voies paysagères du bien-être » (Luginbühl, 2007). Le concept de paysage traduit une intention vouée à rationaliser la production et l'organisation économique et sociale de l'espace, conduisant à l'introduction des expériences sensibles du citadin dans le débat public (Donadieu et Périgord, 2007). Le paysage rend possible une réflexion sur l'utilisation d'un territoire et son avenir, étant un « outil globalisant de la pensée » (Donadieu et Périgord, 2007). Il est donc au cœur d'un système où gravitent l'espace, les acteurs territoriaux, la réglementation et la gestion de ces espaces.

CONCLUSION PREMIERE PARTIE

« La géographie est au premier rang des disciplines qui ont fortement développé un versant opérationnel, en s'insérant dans les services d'aménagement du territoire et d'urbanisme dans les collectivités territoriales » (Luginbuhl, 2012).

Cette première partie met en évidence la manière dont nous construisons notre sujet d'étude par notre approche géographique : démêler la complexité de la gestion des espaces verts à partir du concept d'espace géographique, grâce à une démarche systémique (Figure 28). Au regard des différentes définitions proposées dans cette étude, nous établissons un lien entre espace géographique, espaces publics, espaces verts et paysage grâce à deux de leurs caractéristiques communes : la matérialité et la sensibilité. C'est à travers celles-ci que nous saisissons le fonctionnement et l'organisation de la gestion des espaces verts. Pour ce faire, nous utiliserons deux outils : l'analyse spatiale, pour étudier les espaces verts en considérant leur structure et leur dynamique et l'analyse des représentations, fournissant des informations sur le phénomène de territorialité et d'appropriation des espaces verts par les différents acteurs du territoire. Les informations produites permettront de prétendre à la création d'un outil d'aide à la réflexion pour accompagner le gestionnaire dans les choix de gestion de ses espaces verts. Toutefois, le contexte actuel nous demande d'intégrer la participation des différents acteurs à notre réflexion. Les politiques européennes et nationales encouragent la prise en compte de la population dans les débats au niveau local, car elle ouvre le champ de la connaissance et de l'innovation, grâce à la mutualisation des compétences et des savoirs des individus. Nous devons donc créer une méthodologie d'accompagnement du gestionnaire à partir d'un dispositif participatif. Pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs lors de la participation, nous utilisons le paysage. C'est un outil accessible, facilitateur et intuitif pour l'étude des représentations, si nous considérons les travaux passés en revue. L'avantage de travailler sur le paysage est qu'il est partagé par l'ensemble des acteurs, faisant

transparaître des intérêts communs. En somme, par la matérialité et la sensibilité du paysage des acteurs du territoire, nous accédons aux caractéristiques des espaces verts en tant qu'espaces publics servant le gestionnaire. Le géographe peut alors les connaître et les comprendre à travers son objet d'étude, l'espace géographique. Le cadre d'étude et les orientations de recherche enfin définis, nous élaborons la stratégie de notre étude. Tout en s'adaptant au terrain dans un souci d'opérationnalité, nous construirons un protocole opératoire participatif dont nous expliquons les fondements dans la seconde partie.

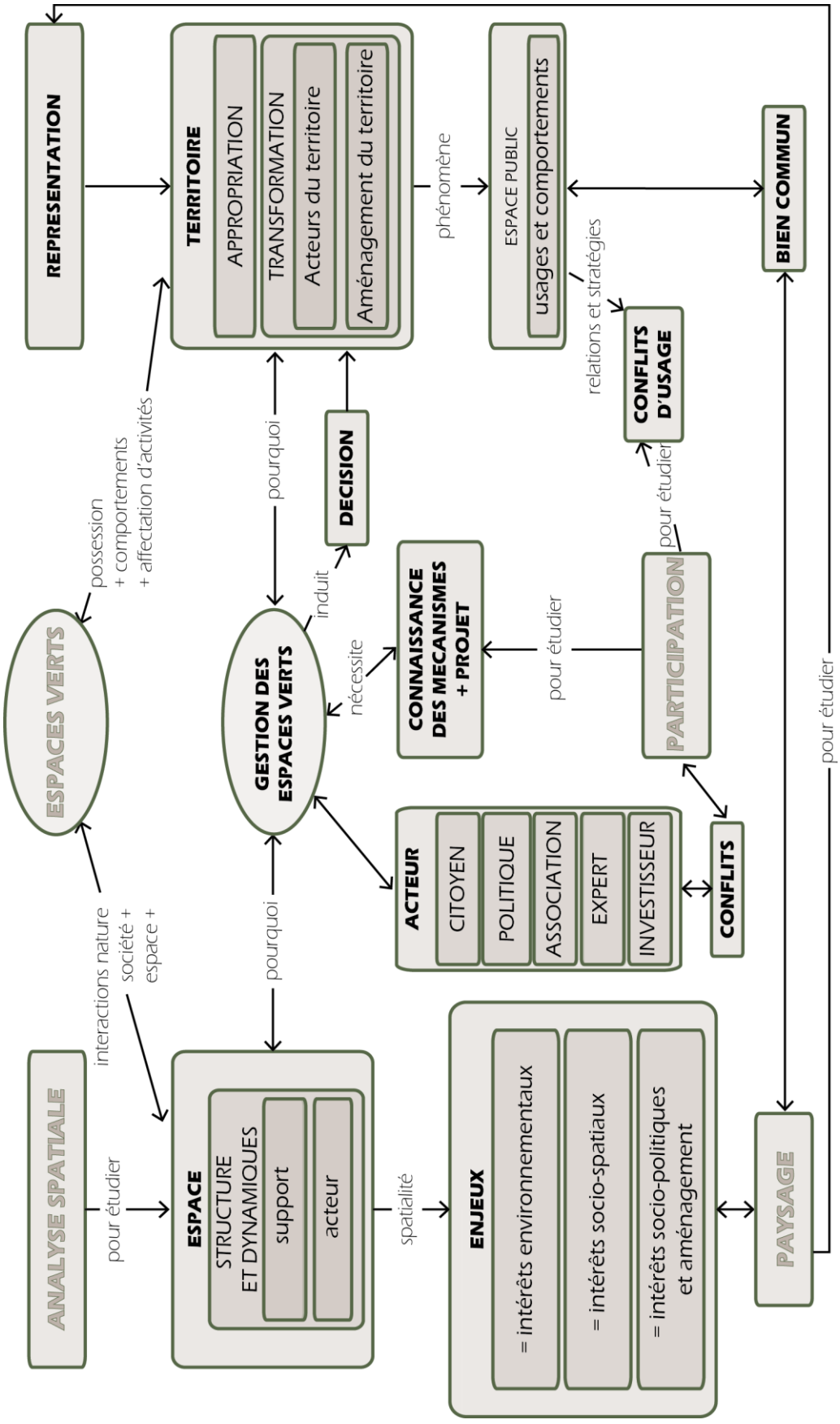

Figure 28 : Carte conceptuelle pour la gestion des espaces verts

DEUXIEME PARTIE : Elaboration de la stratégie de recherche et terrains d'étude

Les démarches du géographe sont amendées par celles du « management des organisations publiques » et de la « recherche-intervention », issues du domaine de la gestion. Ensemble, elles nous permettent d'enrichir notre méthodologie de recherche dans la sphère de l'opérationnalité. Elle s'articule en trois grandes étapes successives : l'observation, la compréhension et l'action. Cette deuxième partie est consacrée essentiellement aux deux premières étapes de notre méthodologie. Nous présentons le contexte des espaces verts d'Antibes Juan-les-Pins à partir d'une analyse spatiale. Nous prenons en compte la localisation et la distribution des espaces verts de la commune, leur potentiel d'attractivité et d'accessibilité. Nous recourons à des techniques telles que l'observation, l'enquête et la cartographie pour définir la politique d'intervention et de gestion menée par le service gestionnaire. Pour comprendre le comportement des individus nous réalisons une analyse des usages et des représentations des espaces verts. Nous fournissons une explication sur la mise en œuvre du dispositif participatif expérimenté dans ce travail. Trois principes sont mis en avant : l'accession, l'aptitude et la communication. Nous développons l'ensemble du travail réalisé en amont de l'expérimentation de la participation au sein de la commune. Nous élaborons une stratégie et une méthodologie de recherche. Puis, nous identifions la situation et les enjeux des espaces verts de la commune. Enfin, nous construisons notre dispositif participatif qui se décline en trois axes. Cela conduit à la réalisation de trois ateliers pilotes organisés à travers le paysage. Les thématiques abordées sont construites en fonction de ce qui est observé dans le service gestionnaire des espaces verts de la ville d'Antibes Juan-les-Pins : le Service Paysages Urbains Naturels – Cimetière (SPUNC).

CHAPITRE 4 : Le processus d'élaboration de la stratégie de recherche

4.1. L'exploration de la stratégie de recherche entre géographie et gestion

Pour définir notre stratégie de recherche nous nous appuyons sur les méthodologies de deux sciences : la géographie et la gestion. Dans notre quête de complémentarité entre monde de la recherche et monde de l'opérationnalité dans le cadre de la gestion durable des espaces verts, notre réflexion nous a guidé vers le « management des organisations publiques », la « recherche-intervention » et la « géogouvernance ».

4.1.1. Le management dans les organisations publiques

Notre recherche s'inscrit dans une logique stratégique de management dans les organisations publiques. Elle est relative à la capacité du gestionnaire à développer des méthodes d'organisation et de gestion en fonction de ses objectifs.

Cette logique stratégique est régie selon trois dimensions (Bartoli et Blatrix, 2015) :

- « le choix », défini en fonction des marges de manœuvre du gestionnaire et de ses capacités à piloter, à définir et à prioriser ses objectifs à travers un « champ des possibles » ;
- « l'impact déterminant », fait écho au degré de réversibilité de l'action mise en place qui est variable selon son niveau d'impact ;
- « la prospective », dans le but d'anticiper les futurs possibles.

Cette méthode de management préconise une première phase de conception-formulation et une seconde phase de mise en œuvre-pilotage des actions (Bartoli et Blatrix, 2015). A partir du fonctionnement de son organisation, le gestionnaire fait des choix qui visent à orienter de façon déterminante les actions à mettre en place sur le terrain à moyen et long terme (Bartoli et Blatrix, 2015). L'objectif pour notre gestionnaire est de développer un service qui réponde aux besoins de la population, ce qui le pousse à intégrer la participation dans son travail de

prise de décision. En effet, Bartoli et Blatrix (2015) le soulignent : « Dans ce contexte, une logique d'écoute des acteurs externes se développe de plus en plus dans le milieu public, notamment en amont dans le processus de concertation et en aval dans le cadre de l'évaluation des dispositifs et des programmes ». Ils parlent d' « ouvrir le contact » avec les différents acteurs du territoire que nous avons défini précédemment :

- les bénéficiaires que nous nommons « usagers » ;
- les contribuables ou l'opinion publique soutenus par les organisations syndicales, le monde associatif ou encore les collectivités locales ;
- les commanditaires représentés par les acteurs économiques tels que les entreprises de biens et de services ou encore les administrations qui soutiennent ou financent l'action ;
- les élus exprimant la politique publique.

La mise en place d'une offre de participation (Petit, 2014) est un axe stratégique dont use le service public car il semble être garant de la qualité du service mis en place. En effet, Bartoli et Blatrix (2015) argumentent sur le potentiel de l'usager : coréalisateur, co-responsable et expert de l'utilisation du service public dans la mesure où il utilise ce service.

4.1.2. La recherche-intervention pour la gestion

La recherche-intervention en management prône les interactions complexes et cognitives entre le plus grand nombre d'acteurs possible et un ou plusieurs chercheurs-intervenants dont les intérêts sont liés aux processus sociaux et à une dimension économique (Plane, 2000). Le chercheur-intervenant a deux rôles distincts d'après Margulais et Raia (1972) : un rôle « technique » où il évalue la situation, établit des expertises et formule des propositions de solution et un rôle de « facilitateur » afin de régler les problèmes et développer l'apprentissage de l'acteur (Plane, 2000). Il tient compte du caractère systémique de son investigation ce qui lui confère des compétences de « catalyseur » en aidant les acteurs concernés à percevoir, analyser et corriger les situations problématiques (Plane, 2000).

Ouvrons la pratique de la recherche-intervention à la production de connaissances pour les gestionnaires. Elles doivent être à la fois profitables pour les acteurs du territoire et utiles du point de vue des sciences de la gestion (Perez, 2008). « La démarche de recherche-

intervention consiste à aider, sur le terrain, à concevoir et à mettre en place des modèles, des outils et des procédures de gestion adéquats, à partir d'un projet de transformation plus ou moins complètement défini, avec comme objectif de produire à la fois des connaissances utiles pour l'action et des théories de différents niveaux de généralité en sciences de gestion » (David, 2000). Cette méthode scientifique se fonde sur quatre postulats (David, 2000) :

- comprendre le fonctionnement du système, l'aider à définir des trajectoires d'évolution possibles, en choisir une, la réaliser et l'évaluer ;
- observer le terrain pour produire de la connaissance ;
- parcourir différents niveaux théoriques ;
- intervenir sur la réalité par référence à des principes scientifiques (recherche de la vérité) et démocratiques (égal respect des acteurs).

En somme, toute recherche-intervention se traduit par une observation de ce qui se passe sur le terrain et par une aide à la conception et à la mise en œuvre de changements concrets au sein des organisations étudiées (David, 2000) à l'interface entre recherche et action (Stassart et *al.*, 2008).

La recherche-intervention permet de comprendre, d'agir et d'établir une action collective (Stassart *et al.*, 2008), supposant un processus de rationalisation, un effort d'intelligibilité et un contrôle dans un cadre collectif particulier en vue d'une intention scientifique (Passel, 2015). Il s'agit de savoir comment conduire ce processus, comment formuler les problématiques et comment capitaliser les connaissances sur le terrain (Stassart *et al.*, 2008).

4.1.3. La géogouvernance comme moteur de la gestion publique dans une pratique de recherche-intervention

La géogouvernance s'appuie sur le concept de gouvernance, qui relève aujourd'hui d'une « manière de gouverner » dont la participation au débat démocratique est à tous les niveaux, notamment au niveau local (Vincent *et al.*, 2012) dans le domaine de la gestion des territoires afin de contribuer à l'implication des citoyens dans les décisions en lien avec leur espace de vie et leur devenir (Dubus *et al.*, 2015). Les habitants sont ainsi associés aux instances publiques dans « la mise en œuvre du processus décisionnel » (Dubus *et al.,* 2010). La géogouvernance s'appuie sur un recueil de leurs représentations, de leurs attentes spatiales et de leurs conceptions sur le fonctionnement du territoire afin d'obtenir une connaissance

partagée (Vincent *et al.*, 2012). Elle est associée à une démarche ascendante de démocratie appelée : *bottom up*.

Les géographes appliquant la démarche de gouvernance fondent leurs travaux sur l'hypothèse qu'il ne peut y avoir de participation « éclairée », tant pour les citoyens que pour les élus, sans une connaissance partagée des enjeux et des stratégies territoriales. Par le biais de l'analyse spatiale, leur tâche est non seulement de rendre intelligible la complexité des enjeux et des dynamiques qui impactent l'organisation spatiale des territoires, mais aussi de partager les informations recueillies avec les différents acteurs pour encourager leur participation aux projets et favoriser une prise de décision équilibrée (Dubus *et al.*, 2015). Leur but est de déterminer les représentations spatiales des acteurs pour libérer le dialogue pour toute construction collective ou pour résoudre un problème de gestion (Dubus *et al.*, 2015). C'est un « processus de gouvernement concerté et pluraliste » (Masson-Vincent *et al.*, 2013) dont la spécificité provient du fait que les citoyens sont considérés comme des acteurs territoriaux, c'est-à-dire des « opérateurs génériques dotés d'une capacité d'agir » (Di Méo, 2014) et non plus comme un agent, c'est-à-dire comme un homme ou une femme ordinaires sans réel pouvoir (Di Méo, 2014). La géogouvernance se fonde essentiellement sur quatre postulats :

- la clé de lecture de la complexité réside dans la modélisation et la simulation pour faciliter la démarche participative ;
- la démarche est multi-thématique, multi-problématique et multi-échelle avec une palette d'outils adaptative en fonction de la question traitée et des étapes pour permettre l'émergence de connaissances sur le territoire sans pour autant intervenir directement dans le processus de participation ;
- la démarche est souple et respectueuse des principes de base de la méthode scientifique ;
- la connaissance est un vecteur d'implication de tous les acteurs pour que les décisions soient prises dans la plus grande transparence possible.

Dans cette perspective, la décision est prise par l'ensemble des acteurs afin de mettre en place une démocratie participative. Il s'agit de travailler sur le territoire défini comme un « bien commun » (Masson-Vincent *et al.*, 2013), c'est-à-dire en tant que valeur à finalité collective fondée sur la solidarité et la reconnaissance de l'autre (Donadieu, 2012).

L'application de la démarche de géogouvernance favorise le dialogue entre les acteurs afin d'aboutir à la connaissance partagée du territoire pour co-construire des projets de manière interactive (Dubus *et al.,* 2015). Ainsi, les géographes élaborent des diagnostics territoriaux, partagent les informations entre acteurs et font émerger leurs besoins. Le diagnostic territorial doit permettre la formulation de jugements sur la cohérence du territoire et sur la mobilisation des acteurs afin de transformer l'espace dans une perspective de développement territorial (Lardon et Piveteau, 2005). Il s'agit d'un « moment privilégié » de construction d'une vision commune du territoire en rapprochant les différentes « visions du monde » des acteurs pour qu'ils puissent coordonner leurs actions et partager un même avenir (Lardon et Piveteau, 2005). En adoptant une attitude neutre, le géographe instaure alors une géogouvernance nécessitant trois éléments clés (Hinnewinkel et Guillerme, 2006) : la mise en œuvre d'un outil pour la coopération des différents niveaux de décision, la participation des différents acteurs du territoire et l'intégration de l'ensemble des savoirs.

Synthèse

Nous évaluons les démarches explorées dans le but d'établir un bilan des actions pour élaborer notre stratégie de recherche (Tableau 2). Nous rendons compte de la complémentarité de ces démarches pour la réalisation d'un projet de gestion durable à la fois utile pour la collectivité et basé sur des connaissances robustes. Elles abordent ensemble le thème de la gestion par la participation à des degrés variables, de la simple pratique participative à la formation des acteurs. La recherche-intervention et le management se situent dans le domaine de l'opérationnalité en répondant aux exigences de la gestion tandis que la géogouvernance se préoccupe essentiellement du volet analytique de ce qui est à gérer. L'objectif est d'aider le gestionnaire à concevoir des outils de gestion pour ses espaces verts visant à orienter la conception et la formulation des actions à entreprendre. De cette stratégie de recherche émerge les différentes étapes de notre méthodologie de travail.

	MANAGEMENT PUBLIC	RECHERCHE-INTERVENTION	GEO-GOUVERNANCE
Dispositif participatif :			
Construire une vision commune			✓
Créer une démarche participative			✓
Faire du terrain		✓	✓
Former les acteurs		✓	✓
Partager les connaissances		✓	✓
Régler les conflits entre acteurs	✓	✓	✓
Utiliser un dispositif participatif	✓	✓	✓
La gestion :			
Concevoir des outils	✓	✓	
Coordonner des actions	✓	✓	
Développer des méthodes d'organisation	✓	✓	✓
Gérer des objectifs	✓	✓	
Proposer des solutions	✓	✓	✓
Régler les problèmes	✓	✓	
L'analyse :			
Concevoir des outils		✓	✓
Coordonner les actions		✓	✓
Diagnostic territorial			✓
Faire de la prospective	✓		✓
Faire de la recherche		✓	✓
Produire de la connaissance		✓	✓
Rendre intelligible la complexité		✓	✓
Les besoins :			
Analyser	✓	✓	✓
Y répondre	✓	✓	

Tableau 2 : Evaluation des actions proposées par les démarches explorées

4.2. L'organisation de cette recherche :

A partir de notre stratégie de recherche, nous proposons une méthodologie nous permettant de capitaliser les connaissances à partir du terrain, de les transmettre par une approche participative, de produire de la connaissance et de formuler nos objectifs de gestion. Nous appliquons notre méthodologie aux espaces verts de la commune d'Antibes qui s'est portée volontaire pour expérimenter cette recherche.

4.2.1. L'itinéraire méthodologique

Notre itinéraire méthodologique se compose de trois étapes continues combinant des dispositifs concomitants de recherche et d'action. La problématique de cette recherche est choisie en amont lors de la phase d'intégration dans le service gestionnaire des espaces verts de la commune.

Nous nommons la première étape «observation » (Figure 30). L'objectif est de développer des connaissances sur le fonctionnement du système espaces verts. Pour ce faire nous devons en établir un diagnostic à travers l'acquisition de connaissances, grâce à l'observation, à la recherche et au terrain. Nous bénéficions d'une immersion au cœur du service en charge de la gestion des espaces verts. Notre rôle de chercheur est « assumé franchement » en nous déplaçant à divers endroits, en observant, en interviewant et en participant au travail (Usunier *et al.*, 2007). En effet, installé dans le service, nous accédons à trois éléments indispensables pour rassembler les informations sur le système espaces verts observé:

- un responsable de recherche : pour nous apprendre le fonctionnement et l'organisation de la collectivité territoriale. Il nous guide à travers les différents services de la ville (cartographie, juridique, aménagement…). Nous participons à certains projets afin de se familiariser avec le formalisme administratif et les procédés opératoires. Par exemple nous contribuons au projet d'« hippo-débroussaillage au cœur de la ville » consistant à introduire des chevaux pour s'occuper de la fauche de terrains ou encore en assistant aux comités de pilotage concernant l'aménagement paysager du Fort Carré ;

- un poste d'ordinateur : avec une adresse électronique au nom de la collectivité pour faciliter la prise de contact, un accès à l'intranet de la ville et aux documents partagés sur le réseau du service ;
- un accès aux archives municipales et à l'ensemble des revues « infoville » pour observer l'évolution chronologique des actions menées dans les espaces verts.

Parallèlement, nous organisons une enquête par questionnaire sur les espaces verts de la commune. L'enquête est une technique de collecte d'information réalisée par l'interrogation d'une quantité définie de population afin de décrire, comparer, expliquer et tirer des conclusions générales. De plus, le questionnaire est une forme fondamentale de collecte des données pour la recherche en gestion utilisé fréquemment dans les études d'opinion sur les préférences des « consommateurs » ici considérés comme des usagers (Usunier *et al.*, 2007). Il s'agit d'obtenir des informations sur les espaces verts de la commune en consultant un panel d'individus.

La seconde phase est intitulée « compréhension » (Figure 30). L'objectif est de rendre intelligible la complexité du système des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Nous regroupons les connaissances à partir de nos compétences de géographe et grâce à une analyse spatiale permettant de déterminer la structure et les dynamiques qui construisent les espaces verts. Cette étape est marquée par l'usage de la démarche systémique. Des profils d'individus basés sur la compréhension des éléments clés du fonctionnement des espaces verts, créés à partir du questionnaire, sont réalisés afin de produire de la connaissance et de formaliser les observations. Nous nous sommes nourris des connaissances expertes et profanes de l'étape d'observation pour mener à bien notre analyse. Cette phase permet de mettre en avant les enjeux et les objectifs de gestion des espaces verts de la collectivité territoriale.

La dernière phase, appelée « action » (Figure 30), consiste à pratiquer et analyser la participation dans le cadre de notre étude. Nous mettons en place un dispositif participatif par la mise en pratique de trois ateliers de groupe que nous organisons et animons. Nous développons un modèle permettant au gestionnaire de pratiquer la participation à l'aide d'une méthodologie adaptée en fonction de leurs problématiques de gestion. Le but est de définir un outil d'aide à la réflexion pour contribuer à l'amélioration de la gestion de leurs espaces verts. De ce travail émerge un modèle des dynamiques et organisation de la gestion des espaces verts grâce au dispositif participatif élaboré.

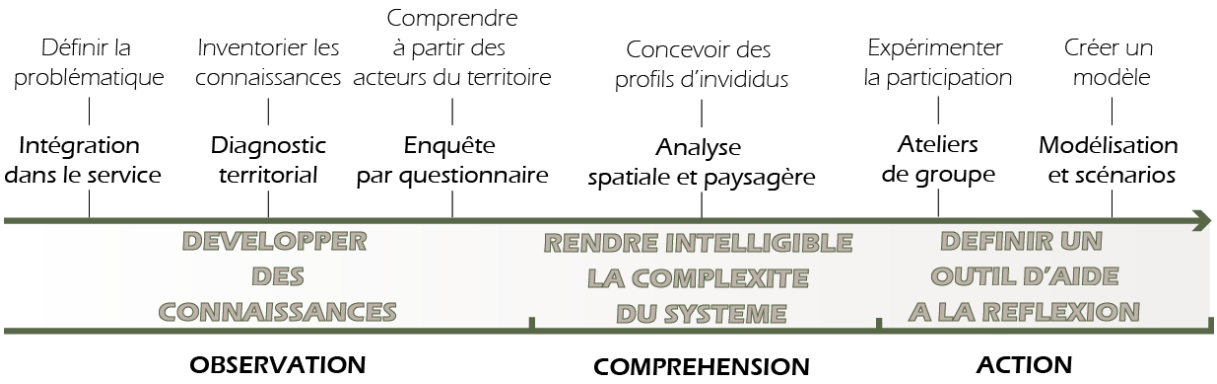

Figure 29 : Itinéraire méthodologique

Cet itinéraire méthodologique retrace les grandes étapes de cette recherche et met en exergue les actions que nous avons entreprises, issues d'un rapport entre les exigences scientifiques et opérationnelles de structuration et d'intégration du travail dans le cadre du service gestionnaire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins : définir la problématique, inventorier les connaissances, comprendre le fonctionnement à partir des acteurs du territoire, concevoir des profils d'individus, expérimenter la participation et enfin créer un modèle.

4.2.2. Le partenaire socio-économique : Antibes Juan-les-Pins

La ville d'Antibes Juan-les-Pins s'est portée volontaire pour accueillir un doctorant dans le cadre professionnalisant et pluridisciplinaire d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

C'est à l'issue d'un premier travail de Master 2, relatif à la création d'un plan de gestion des sites du Conservatoire du Littoral de la commune d'Antibes Juan-les-Pins, qu'un partenariat pour un projet de recherche est apparu comme une évidence pour les différents partis. En effet, le service en charge des espaces verts est en profonde mutation concernant ses modes opératoires et son organisation. L'objectif principal de ce service est de définir une vision globale de ses espaces verts sur l'ensemble de la commune et d'en définir les différentes spécificités à partir desquelles la gestion et l'entretien des espaces pourront être différenciés. Le service désire mettre en place un outil méthodologique dédié à l'accompagnement d'une gestion durable de ses espaces verts. Ce partenariat entre doctorant et acteurs publics traite des différentes stratégies à adopter pour répondre au contexte actuel du Développement Durable,

en intégrant la demande sociale des espaces verts urbains. La recherche est réalisée au sein du SPUNC sous la charge du responsable de l'unité Suivi d'Etudes.

La collectivité se propose d'accompagner le projet de thèse en mettant à disposition un ensemble de données, d'expertises et d'expériences. Elle bénéficie d'un avantage capital : la légitimité du doctorant. Le travail est réalisé sous couvert d'une recherche scientifique permettant d'explorer des pistes et de prendre contact auprès des acteurs du territoire sans engager directement la responsabilité de la collectivité. Elle se prémunit des éventuels conflits au nom de l'expérimentation. Son engagement est exprimé en tant que soutien à la recherche scientifique, elle en est le partenaire socio-économique.

Synthèse

Notre itinéraire méthodologique est fondé sur trois étapes, qui accompagnent notre logique stratégique de recherche, défini à partir de nos objectifs en tant que chercheur-intervenant : développer des connaissances organisationnelles et fonctionnelles des espaces verts, rendre intelligible la complexité du système espaces verts, définir un outil d'aide à la réflexion. De ces objectifs ont émergé différentes actions, intégrant à plusieurs reprises, la participation comme la création d'une enquête, des ateliers de groupe ou la conception et la formulation d'un projet, pour inventorier les connaissances et les transmettre aux acteurs du territoire. Notre protocole opératoire participatif (Figure 29) nous permet de joindre les phases de recherche et d'actions dont sa finalité est de répondre au mieux aux besoins des acteurs du territoire. Nous nous plaçons en tant que chercheur-intervenant. Notre rôle est celui d'un « spécialiste », pour tout ce qui concerne les critiques, les évaluations ou encore les vérifications liées au sujet d'étude et celui d'un « catalyseur », pour détecter, analyser et corriger les situations problématiques dans le cadre de la participation des acteurs du territoire. Nous optons donc pour l'utilisation d'outils impliquant les citoyens et pour l'investigation de terrain. Le but est de cerner les représentations spatiales de chacun et de partager ses connaissances sur les dynamiques d'organisation des espaces verts. Ainsi le gestionnaire est en mesure d'estimer sa marge de manœuvre et le degré de réversibilité des actions. L'ensemble de la recherche est réalisé dans le service gestionnaire des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins qui est notre terrain d'étude.

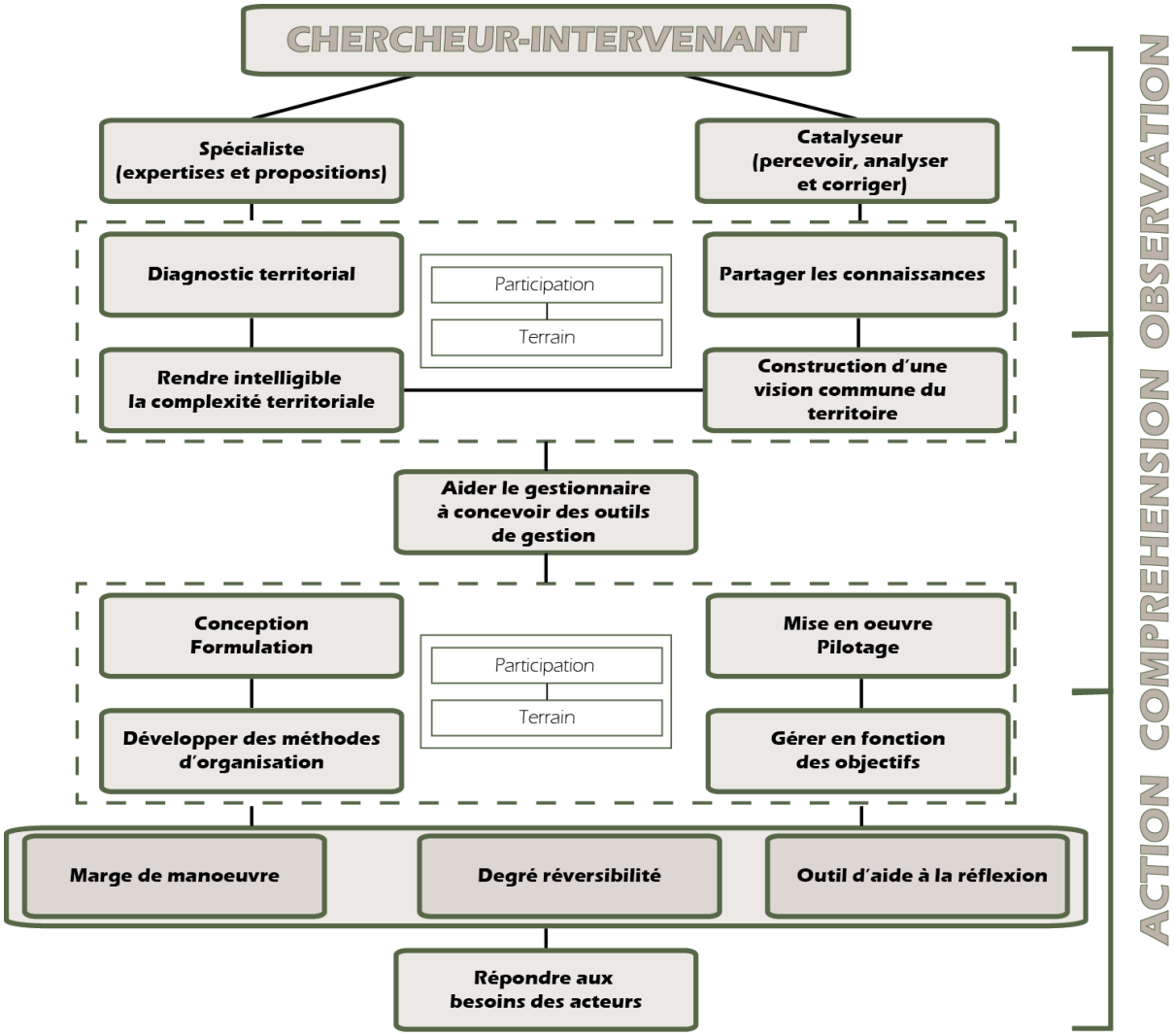

Figure 30 : Elaboration du protocole opératoire et des étapes méthodologiques

CHAPITRE 5 : L'analyse des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-pins

5.1. Le contexte des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les Pins

Le service gestionnaire des espaces verts d'Antibes Juan-les-Pins doit entretenir 139,26 ha de parcs, jardins d'enfant, ronds-points, etc... Cette surface d'espaces verts dans la ville représente 5,20 % du territoire antibois. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, il est recommandé un minimum de 10 m² d'espaces verts par habitant dans une ville. En divisant la superficie en mètre carré des espaces verts d'Antibes Juan-les-Pins (1 392 600 m²) par son nombre d'habitant (75 456 d'après l'INSEE en 2013), nous obtenons une surface de 18,45 m² d'espaces verts par habitant. La situation d'Antibes Juan-les-Pins est conforme et largement supérieur à cette recommandation. Cependant, nous souhaitons connaître les résultats au niveau de leur accessibilité et de leur proximité aux habitants pour étudier leur situation, qui se révèlent fondamentaux pour apprécier leurs qualités par rapport à d'autres lieux (Brunet, 1992). Nous analysons leur répartition dans la commune pour définir le contexte des espaces verts à partir des caractéristiques de leur localisation. Le premier objectif est d'étudier les disparités, au sens d'inégalité et les différences entre les quartiers, au sens de ce qui les distingue. Le second objectif est d'analyser leur attractivité potentielle et leur accessibilité potentielle pour les habitants afin de comparer l'offre et la demande en espaces verts. Ce travail est réalisé à partir de la cartographie de localisation de tous types d'espaces verts confondus de la commune fournie par le SPUNC. Nous procédons à l'analyse globale de leurs espaces verts sans distinction entre leurs types car la base de données associée ne contient pas cette information.

5.1.1. Localisation et distribution des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins

Nous effectuons une analyse de la répartition des espaces verts à l'échelle de la commune et à l'échelle des quartiers. Nous nous intéressons à la répartition de l'ensemble formé par toutes leurs localisations qui en constituent un semis de points (Pumain et Saint-Julien, 2010) afin

d’examiner leur distribution dans l’espace. La cartographie du semis de points des espaces verts est obtenue à partir de leur centroïde réalisée grâce au logiciel de cartographie QGIS (Figure 32).

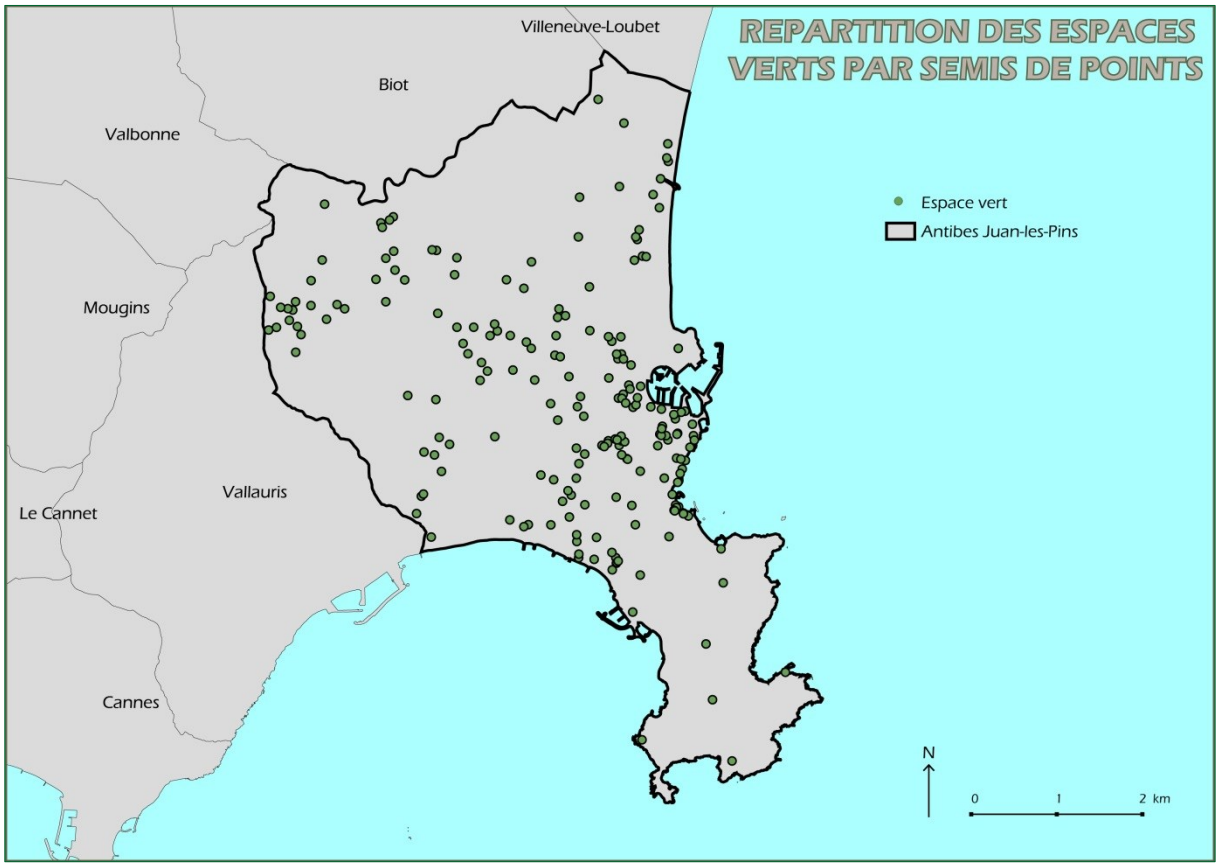

Figure 31 : Analyse de la répartition des espaces verts de la commune d’Antibes Juan-les-Pins par semis de points

Pour étudier la forme de la distribution des espaces verts sur l’ensemble de la commune, nous appliquons la méthode des quadrats. Elle consiste à placer un carroyage couvrant l’intégralité du territoire d’étude, dont chaque maille régulière, carrée et de taille identique, a la même probabilité d’accueillir un espace vert. Nous plaçons une grille de carreaux de 500 m². Cette taille de maille apporte un niveau de précision suffisant pour cette analyse car une grille plus fine n’apporterait pas plus d’information sur la forme de la distribution des espaces verts dans la commune. Nous observons une concentration du nombre d’espaces verts en centre-ville et une décroissance progressive vers la périphérie ainsi qu’en direction du Cap d’Antibes (Figure 33).

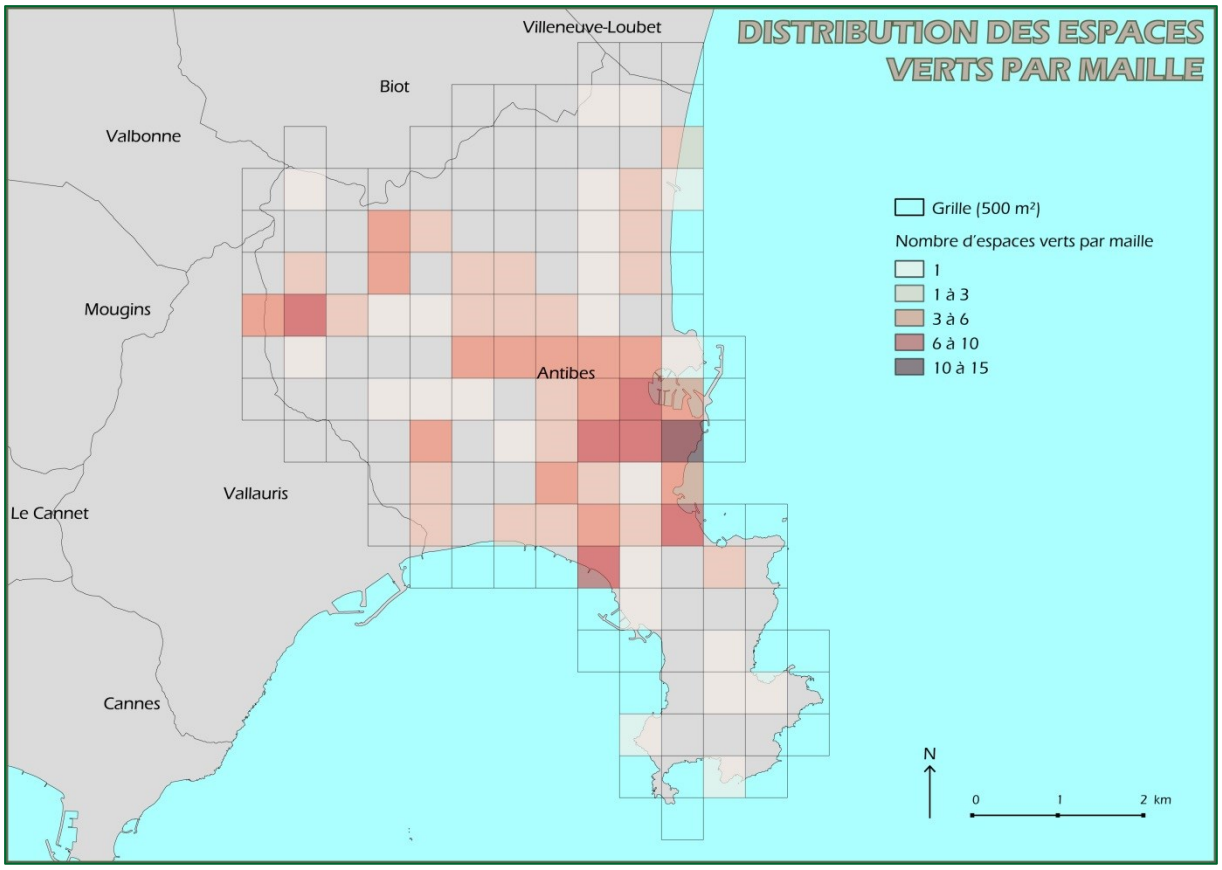

Figure 32 : Analyse de la distribution des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins par maille

Nous réalisons un dénombrement des espaces verts en fonction de chacune des mailles (Tableau 3) pour calculer l'indice de concentration (IC). Cela permet de définir la forme de la distribution qui est le rapport entre la variance de cette densité V(D) et la densité moyenne de points par maille (D):

$$IC = V(D) / D$$

Lorsqu'IC est proche de 1, la distribution est dite aléatoire.

Si IC est supérieur à 1, la distribution est concentrée.

Si IC est inférieur à 1, la distribution est régulière.

Cela nous permet de dire que notre distribution des espaces verts sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins est concentrée car l'indice est de 4,67 (Tableau 3).

Nombre de points	Nombre de quadrats	Nombre de points	Ecarts à la moyenne	
n	K	n*K	(n-D)	K(n-D)²
0	200,00	0,00	-0,76	116,48
1	24,00	24,00	0,24	1,35
2	12,00	24,00	1,24	18,36
3	9,00	27,00	2,24	45,03
4	9,00	36,00	3,24	94,29
5	4,00	20,00	4,24	71,80
6	1,00	6,00	5,24	27,42
7	2,00	14,00	6,24	77,80
8	0,00	0,00	7,24	0,00
9	3,00	27,00	8,24	203,54
10	1,00	10,00	9,24	85,32
11	0,00	0,00	10,24	0,00
12	0,00	0,00	11,24	0,00
13	0,00	0,00	12,24	0,00
14	0,00	0,00	13,24	0,00
15	1,00	15,00	14,24	202,69
TOTAL	266,00	203,00		944,08
		D	0,76	
		Variance	3,56	
		IC	**4,67**	

Tableau 3 : Dénombrement de la fréquence des espaces verts

Pour vérifier s'il s'agit d'une distribution aléatoire ou non, nous devons déterminer l'effectif théorique. Pour ce faire, il est nécessaire de reconstituer la distribution la plus probable des espaces verts, c'est-à-dire si celle-ci devait être aléatoire, grâce à la loi de Poisson :

$$K^*(n) = K \frac{D^n}{n!} \exp(-D)$$

Ainsi, nous comparons les fréquences observées (O) et les fréquences théoriques (T) du nombre d'espaces verts par maille. Nous remarquons qu'il y a plus de mailles pleines avec n0, n4, n5 et n6 et moins de mailles contenant un nombre d'espaces verts manquant pour n1, n2 et n3 (Tableau 4).

Points	Observé	Théorique	Différence
n	**O**	**T**	**O-T**
0	200	124,01	75,99
1	24	94,64	-70,64
2	12	36,11	-24,11
3	9	9,19	-0,19
4	9	1,75	7,25
5	4	0,27	3,73
6	8	0,03	7,97

Tableau 4 : Comparaison des fréquences observées et théoriques du nombre d'espaces verts par maille

Nous utilisons le test du Khi-deux pour évaluer la significativité des écarts entre la distribution observée et théorique. Cela nous permet d'évaluer si la distribution est due à un processus aléatoire. Le test est significatif, si le Khi-deux observé est supérieur au Khi-deux théorique pour un degré de liberté donné, obtenu en se référant à la table de loi de Khi-deux. Elle correspond à la probabilité d'acceptation sur le fait qu'il n'y ait aucune différence significative entre les deux Khi-deux. Le Khi-deux obtenu, à partir de la somme des Khi-deux des sept classes, est de 2062 pour 6 degrés de liberté (Tableau 5).

Nombre de points	Nombre de quadrats	Nombre de points	Ecarts à la moyenne		Distribution théorique	KHI-2
n	K	n.K	(n-D)	K(n-D)²	T	(K-T)^2/T
0	200	0	-0,76	116,48	124,00	46,56935688
1	24	24	0,24	1,35	94,64	52,72337581
2	12	24	1,24	18,36	36,11	16,09912366
3	9	27	2,24	45,03	9,19	0,003776251
4	9	36	3,24	94,29	1,75	29,96863228
5	4	20	4,24	71,80	0,27	52,07875399
6	8	48	5,24	219,40	0,03	1864,994582
TOTAL	266	179		567	266	**2062**
					Nombre de degrés de liberté (nombre de classe – 1)	6

Tableau 5 : Test du Khi-2

Lorsque nous nous référons à la table de loi nous remarquons que le Khi-deux obtenu est largement plus élevé que les Khi-deux théoriques (Figure 34). Cela nous permet de conclure sur la distribution observée : le test est significatif, c'est-à-dire que les espaces verts ont tendance à être concentrés ou à se disperser de manière aléatoire sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins.

n\p	0,005	0,010	0,025	0,050	0,100	0,250	0,500
1	0,0000	0,0002	0,0010	0,0039	0,0158	0,102	0,455
2	0,0100	0,0201	0,0506	0,103	0,211	0,575	1,39
3	0,0717	0,115	0,216	0,352	0,584	1,21	2,37
4	0,207	0,297	0,484	0,711	1,06	1,92	3,36
5	0,412	0,554	0,831	1,15	1,61	2,67	4,35
6	0,676	0,872	1,24	1,64	2,20	3,45	5,35
7	0,989	1,24	1,69	2,17	2,83	4,25	6,35

Figure 33 : Extrait de la table de loi du Khi-2

Pour analyser la répartition des espaces verts à l'échelle des quartiers, une troisième carte est créée pour représenter les résultats du quotient de localisation des espaces verts par quartier (Q). Il s'agit d'un indicateur de concentration étudiant les disparités. Il montre si les espaces verts sont relativement concentrés dans les quartiers et si ces derniers sont relativement spécialisés en espaces verts (Tableau 6) :

$$Q = \frac{\text{Superficie des espaces verts du quartier} \;/\; \text{Total de la superficie du quartier}}{\text{Superficie des espaces verts de la commune} \;/\; \text{Total de la superficie de la commune}}$$

	Cœur de ville et Cap	Antibes Activités	Ouest Résidentiel	Grand Est	Centre	Antibes
Superficie des espaces verts (ha)	49,35	61,39	15,41	7,4	5,71	139,26
Superficie des quartiers hors espaces verts (ha)	703,25	482,71	482,39	697,8	174,99	2541,14
Total	752,6	544,1	497,8	705,2	180,7	2680,4
Q	1,262	2,172	0,596	0,202	0,608	1

Tableau 6 : Quotient de localisation des cinq quartiers de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

Nous constatons des disparités entre les quartiers (Figure 35) :

- la présence d'espaces verts est la plus forte à Antibes Activité ;
- la présence d'espaces verts est la plus faible à Grand Est ;
- la présence d'espaces verts est en dessous de la moyenne de la ville (0.967) dans les quartiers Ouest Résidentiel et Centre contrairement au Cœur de ville et Cap.

En somme, les espaces verts sont relativement concentrés dans le quartier Antibes Activités et Cœur de ville et Cap. Il y a donc une localisation des espaces verts plus importante dans ces

derniers par rapport aux autres quartiers de la commune. En revanche, les espaces verts sont sous-représentés dans le quartier Grand Est et Ouest Résidentiel.

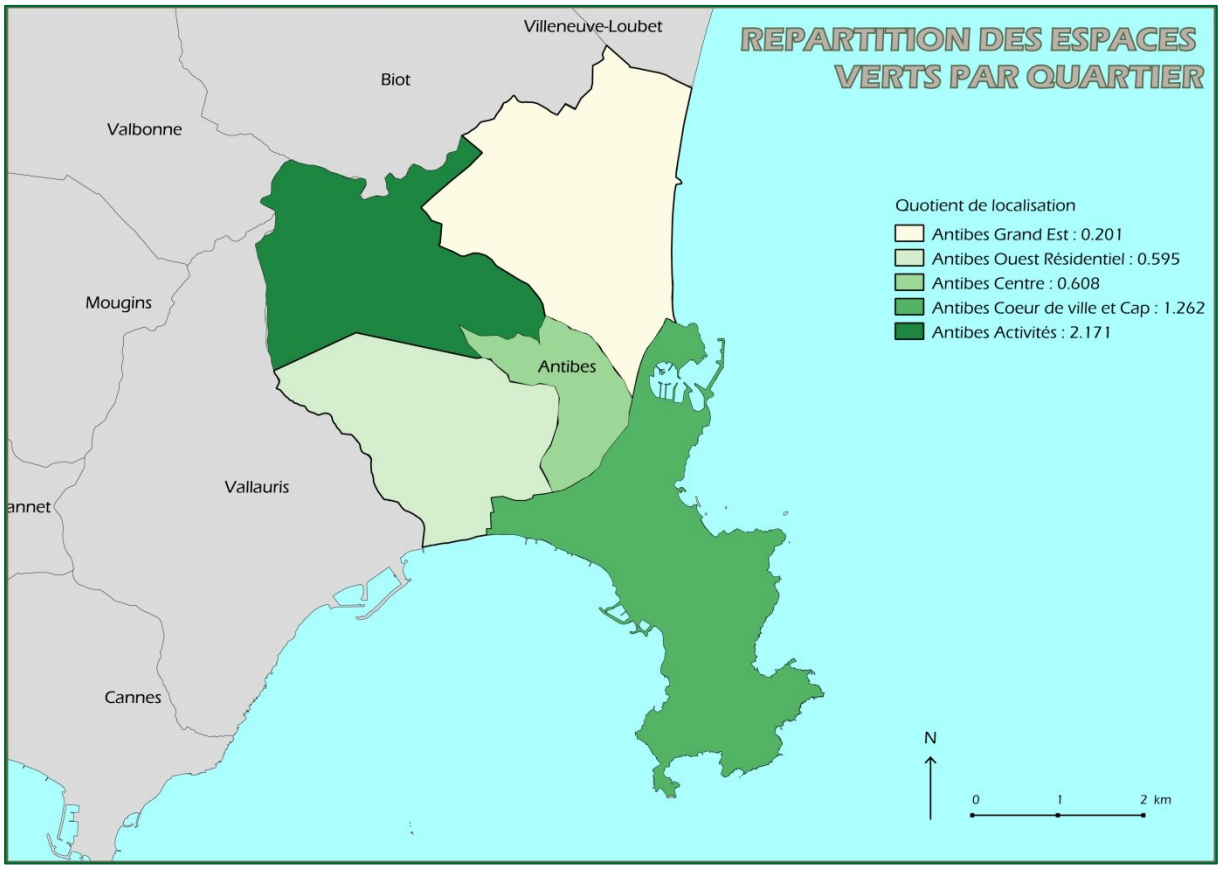

Figure 34 : Cartographie du quotient de localisation des cinq quartiers de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

La répartition des espaces verts sur la commune fait émerger de fortes différences et disparités en matière d'espaces verts lorsque nous observons la forme de leur distribution sur le territoire. Cela se répercute à l'échelle des quartiers où trois des cinq quartiers de la ville sont en dessous de la moyenne communale par rapport à l'indicateur de concentration : Antibes Grand Est, Antibes Ouest Résidentiel et Antibes Centre. Tandis qu'Antibes Cœur de ville et Cap et Antibes Activités ont tous deux un indicateur très élevé, bien au-dessus de la moyenne communale.

5.1.2. Potentiel d'attractivité des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins

L'analyse du contexte mobilise un concept-clé : le champ (Fusco, 2011), c'est-à-dire une portion de l'espace (Brunet, 1992), considéré comme une aire d'extension d'un phénomène par rapport à un gradient et à une référence (Bavoux, 2010). L'objectif est de repérer les espaces verts de haute valeur symbolique mettant en valeur la ville et contribuant au fonctionnement de la société urbaine.

Pour ce faire, nous réalisons une cartographie de l'attractivité des espaces verts afin de traduire leur influence dans la ville (Bavoux, 2010). Cette attractivité représente la capacité d'un espace à être choisi par un acteur de manière temporaire ou durable pour y exercer une activité (Poirot et Gérardin, 2010). Nous proposons une carte des aires d'attractivité potentielle des espaces verts de la commune (Figure 36) relative au rayonnement d'attractivité des espaces verts en fonction de leur taille (Tableau 7), puisque nous suivons l'hypothèse que plus il est grand plus les citadins sont nombreux à le fréquenter (APUR, 2010). En effet, dans les études réalisées sur l'attractivité des espaces verts, il semble que la taille conditionne celle-ci car elle est essentielle pour qu'un espace vert attire une certaine fréquentation (Legenne, 2009).

SUPERFICIE	AIRE D'ATTRACTIVITE POTENTIELLE
< 1 ha	100 mètres
Entre 1 et 10 ha	500 mètres
> 10 ha	1 km

Tableau 7 : Le rayon d'attractivité en fonction de la superficie de l'espace vert (Ballion, Grandjean, 1982 dans APUR, 2010)

Trois espaces verts émergent à partir de ce raisonnement : le bois de la Garoupe, situé au sud de la ville dans le Cap d'Antibes ; le Fort Carré, sur le littoral est ; et Super Antibes, au nord-ouest. Nous en déduisons qu'ils possèdent une fonction stratégique pour la ville. Ces critères de taille et d'aire d'attractivité mettent en avant des espaces accueillant certains usages dits « dominants » (APUR, 2010). En les étudiant pour ces lieux, nous remarquons que le Bois de la Garoupe se distingue par des usages dit « amplifiés », c'est-à-dire liés à une fréquentation urbaine et touristique comme la promenade, l'intérêt patrimonial, culturel ou encore historique (APUR, 2010). Super Antibes est marqué par un usage « spécifique » avec des

équipements sportifs et de loisirs (APUR, 2010) tels le tir à l'arc, le stade de football, de rugby ou encore le terrain de volleyball. Le Fort Carré se caractérise par ces deux types d'usages de par son intérêt patrimonial, culturel et historique élevé et les équipements sportifs proposés : terrain de football et skatepark. Ces deux types d'usages induisent une logique de fréquentation dissemblable, notamment pour Super Antibes où les utilisateurs s'y rendent spécifiquement pour y exercer une activité nécessitant des infrastructures particulières qu'ils ne trouveront pas ailleurs. Dans ce cas, ce sont les équipements qui influencent l'attractivité et vient compléter notre critère de taille (Legenne, 2009).

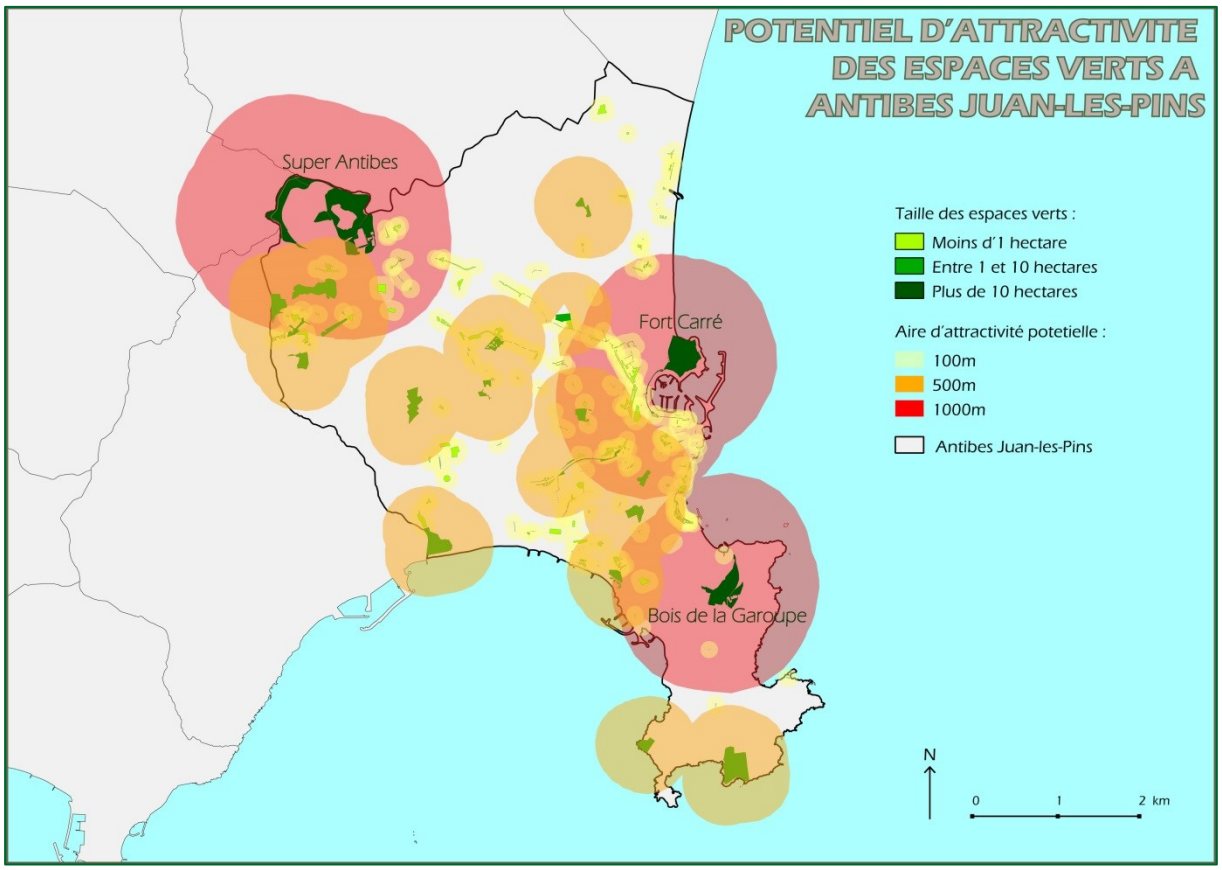

Figure 35 : Cartographie du potentiel d'attractivité des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

Ensuite, nous comparons l'attractivité des espaces verts du bois de la Garoupe et du Fort Carré en analysant la répartition du potentielle de population en fonction de la densité du bâti des aires d'attractivité potentielles afin d'évaluer leur fréquentation (Figure 37). Nous sélectionnons comme information l'emprise au sol du bâti dans le but d'estimer globalement la capacité d'habitants. Nous calculons la densité en mètre carré de bâti au sol par la surface de l'aire d'attractivité potentielle en hectare pour chacun de ces espaces verts (Tableau 8). Par ce raisonnement, nous montrons des contrastes entre ces aires. Le Fort Carré a une aire

d'attractivité potentielle plus étendue et une densité de bâti plus dense ce qui lui confère un potentiel d'attractivité plus élevé que le bois de la Garoupe. En somme, les facteurs d'attractivité du Fort Carré sont relatifs non seulement à sa taille, à son usage « amplifié » mais aussi au fait que la population est plus concentrée, lui attribuant alors la plus grande fonction stratégique au sein de l'espace urbain.

NOM	AIRE D'ATTRACTIVITE POTENTIELLE (ha)	EMPRISE AU SOL DU BATI (m²)	DENSITE (m²/ha)
Fort carre	344	421 931	1 226,5
Garoupe	298	324 471	1 088,8

Tableau 8 : Potentiel d'attractivité du Fort Carré et du bois de la Garoupe en fonction du bâti

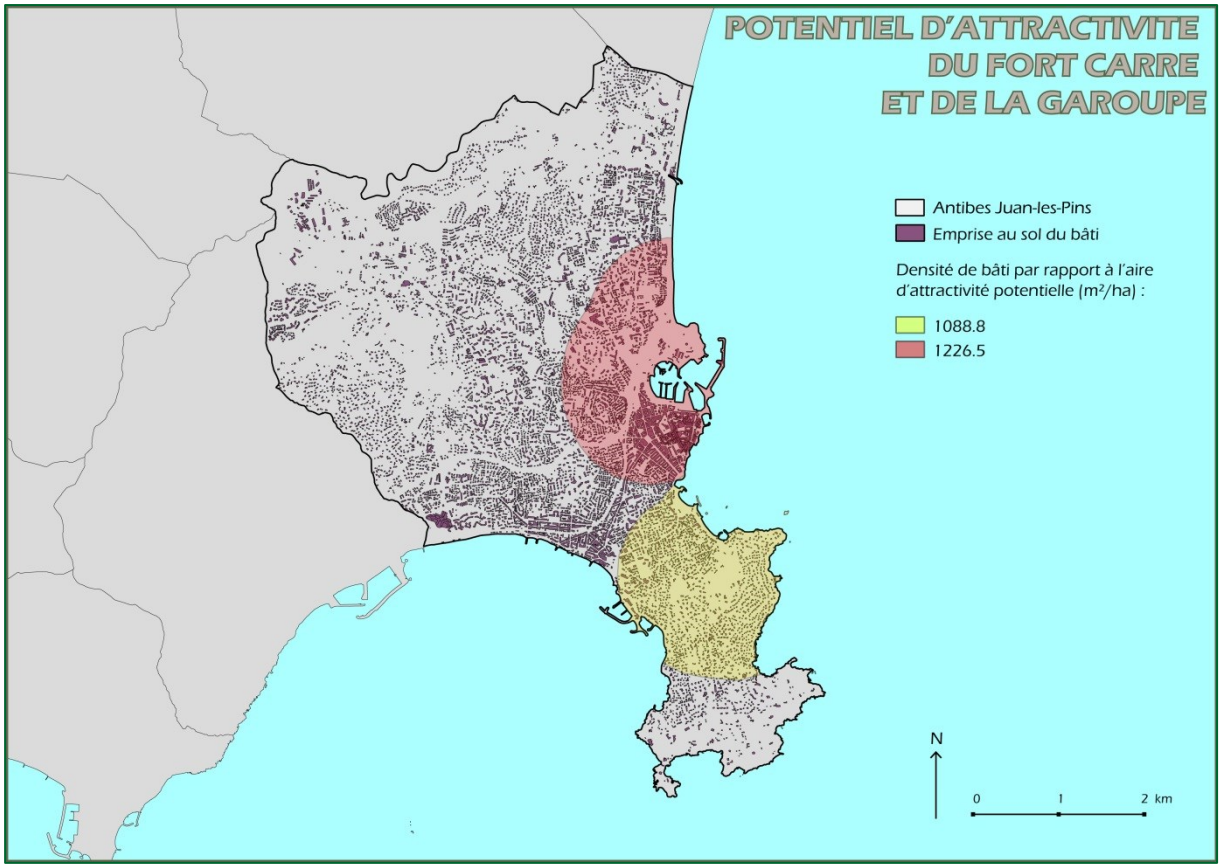

Figure 36 : Cartographie du potentiel d'attractivité du Fort Carré et de la Garoupe en fonction de la densité de bâti

Nous réalisons une seconde carte du potentiel d'attractivité des espaces verts en prenant en compte les espaces verts entre 1 et 10 hectares pour un rayon d'attractivité potentiel de 500 mètres (Figure 38). Nous appliquons le même calcul que pour la cartographie du potentiel

d'attractivité du Fort Carré et de la Garoupe, en fonction de la densité de bâti par rapport à l'aire d'attractivité potentielle (Tableau 9).

NOM	AIRE D'ATTRACTIVITE POTENTIELLE (ha)	EMPRISE AU SOL DU BATI (m²)	DENSITE (m²/ha)
Cimetiere	142,61536	51 545	361,4
Villa eilen roc	81,381863	32 113	394,6
Ancien champ de tir	118,295283	56 355	476,4
Semboules (terrain)	95,698442	46 350	484,3
Batterie du graillon	39,668472	21 115	532,3
Semboules (face lavande)	75,445745	40 399	535,5
Pimeau	135,366254	73 140	540,3
Semboules (bois)	93,837978	51 836	552,4
Montsinery	111,374292	94 908	852,2
Exflora	64,0432	61 748	964,2
Tourniere	113,315668	112 118	989,4
College bertone	110,560561	120 244	1 087,6
Maison des associations	65,997337	80 142	1 214,3
Pinede de juan-les-pins	79,489266	104 296	1 312,1
Rd6107	168,359557	243 078	1 443,8
Pepiniere	110,109447	162 433	1 475,2
La poste	102,889093	163 683	1 590,9
College audiberti	113,06033	185 887	1 644,1

Tableau 9 : Potentiel d'attractivité des espaces verts entre 1 et 10 hectares en fonction du bâti

Certains espaces verts semblent avoir un potentiel d'attractivité très élevé tels que le lycée Audiberti et le collège Bertone en centre-ville. Néanmoins, nous ne pouvons pas parler de potentiel d'attractivité en fonction de l'emprise du bâti au sol car la fréquentation de ces espaces verts est directement liée à la présence des collégiens. La Poste, la Pinède de Juan-les-Pins, la Tournière ainsi qu'Exflora semblent être des espaces verts de proximité avec une fonction stratégique non négligeable pour la ville, étant donné leur potentiel d'attractivité élevé voire même plus élevé que pour le Fort Carré et le bois de la Garoupe pour les deux premiers. Les espaces verts de la pépinière ou de la maison des associations sont des espaces dédiés essentiellement aux services communaux même si toutefois, ils sont ouverts au public. En effet, la pépinière abrite les locaux du SPNUC où sont installés les serres, les vestiaires et les bureaux du personnel de mairie. La maison des associations est un espace de convivialité et de rencontre mis à disposition des associations qui le souhaitent. La RD6107 est un espace vert d'accompagnement de voirie que les habitants pratiquent au quotidien car il s'agit de la

route départementale permettant de traverser la ville d'Antibes Juan-les-Pins. Celle-ci a donc une fonction stratégique notable pour la ville du fait de son importante fréquentation relative au potentiel d'attractivité. A l'inverse, la villa Eilen Roc et la Batterie du Graillon ont un potentiel d'attractivité très faible si nous considérons la densité de bâti par rapport à l'aire d'attractivité, cela étant dû à leur localisation sur le littoral dans le quartier Cœur de ville et Cap essentiellement constitué de bâti à dominante individuel. Néanmoins ces espaces verts ont une forte valeur patrimoniale, culturelle et historique se distinguant par leur usage « amplifié ».

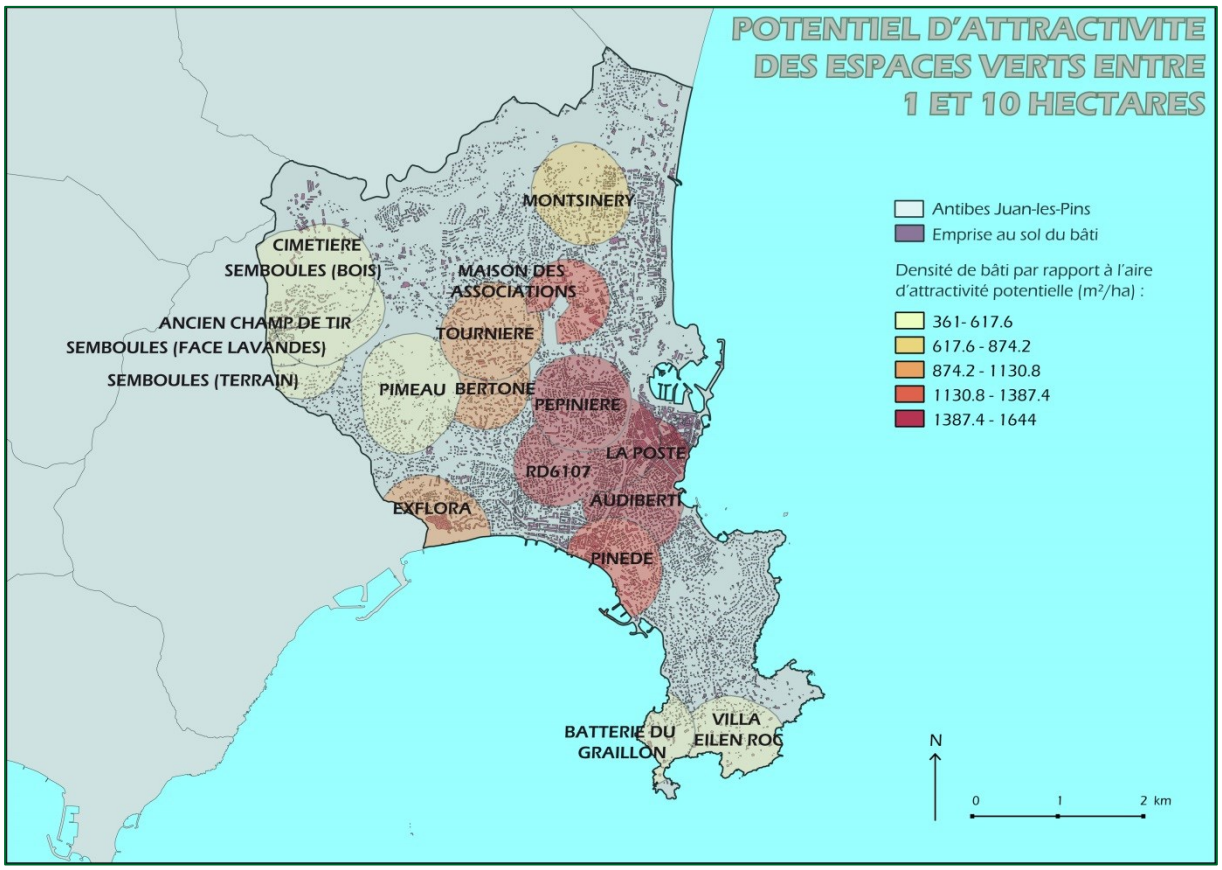

Figure 37 : Cartographie du potentiel d'attractivité des espaces verts entre 1 et 10 hectares en fonction de la densité de bâti

Le potentiel d'attractivité des espaces verts de la ville est obtenu par une analyse spatiale mettant en relation les densités de bâti par rapport à l'aire d'attractivité. Associée à l'étude des usages de chacun d'eux, nous pouvons évaluer les espaces verts dont la fonction stratégique est notable pour la commune. Cependant nous poursuivons cette analyse en nous penchant sur la question de l'accessibilité et de la proximité des espaces verts.

5.1.3. Proximité et accessibilité des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins

Nous relevons ici, les entités pour lesquelles les relations de proximité entre les habitants et les espaces verts sont importantes.

Lorsque les espaces verts établissent une liaison entre les objets ou les lieux, pour permettre les échanges et la circulation, cela revient à étudier la connexité (Pumain et Saint-Julien, 2005), c'est-à-dire le fait d'avoir des rapports étroits avec une ou plusieurs choses (Brunet, 1992). Cette connexité dépend de la notion de proximité qui assure un ensemble de relations fortes et complexes (Brunet, 1992). Nous proposons une cartographie de l'accessibilité par la marche à pied en fonction de la taille de l'espace vert (Tableau 10) afin de montrer la proximité des espaces verts aux habitants. En effet, nous choisissons ce critère de marche à pied car cette proximité ne va pas au-delà d'un temps de déplacement soumis à la contrainte de distance où plus l'espace vert est éloigné du domicile moins l'individu à la chance de le fréquenter (Legenne, 2009).

SUPERFICIE	MARCHE A PIED
1 ha à 10 ha	250 mètres
Entre 10 et 30 ha	500 mètres
> 30 ha	1 km

Tableau 10 : Le rayon d'accessibilité en fonction de la superficie de l'espace vert (APUR, 2010 ; (Legenne, 2009))

Nous réalisons alors une carte de l'accessibilité des espaces verts, c'est-à-dire du degré de facilité avec lequel un espace peut être atteint (Bavoux, 2010). Nous déduisons les principaux espaces verts d'un quartier où plusieurs fonctions rayonnent au-delà des limites de la ville comme Super Antibes ou le parc Exflora (Figure 39). Nous repérons les espaces verts secondaires (Figure 39) dépendants du développement des autres activités, selon qu'ils focalisent ou non les flux et les pratiques liés à la vie quotidienne des habitants (Fusco, 2011) comme la Pinède de Juan-les-Pins ou les jardins de la Poste et selon qu'ils se situent à l'interface de quartiers créant des interconnexions ou des aires de passage comme le Fort Carré, le jardin de la Gare ou le parc de la Tournière.

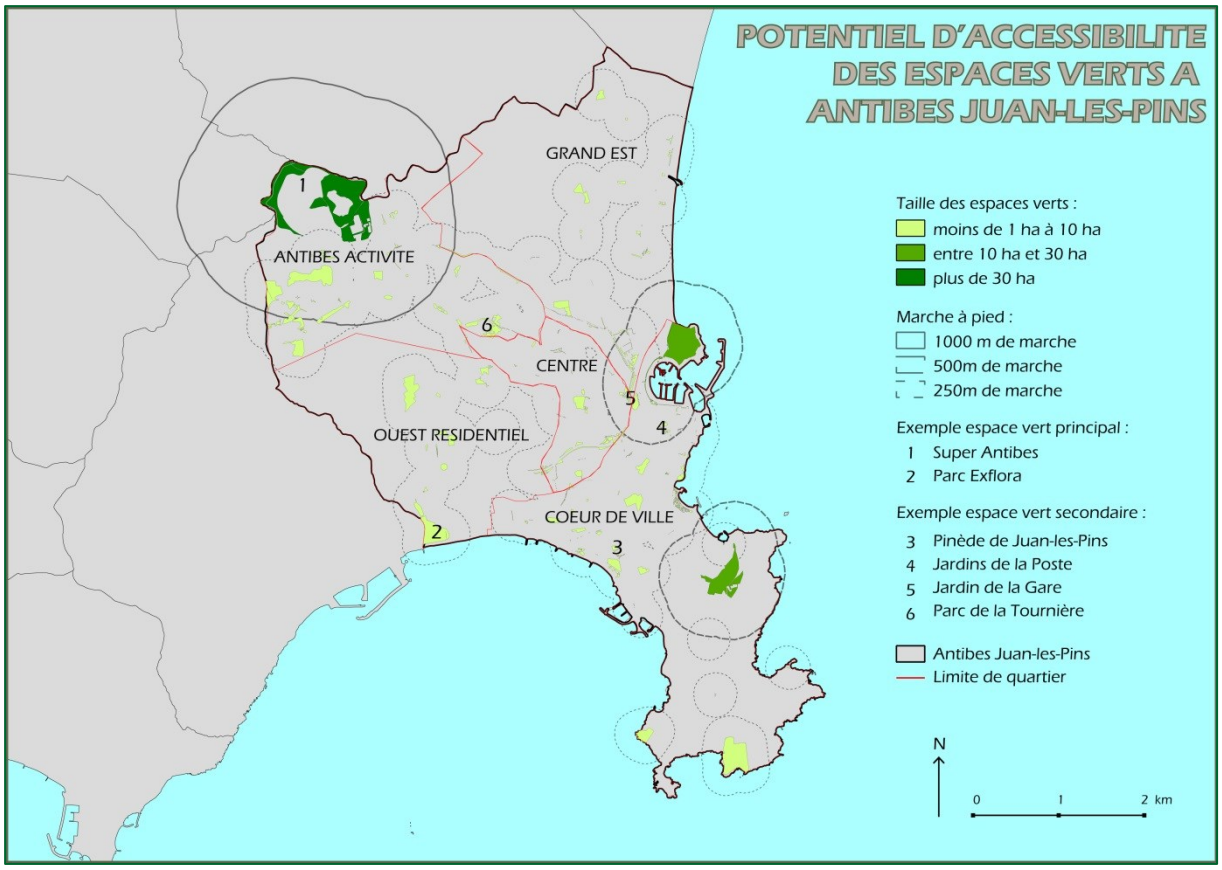

Figure 38 : Cartographie de l'accessibilité des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins par la marche à pied

Cette cartographie de l'accessibilité vient renforcer l'idée que le Fort Carré, Super Antibes, le parc Exflora ainsi que la Pinède de Juan-les-Pins, le jardin de la Poste et la Tournière sont des espaces verts stratégiques pour la ville d'Antibes.

Synthèse

Cette analyse spatiale permet de montrer que les espaces verts sont inégalement répartis à Antibes Juan-les-Pins. En effet, malgré un nombre d'espaces verts suffisant, nous remarquons que l'offre de proximité reste déséquilibrée pour les habitants. Cette étude nous fait aussi remarquer une hiérarchisation des espaces verts en fonction de leur taille, leur usage et leur accessibilité permettant de repérer les lieux dont les enjeux sont les plus importants pour la ville (Figure 40). Le Fort Carré semble avoir la plus grande fonction stratégique avec Super Antibes suivi du bois de la Garoupe. Les jardins de la Poste, au cœur d'un secteur stratégique

très important pour la ville, est un lieu à enjeu « modéré à fort », actuellement en pleine mutation, faisant l'objet d'un programme de requalification urbaine. Le parc Exflora semble être aussi un espace vert à enjeu « modéré à fort », de par sa position périphérique en entrée de ville, dans un quartier faiblement spécialisé en espaces verts, dont l'usage est dit « amplifié » et où la densité de population à proximité est très importante. Enfin, cette étude laisse paraître d'autres espaces verts à enjeu modéré pour la ville comme la Pinède de Juan-les-Pins ou la Tournière. Cette dernière se distingue parmi les jardins de proximité de la commune dans notre analyse mais ne fait l'objet d'aucune orientation spécifique ou d'aucune création de projet pour le moment. Enfin le jardin de la Gare de par sa fonction d'espace vert secondaire, sa proximité avec une forte densité de population et sa localisation en entrée de ville, si l'on considère les arrivées en train, est à son tour un lieu stratégique modéré pour la commune. Ce diagnostic réalisé à partir de la localisation et de la distribution des espaces verts d'Antibes Juan-les-Pins, nous conduit à mettre en perspective la politique d'intervention et de gestion durable pratiquée par la municipalité.

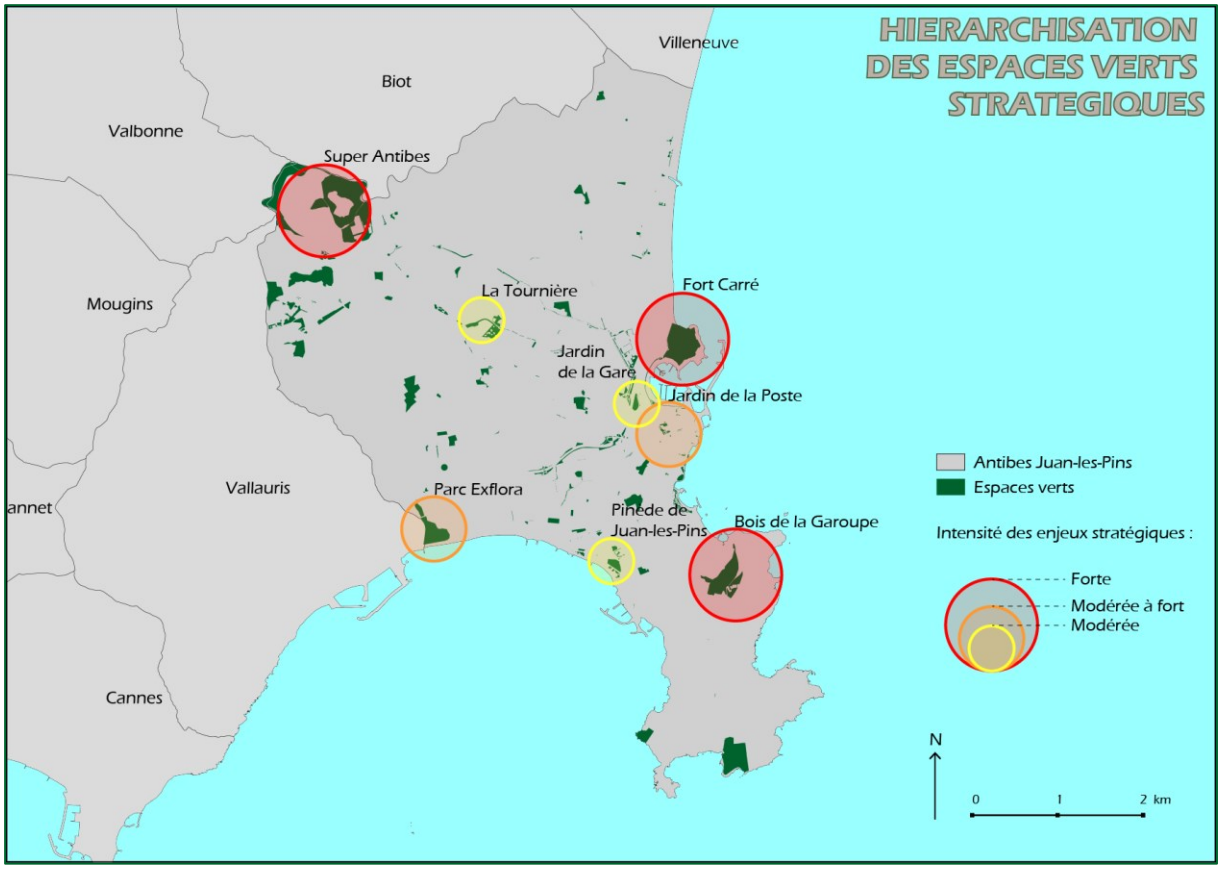

Figure 39 : Hiérarchisation des espaces verts stratégiques de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

5.2. La politique d'intervention et de gestion durable des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

La mise en place d'une politique d'aménagement et de gestion durable des espaces verts devrait répondre à des enjeux clairement définis par la commune (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 2009). Cette dernière s'appuie sur un diagnostic de son territoire permettant d'établir son contexte et de définir sa stratégie d'intervention en matière de projet, de mode de gestion et de valorisation de ses espaces verts (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 2009).

5.2.1. L'identification des enjeux politiques de l'intervention et des modes de gestion des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

Ici, nous définissons les enjeux politiques de la commune d'Antibes Juan-les-Pins en partenariat avec le SPUNC et en fonction de la politique du maire observée. A l'issue de cette réflexion les enjeux sont répertoriés dans trois catégories : prioritaires, majeurs et complémentaires.

La présence des espaces verts en ville est une réponse à une demande sociale déterminée par l'écoute et la compréhension des pratiques dans ces espaces (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 2009). Afin d'assurer la demande sociale, la commune d'Antibes Juan-les-Pins base sa politique sur le principe de démocratie de proximité qui vise à répondre aux doléances des particuliers. Cela constitue l'enjeu prioritaire du service espaces verts de la ville. Dès 1996, un numéro vert est créé. Il permet d'enregistrer les remarques des administrés dans le but d'y apporter des réponses concernant, entre autres, les espaces verts (Figure 41). Ce service est gratuit et ouvert du lundi au vendredi, ou par répondeur en dehors des horaires d'ouverture (8h-17h). Il s'agit d'un processus opérationnel en lien avec l'entretien des espaces verts tels que l'élagage ou la plantation. Il permet aussi d'apporter des réponses directement auprès des administrés, par exemple sur les réglementations de débroussaillage pour limiter les risques d'incendie de feu de forêt. Ces actions sont financées grâce au budget de fonctionnement du service SPUNC.

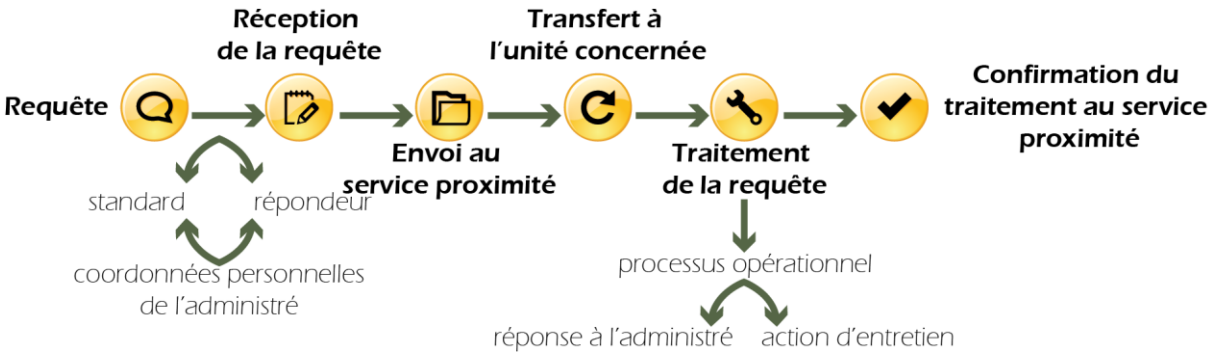

Figure 40 : Description du dispositif « Numéro vert »

Depuis 2008, des Conseils de quartier (Figure 42) sont chargés de proposer des aménagements pour améliorer leur cadre de vie. C'est un processus organisationnel permettant le montage de projets comme la construction d'aires de jeux. Les actions sont financées grâce au budget d'investissement de la commune. Chacun d'eux est présidé par un élu de quartier et un membre du Conseil de quartier qui présentent l'ordre du jour et organisent le débat. Pour participer aux réunions, l'administré doit adresser une demande par courrier au maire et attendre la validation de sa présence. Une fois admis au Conseil, il peut participer au groupe de travail en fonction de trois thématiques : circulation et voirie, cadre de vie et environnement, animation et vie du quartier. Le travail réalisé est validé par une assemblée plénière formé par les participants du Conseil se réunissant deux fois par an. Parallèlement, plusieurs réunions sont organisées au cours de l'année. Elles permettent principalement aux services de la ville d'exposer les futurs projets du quartier.

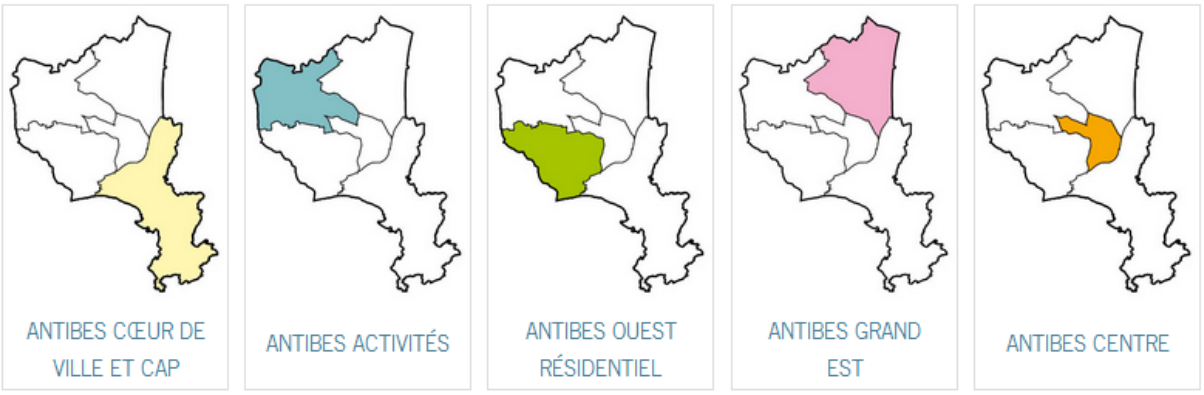

Figure 41 : Conseils de quartier d'Antibes Juan-les-Pins (http://www.antibes-juanlespins.com/)

Le premier enjeu majeur de la politique des espaces verts de la ville est l'amélioration de l'attractivité et de l'accueil du public tant au niveau résidentiel que touristique et économique. Les espaces verts doivent apporter une plus-value aux cadres de vie des habitants et des

touristes contribuant à la valorisation de l'image de la commune. Plus la ville semble verte grâce à ses nombreux et attractifs espaces verts, plus la ville semble agréable à vivre (Donadieu, 2013), d'où le fait que certains espaces verts bénéficient d'une attention particulière. Par exemple, le jardin de la Gare (Figure 43), situé au niveau de la gare SNCF, est une entrée de ville entrainant l'affectation de deux agents au quotidien du service SPUNC afin de garantir son verdissement et son entretien.

Figure 42 : Jardin René Cassin

Le parc Exflora (Figure 44), situé entre le littoral et un ensemble résidentiel, fait l'objet d'un entretien permanent pour assurer le cadre de vie des résidences à proximité. De plus, il s'agit d'un espace très fréquenté en été, car il draine les estivants du quartier vers la plage.

Figure 43 : Parc Exflora

Le but de ces espaces verts est de valoriser l'urbanisme en le considérant comme un « accessoire » (Veyret, 2005) visant à lutter contre le bruit par l'écran qu'il peut constituer. Nous pouvons aussi citer le jardin du Ponteil (Figure 45), situé au cœur d'un parking public

entre l'axe routier principal de la frange littorale et les plages du Ponteil. Il a trois fonctions : présenter un paysage balnéaire grâce à ses multiples palmiers, mettre à disposition des zones d'ombres en période estivale et réduire les nuisances de la route à proximité des plages, ou inversement limiter les désagréments du flux touristique pour les résidences.

Figure 44 : Jardin du Ponteil

Le second enjeu majeur est l'amélioration du cadre de vie des habitants eux-mêmes. L'objectif est de mettre à disposition des espaces de rencontre, d'échange et de discussion pour tous les publics et accessibles à tous. Par exemple, les squares, tributaires des rythmes scolaires et des conditions météorologiques, sont des lieux de détente, de terrain de jeu, des aires de pique-nique ou encore des salles de lecture extérieures (Boutefeu, 2007). Antibes Juan-les-Pins possède une unité entièrement dédiée à la gestion des 17 aires de jeux dont le square Ceruti ou Albert 1er (Figure 46).

Figure 45 : Aires de jeux Ceruti et Albert 1er

Le jardin de la Médiathèque (Figure 47) est un autre exemple illustrant l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il a été rénové en 2010 afin d'accueillir les riverains : bancs, végétation méditerranéenne et fontaine assurent un espace de détente et de repos.

Figure 46 : Jardin de la Médiathèque

L'enjeu complémentaire pour la ville est la préservation de l'environnement. Le service a pour mission d'entretenir ses espaces verts en tenant compte des préoccupations écologiques actuelles. Leur gestion est différente de celle des espaces horticoles traditionnels avec : un diagnostic des sites et une évaluation de la valeur floristique et faunistique, une élaboration de plan de gestion avec des objectifs de conservation et de valorisation, une gestion technique spécifique et des activités d'animation (Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier), 2001). En partenariat avec d'autres structures, quatre espaces verts sont gérés de manière à protéger, préserver et valoriser l'environnement :

- le SPUNC est gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral dont le Fort Carré, le Bois de la Garoupe et la Batterie du Graillon acquis lors d'opération de préemption (Figure 48),
- la ville est propriétaire avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur de la prairie humide de la Brague (Figure 49).

Figure 47 : Localisation des sites du Conservatoire du Littoral

Figure 48 : Prairie humide de la Brague

Ainsi l'ensemble de ces enjeux sont au cœur des problématiques de gestion des espaces verts pour la commune d'Antibes Juan-les-Pins qui conduit à la mise en place d'une stratégie d'intervention et des modes de gestion.

5.2.2. La définition de la stratégie d'intervention et des modes de gestion de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

Le service intervient dans les espaces verts grâce à la mise en place d'une gestion sectorisée en fonction du territoire. Cependant, une stratégie d'intervention, reposant sur une programmation de la gestion en fonction des caractéristiques floristiques des espaces verts, est en cours de réalisation.

Actuellement, les espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins sont gérés selon quatre pôles correspondant à quatre secteurs : sud, est, ouest et la pépinière où sont cultivés les plants d'ornement destinés à être replantés dans les espaces verts. Ces secteurs sont gérés de manière identique concernant l'entretien, avec une volonté d'embellir et de rénover. Cependant, la future programmation consisterait davantage à définir une gestion en fonction des caractéristiques des espaces verts selon quatre niveaux de qualité : les jardins horticoles, les jardins urbains et fleuris, les jardins rustiques et les jardins naturels (Figure 50). Pour chacun de ces niveaux, il est proposé une identification générale, une description du visuel, un ou plusieurs critères spécifiques et un mode de gestion particulier. Les espaces verts sont ensuite répartis en fonction de ces niveaux de qualité.

Figure 49 : Les différentes typologies de jardin de la ville d'Antibes Juan-les-Pins (Gazagnaire, 2014)

Cette programmation consiste à organiser et optimiser tant les modes de gestions des espaces verts que l'aspect financier. D'ailleurs, le service doit faire face à des restrictions budgétaires (Figure 51). C'est pourquoi il souhaite trouver une solution adaptée pour que cela n'impacte pas la qualité de leurs espaces verts.

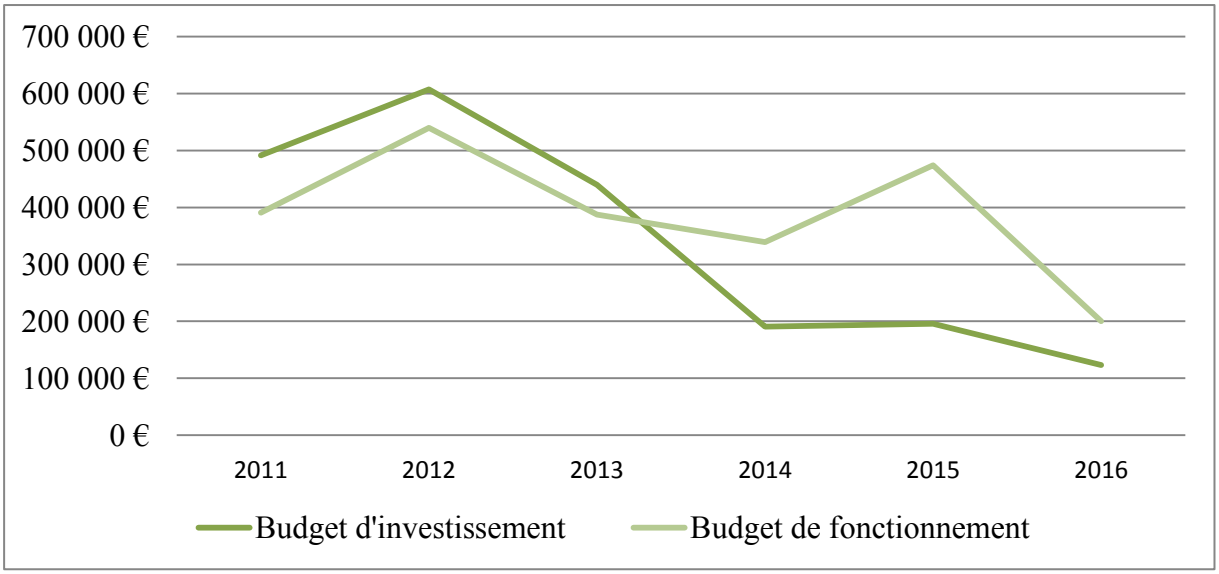

Figure 50 : Evolution de la courbe du budget d'investissement et de fonctionnement entre 2011 et 2016

Le bénéfice de cette programmation est la mutualisation des diverses actions isolées déjà en cours dans le service pour fonder une politique d'intervention et de mode de gestion durable des espaces verts de la commune telles que :

- la stratégie de fleurissement, qui consiste à planifier le fleurissement par couleurs, espèces et hauteurs en un ensemble cohérent. Il existe un plan de tous les espaces verts permettant d'anticiper l'achat des graines produites en pépinière ;
- la gestion de l'eau, qui préconise l'usage d'espèces moins consommatrices en eau, la surveillance des fuites et la rénovation régulière des réseaux de canalisations ;
- la gestion des pollutions, consistant à limiter les herbicides ou l'usage du matériel électrique, pour limiter les pollutions sonores et les émanations pour les agents ;
- la gestion des incivilités, avec la mise en place de panneaux d'affichage et prospectus d'information, le passage régulier des équipes de la propreté, le développement des distributeurs de sacs pour les déjections canines, les installations de corbeilles de propreté et le projet de rendre les jardins non-fumeur.

Néanmoins un problème s'impose à l'ambition de cette programmation. Elle n'est pas aujourd'hui adaptée à l'enjeu prioritaire de la commune : répondre à la prégnante demande sociale impulsée par le fonctionnement de la démocratie de proximité. En effet, assurer les plaintes des administrés prend une part importante du temps de travail des agents, car une réaction prompte de leur part est attendue sur le terrain pour satisfaire la requête du citadin. Cela entraîne des difficultés d'ordre organisationnel et opérationnel pour le service. La gestion actuelle des espaces verts sectorisée est en effet plus commode pour agir en fonction de la demande sociale : les agents sont appelés et quittent leur activité sur leur périmètre pour réagir immédiatement et se rendre à l'endroit concerné dans ce même périmètre. Mais ce défi engendre une incohérence entre les désirs individuels du citadin et la prise de conscience du rôle des espaces verts dans la mise en place du Développement Durable de la ville par le SPUNC. L'objectif du service est donc de promouvoir les outils existants de la démocratie de proximité pour les intégrer dans une gestion raisonnée de ses espaces verts en lien avec les principes environnementaux qu'ils souhaitent renforcer et défendre.

La politique d'intervention et de gestion durable des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins se construit autour de quatre paramètres que nous hiérarchisons :

1. l'intégration de la politique de proximité dans la gestion des espaces verts ;
2. l'optimisation budgétaire pour limiter les dépenses sans compromettre leur qualité ;
3. le bénéfice apporté par les espaces verts pour améliorer l'image de la ville et du cadre de vie ;
4. la préservation de l'environnement dans la pratique quotidienne de leur entretien.

Ces paramètres s'inscrivent dans une politique de Développement Durable que le service souhaite affirmer et intensifier par la programmation d'une stratégie d'intervention sur l'ensemble de la commune. Cette mise en œuvre implique des changements d'habitudes de travail des agents ainsi qu'une évolution des représentations des espaces verts par les acteurs du territoire (Menozzi *et al.*, 2014). Pour poursuivre ce diagnostic sur les espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins nous proposons de nous intéresser aux représentations des différents individus afin de connaître et comprendre leur comportement dans ces lieux.

5.3. Enquête sur les pratiques et usages des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins

Nous créons un questionnaire sur les usages et attentes des individus dans les espaces verts de la commune d'Antibes (Annexe 1). Le questionnaire est un outil de connaissance et un outil d'aide à la décision pour le gestionnaire et le politique (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010). Nous mettons en ligne le questionnaire sur l'intranet de la collectivité. Il est composé de quinze questions divisées en trois volets : les individus, les usages des espaces verts et la demande en matière d'espaces verts sur la commune. Cent-soixante individus ont pu être interrogés dont cent-vingt-et-un individus qui habitent à Antibes Juan-les-Pins. Dans ce questionnaire, les personnes interrogées sont toutes employées municipales. Nous obtenons donc une forte représentation des 30-44 ans et des 45-59 ans (Tableau 11).

Classes d'âge	Pourcentage
15-29 ans	1,9
30-44 ans	43,1
45-59 ans	48,1
60-74 ans	6,9

Tableau 11 : Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Nous trouvons pertinent de demander aux individus dans quel type d'habitation ils vivent afin de voir si cela est corrélé avec leur manière de fréquenter des espaces verts. Les réponses semblent équilibrées (Tableau 12), les maisons individuelles sans jardin étant relativement rares sur la commune (exception faite au centre historique de la ville).

Type d'habitation	Pourcentage
Habitat collectif sans accès à un jardin privé ou collectif	26,9
Habitat collectif avec accès à un jardin privé ou collectif	34,4
Maison sans jardin	2,5
Maison avec jardin	36,2

Tableau 12 : Dans quel type d'habitation vivez-vous ?

La première question posée à propos de notre sujet d'étude concerne l'espace vert en tant que tel. Nous voulons connaître sa représentation de manière générale avant d'en apprendre plus sur les usages de chacun des individus. Nous obtenons une image de ce qu'est un espace vert pour notre panel d'interrogés (où plusieurs réponses sont possibles) : il semble que détente (20,5 %), tranquillité (19,4 %) et esthétisme (16,7 %) soient les principaux qualificatifs. La pureté de l'air est un critère qui arrive en quatrième position (10,5 %). Seulement 1,7 % du panel a répondu qu'il s'agit d'un espace de proximité à la nature et 0,2 % des espaces liés à la qualité de vie. Néanmoins, la présence d'espaces verts en ville est très importante pour notre panel à 85,6 %, voire importante à 14,4 %. Les propositions « pas importante » et « peu importante » n'ont pas été retenues par notre panel. Nous voulons ensuite savoir pourquoi la présence d'espaces verts est très importante en ville (Tableau 13). Pour ce faire, nous analysons les réponses en fonction du nombre de personnes qui ont répondu soit cent quarante-cinq personnes. Il s'agit d'une question ouverte qui laisse libre cours aux individus interrogés. Définis comme des espaces de repos et de tranquillité, il semble cohérent que les espaces verts soient avant tout des espaces de quiétude à 16,2 %. Ensuite, les espaces verts sont apparentés à un « poumon vert » à 14,7 %. Et enfin, les individus trouvent très important la présence des espaces verts afin d'équilibrer la ville entre béton et verdure pour 12,9 %. Le

lien avec la nature est aussi présent à 11 % même si nous avons vu précédemment que la nature ne semble pas être l'une des raisons pour se rendre dans les espaces verts pour notre panel.

Pourquoi ?	Pourcentage
Espace de quiétude	16,2
« Poumon vert urbain »	14,7
Espace d'équilibre entre ville et verdure	12,9
Espace de lien avec la Nature	11
Espace qui embellit la ville	9,9
Espace de bien-être	9,5
Espace pour les enfants	8,1
Espace de rencontre et de convivialité	5,5
Espace de promenade	2,9
Espace d'amélioration du cadre de vie	2,9
Espace de verdure	2,2
Espace pour les personnes qui n'ont pas de jardin	1,5
Espace de diversité des paysages	1,5
Espace limitant l'imperméabilisation des sols	0,7
Espace de santé publique	0,4

Tableau 13 : Pourquoi la présence des espaces verts est importante ou très importante en ville ?

Une fois, ce premier aperçu des représentations des espaces verts de manière générale par notre panel, nous nous intéressons plus spécifiquement à ceux d'Antibes Juan-les-Pins.

5.3.1. L'analyse des usages et des appropriations de leurs espaces verts

Grâce à l'analyse descriptive du questionnaire, nous pouvons fournir des informations sur les usages et représentations des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins par notre échantillon d'individus.

Nous souhaitons connaître les espaces verts les plus fréquentés par notre panel. 71 % des personnes interrogées disent fréquenter certains espaces verts de la ville. Le parc Exflora est le plus fréquenté par notre panel suivi de la Pinède de Juan-les-Pins et du bois de la Garoupe.

Il s'agit des trois mêmes espaces verts décrits comme les lieux les plus emblématiques de la commune (Figure 52).

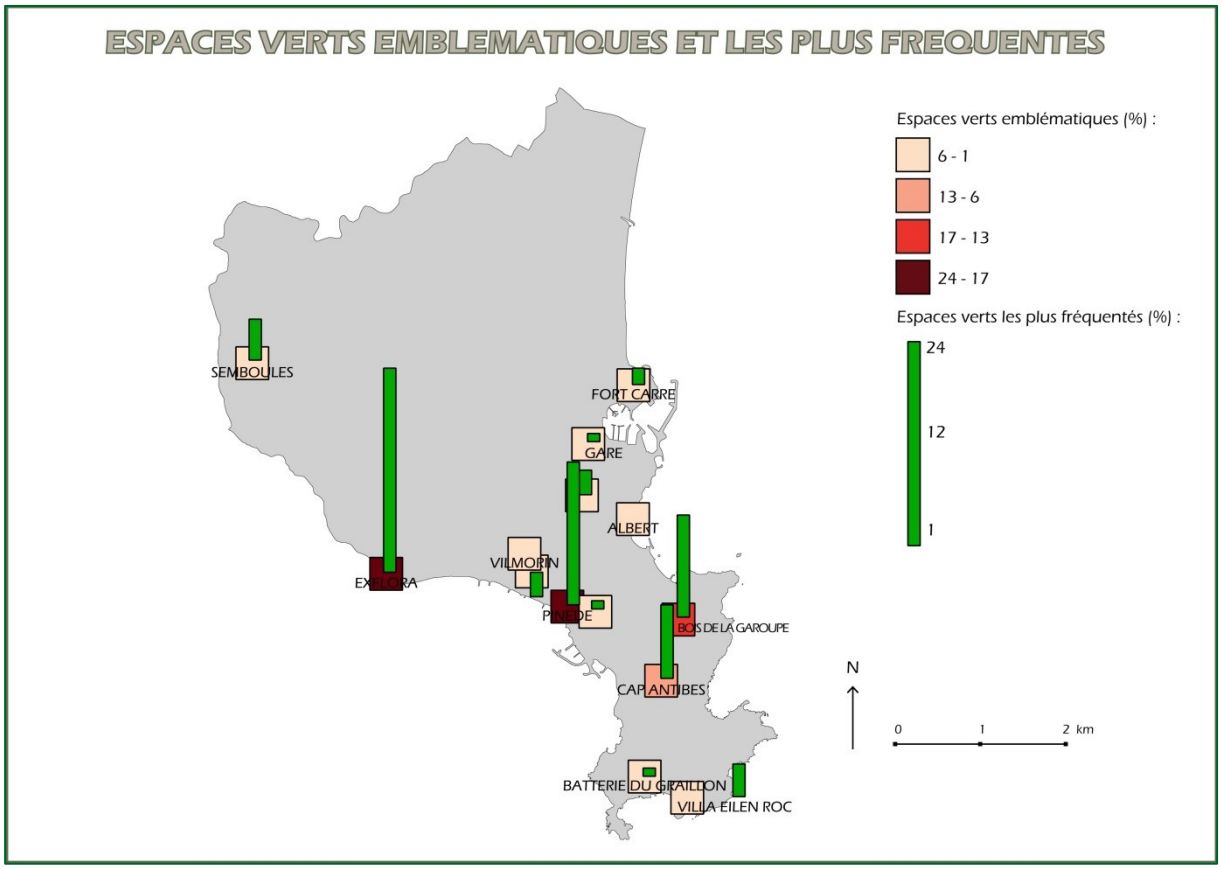

Figure 51 : Espaces verts les plus emblématiques et les plus fréquentés par notre panel d'individus

Nous demandons aux individus à quelle fréquence ils se rendent dans les espaces verts (Tableau 14) : une fois par mois est la réponse la plus citée (40,6 %) et au moins une fois par semaine arrive en seconde position (31,2 %).

Fréquence	Pourcentage
Jamais	26,9
Au moins une fois par mois	40,7
Au moins une fois par semaine	31,2
Tous les jours	1,2

Tableau 14 : A quelle fréquence vous rendez-vous dans les espaces verts d'Antibes?

Soulignons que quarante-six personnes n'ont rien répondu à la question précédente concernant les espaces fréquentés et que quarante-trois personnes répondent qu'ils ne fréquentent jamais les espaces verts de la ville. Cela nous conforte dans la cohérence des réponses du questionnaire. La différence de trois individus est due à la fréquentation du parc

forestier départemental de la Valmasque qui se situe dans la commune voisine donc hors du territoire antibois, que nous retirons alors de l'étude.

Nous interrogeons les individus sur les raisons qui les incitent à fréquenter les espaces verts par l'intermédiaire d'une question ouverte afin de ne pas limiter les réponses (Tableau 15). 37,5 % des individus cherchent en priorité à se détendre dans les espaces verts. Ensuite, nous constatons que les personnes pratiquent une activité soit pour faire jouer les enfants (17,5 %), pour faire du sport (12,8 %) et pour pique-niquer (11,7 %) ou dans une moindre mesure pour se promener (1,6 %), pour lire (1,2 %) ou encore pour jouer de la musique (0,4 %). Le rapport à la nature arrive encore dans les dernières raisons (1,2 %).

Raisons	Pourcentage
Se détendre	37,5
Faire jouer les enfants	17,6
Faire du sport	12,9
Pique-niquer	11,7
Rencontrer des amis ou de la famille	7,8
Promener le chien	5,5
Raison professionnelle	1,6
Se promener	1,6
Lire	1,2
Être dans la nature	1,2
Patienter	0,8
Jouer de la musique	0,4
Se sentir en sécurité	0,4

Tableau 15 : Pour quelle(s) raison(s) vous y rendez-vous ? (128 individus ont répondu)

Après avoir étudié la fréquentation et les raisons des visites des espaces verts par notre panel d'interrogés, nous voulons obtenir des informations sur leurs attentes.

5.3.2. L'analyse de leurs demandes en matière d'espaces verts

Nous souhaitons analyser la demande en matière d'espaces verts sur la commune. Nous posons deux questions à notre panel pour évaluer la présence et la qualité des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins. Puis, nous voulons savoir leurs propositions d'amélioration des espaces verts.

Pour la question « comment évaluez-vous la présence des espaces verts dans la commune ? », nous proposons une échelle d'évaluation qui varie de 1, « pas du tout satisfaisant » à 5, « très satisfaisant ». 45,6 % des personnes évaluent à 3 la présence des espaces verts. Nous retenons l'idée qu'ils considèrent la présence des espaces verts comme satisfaisante. Cependant, 34,4 % des individus notent en dessous de cette moyenne contre 20 % au-dessus. Une part plus importante note négativement la présence d'espaces verts. Lorsque nous interrogeons le panel sur ceux de leur quartier, leur avis est plus critique. La moyenne de 3 pour le critère de satisfaction tombe à 27,3 %. Nous constatons une hausse de l'insatisfaction avec 50 % du panel qui évaluent à 1 et 2 la présence des espaces verts dans leur quartier. Les individus sont très satisfaits (note 4 et 5) à hauteur de 22,7 %. Lorsque nous demandons quelles sont les modifications à apporter aux espaces verts déjà présents sur le territoire, 61,2 % répondent qu'il faut agir pour améliorer la présence des espaces verts. 48,1 % nous font des propositions (Tableau 16) : un meilleur entretien des espaces verts (23,3 %), plus de verdure et d'arbres (12,6 %), plus d'espaces verts dans la commune (11,6 %). 10,7 % proposent de gérer les espaces verts en fonction des préoccupations des différents enjeux du territoire et souhaiteraient que les espaces verts bénéficient d'une meilleure application des lois pour lutter contre les incivilités (scooters, déjections canines, déchets…). Nous différencions « Aménager des espaces verts plus fleuris » de « Planter plus de verdure et d'arbres » car cela nous semble deux choses différentes. En effet, le terme de « fleuris » renvoie à l'esthétique là où « verdure et arbres » renvoie à la critique du bétonnage observée précédemment.

Propositions	Pourcentage
Mettre en place un meilleur entretien de façon globale	23,3
Planter plus de verdure et d'arbres	12,6
Créer plus d'espaces verts	11,6
Mettre en avant la réglementation et la faire respecter	10,7
Gérer des espaces verts en fonction des préoccupations	10,7
Aménager des espaces verts plus fleuris	6,8
Implanter plus de poubelle et de cendrier	5,8
Développer des activités culturelles et pédagogiques	4,8
Rendre les espaces verts plus calmes	3,9
Aménager de structures pour les enfants	2,9
Développer des activités sportives	2,9
Connecter les espaces verts entre eux	2,9
Créer des jardins potagers	1

Tableau 16 : Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter sur la qualité des espaces verts présents dans la commune ?

Nous demandons d'indiquer quels types d'espaces verts souhaitent-ils voir se développer dans leur commune (Tableau 17). 45,6 % des individus formulent des propositions : la plus récurrente est la création d'espaces de verdure, arborés et moins minéralisés (11,4 %), ce qui vient confirmer les critiques précédentes ; la seconde concerne la création d'espaces verts de proximité (10,4 %). Les individus proposent la création d'un espace vert en centre-ville (9,4 %), ainsi qu'un jardin botanique (9,4 %) ou encore un espace dédié aux activités sportives (7,3 %). Certains ont une idée précise du modèle d'espace vert qu'ils désirent pour leur commune : le modèle de la coulée verte du Paillon à Nice (7,3 %). Nous inscrivons ce résultat dans une modalité différente car nous nous rendons compte que le modèle proposé à Nice regroupe les quatre premières modalités définies par les individus. Nous affirmons donc que 55,2 % des personnes ayant répondu désirent la création d'un parc à l'image de celui de la ville de Nice. Un second profil d'espaces verts apparaît, à 27,1 %, lorsque nous étudions les réponses : un espace vert dont les critères environnementaux et sociaux dominent tel que le parc départemental de la Valmasque (10,4 %) pour ses pique-niques et ses vastes parcours de santé ; un jardin partagé (6,2 %), avec la présence d'animaux (4,2 %), des espaces verts plus « naturels » (3,1 %) et aménagés pour et par les habitants (3,1 %).

Créations	Pourcentage
Créer des espaces verts de verdure, arborés et moins minéralisés	11,5
Créer plus d'espaces verts de proximité	10,4
Créer un espace de pique-nique et ludique type "Valmasque"	10,4
Créer un parc en centre-ville	9,4
Créer des jardins botaniques	9,4
Créer un parc type "Coulée verte du Paillon"	7,3
Créer des espaces verts dédiés à l'activité sportive	7,3
Créer des jardins partagés	6,2
Créer des espaces verts avec la présence d'animaux	4,2
Créer des espaces verts selon les tranches d'âges	3,2
Créer des espaces verts "naturels"	3,2
Créer un jardin japonais	3,2
Créer des aménagements pour et par les habitants	3,2
Créer une promenade en bord de mer avec piste cyclable	2,1
Créer des espaces verts avec de la pelouse	2,1
Créer des espaces verts pour lutter contre les inondations	2,1
Créer des espaces verts pour les chiens	2,1
Créer des espaces verts méditerranéens	1
Créer des espaces verts avec des fontaines	1
Ce n'est pas une priorité pour la ville	1

Tableau 17 : Quelles créations d'espaces verts souhaiteriez-vous dans la commune ?

Pour finir, nous avons conscience que la représentation de notre échantillon d'individus comporte trois biais :

- il s'agit essentiellement d'un panel d'actifs entre 30 et 59 ans,
- leur avis est nécessairement influencé par les conditions et leur état d'esprit dans leur travail pour la commune,
- le nombre de personnes interrogées est relativement faible ce qui ne permet pas d'élargir notre propos sur l'ensemble de la population antiboise.

Cependant, notre échantillon nous apporte de nombreuses précisions concernant la logique globale de fréquentation des espaces verts (fréquences, lieux et activités). Nous pouvons aussi cibler des tendances en matière de satisfaction et de besoins dans les espaces verts de la commune (besoin de quiétude, « poumon vert », équilibre entre bétonisation et verdissement…). Les résultats mettent en avant deux idées :

1) les individus interrogés sont globalement satisfaits par la présence des espaces verts de leur commune. Ils souhaitent la création d'un espace vert en centre-ville avec une végétation organisée et entretenue où il est possible de pratiquer des activités ludiques et conviviales. Ce type d'espace ressemble de très près au parc Exflora (Figure 53), situé en périphérie et cité comme l'espace emblématique de la ville ;

Figure 52: Le parc Exflora

2) les individus sont généralement plus exigeants avec les espaces verts de leur quartier et souhaitent une amélioration de leur entretien et de nouvelles créations en proximité pour développer les liens sociaux et leur sensibilité à l'environnement. Les espaces verts qui s'apparentent à ces critères sont les deux autres espaces cités par le panel comme emblématiques : la Pinède de Juan-les-Pins, espace de convivialité avec la

présence d'animaux (écureuils) et d'activités de loisir et le bois de la Garoupe, espace de préservation, de protection et de valorisation de la nature (Figure 54).

Figure 53 : Pinède et bois de la Garoupe

A partir de ces résultats généraux, nous souhaitons maintenant étudier les différents profils d'individus qui émergent de cette enquête.

5.3.3. Création de modèles de profils d'individus en fonction du questionnaire intranet

A partir des données issues du questionnaire intranet nous réalisons un traitement statistique permettant d'élaborer des modèles de profils d'individus. L'objectif est de mettre en évidence des comportements d'individus présentant différentes manières d'utiliser les espaces verts et de se les représenter. Pour ce faire, nous procédons à une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) utilisée pour le traitement des réponses d'enquête lorsqu'il s'agit de variables qualitatives (Escofier et Pagès, 2016). L'objectif de l'ACM est de réaliser une typologie des individus s'appuyant sur une notion de ressemblance en mettant en jeu trois familles d'objets : les individus, les variables et les modalités (Escofier et Pagès, 2016). L'ACM étudie la variabilité des individus, c'est-à-dire les différences et les similitudes entre eux, en associant des modalités, tirées des réponses des individus et en fournissant une visualisation d'ensemble de ces associations entre modalités. Il est considéré que deux individus se ressemblent s'ils ont des modalités identiques ou alors que deux individus sont différents lorsqu'ils ont peu, voire aucune modalité en commun (Escofier et Pagès, 2016). Elle permet également de mettre en évidence des individus « extrêmes », c'est-à-dire des individus différents possédant une modalité spécifique.

Pour commencer, nous créons un tableau avec les individus en ligne et les variables qualitatives en colonne, correspondantes aux questions du questionnaire intranet. A leur intersection est indiquée la modalité de la variable possédée par l'individu. Nous retrouvons donc les réponses fournies par les interrogés. Le tableau suivant montre un extrait des variables du questionnaire intranet pour les individus 3 à 6 (Tableau 18) :

	VARIABLES				
	Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous dans les espaces verts ?	**Pour quelle(s) raison(s) vous y rendez-vous ?**			
Id3	Activité physique	Etre serein	La convivialité		
Id4	Activité ludique	La convivialité			
Id5	Activité culturelle	L'esthétisme			
Id6	Activité ludique	Etre serein	S'évader	Respirer	Promener

Tableau 18 : Extrait du tableau des individus interrogés de la commune d'Antibes Juan-les-Pins en fonction de la variable : que pratiquez-vous dans les espaces verts ?

Cependant, notre échantillon d'individus peut être qualifié de petit dans ce type d'analyse (119 personnes). Nous devons prendre des précautions, car il y a un risque d'avoir trop de variables (9) et donc encore plus de modalités (58) par rapport au nombre d'individus si l'on traite l'intégralité du questionnaire en même temps. C'est pourquoi nous choisissons de grouper les variables de notre questionnaire en six thématiques distinctes :

- **U :** les usages des espaces verts : « Pour quelle(s) raison(s) vous y rendez-vous ? » et « quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ? »,
- **R** : les représentations des espaces verts : « Comment évaluez-vous la présence des espaces verts à Antibes » et « les espaces verts sont importants voire très importants car il s'agit d'espaces de … ? »,
- **A** : les attentes des individus en matière d'espaces verts : « Vous souhaitez des amélioration en matière de qualité concernant … ? » et Vous souhaitez des améliorations en matière de création concernant… ? »,
- **F** : la fréquence de fréquentation des espaces verts : « A quelle fréquence vous rendez-vous dans les espaces verts ? »,
- **Q** : le quartier d'habitation : « Quartier d'habitation ? »,
- **H** : le type d'habitat des individus : « Dans quel type d'habitation vivez-vous ? ».

Elles sont traitées indépendamment les unes des autres, pour créer des modalités en fonction des thématiques qui caractériseront nos futurs profils d'individus. C'est donc à partir de ces

thématiques, que nous commençons notre analyse factorielle multivariée. Pour ce faire, nous utilisons le logiciel XLSTAT, nous permettant de générer l'ensemble des calculs de l'ACM.

La première étape consiste à produire des modalités pour les thématiques U, R et A. Ainsi, nous produisons un tableau disjonctif complet pour chacune d'elles. Les colonnes correspondent aux modalités des variables et les lignes aux individus (Escofier et Pagès, 2016). A leur croisement, il est indiqué si l'individu possède la modalité de la variable avec un 1 ou s'il ne la possède pas avec un 0. En exemple ci-dessous, les individus 3 à 6 sont représentés dans un extrait du tableau présentant les modalités de la variable « quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ? », de la thématique U (Tableau 19) :

	MODALITES							
	Activité physique Oui	**Activité physique Non**	**Activité ludique Oui**	**Activité ludique Non**	**Activité pro Oui**	**Activité pro Non**	**Activité culturelle Oui**	**Activité culturelle Non**
Id3	1	0	0	1	0	1	0	1
Id4	0	1	1	0	0	1	0	1
Id5	0	1	0	1	0	1	1	0
Id6	0	1	1	0	0	1	0	1

Tableau 19 : Extrait du tableau disjonctif lié aux usages des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

Grâce à ces tableaux disjonctifs, XLSTAT produit des plans factoriels. L'objectif est d'y identifier les individus similaires dont les résultats des réponses s'avoisinent afin de les classer. Les proximités entre les individus et les modalités sont représentées sur le plan. Il montre, d'une part, une proximité des profils de réponses et, d'autre part, une association forte entre les modalités. Ainsi, les individus et leurs modalités sont projetés sur le plan où ils sont respectivement identifiés en bleu et en rouge (Figure 55). La règle générale est que les individus sont du côté des modalités qu'ils possèdent (Escofier et Pagès, 2016). Lorsqu'ils ont les mêmes modalités, la distance entre deux individus est nulle, par exemple les individus 28 et 66. Lorsqu'ils ont de nombreuses modalités en commun celle-ci est petite, comme les individus 6 et 53. En revanche, lorsque deux individus ne possèdent aucune modalité en commun, leur éloignement est très grand, faisant ressortir une caractéristique spécifique comme l'individu 8, caractérisé par son activité professionnelle (individu « extrême »). Enfin, si deux individus partagent une ou peu de modalités en étant éloignés du reste des points, la distance qui les rapproche est petite, ce qui permet de caractériser leur spécificité commune (individus « extrêmes »). L'ensemble de ces proximités est interprété en fonction d'un axe

horizontal, F1, et d'un axe vertical, F2. Dans l'exemple proposé ci-dessous, F1 oppose le caractère esthétique à la convivialité. F2 oppose l'activité professionnelle des activités de loisirs, c'est-à-dire ludiques, physiques et culturelles. Ainsi, à partir de cette observation, nous formons deux classes d'individus :

- ceux venant pratiquer une activité de loisir pour créer du lien social,
- ceux travaillant pour les espaces verts et attachés au caractère esthétique des lieux.

Une fois les individus de ces deux classes pris en compte, nous les retirons du tableau disjonctif complet, puis nous générons un second plan factoriel avec le reste des individus. Une nouvelle interprétation des axes est alors réalisée pour expliquer les nouvelles classes créées. Le regroupement des individus en fonction de leur proximité est ainsi répété jusqu'à ce qu'il n'en reste plus.

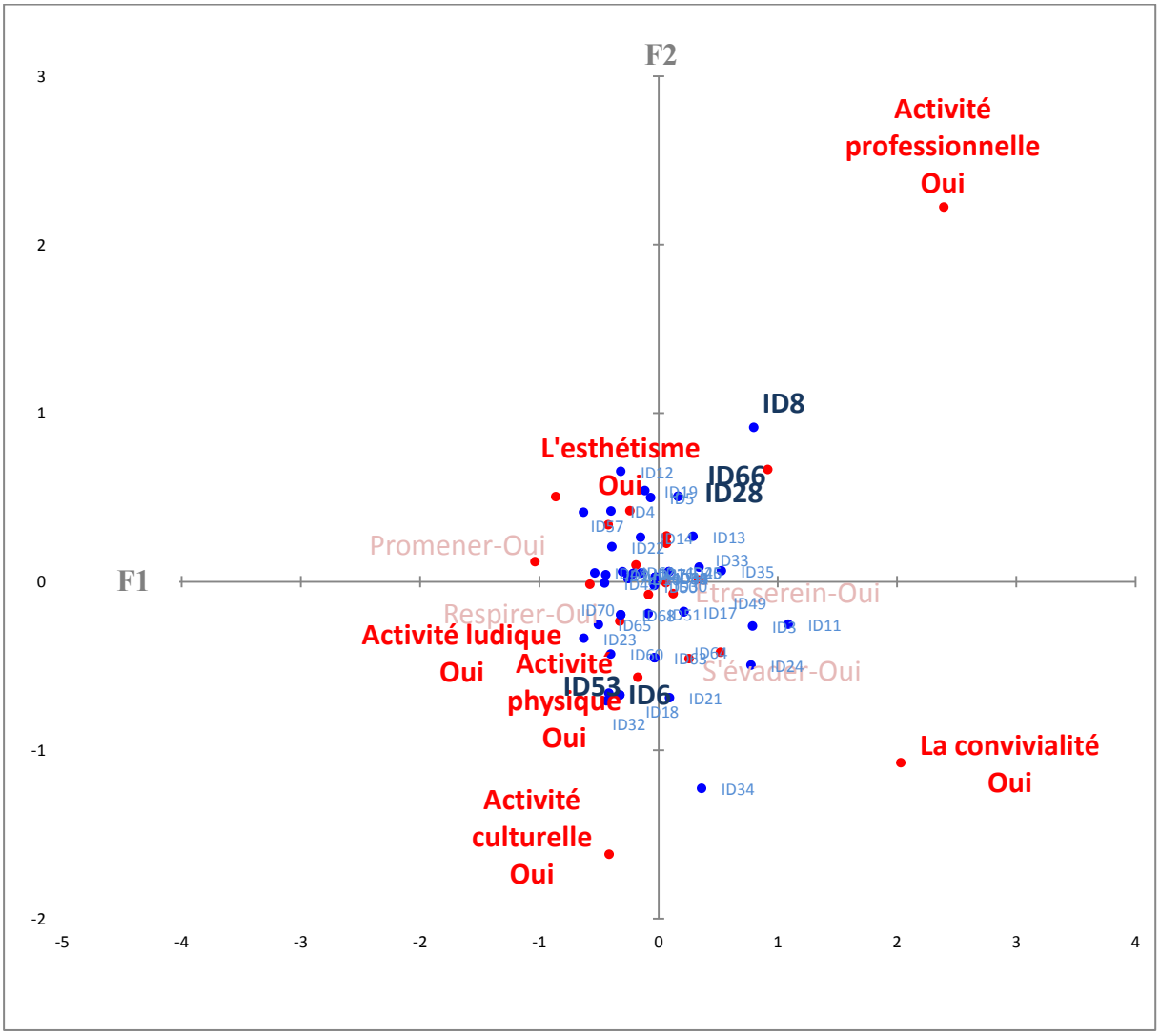

Figure 54 : Exemple de plan factoriel U

Par ce biais, nous obtenons donc plusieurs groupes, présentant des caractéristiques communes qui s'expliquent par l'interprétation des axes factoriels. Cette procédure est appliquée à l'ensemble des thématiques U, R et A, dans le but de définir des classes de modalités pour chacune d'elles. Nous obtenons :

- six classes d'**U**sage des espaces verts ;
- sept classes de **R**eprésentation des espaces verts ;
- six classes d'**A**ttente des individus en matière d'espaces verts.

Pour les autres thématiques, nous avons déjà des classes distinctes car il s'agit de questions fermées dans le questionnaire intranet, c'est-à-dire que les personnes interrogées ont le choix parmi des réponses préétablies :

- cinq classes de **Q**uartier en fonction des limites administratives définies par la commune ;
- quatre classes de type d'**H**abitats ;
- quatre classes pour qualifier la **F**réquence de fréquentation des espaces verts.

Les modalités sont associées à un code afin de simplifier la lecture et la gestion des futurs tableaux (Tableau 20).

Maintenant que nos modalités sont établies en fonction de nos thématiques, nous voulons créer une typologie de profils d'individus en fonction de leurs comportements dans les espaces verts de la commune d'Antibes et selon leurs représentations. Nous faisons alors l'hypothèse qu'une personne est susceptible de se rendre souvent dans les espaces verts lorsqu'elle habite dans un appartement sans jardin et dans un quartier avec des espaces verts de proximité. Notons, que les informations telles que le sexe, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle ne sont volontairement pas prises en compte dans cette analyse de profils. Comme nous l'avons souligné précédemment, le questionnaire intranet comporte une part considérable d'individus entre 30 et 59 ans et travaillant tous pour la collectivité territoriale. De ce fait, ces informations ne sont pas remarquables pour la distinction de nos individus. Dans ce cas, l'objectif n'est pas d'être représentatif de la population antiboise, mais bien d'obtenir un aperçu de la diversité des profils d'individus, à partir de notre échantillon, en fonction de leurs comportements dans les espaces verts.

REPRESENTATIONS DES ESPACES VERTS	
Espace individuel	R1
Espace collectif	R2
Espace du paysage	R3
Espace faisant parti du cadre de vie	R4
Espace de santé	R5
Espace vécu	R6
Espace perçu	R7
USAGES DES ESPACES VERTS	
Activité de loisir avec rupture du quotidien	U1
Pas d'activité décrite, côté spirituel qui domine	U2
Activité professionnelle	U3
Activité ludique et physique associées à l'esthétisme (parc aménagé)	U4
Activité ludique voir physique associées à la sérénité et respirer (espace de nature)	U5
Activité physique individuel	U6
FREQUENCES DES VISITES DANS LES ESPACES VERTS	
Au moins une fois par mois	F1
Au moins une fois par semaine	F2
Jamais	F3
Au moins une fois par jours	F4
ATTENTES EN MATIERE D'ESPACES VERTS	
Proposition liée à l'environnement et nature	A1
Proposition aménagement pour le confort	A2
Proposition de développer des activités récréatives	A3
Proposition de création de nouveaux espaces verts en périphérie	A4
Pas de proposition	A5
Proposition de création de nouveaux espaces verts en centre-ville	A6
QUARTIERS	
Pas de donnée	Q0
Antibes Activités	Q1
Cœur de Ville et Cap	Q2
Antibes Centre	Q3
Antibes Grand Est	Q4
Antibes Ouest Résidentiel	Q5
HABITATS	
Habitat collectif sans accès à un jardin privé ou collectif	H1
Habitat collectif avec accès à un jardin privé ou collectif	H2
Maison sans jardin	H3
Maison avec jardin	H4

Tableau 20 : Classification des usages, représentations, attentes, des fréquentations, types d'habitat et quartiers d'habitation.

L'étape suivante de création de notre typologie consiste à attribuer à chaque individu ses propres modalités issues des thématiques pour réutiliser ensuite l'ACM, ses tableaux disjonctifs et ses plans factoriels (Tableau 21) :

INDIVIDUS	**THEMATIQUES**					
	R	**U**	**F**	**A**	**Q**	**H**
Id3	R2	U1	F2	A5	Q2	H4
Id4	R3	U4	F2	A5	Q1	H2
Id5	R3	U2	F3	A1	Q2	H1
Id6	R5	U1	F1	A1	Q3	H4

Tableau 21 : Extrait du tableau des individus en fonction des classes des modalités.

De ce travail émergent de nouvelles classes d'individus où les plus ressemblantes sont rassemblées par rapport à leur composition (Escofier et Pagès, 2016). Afin d'obtenir une classe de types d'individus, nous sélectionnons les modalités les plus fortement présentées selon chaque thématique. Par exemple pour la modalité U de la classe 8, U5 est choisi plutôt que U1 car cette modalité est majoritaire parmi l'ensemble des modalités de U (Tableau 22). Lorsque deux modalités sont *ex aequo*, nous retenons les deux modalités pour caractériser la thématique comme pour R2-R5 de la classe 8.

ID	**R**	**U**	**F**	**A**	**Q**	**H**
Id50	R6	U5	F2	A4	Q4	H1
Id48	R1	U5	F1	A4	Q5	H2
Id38	R2	U5	F1	A5	Q4	H2
Id111	R5	U5	F1	A5	Q4	H4
Id36	R2	U5	F1	A1	Q1	H1
Id6	R5	U1	F1	A1	Q3	H4
Id108	R4	U1	F2	A4	Q1	H1
Classe 8	R2-R5	U5	F1	A4	Q4	H1
	Collectif/ Santé	Activité ludique/ sérénité	1x/Mois	Périphérie	Grand Est	Collectif sans jardin

Tableau 22 : Exemple de la classification des types d'individus en fonction des classes de modalités.

Douze classes d'individus en fonctions des classes de modalités sont ainsi formées (Tableau 23).

MODALITES						Classe
R2	U1	F2	A5	Q5	H4	**C1**
Individu vivant dans une maison avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier périphérique résidentiel ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour pratiquer une activité collective de loisir						
R4	U1-U2-U4	F1	A5	Q2	H3	**C2**
Individu vivant dans une maison dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour le plaisir et leur esthétisme						
R2-R5	U	F4	A6	Q2	H1	**C3**
Individu vivant dans immeuble dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant quotidiennement les espaces verts pour y pratiquer une activité collective ou individuelle quelconque et souhaitant la création d'un espace vert en centre-ville						
R1	U1	F1	A5	Q1	H2	**C4**
Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti collectif discontinu et une zone naturelle dans un quartier périphérique axé sur les activités sportives et commerciales ou individuels ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour se divertir seul						
R5-R6	U2	F3	A5	Q2	H1	**C5**
Individu vivant dans un immeuble dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et ne fréquentant pas les espaces verts les considérant tout de même comme des lieux propices à l'épanouissement humain						
R4	U3	F1	A6	Q1-Q3-Q4	H2	**C6**
Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti continu dans des quartiers centraux ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour y exercer son métier et souhaitant la création d'espaces verts en centre-ville						
R3	U4	F1-F3	A5	Q0	H2	**C7**
Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément et fréquentant exceptionnellement les espaces verts pour leur paysage et leur esthétisme						
R2-R5	U5	F1	A4	Q4	H1	**C8**
Individu vivant dans un immeuble dans une zone de bâti collectif discontinu dans un quartier périphérique ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour pratiquer une activité de loisir ou de santé collectivement et souhaitant un espace vert en périphérie						
R5	U5	F2	A5	Q1-Q2	H4	**C9**
Individu vivant dans une maison avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti à dominante individuel dans des quartiers péri-centraux ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour leurs bienfaits sur la santé physique et morale						
R4	U5	F2	A1	Q2	H1	**C10**
Individu vivant dans un immeuble dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour se divertir ou se reposer et préoccupé par leurs problématiques environnementales						

R4	U5	F1	A5	Q2	H2-H4	**C11**
Individu vivant dans un logement avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant mensuellement ces espaces pour se divertir ou se reposer						
R5	U4	F2	A5	Q1	H2	**C12**
Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti collectif discontinu et une zone naturelle dans un quartier périphérique axé que les activités sportives et commerciales ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour leurs bienfaits sur la santé et pour leur esthétique						

Tableau 23 : Classes d'individus en fonction des classes de modalités R, U, F, A, Q et H.

Une dernière étape est maintenant nécessaire pour définir nos profils d'individus. Nous utilisons la technique la plus usuellement pratiquée (Groupe Chadule (Grenoble), 1997) : la Classification Ascendante Hiérarchique (C.A.H). Elle permet d'élaborer des classes, des groupes ou encore des catégories dont les individus possèdent des traits de caractère communs, en fonction de leur ressemblance par rapport à un ensemble de critères (Bloy *et al.*, 2003). Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un tableau disjonctif complet à partir d'XLSTAT, dont les lignes représentent les douze classes et les colonnes correspondent aux modalités de chaque thématique. Cette fois-ci, nous utilisons les coordonnées principales des points, représentant les douze classes sur plan factoriel, dans le but de générer une arborescence. Elle met en évidence les liens hiérarchiques entre nos classes d'individus. Cette arborescence est obtenue grâce à XLSTAT prenant en compte l'algorithme de Ward, basé sur la métrique euclidienne, pour minimiser les écarts de distance à l'intérieur des classes tout en maximisant les écarts entre les différentes classes. C'est grâce à cela, que nous choisissons le nombre de classes (Groupe Chadule (Grenoble), 1997) définies par la barre en pointillées, relative au niveau d'agrégation retenu (Figure 56).

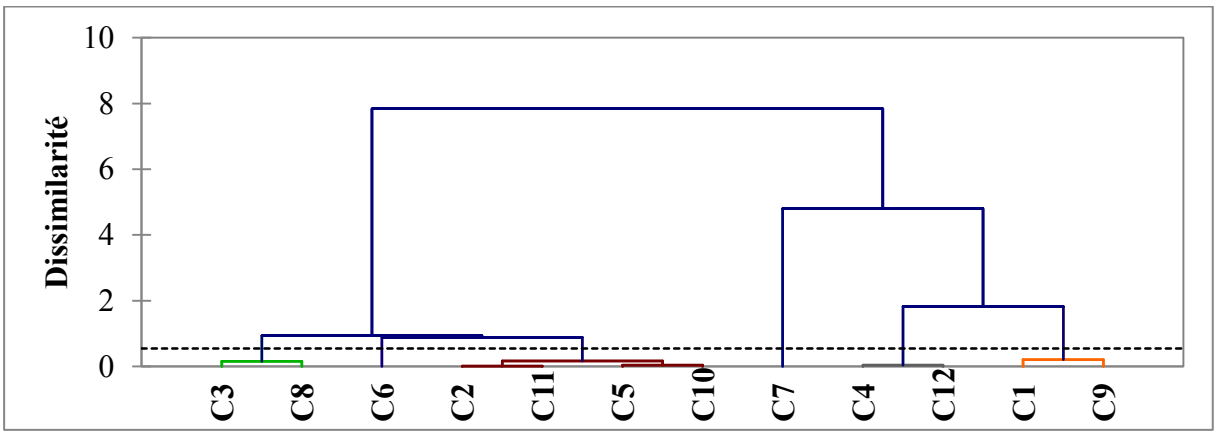

Figure 55 : Arborescence des profils d'acteurs

Six profils d'individus sont enfin construits (Tableau 24) :

<table>
<tr><td colspan="6"></td><td>PROFIL</td></tr>
<tr><td colspan="3">C1</td><td colspan="3">C9</td><td rowspan="3">P1</td></tr>
<tr><td>R2-R5</td><td>U1-U5</td><td>F2</td><td>A5</td><td>Q1-Q2-Q5</td><td>H4</td></tr>
<tr><td colspan="6">Profil d'individu habitant dans un pavillon dans un quartier périphérique axé sur les activités de loisirs et se rendant régulièrement dans les espaces verts pour se distraire</td></tr>
<tr><td colspan="6">Interprétation : les espaces verts actuels le satisfont car il les fréquente souvent et n'a pas d'attente à ce sujet</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">C2</td><td colspan="2">C5</td><td colspan="2">C10</td><td rowspan="3">P2</td></tr>
<tr><td>R4</td><td>U2-U5</td><td>F1</td><td>A5</td><td>Q2</td><td>H1</td></tr>
<tr><td colspan="6">Profil d'individu habitant dans un logement collectif sans jardin, dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs, se rendant périodiquement dans les espaces verts pour se divertir ou se reposer</td></tr>
<tr><td colspan="6">Interprétation : il se rend très peu dans les espaces verts qu'il pratique pour son bien-être psychologique (état intérieur d'harmonie)</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">C3</td><td colspan="2">C8</td><td rowspan="3">P3</td></tr>
<tr><td>R2-R5</td><td>Tous les U</td><td>F1-F4</td><td>A6-A4</td><td>Q2-Q4</td><td>H1</td></tr>
<tr><td colspan="6">Profil d'individu habitant dans un logement collectif sans jardin et se rendant souvent dans les espaces verts pour pratiquer une activité et en désirerait plus</td></tr>
<tr><td colspan="6">Interprétation : il souhaite des espaces verts plus proches de chez lui faisant de ce profil, la cible à étudier s'il y a de nouveaux espaces verts à créer</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">C4</td><td colspan="2">C12</td><td rowspan="3">P4</td></tr>
<tr><td>R1-R5</td><td>U1-U4</td><td>F1-F2</td><td>A5</td><td>Q1</td><td>H2</td></tr>
<tr><td colspan="6">Profil d'individu habitant dans un logement collectif avec jardin et se rendant de temps à autres dans les espaces verts pour y pratiquer une activité de loisir et sportive car il les considère tels des lieux de santé, d'esthétisme et individuel de rupture avec son quotidien</td></tr>
<tr><td colspan="6">Interprétation : il pratique les espaces verts individuellement</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6">C6</td><td rowspan="3">P5</td></tr>
<tr><td>R4</td><td>U3</td><td>F1</td><td>A6</td><td>Q1-Q3-Q4</td><td>H2</td></tr>
<tr><td colspan="6">Profil d'individu habitant dans un logement collectif avec jardin travaillant dans le domaine des espaces verts souhaitant de nouveaux espaces verts en centre-ville</td></tr>
<tr><td colspan="6">Interprétation : les espaces verts font partie intégrante de son cadre de vie et constate, avec ses yeux de spécialiste, un manque au niveau du centre-ville</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6">C7</td><td rowspan="3">P6</td></tr>
<tr><td>R3</td><td>U4</td><td>F1-F3</td><td>A5</td><td>Q0</td><td>H2</td></tr>
<tr><td colspan="6">Profil d'individu habitant dans un logement collectif avec jardin et se rendant très rarement voir pas du tout dans un espace vert et qui en a une vision plutôt horticole</td></tr>
<tr><td colspan="6">Interprétation : il n'a pas besoin de se rendre dans un espace vert car il a un jardin privé</td><td></td></tr>
</table>

Tableau 24 : Typologie des profils d'individus en fonction des données de l'enquête intranet

Ces profils d'individus représentent des valeurs moyennes, c'est-à-dire un modèle où se rattachent des entités réelles pouvant être proches ou éloignées. Pour valider la césure de la C.A.H ainsi que les profils, nous réalisons une analyse de variance. Elle indique si les profils d'individus induits par la C.A.H est significative et s'ils sont en relation avec les thématiques prises en compte dans cette classification. Les caractéristiques des individus de chaque profil sont mises en avant, grâce à la variation de chaque critère justifié par les statistiques. Cette variation est représentée par une quantité nommée « somme des carrés des écarts » (SCE), où chaque écart à la moyenne est élevé au carré et les écarts sont sommés. Elles correspondent aux variations qui existent à l'intérieur de chaque classe, appelées « intra-classe » et aux variations entre les classes elles-mêmes, appelées « inter-classe » (Groupe Chadule (Grenoble), 1997). La relation entre les modalités et la répartition des profils est d'autant plus forte que l'inter-classe est grande (Groupe Chadule (Grenoble), 1997). Nous pouvons ensuite observer quelles modalités contribuent le plus à caractériser les thématiques à partir de la variation totale des profils : % SCE inter.

Les résultats donnent plusieurs indications (Tableau 25) :

- la valeur la plus forte est de 76,25 %, correspondant à l'activité professionnelle où les trois quarts des individus possédant cette modalité sont regroupés dans une classe ;
- les variables qui influencent le plus la variation sont l'activité ludique et physique dans des espaces verts associés à l'esthétisme (56,39 %) ainsi que le fait que les individus n'ont pas émis d'attente particulière en matière d'espaces verts (51,04 %) ;
- le type d'habitat maison avec jardin (54,28 %) influe en majorité la variation avec l'habitat collectif avec jardin (53,54 %), ce qui montre que le type d'habitat avec jardin est plus déterminant que le logement sans jardin sachant tout de même qu'il y a plus de personnes possédant un jardin qui ont été interrogées que le contraire ;
- la variable qui impacte le moins la variation est la pratique d'une activité sportive individuelle (9,70 %) mettant en avant le fait que les espaces verts sont pratiqués essentiellement de manière collective ;
- la modalité qui contribue le plus à caractériser les représentations des individus est le fait qu'ils sont associés à des espaces de paysage, c'est-à-dire pour embellir la ville et offrir une mosaïque de paysage (42,24 %).

MODALITES	% SCE INTER	MODALITES	% SCE INTER
A		H	
A4	18,01	H1	35,1
A5	**51,04**	H2	**53,54**
A6	21,5	H4	**54,28**
MODALITES	**% SCE INTER**	**MODALITES**	**% SCE INTER**
Q		U	
Q1	31,48	U1	21,23
Q2	**41,68**	U2	29,04
Q3	18,75	U3	**79,25**
Q4	19,32	U4	**56,39**
Q5	15,95	U5	37,36
Q0	23,59	U6	9,7
MODALITES	**% SCE INTER**	**MODALITES**	**% SCE INTER**
R		F	
R1	24,08	F1	**43,16**
R2	23,11	F2	38,42
R3	**42,24**	F3	29,15
R4	30,48	F4	18,18
R5	21,85		

Tableau 25 : Analyse de la variance

La significativité de la classification est vérifiée à travers un test de Fisher-Snedecor. Cela permet d'évaluer si les relations entre nos thématiques sont dues à la chance ou non. La relation est significative si le F observé est supérieur au F' théorique dans la table de Fisher-Snedecor à partir d'un calcul (Groupe Chadule (Grenoble), 1997) :

$$F = \frac{\text{SCE inter totale / (K-1)}}{\text{SCE intra totale / (n-K)}}$$

n = nombre total d'individus

K= nombre de classes

K-1 = nombre de degrés de liberté de la variation inter-classe

n-1 = nombre de degrés de liberté de la variation intra-classe

Le degré de liberté (ddl) représente le nombre total des individus ayant contribué à la variation K et *n*, moins le nombre de paramètres issus de la classification intervenu dans l'analyse statistique. Le F observé est plus élevé que le F' théorique donc notre analyse statistique est significative, c'est-à-dire qu'elle n'est pas due au hasard, les profils d'individus constitués se différencient selon les thématiques U, R, A, Q, H et F (Tableau 26).

Nous pouvons calculer l'intensité de la relation afin de mesurer, en pourcentage, la force d'explication des relations entre les variables pour nos profils. L'intensité de notre relation est de 37, 76 % (Tableau 26). Elle semble peu élevée mais cela est dû au nombre important de variables prises en compte dans notre analyse. Néanmoins, elle nous permet de dire que la variation des comportements et des représentations de chacun des individus de nos profils s'explique en partie par les thématiques U, R, A, Q, H et F.

n	119
k	6
ddl intra	113
ddl inter	5
F	13,72
F'	1,85
Intensité	37,76

Tableau 26 : Test de significativité

Enfin, nous présentons dans un graphique les profils moyens afin de synthétiser leurs caractéristiques de manière à pouvoir les comparer et en proposer des descriptions (Figure 57).

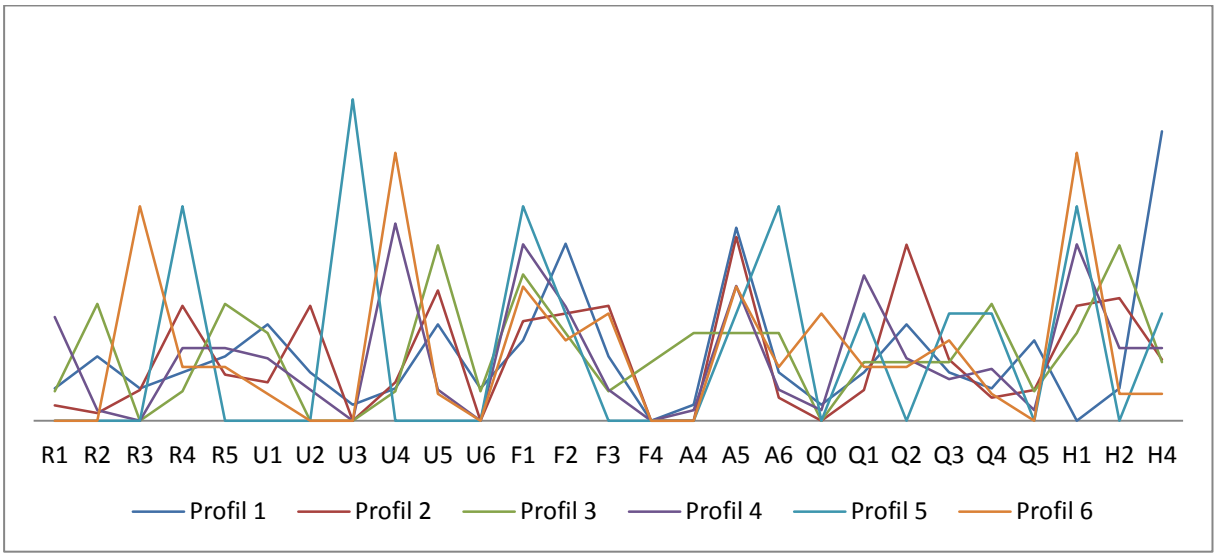

Figure 56 : Profils d'individus moyens

Le profil 1, appelé « L'adepte » (Figure 58), présente un modèle d'individus appréciant les espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins, qui vit dans un pavillon et qui s'y rend régulièrement pour se distraire. Le profil 2, « Le candide » (Figure 59), présente un type d'individus qui n'a pas de jardin. Il affectionne les espaces verts de sa ville et il se plait à y aller de temps à autres. Contrairement au profil 3, « Le perfectionniste » (Figure 60), qui lui se rend souvent dans les espaces verts. Pour autant, il illustre une personne qui n'est pas entièrement satisfaite par les espaces verts de la ville et qui en souhaite de nouveaux, que ce soit en périphérie ou en centre-ville. L'individu du profil 4, « Le sportif » (Figure 61), présente un modèle se rendant dans les espaces verts avec un objectif précis : y pratiquer une activité sportive régulière. « Le sportif » et « Le perfectionniste » habitent tous les deux dans un logement collectif, respectivement l'un avec un jardin et l'autre non. Ils se rendent souvent dans les espaces verts et y viennent pour y pratiquer une activité. Ils se distinguent par le fait, que le profil du sportif exerce une activité seul tandis que le profil du perfectionniste exerce une activité collective. Ces deux derniers profils se différencient du profil du candide, qui lui, associe les espaces verts à un espace bucolique lié à sa santé mentale plutôt que lié à sa santé physique. Le profil 5, « Le professionnel » (Figure 62) concerne un individu qui travaille dans les espaces verts. Il se discerne des autres profils car le fait qu'il travaille dans les espaces verts ne permet plus de prendre en compte son type d'habitation et son quartier pour étudier ses représentations et ses pratiques. Cependant, il représente une part des individus de notre questionnaire justifiant un profil indépendant des autres. Enfin, le dernier profil, appelé « Le pas content » (Figure 63), montre une personne qui possède un jardin se rendant rarement dans les espaces verts. Ses préoccupations semblent liées au paysage et à l'esthétisme, qu'elle juge négativement à Antibes Juan-les-Pins, ce qui justifierait le fait qu'elle n'y aille pas. Les deux profils s'opposant radicalement sont donc le profil de « L'adepte » (1) et celui de Le pas content (6). Ils n'ont aucunes modalités en commun lorsque nous prenons en compte « l'individu exemple ». Globalement, le seul point qui les rallie est le fait qu'ils n'ont pas d'attentes particulières. Toutefois, nous pouvons sous-entendre que l'un est entièrement satisfait et l'autre serait totalement désintéressé, ce qui justifierait ce point commun dont les raisons sont contraires.

PROFIL 1 : L'adepte

Profil d'individu habitant dans un pavillon et se rendant régulièrement dans les espaces verts pour se distraire

INDIVIDU REPRESENTATIF DU QUESTIONNAIRE :

Lieu de résidence : Badine
Type d'habitation : Maison avec jardin

Note des espaces verts à Antibes : 3/5
... dans le quartier : 2/5

Site emblématique : Bois de la Garoupe
Sites fréquentés : Bois de la Garoupe
Fréquence : Au moins une fois par semaine
Accompagnateurs : Amis
Activités pratiquées : Faire du sport

Réprésentation de l'espace vert : Détente

Importance des espaces verts : Très important
Pourquoi : Rencontre intergénérationnelle / ne plus être entouré de béton
Attentes : Pas d'attente particulière

Bois de la Garoupe

PROFIL MOYEN :

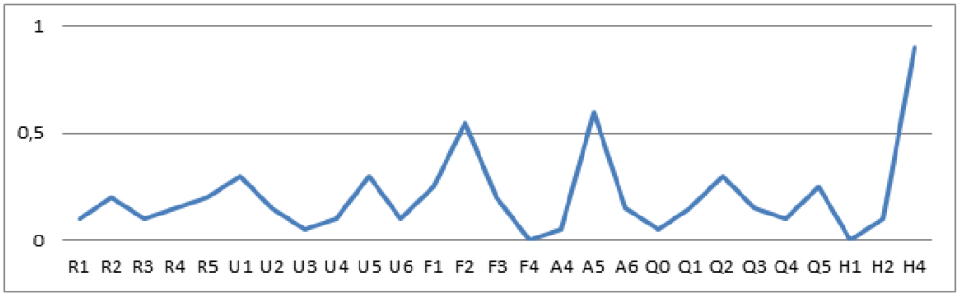

CLASSE DES INDIVIDUS DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
C1	Individu vivant dans une maison avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier périphérique résidentiel ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour pratiquer une activité collective de loisir
C9	Individu vivant dans une maison avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti à dominante individuel dans des quartiers péri-centraux ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour leurs bienfaits sur la santé physique et morale

TYPOLOGIE DES MODALITES DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
R2 - R5	Espace collectif - Espace de santé
U1- U5	Activité de loisir pour rompre avec le quotidien - Activité ludique voir physique associées à la sérénité et respirer (espace de nature)
F2	Au moins une fois par semaine
A5	Pas de proposition spécifique
Q1 - Q2 - Q5	Antibes Activités - Coeur de ville et Cap - Antibes Ouest Résidentiel
H4	Maison individuel avec jardin

Figure 57 : Profil 1 : L'adepte

PROFIL 2 : Le candide

Profil d'individu habitant dans un logement collectif sans jardin et se rendant périodiquement dans les espaces verts

INDIVIDU REPRESENTATIF DU QUESTIONNAIRE :

Lieu de résidence : Terrasses d'Antibes
Type d'habitation : Immeuble

Note des espaces verts à Antibes : 4/5
... dans le quartier : 4/5

Site emblématique : Bois de la Garoupe
Sites fréquentés : Parc Exflora
Fréquence : Au moins une fois par mois
Accompagnateurs : Seul
Activités pratiquées : Détente

Réprésentation de l'espace vert : Tranquillité, Dépaysement, Détente

Importance des espaces verts : Très important
Pourquoi : Art de vivre

Attentes : Pas d'attente particulière

Bois de la Garoupe

PROFIL MOYEN :

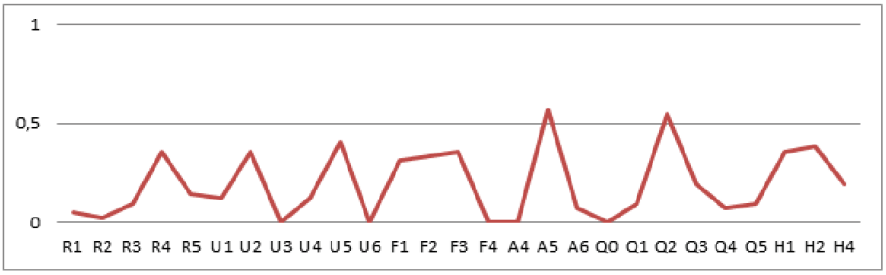

CLASSE DES INDIVIDUS DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
C2	Individu vivant dans une maison dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour leur plaisir et leur esthétisme
C5	Individu vivant dans un immeuble dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et ne fréquentant pas les espaces verts les considérant tout de même comme des lieux propices à l'épanouissement humain
C10	Individu vivant dans un immeuble dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour se divertir ou se reposer et préoccuper par leurs problématiques environnementales
C11	Individu vivant dans un logement avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant mensuellement ces espaces pour se divertir ou se reposer

TYPOLOGIE DES MODALITES DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
R4	Espace faisant parti du cadre de vie
U2- U5	Pas d'activité décrite, côté spirituel qui domine - Activité ludique voir physique associées à la sérénité et respirer (espace de nature)
F1	Au moins une fois par mois
A5	Pas de proposition spécifique
Q2	Cœur de Ville et Cap
H1	Habitat collectif sans accès à un jardin privé ou collectif

Figure 58 : Profil 2 : Le candide

PROFIL 3 : Le perfectionniste

Profil d'individu habitant dans un logement collectif sans jardin et se rendant souvent dans les espaces verts pour pratiquer une activité et qui en désirerait plus

INDIVIDU REPRESENTATIF DU QUESTIONNAIRE :

Note des espaces verts à Antibes : 2/5
... dans le quartier : 2/5

Lieu de résidence : Brèguières
Type d'habitation : Immeuble

Site emblématique : Pinède de Juan-les-Pins
Sites fréquentés : Jardin Albert 1er / Port Vauban
Fréquence : Au moins une fois par semaine
Accompagnateurs : en famille
Activités pratiquées : Détente et pique-nique

Réprésentation de l'espace vert : Tranquillité, Evasion, Détente

Importance des espaces verts : Très important
Pourquoi : Cadre de vie / Bien-être / Qualité de l'air
Limiter les pollutions sonores
Attentes : Création d'un vaste espace vert

Pinède de Juan-les-Pins

PROFIL MOYEN :

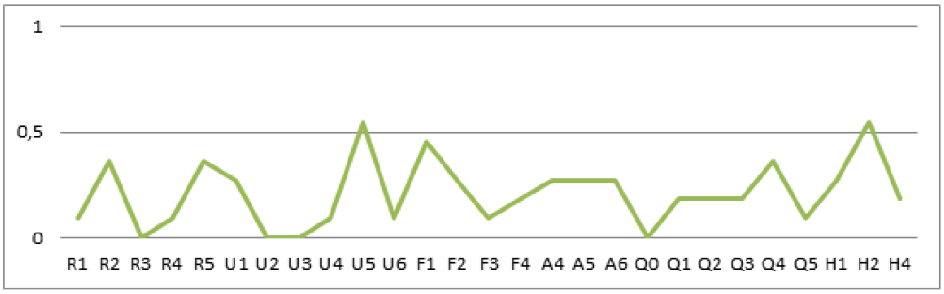

CLASSE DES INDIVIDUS DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
C3	Individu vivant dans immeuble dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant quotidiennement les espaces verts pour y pratiquer une activité collective ou individuelle quelconque et souhaitant la création d'un espace vert en centre-ville
C8	Individu vivant dans un immeuble dans une zone de bâti collectif discontinu dans un quartier périphérique ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour pratiquer une activité de loisir ou de santé collectivement et souhaitant un espace vert en périphérie

TYPOLOGIE DES MODALITES DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
R2-R5	Espace collectif - Espace de santé
U	Toutes les activités
F1 - F4	Au moins une fois par mois - Au moins une fois par jour
A6 - A4	Proposition de création de nouveaux espaces verts en périphérie - en centre ville
Q2 - Q4	Cœur de Ville et Cap - Antibes Grand Est
H1	Habitat collectif sans accès à un jardin privé ou collectif

Figure 59 : Profil 3 : Le perfectionniste

PROFIL 4 : Le sportif

Profil d'individu habitant dans un logement collectif avec jardin et se rendant souvent dans les espaces verts pour y pratiquer une activité sportive

INDIVIDU REPRESENTATIF DU QUESTIONNAIRE :

Note des espaces verts à Antibes : 2/5
... dans le quartier : 1/5

Lieu de résidence : Croix Rouge
Type d'habitation : Immeuble avec jardin

Site emblématique : Bois de la Garoupe
Sites fréquentés : Bois de la Garoupe
Fréquence : Au moins une fois par mois
Accompagnateurs : en famille
Activités pratiquées : Faire jouer les enfants

Réprésentation de l'espace vert : Tranquillité, Dépaysement

Bois de la Garoupe

Importance des espaces verts : Important
Pourquoi : Embellir la ville / tranquillité

Attentes : Création de plus de zones vertes / Créer un lieu qui permetterait à tous de pique-niquer en famille tout en ayant des espaces de jeux (foot, basket, tobogans, vélo, roller, etc..) sur le site.

PROFIL MOYEN :

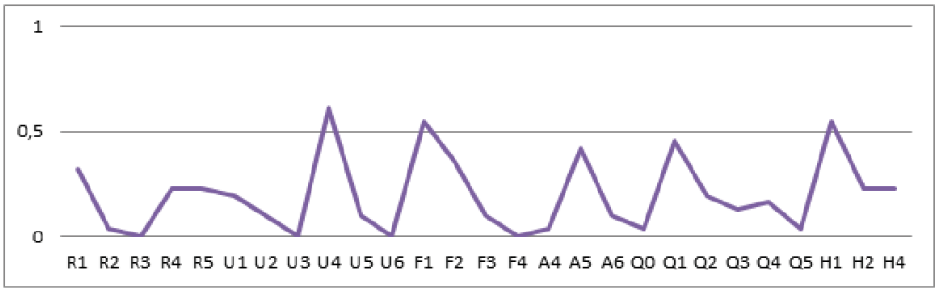

CLASSE DES INDIVIDUS DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
C4	Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti collectif discontinu et une zone naturelle dans un quartier périphérique axé sur les activités sportives et commerciales ou individuelles ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour se divertir seul
C12	Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément dans une zone de bâti collectif discontinu et une zone naturelle dans un quartier périphérique axé sur les activités sportives et commerciales ; et fréquentant hebdomadairement les espaces verts pour leurs bienfaits sur la santé et pour leur esthétique

TYPOLOGIE DES MODALITES DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
R1-R5	Espace individuel - Espace de santé
U1 - U4	Activité de loisir avec rupture du quotidien - Activités ludiques et physiques associées à l'esthétisme (parc aménagé)
F1 - F2	Au moins une fois par mois - Au moins une fois par semaine
A5	Pas de d'attente particulière
Q1	Antibes Activités
H2	Habitat collectif avec accès à un jardin privé ou collectif

Figure 60 : Profil 4 : Le sportif

PROFIL 5 : Le professionnel

Profil d'individu habitant dans un logement collectif avec jardin et travaillant dans le domaine des espaces verts

INDIVIDU REPRESENTATIF DU QUESTIONNAIRE :

Note des espaces verts à Antibes : 3/5
... dans le quartier : 4/5

Lieu de résidence : Roi Soleil
Type d'habitation : Immeuble avec jardin

Site emblématique : Parc Exflora
Sites fréquentés : Les espaces naturels
Fréquence : Au moins une fois par semaine
Accompagnateurs : Seul
Activités pratiquées : Travailler

Représentation de l'espace vert : Tranquillité, Détente, Lieu de travail

Importance des espaces verts : Très important
Pourquoi : Contribuer à préserver la biodiversité

Attentes : Création de plus de parcs

Parc Exflora

PROFIL MOYEN :

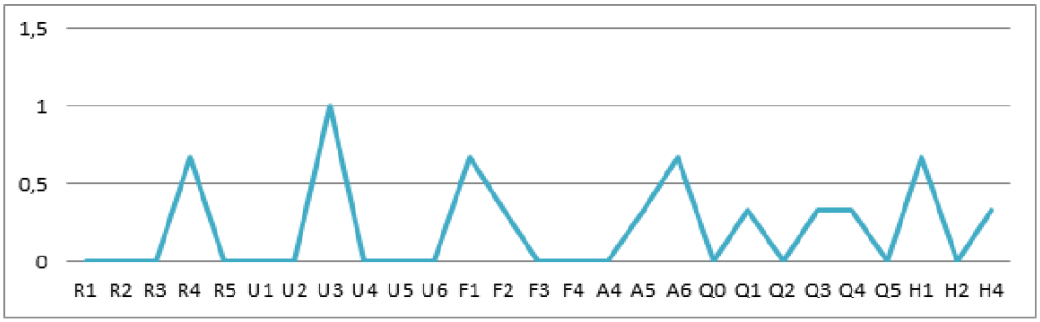

CLASSE DES INDIVIDUS DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
C6	Individu vivant dans une maison dans une zone de bâti à dominante individuel dans un quartier péri-central axé sur les activités touristiques et de loisirs ; et fréquentant mensuellement les espaces verts pour leur plaisir et leur esthétisme

TYPOLOGIE DES MODALITES DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
R4	Espace faisant parti du cadre de vie
U3	Activité professionnel
F1	Au moins une fois par mois
A6	Proposition de création de nouveaux espaces verts en centre-ville
Q1 - Q3 - Q4	Antibes Activités - Antibes Centre - Antibes Grand Est
H2	Habitat collectif avec accès à un jardin privé ou collectif

Figure 61 : Profil 5 : Le professionnel

PROFIL 6 : Le pas content

Individu habitant dans un logement collectif avec jardin et se rendant très rarement dans un espace vert

INDIVIDU REPRESENTATIF DU QUESTIONNAIRE :

Note des espaces verts à Antibes : 1/5
... dans le quartier : 1/5

Lieu de résidence : /
Type d'habitation : Immeuble avec jardin

Site emblématique : Port Vauban
Sites fréquentés : Aucun
Fréquence : Jamais
Accompagnateurs : /
Activités pratiquées : /

Réprésentation de l'espace vert : Esthétisme

Port Vauban

Importance des espaces verts : Très important
Pourquoi : S'évader

Attentes : Planter davantage / Plus de points d'eau / Création en bord de mer

PROFIL MOYEN :

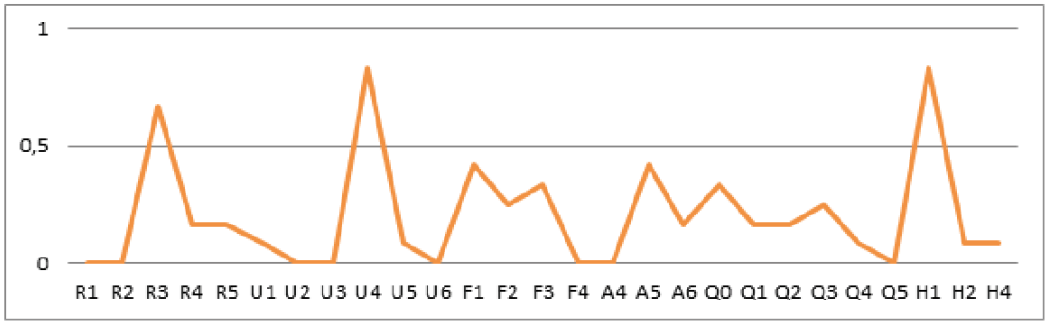

CLASSE DES INDIVIDUS DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
C7	Individu vivant dans un immeuble avec un jardin d'agrément ; et fréquentant exceptionnellement les espaces verts pour leur paysage et leur esthétisme

TYPOLOGIE DES MODALITES DU PROFIL TYPE :

Modalités	Description
R3	Espace du paysage
U4	Activités ludiques et physiques associées à l'esthétisme (parc aménagé)
F1 - F3	Au moins une fois par mois - Jamais
A5	Pas d'attente particulière
Q0	Pas de données
H2	Habitat collectif avec accès à un jardin privé ou collectif

Figure 62 : Profil 6 : Le pas content

Synthèse

Grâce à ce questionnaire intranet, nous connaissons les relations entre notre panel d'interrogés et leurs espaces de vie. Nous abordons les représentations des espaces verts d'Antibes Juan-les-Pins et comprenons davantage leurs pratiques (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010), notamment à travers une typologie de profils d'individus. Cette typologie permet d'étudier l'association entre certaines modalités et représente le comportement moyen d'un individu (Escofier et Pagès, 2016). Jointe à la cartographie, cette analyse du questionnaire identifie une certaine forme d'organisation spatiale en lien avec les pratiques et les représentations des enquêtés permettant d'analyser l'appropriation locale (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010). Nous pouvons ainsi nous rendre compte de la répartition des profils de notre panel d'individus en fonction du quotient de localisation des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins (Figure 64) :

- le quartier Antibes Activités se caractérise par un usage dit « spécifique » (avec des équipements sportifs et de loisirs) et par le plus fort quotient de localisation des espaces verts de la commune. C'est pourquoi nous trouvons ici, la plus importante concentration de profils dits « Le sportif ». Ce type d'individu considère les espaces verts comme faisant partie de son cadre de vie et tel un espace de santé. Les usages et pratiques dans ce quartier semblent correspondre avec l'offre d'activités proposée ;
- le quartier Cœur de Ville et Cap bénéficie aussi d'un quotient de localisation des espaces verts élevé. Le profil « Le candide » est le plus fortement représenté. Cela semble correspondre à l'image de ce quartier, constitué de littoral et de forêt, qui semble idéal pour des moments de respiration, de détente et de sérénité. D'ailleurs, le bois de la Garoupe, au centre de ce quartier, est très fréquenté par notre panel et considéré comme l'espace vert le plus emblématique de la ville par la moitié de nos profils ;
- le quartier Centre d'Antibes Juan-les-Pins possède un quotient de localisation en dessous de la moyenne communale (0,608) faisant ressortir le profil « Le pas content », jusqu'ici faiblement représenté. Les espaces verts de ce quartier sont considérés en majorité comme des « espaces vécus » par notre panel qui habite pour la plupart dans des logements collectifs avec jardin. Les espaces verts caractéristiques sont le jardin de la Poste au centre-ville, le lycée Audiberti et la RD6107, lieux de vie et de passage ;

- avec un quotient de localisation des espaces verts relativement faible, le quartier Antibes Ouest Résidentiel est pourtant fortement représenté par le profil de « L'adepte ». Les individus de notre panel semblent satisfaits des espaces verts du quartier qu'ils fréquentent de manière hebdomadaire alors même qu'ils habitent dans une maison avec jardin. Nous remarquons que le profil « Le pas content » n'est absolument pas présent. Nous pouvons supposer que cela est dû au parc Exflora, très largement fréquenté par notre panel et considéré comme l'espace vert le plus emblématique de la ville ;
- nous retrouvons « Le pas content » avec « Le perfectionniste » dans le quartier Grand Est. Ici, le quotient de localisation est le plus faible de la ville. Les individus interrogés souhaiteraient la création de plus d'espaces verts afin de développer les activités et préserver l'environnement.

Globalement, nous observons que nos profils d'individus concordent avec le quotient de localisation des espaces verts. Cela semble témoigner d'une réalité observable sur la commune. Enfin, nous nous rendons compte que le profil « Le sportif » et « Le candide » sont tous deux fortement représentés. Cela nous informe des deux usages principaux que sont le sport et la détente dans les espaces verts de la commune. En ce qui concerne notre hypothèse, évoquant le fait que la manière de fréquenter les espaces verts dépendrait du type d'habitation, nous pouvons dire qu'elle ne se justifie pas en fonction de nos profils d'individus. Cette hypothèse est réfutée lors de l'analyse de variance. En effet, les personnes habitants dans une maison ou un immeuble avec jardin se rendent autant dans les espaces verts que les personnes habitants dans un immeuble sans jardin.

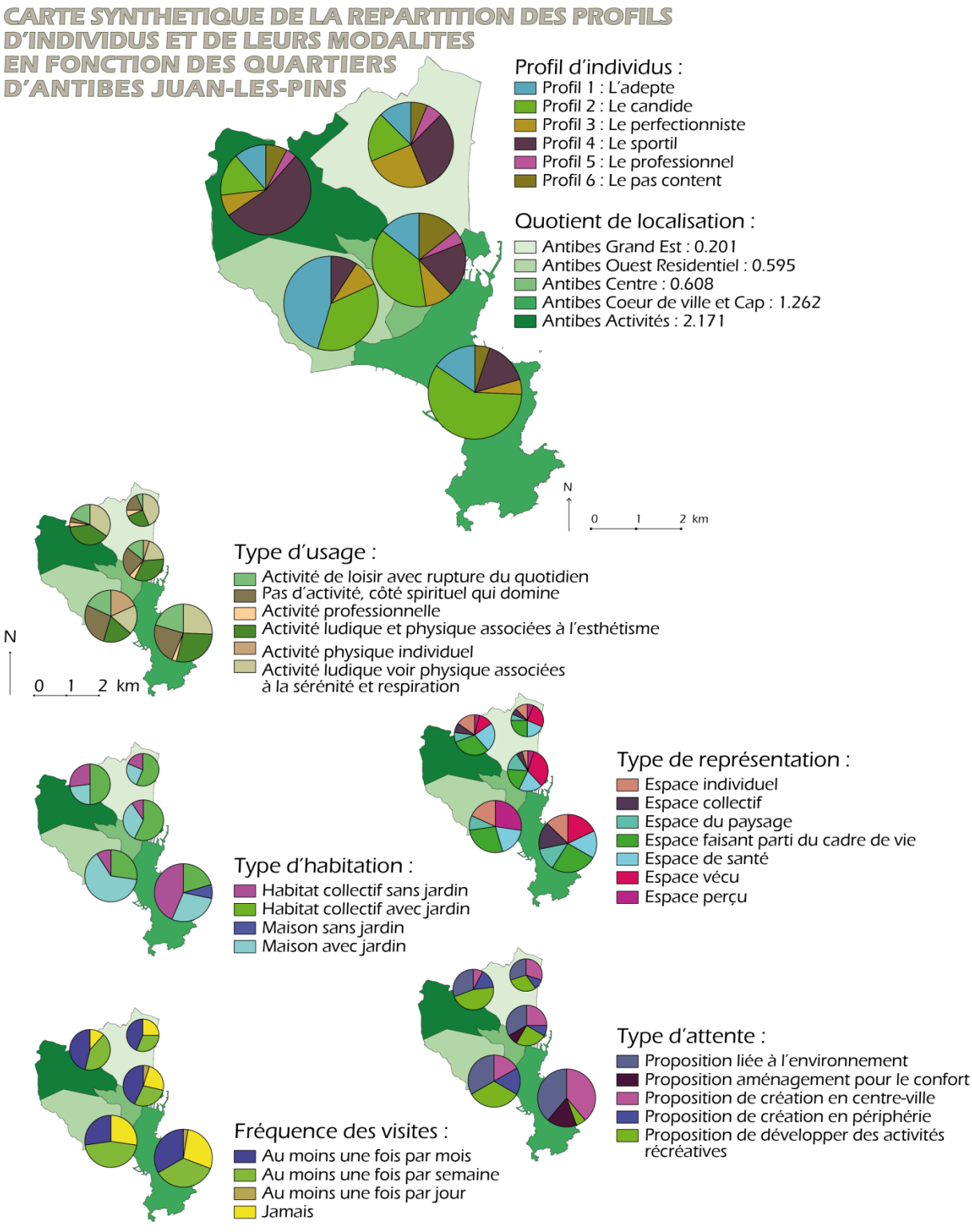

Figure 63 : Répartition des modalités et des profils d'individus par quartier

CHAPITRE 6 : Mise en œuvre du dispositif participatif expérimental dans le cadre de la gestion des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins

6.1. Les trois principes fondamentaux de la construction du dispositif participatif expérimental

Dans ce travail de thèse, nous proposons de mettre en œuvre un dispositif participatif afin d'expérimenter la participation dans le cadre de la gestion des espaces verts appliquée à la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Nous cherchons à répondre aux questionnements du gestionnaire du territoire concernant les enjeux de gestion de ses espaces verts : comment intégrer une politique de proximité tout en améliorant le cadre de vie des citadins, en optimisant leur budget et en garantissant la préservation de l'environnement de leurs espaces verts ? Pour ce faire, avant même de construire notre dispositif participatif, nous décidons de façonner notre travail à partir de trois principes non hiérarchisés construits à cet effet : l'accession, l'aptitude et la communication.

6.1.1. Le principe de l'accession

Le premier principe a pour but de favoriser l'accès à la participation pour les différents acteurs du territoire.

Nous choisissons d'employer des outils numériques accessibles à tous par la sélection de logiciels libres (Tableau 27). Ils garantissent une liberté d'utilisation, d'étude, de modification et de duplication en vue de la diffusion des données produites. Leur utilisation nous permet d'échanger et de collaborer avec le groupe. Par exemple, nous interagissons avec les participants par l'intermédiaire d'un éditeur de texte collectif pour mettre en commun les idées ou encore nous planifions les rendez-vous à partir d'un sondage en ligne. Nous utilisons

d'autres logiciels pour les former, par exemple à la cartographie collaborative numérique ou à la cartographie heuristique.

LOGICIEL	UTILISATION
Freemind	Réalisation des cartes heuristiques
Framadate	Organisation des rencontres
Framapad	Editeur de texte collectif
OpeenStreetMap, JOSM et UMAP	Cartographie collaborative
QGIS	Système d'Information Géographique
VUE	Création de diagramme

Tableau 27 : Logiciels libres et gratuits

C'est un moyen de partager des connaissances techniques et de leur faire découvrir de nouveaux outils qu'ils pourront, à leur tour, exploiter pour des projets professionnels ou personnels.

6.1.2. Le principe d'aptitude

Le second principe est celui de l'aptitude. Il concerne notre engagement personnel dans ce projet.

En rapport avec le fait d'acquérir de nouvelles habiletés, nous suivons des formations professionnalisantes en tant que gestionnaire, médiatrice ou encore animatrice pour étendre nos compétences de géographe (Tableau 28). Par exemple, une formation axée sur la gestion des conflits et des négociations est réalisée afin de repérer et gérer les tensions dans un groupe et afin de connaître et maîtriser les techniques de négociation. Une autre formation spécifique à la participation nous a permis d'apprendre à participer à la co-construction de projets. L'objectif était d'intégrer le rôle de l'animateur ou du médiateur et de se mettre dans la peau d'un habitant ou d'un gestionnaire pour apprécier chacune des positions. Les organismes de formations que nous avons suivies sont :

- Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) : spécialisé dans la gestion des espaces naturels. Leurs connaissances et leur savoir-faire concernant la protection, la préservation et la valorisation des sites naturels nous ont fortement intéressés dans le but de les adapter aux problématiques des espaces verts, tant dans le domaine de la gestion elle-même que pour l'approche environnementale qu'il propose,

- Evaléco : désigné pour l'éducation au Développement Durable et l'accompagnement à la transition écologique. Nous bénéficions de leur expérience, concernant la façon de collaborer avec les citoyens, les élus et les services des collectivités territoriales, pour nous guider dans la mise en place et la pratique de la participation dans ce travail de thèse,
- Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) : réputée dans la formation des usagers universitaires à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et des ressources documentaires numériques pour la pédagogie et la recherche. Les formations sélectionnées ont eu pour but essentiellement d'améliorer notre aisance à l'oral,
- Massive Open Online Course (MOOC) : indiqué pour les formations en ligne, ouvert à tous. La formation choisie nous permet d'aborder la gestion sous l'angle du projet pour acquérir un vocabulaire et une pratique plus proche du monde professionnel.

Formations	Objectifs
ATEN	
Gestion de conflits et négociation	Repérer et gérer les conflits dans un groupe. Connaître et maîtriser les techniques de négociation.
Lecture de paysage	Apprendre à objectiver la description d'un paysage. Apporter une argumentation sur la spécificité d'un paysage et sur l'élaboration d'une politique paysagère.
Plan de gestion	Etre capable d'établir le plan de gestion d'un espace naturel protégé et de le mettre en œuvre.
QGIS	Savoir importer, organiser et manipuler des données.
Evaleco	
Apprendre à participer	Apprendre à participer à la co-construction de projet. Appréhender les freins et les leviers à la participation.
OpenStreetMap	Apprendre à organiser une Cartopartie.
URFIST	
Conduite de réunion	Préparer, conduire et créer un compte rendu pour une réunion Travailler sa technique d'animation.
Réussir vos présentations orales avec support visuel	Concevoir et réaliser un support visuel. Animer sa présentation orale : le corps, la voix et les mots justes.
Concours « Ma thèse en 180 secondes »	Présentation orale et prise de parole Training et concours
MOOC	
Gestion de projet	Notions du management et de l'organisation de projets. Outils de travail collaboratif sur internet, gérer les réunions. Définir et répartir les tâches. Analyse stratégique des projets, planification avancée.

Tableau 28 : Liste des objectifs des formations suivies

Nous établissons de réelles relations entre plusieurs domaines nous permettant d'inscrire notre travail dans l'interdisciplinarité. Ces formations nous permettent de rencontrer des experts tels des techniciens et des ingénieurs territoriaux ou des photographes, des scientifiques en gestion, en communication ou encore des naturalistes. Nous bénéficions ainsi de leurs expériences et de leurs critiques pour monter notre dispositif participatif.

6.1.3. Le principe de communication

Le dernier principe est celui de la communication auprès de nos participants pour leur transmettre des informations et améliorer le sentiment d'appartenance à un projet commun.

Nous avons relayé dans un journal hebdomadaire l'ensemble des explications sur la mise en œuvre de la participation, les raisons, le déroulement ainsi que les conclusions issues des travaux créés. Cette communication est réalisée dans la transparence pour l'ensemble des acteurs du territoire. Nous revendiquons et affichons un parti pris en faveur de l'équité entre les participants (Barnaud *et al.*, 2015). Les échanges ont été identiques que ce soit pour un administré, une association ou encore un élu ou du gestionnaire. De plus, un étudiant en communication est venu assister aux rencontres et a contribué à la réalisation de ce journal. Il est intitulé « Le parsounié » signifiant participant en provençal. Dix numéros ont été réalisés (Annexe 2) couvrant l'ensemble de la période consacrée à l'expérimentation de la participation de notre travail d'étude.

Par ce principe de communication, notre objectif est de générer un maximum de cohésion sociale et de mobiliser le groupe sur toute la durée des rencontres. De plus, nous souhaitons renforcer ce sentiment d'appartenance à un projet commun grâce à la création d'un logo pour chaque atelier pilote et pour reconnaître chacun d'eux. Le logo valorise ainsi le projet et les personnes qui y participent créant une identité partagée (Figure 65).

Figure 64 : Logos des ateliers pilotes

Ces principes sont issus d'une réflexion en amont concernant notre engagement tant envers les personnes qui participent à notre travail qu'envers le gestionnaire qui expérimente en son nom ce dispositif. Ils nous permettent de valoriser notre statut de jeune chercheur en proposant de nouveaux outils, en nous formant sur de nouvelles pratiques et en nous positionnant en tant qu'intermédiaire entre les différents acteurs du territoire. La présentation de ces principes nous a semblé incontournable avant même d'expliquer de la mise en œuvre du dispositif participatif expérimenté.

6.2. L'organisation du dispositif participatif expérimental

L'organisation de notre dispositif participatif expérimental nécessite deux types de choix. Le premier, concerne le sujet de la participation en nous interrogeant sur les choix des thématiques et leurs raisons. Le second, concerne les participants : comment intéresser les personnes qui participent et quelles sont leurs caractéristiques. Notre dispositif se décline en trois ateliers pilotes pour co-construire une vision partagée d'un projet ou d'un espace vert. Nous avons organisé les rencontres le samedi matin afin de les rendre les plus accessibles possible à l'ensemble des acteurs du territoire. Lors des ateliers, nous assumons notre rôle de chargé de mission pour la collectivité territoriale, qui est d'organiser et animer les rencontres, et un rôle de catalyseur pour les participants afin de faciliter leurs échanges.

6.2.1. Le choix des thématiques

Nous expérimentons la participation à travers trois ateliers pilotes. Ils sont déclinés à partir de trois axes de réflexion issus de l'observation du travail du SPNUC : mettre en place un projet, entretenir et valoriser un espace vert, et gérer en fonction des principes du Développement Durable.

Tout d'abord, le gestionnaire doit mettre en place de nouveaux projets afin de répondre à la commande de l'élu et par conséquent à la demande du citadin. Actuellement, une attente se fait ressentir concernant la création d'un jardin partagé. Impulsé par un désir de se rapprocher de la nature, ces jardins permettent à des familles de cultiver collectivement une petite parcelle de terre en milieu urbain. Ils créent du lien social, de la distraction et de la détente

tout en valorisant les fonctions environnementales, paysagères et sociales du territoire ainsi que les préoccupations écologiques. La commune souhaite mettre en place ce nouveau projet, qu'il est nécessaire de développer, d'organiser et de localiser car il existe divers types de jardins :

- collectifs et solidaires, ouverts à tous où nous pouvons apporter notre contribution, nos idées, nos choix de plantations et d'espèces ;
- d'insertions, où des individus en situation d'exclusion ou de difficultés sociales sont employés pour leur redonner une activité régulière et un rôle dans la société. L'argent obtenu avec la vente des récoltes est réinvesti dans le jardin ;
- pédagogiques, ouverts aux écoles pour sensibiliser les enfants à la nature, aux cycles saisonniers et faire le lien entre ce qu'ils mangent et les produits du potager ;
- familiaux, où les parcelles sont gérées par une association et mises à disposition afin que les individus viennent cultiver pour les besoins de leur famille avec une interdiction de tout usage commercial.

Il existe aussi diverses manières de les organiser avec des modalités de mise à disposition pouvant varier en fonction des conventions (tirage au sort, proximité de la parcelle avec le logement de celui qui l'exploite, mixité sociale, ancienneté de la demande…), des choix à faire sur ce qui est à planter (fruits, légumes et fleurs) ou encore une durée de mise à disposition pour le citadin à discuter. Trois habitants et agents (Figure 66) ont formulé leur volonté d'animer un tel jardin sous forme d'association. Une note d'information a été réalisée à ce sujet et soutenue par les élus de la Direction Santé, Environnement et Développement Durable de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Rappelons aussi qu'il s'agit de l'une des requêtes de notre panel d'interrogés qui souhaitent la création de plus d'espaces verts (11,6 %), notamment de proximité (10,4 %) tel qu'un jardin potager (6,2 %). Un atelier est consacré à la mise en place de cette nouvelle attention : l'atelier pilote « On Sème à Antibes » (OSA). Les enjeux de cet atelier sont la sensibilisation à la notion de « participation », le renforcement des liens sociaux par une rencontre des divers acteurs du territoire et la co-construction d'un de ces jardins tout en confrontant les différents points de vue et en fonction des moyens du gestionnaire.

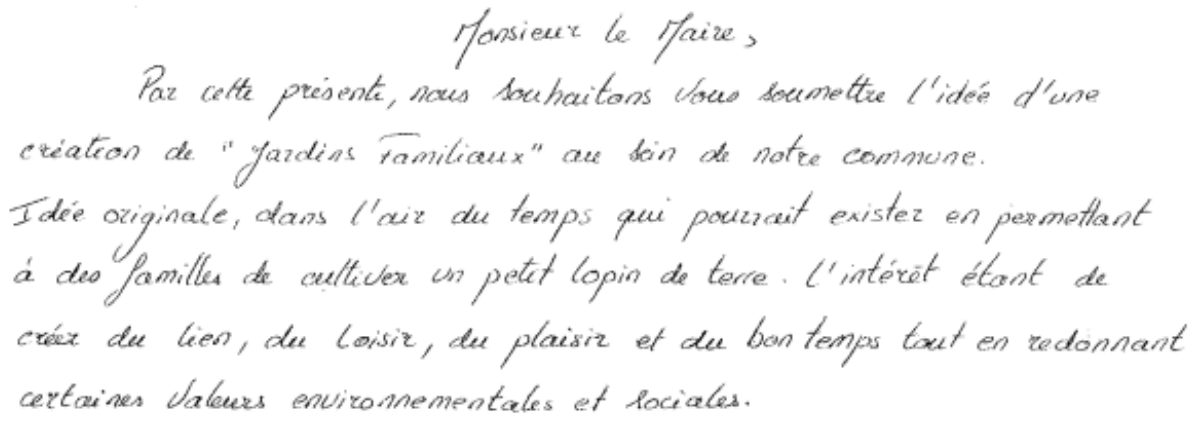
Monsieur le Maire,

Par cette présente, nous souhaitons vous soumettre l'idée d'une création de "jardins familiaux" au sein de notre commune.
Idée originale, dans l'air du temps qui pourrait exister en permettant à des familles de cultiver un petit lopin de terre. L'intérêt étant de créer du lien, du loisir, du plaisir et du bon temps tout en redonnant certaines valeurs environnementales et sociales.

Figure 65 : Extrait d'une lettre adressée au maire d'Antibes par des habitants

Pour le second axe, le gestionnaire doit gérer des espaces verts déjà aménagés et inscrits dans le paysage urbain. Il y met en place des actions d'entretien et de valorisation comme le débroussaillage, le nettoyage, le remplacement du mobilier urbain obsolète ou encore l'organisation d'événements et le changement de fonction des espaces verts. Parallèlement, la population s'approprie et développe un sentiment d'appartenance plus ou moins fort en ces lieux, d'autant plus s'il s'agit d'un espace emblématique. Pour cet atelier, l'espace vert sélectionné est la Pinède de Juan-les-Pins. C'est un espace boisé, classé depuis 1913, qui a subi de multiples orientations de gestion au cours du temps, passant d'une conception tantôt naturelle, tantôt artificielle, modifiant considérablement son paysage (Figure 67). Actuellement, de gros travaux sont réalisés à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), dans le but de retrouver son état initial, constitué d'une plantation de pins et d'un sol sableux, intégrant davantage le concept de nature en ville. La Pinède de Juan-les-Pins est un espace vert polarisant, qui fédère de nombreux acteurs : administrés, association des boulistes, commerçants, gestionnaires et élus ainsi que touristes et autres associations d'Antibes. Ce site historique est choisi pour trois raisons :

- de nombreux types d'acteurs du territoire y collaborent ;
- c'est un espace vert avec une fonction stratégique non négligeable pour la ville d'un point de vue de son potentiel d'attractivité et d'accessibilité ;
- c'est le deuxième espace vert le plus emblématique de la commune et le plus fréquenté par notre panel d'interrogés,

Figure 66 : Evolution du paysage de la Pinède de Juan-les-Pins de 1920 à 2013

Les usages (sport, détente, promenade…), les pratiques (marche, jogging, lecture…) et l'identité de ce lieu sont des informations à connaître pour orienter les choix de gestion. Notre second atelier pilote s'intitule alors « Projet Interpersonnel et du Sensible » (PINS). Les enjeux de cet atelier sont la sensibilisation des acteurs à la notion de « participation » et de « paysage », le renforcement des liens sociaux par une rencontre des acteurs sur le terrain et le développement du sentiment d'appartenance au territoire, tout en explorant les valeurs culturelles et fonctionnelles de la Pinède en fonction des acteurs interrogés.

Enfin, notre dernier atelier pilote, intitulé « Voir Et Recenser sur mon Territoire » (VERT), est consacré au dernier axe de gestion en lien avec les problématiques issues des principes du Développement Durable. En effet, l'originalité de l'espace vert se trouve dans la pluralité de ses types tels que des squares, des espaces naturels, des jardins d'enfant ou encore des arbres d'alignement et des ronds-points… Cependant, la problématique de gestion est commune à l'ensemble de tous ces types : gérer les espaces verts de manière à répondre aux principes du Développement Durable. Nous nous intéressons à son volet social en envisageant ce concept à travers la notion de capabilité. Il s'agit de la liberté des individus à choisir leur propre mode de vie (Monnet, 2007), à partir de leurs aptitudes, sur la base de leurs propres caractéristiques et sur les opportunités ou les contraintes économiques et sociales qu'ils rencontrent (Dubois, 2010). L'enjeu est alors d'en faire un moyen d'augmenter le pouvoir de participation des individus, tout en respectant le travail du gestionnaire et en développant une politique durable des espaces verts. S'ajoutent à cela les enjeux des ateliers présentés précédemment. Nous

choisissons de travailler à partir du quartier Ouest Résidentiel de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Quartier apprécié en matière d'espaces verts par nos panélistes et pourtant faiblement spécialisé en espaces verts, le secteur d'entrée de ville nous semble intéressant dans le but de répondre aux enjeux de gestion du SPNUC (intégrer la participation, limiter les dépenses sans compromettre leur qualité, améliorer l'image de la ville, préserver l'environnement). En effet, c'est ici que nous trouvons un ensemble d'espaces verts représentatifs à l'échelle de la ville (Figure 68) :

- un parc paysager : le parc Exflora, considéré comme l'espace vert le plus emblématique de la commune par notre panel d'interrogés ;
- un square : Henri Delaunay, avec une identité très forte due à la présence historique d'eucalyptus, d'un jardin d'enfant et d'un terrain de boules, faisant partie intégrante du cadre de vie ;
- un espace vert d'accompagnement de voirie : Ambroisie Lauvert, dont le mode de gestion est relatif aux jardins rustiques (type écologique) d'après la stratégie d'intervention du SPNUC.

Figure 67 : Quartier Antibes Ouest Résidentiel

Grâce à l'analyse des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins réalisée précédemment, nous proposons donc au SPNUC des ateliers participatifs abordant des problématiques de gestion en lien avec leur territoire. L'étape suivante est alors de constituer un groupe de participants.

6.2.2. Mobilisation des acteurs du territoire

La mobilisation des acteurs du territoire est réalisée à partir de notre réseau personnel et professionnel : citoyens, associations, gestionnaire et élus. Pour chacun des trois ateliers, dix personnes sont venues dont certaines ont participé à l'ensemble des projets. Un étudiant en

communication a suivi les évènements pour nous aider dans la rédaction du *Parsounié* (Tableau 29).

La commune s'est montrée prudente face à l'ouverture des ateliers au grand public. Elle a souhaité proposer une liste de plusieurs participants issus des conseils de quartier (CQ). Elle voyait en cela un moyen d'inviter des personnes déjà engagées dans la démocratie de proximité de la commune. Mais, il s'agissait aussi d'un moyen de limiter les conflits en cas de désaccord et de rester prudent sur la finalité du projet. Il nous a été demandé d'insister sur le côté expérimental du projet participatif pour ne pas avoir à s'engager face aux attentes qui émergeront de ce travail. Nous avons contacté les individus proposés par la collectivité par mail (Annexe 3). Afin d'avoir des personnes critiques face à la politique menée, au sens large du terme, nous avons proposé aux membres des Conseils de Développement (CDD) d'Antibes Juan-les-Pins et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de participer aux ateliers pilotes. Ces personnes volontaires représentent un groupe d'individus ayant déjà une approche de la participation, motivées par des convictions et attachées au devenir de leur commune. Néanmoins, nous avons fait le choix de contacter des personnes extérieures, bien loin des préoccupations participatives et qui n'avaient jusqu'alors jamais contribué à quelque réunion que ce soit. Cela nous a permis d'équilibrer notre groupe de participants.

Atelier OSA :		**Atelier PINS :**		**Atelier VERT :**	
(SAMEDI 13 DECEMBRE 2014)		**(SAMEDI 29 NOVEMBRE 2014)**		**(SAMEDI 22 NOVEMBRE 2014)**	
Nb	Acteurs	Nb	Acteurs	Nb	Acteurs
2	Membres du CDD	2	Membres du CDD	2	Membres du CDD
2	Membres du CQ	2	Administrés jamais participés	1	Membre du CQ
1	Administré jamais participé	1	Association culturelle et patrimoniale	1	Administré jamais participé
1	Association environnementale	1	Association environnementale	1	Association environnementale
1	Association sociale et solidaire	1	Conseiller Municipal de l'opposition	1	Association sociale et solidaire
1	Association experte en participation	1	Adjoint au SPNUC	1	Association experte participation
1	Conseiller Municipal de l'opposition	1	Touriste déjà venu	1	Conseiller municipal de l'opposition
1	SPNUC	1	Touriste jamais venu	1	Elu de quartier
				1	SPUNC

Tableau 29 : Tableau des types d'acteurs en fonction des ateliers pilotes

Un petit échantillon de dix personnes nous permet donc de tester notre dispositif participatif. L'accent est mis sur le ciblage de la diversité des acteurs plus ou moins engagés dans des initiatives participatives.

Synthèse

Trois ateliers de groupe sont mis en place en fonction de trois approches de la gestion des espaces :

1. la mise en place de nouveaux projets afin de répondre aux demandes des citadins : atelier « On Sème à Antibes » (OSA),
2. l'entretien et la valorisation des espaces verts emblématiques : atelier « Projet Interpersonnel et du Sensible » (PINS),
3. la gestion des espaces verts en fonction des principes du Développement Durable : atelier « Voir Et Recenser sur mon Territoire » (VERT).

Dans ce travail, notre rôle est celui d'un « passeur et traducteur de messages entre les univers différents » (Kalaora, 1998). Il réside alors dans la formation des acteurs du territoire à la compréhension des enjeux spatiaux afin de favoriser la mise en place d'une géogouvernance (Emsellem *et al.*, 2012). Celle-ci est fondée sur le transfert et le partage des connaissances entre les différents acteurs concernant l'avenir de leur territoire.

CONCLUSION DEUXIEME PARTIE

« S'il s'agit de « prendre acte des volontés citoyennes », le géographe ne peut qu'acquiescer. Jean-Bernard Racine voit dans le « management des projets urbains conçus collaborativement avec les populations concernées », une avancée vers un nouveau style d'action publique, vers une capacité à définir des enjeux nouveaux. » (Bonnard et al., 2013 dans (Masson-Vincent et al., 2013)

Cette deuxième partie expose la stratégie et la méthodologie de notre recherche ainsi que l'élaboration de nos ateliers de groupe dans le but d'expérimenter la participation dans le cadre de la gestion durable des espaces verts. Nous nous plaçons en tant que chercheur-intervenant disposant de deux casquettes, celle du spécialiste et celle du catalyseur. Ces fonctions permettent d'alléguer notre démarche de géogouvernance fondée sur le transfert et le partage des connaissances entre les différents acteurs concernant l'avenir de leur territoire. Le travail du géographe est de donner aux acteurs des « clés de lecture » des problèmes à traiter afin de cibler les actions à mener pour le gestionnaire et le décisionnaire en tenant compte des administrés (Le Goascoz et Abraham, 2000). Par une analyse de données quantitatives et qualitatives, nous avons, tout d'abord, étudié le contexte des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins par une analyse spatiale. Nous avons également étudié leur politique d'intervention et de gestion durable des espaces verts par le recueil d'informations. Enfin, nous avons sondé les usages et représentations des espaces verts d'un panel d'individus par une enquête sous forme de questionnaire intranet. Les enjeux socio-économiques sont prioritaires pour la commune qui ambitionne de développer l'intégration de la politique de proximité tout en optimisant leur budget, en améliorant l'image de la ville et enfin l'environnement. Le premier constat est que les espaces verts sont inégalement répartis au sein de la commune créant de réelles disparités entre les quartiers. Même si les individus interrogés semblent globalement satisfaits par la présence des espaces verts dans leur commune. Lorsqu'il s'agit de leur quartier, les individus sont plus critiques. La demande en

espaces verts de proximité se ressent pour développer la convivialité et les loisirs. Les six profils d'individus réalisés permettent de comprendre ces comportements et ces représentations potentiels, grâce à une analyse plus fine des usages, des représentations, des fréquentations et des attentes en matière d'espaces verts. Ainsi, nous proposons d'expérimenter trois ateliers participatifs, que nous considérons comme des cas d'étude pilotes pour tester un dispositif faisant écho à l'enjeu prioritaire du service. Les sujets abordés dans ces ateliers correspondent aux attentes concrètes des acteurs du territoire : la co-construction d'un jardin partagé, d'une vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins et une cartographie collaborative afin d'améliorer la gestion de leurs espaces verts. Pour conclure cette seconde partie, nous entrons les modalités de la complexité de la gestion des espaces verts d'Antibes Juan-les-Pins observées jusqu'à présent dans les facteurs correspondant à notre carte conceptuelle de la gestion des espaces vert (Figure 69).

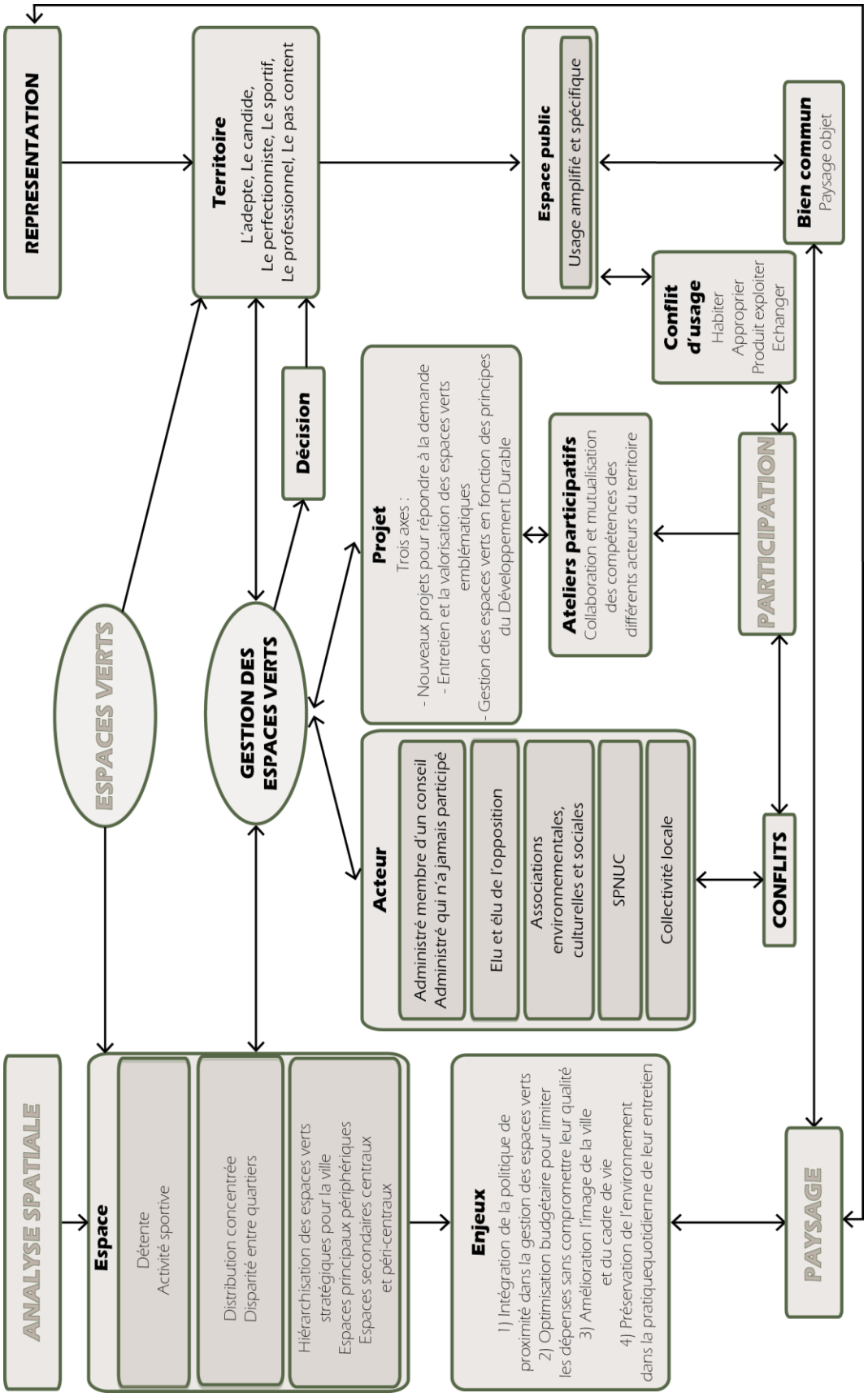

Figure 68 : Carte conceptuelle de la gestion des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins

TROISIEME PARTIE : De l'expérimentation à l'intérêt du dispositif participatif appliqué à Antibes Juan-les-Pins

Par l'exemple d'Antibes Juan-les-Pins, nous illustrons l'intérêt d'utiliser une procédure participative au sein d'une commune. Le but est d'établir une gouvernance des espaces verts à travers le paysage, expérimentée lors de trois ateliers de groupe, proposés comme cas d'étude pilotes. L'objectif est de stimuler la collaboration pour faciliter le partage de connaissances en adaptant des outils collaboratifs aux problématiques de gestion. Pour la construction d'un projet concret, tel qu'OSA, nous organisons un *World Café* favorisant un dialogue commun autour de thématiques au profit d'un travail (theworldcafe.com). Dans PINS, nous nous intéressons à l'identité et au sentiment d'appartenance des individus en proposant la photographie comme mode d'expression : « de dire de soi et de dire à l'autre par le choix d'une image que nous montrons à l'autre » (ATEN, formation « Lecture du paysage : outils de diagnostic, représentations, concertation », 11-14 juin 2013). Dans VERT, nous employons la cartographie collaborative afin de produire des connaissances en rassemblant des informations produites par la rencontre d'un ensemble d'individus. Lors de ces ateliers pilotes, nous articulons trois phases successives : didactique axée sur la pédagogie des outils utilisés et la thématique abordée, empirique axée sur l'expérimentation des outils utilisés et réflexive, axée sur le retour d'expérience des ateliers pilotes par les participants. Nous poursuivons par une analyse critique de cette expérimentation de la participation en nous arrêtant sur la mise en action du protocole de recherche et sur son évaluation. Enfin nous construirons un outil d'aide à la réflexion pour le gestionnaire sous forme d'un modèle conceptuel sur les dynamiques et l'organisation de la gestion des espaces verts par un dispositif participatif.

CHAPITRE 7 : Les faits et effets de la participation dans les ateliers pilotes

7.1. L'atelier pilote OSA

Cet atelier pilote fait l'objet de l'expérimentation d'une procédure participative de co-construction de projet d'un jardin partagé. Nous souhaitons mettre en avant le fait que la participation citoyenne constitue un levier pour le gestionnaire dans la mise en place des projets (Vincent *et al.*, 2012). Cela semble être possible car la collaboration est bénéfique lorsque l'atmosphère est conviviale et lorsque la discussion et l'écoute sont au cœur de l'exercice. Nous proposons au gestionnaire d'organiser un atelier de type *World Café* pour mettre en place un dispositif de co-construction de projet afin de répondre aux attentes des acteurs du territoire. Cette activité de groupe est créée en Californie, en 1995, par des universitaires et des chefs d'entreprises. Elle vise à faciliter le dialogue et le partage des connaissances et des intentions, en vue de réaliser un réseau d'échange et d'actions (theworldcafe.com). Par exemple, le gestionnaire indique aux autres individus quels sont les espaces verts où il est possible juridiquement de créer le jardin partagé et en retour expliquer pourquoi il ne pourrait pas être placé n'importe où. Les solutions et les alternatives sont trouvées en commun et mieux acceptées par les plus réticents. Ces échanges aident l'ensemble des acteurs à comprendre les choix et les possibilités d'agir de chacun en permettant à tous de s'exprimer. Comment s'approprier le *World Cafe* en tant que géographe et dans quelle mesure permet-il la création d'un jardin partagé ? Nous formulons alors deux hypothèses que nous souhaitons vérifier :

1) les participants à cet atelier sont des personnes motivées et dans l'attente de la réalisation d'un jardin partagé ;
2) ils agissent en fonction de leurs propres intérêts, ce qui ne permet pas la construction du projet.

L'accueil des participants se fait à 9h30 avec une tasse de thé et des gâteaux maison (Figure 70) :

Horaire	Phase	Intervenant
9h30 - 9h45	Accueil des participants Petit-Déjeuner	Animateur
9h45 - 9h50	Présentation des règles	Animateur
9h55 - 10h30	Présentation des jardins partagés	Association experte
10h30 -11h15	Atelier Post-it	Animateur et association experte
11h15 - 11h35	Lancement World Cafe et premier tour	Animateur, association experte et groupe de participants
11h35 - 12h00	Deuxième tour World Cafe	Groupe de participants
12h00 - 12h25	Troisième tour World Cafe	Groupe de participants
12h30 - 13h00	Restitution et conclusion du World Cafe	Animateur et groupe de participants
13h00 - 13h30	Perspectives et analyses critiques de l'atelier pilote OSA	Animateur et groupe de participants

Phase didactique Phase empirique Phase reflexive

Figure 69 : Programme de l'atelier pilote OSA (d'après le modèle de (Bedu, 2010)

7.1.1. Déroulement de l'atelier OSA

Avant d'amorcer toute discussion, nous décidons d'énumérer les règles de groupe à respecter durant toute la durée de la rencontre. Elles sont affichées dans la salle à la vue de tous : bienveillance, écoute et communication. Cela permet de revenir sur ces trois notions lorsque les participants s'éparpillent ou élèvent le ton. La séance débute par une présentation de ce qu'est un jardin partagé par une association experte en sensibilisation et éducation au Développement Durable auprès des populations, des collectivités territoriales et des élus locaux. Cette introduction fournit le même niveau d'information à l'ensemble des participants garantissant la même définition des notions utilisées, ce qui instaure des « conditions d'égalité minimales » entre les différents acteurs par un apport d'informations nécessaire avant l'entrée en discussion (Blondiaux, 2001). Cela les met sur un pied d'égalité en matière de connaissance à propos des jardins partagés. Les participants sont en situation d'écoute et d'apprentissage grâce aux renseignements donnés sur le sujet pour que s'exerce leur libre arbitre.

Nous organisons la première animation que nous appelons « idées/post-it » pour que les individus puissent formuler leurs sentiments individuellement et leurs attentes concernant le projet des jardins partagés. Chaque individu note sur un ou plusieurs post-it un mot, une expression ou une question traduisant son rapport au projet (Figure 71). Après quelques minutes de réflexion, ces post-it sont récupérés par l'animateur et énumérés à l'assemblée par un participant afin de partager les idées retranscrites. Elles sont commentées, groupées et reliées par les participants eux-mêmes. L'animateur est présent pour les reformuler et démêler les divergences entre acteurs du territoire. Deux phénomènes émergent de ce travail de groupe : la construction d'une image de ce qu'est un jardin partagé, approuvée par le groupe grâce au fleurissement de discussions autour des « idées/post-it » et le renforcement de liens sociaux avec un sentiment d'appartenir à un projet commun.

Figure 70 : Animation "idées-post-it"

En effet, nous observons un changement de comportement des individus passant d'une vision individuelle du jardin partagé à une vision collective. De plus, chacun se rend compte que leurs propres intérêts sont en liens avec ceux des autres et surtout, qu'ils se complètent et s'enrichissent mutuellement. Certains individus n'hésitent pas à se lever pour intervenir et se déplacer vers le tableau pour montrer les liens entre les idées présentées. En tant que géographe nous proposons de formaliser ce travail grâce à une construction systémique de la vision du projet (Figure 72). Nous obtenons une image de ce que représente un jardin partagé pour notre groupe de participants qui se décline en deux boucles fermées construites à partir d'un facteur commun : un espace donnant du sens et de la valeur aux actions réalisées par les individus dans ce jardin, qui non seulement favorise les liens sociaux tout en impactant les finances de chacune des parties et qui parallèlement préserve l'environnement en garantissant une qualité alimentaire. Grâce à cette phase, le groupe de participants a construit

collectivement le contexte dans lequel ils souhaitent voir se construire le jardin partagé dont l'ambition est de déterminer la direction et la signification de leurs actions à travers quatre axes : social, économique, environnemental, santé.

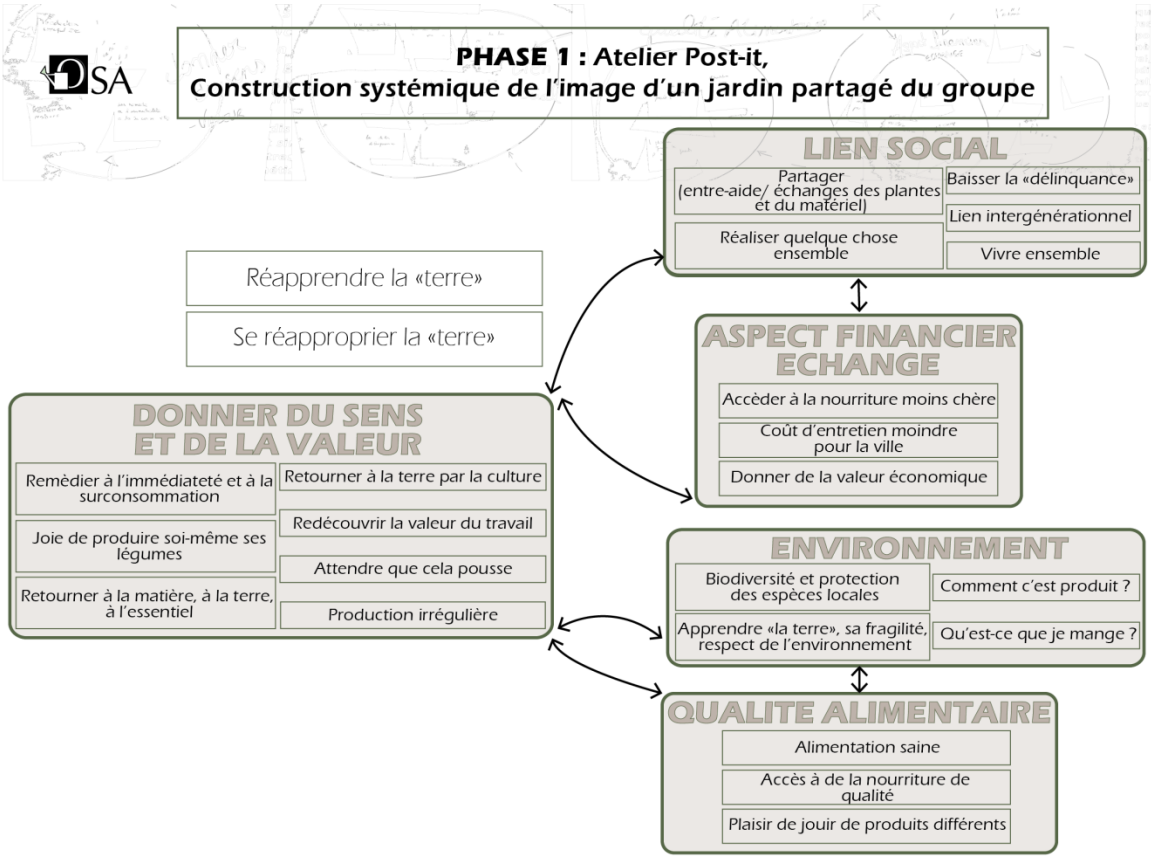

Figure 71 : Vision collective du jardin partagé OSA

Suite à ce premier travail collaboratif, nous réalisons le *World Cafe.* Pour ce faire, les participants se réunissent par groupe, autour d'une table, où ils débattent sur une question. Face à eux, se trouve une feuille de la taille d'un *paperboard* avec des stylos et des feutres de plusieurs couleurs leur permettant d'exprimer toutes leurs idées. Dans notre cas, trois thématiques sont abordées :

- les avantages et les inconvénients des jardins partagés ;
- leurs localisations potentielles dans la ville, avec une mise à disposition d'une carte des espaces verts de la commune ;
- leurs mises en œuvre.

Pour chacune des tables, un « hôte » est préalablement sélectionné. Sa mission est de noter tout ce qui a été dit autour de la table. Puis, à intervalles réguliers, ici dix minutes, les

participants changent de table alors que l'hôte doit y rester et faire un bilan de la conversation précédente au nouveau groupe. Cela favorise les associations d'idées en se basant sur celles issues des tables qu'ils viennent de quitter. Lorsque tous les participants sont passés à toutes les tables, l'hôte résume à l'assemblée ce qui a été raconté à sa table (Figure 73).

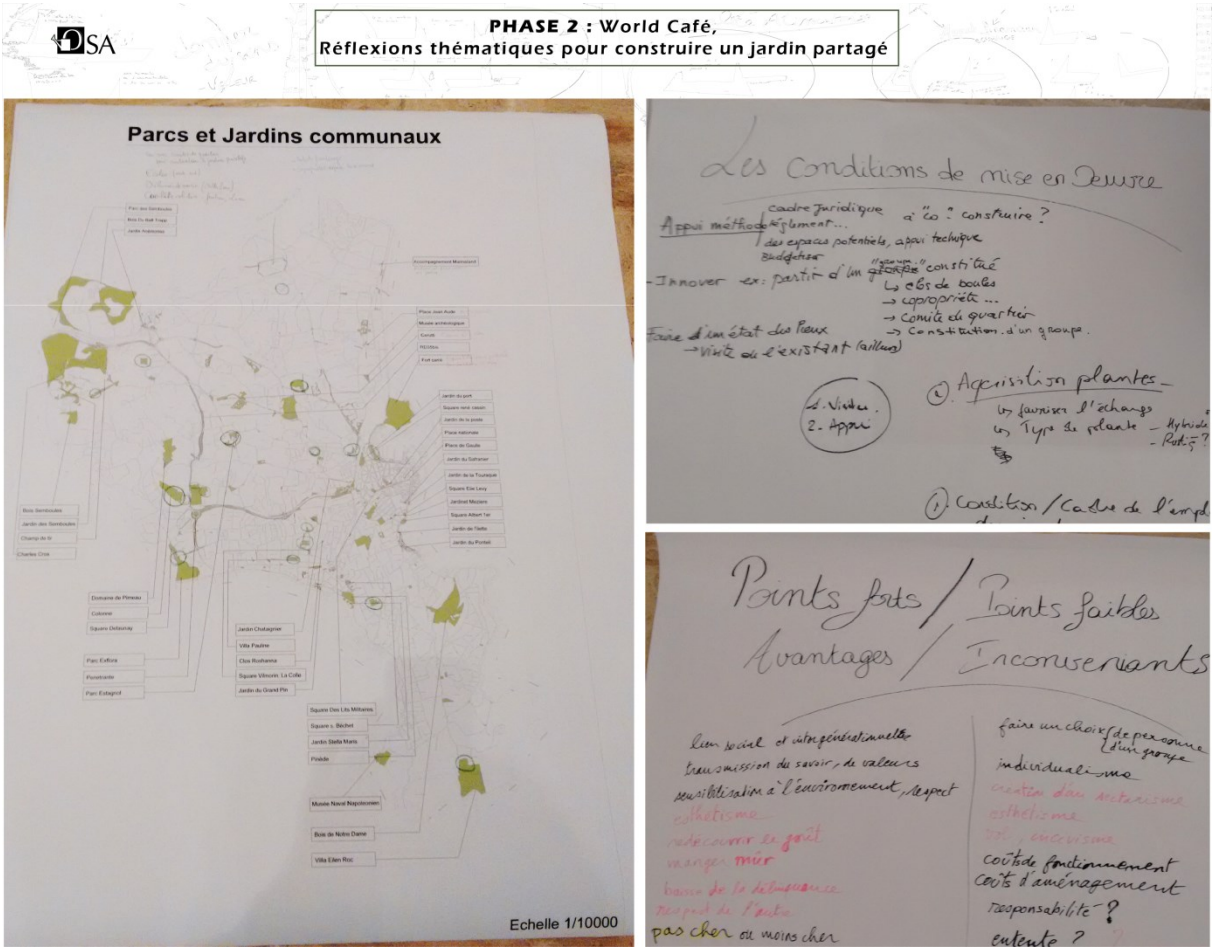

Figure 72 : Photographies des travaux réalisés lors du *World Cafe*

Cette seconde phase permet au groupe de se rendre compte des enjeux d'un tel projet, des questions à se poser et des éventuels problèmes auxquels il faut faire face et auxquels il est nécessaire de trouver un compromis, ici :

- les avantages sont la création de liens sociaux et de convivialité intergénérationnelle tout en réduisant les incivilités, le gaspillage et les coûts alimentaires qui impactent inévitablement l'environnement et l'image de la ville ;
- les inconvénients sont en lien avec la nécessité de faire attention à la qualité du sol et à la sécurité alimentaire en ce qui concerne les usagers du jardin. Il est aussi impératif de se préoccuper des éléments fonctionnels tels que les conditions de mise à

disposition, les coûts de l'infrastructure pour le gestionnaire, et organisationnels, à savoir qui s'occupe de quoi et qui est responsable ;

- les localisations potentielles sont à plusieurs endroits mais finalement le groupe conclut qu'il est nécessaire d'établir un état des lieux des espaces verts disponibles que le gestionnaire est prêt à mettre à disposition ;
- les conditions de mise en œuvre du projet sont apparues plus complexe à mettre en place que prévu. Le groupe s'est finalement accordé sur le fait qu'il est nécessaire d'être accompagné pour la construction de ce projet et de définir un budget.

7.1.2. Opérationnalisation du projet

Nous soumettons au gestionnaire l'idée de développer et de valoriser ce travail dans un plan de gestion, outil utilisé dans le cadre des sites naturels protégés.

Il s'agit d'un document qui optimise l'efficacité de la gestion en assurant sa continuité et sa cohérence dans l'espace et dans le temps (Atelier Technique des Espaces Naturels, formation « Plan de gestion », 18-22 mars 2013). Nous proposons ce plan car il permet de répondre aux questions essentielles d'un gestionnaire (L'Atelier technique des espaces naturels, 2006) : comment remplir cette mission ? Comment maintenir un bon état du lieu ? Comment atteindre les objectifs ? Comment être sûr que les moyens employés seront les plus pertinents ? De plus, une fois élaboré, le plan de gestion est une référence permanente pour le gestionnaire pendant une durée définie en fonction des préoccupations de ce dernier. Ce document garde en mémoire tout ce qui est réalisé (L'Atelier technique des espaces naturels, 2006). Il s'élabore en trois temps :

- une synthèse des données acquises sur le contexte de l'espace ;
- un programme de gestion où sont définis les objectifs et les enjeux en fonction d'échéances plus ou moins longues ;
- un document d'évaluation de la gestion réalisé avec un bilan annuel (L'Atelier technique des espaces naturels, 2006).

Dans notre cas (Figure 74), nous indiquons le contexte et les objectifs du jardin partagé que nous hiérarchisons en fonction de ce qui a été dit lors de la rencontre. Puis, nous définissons un certain nombre d'enjeux auxquels sont associées des actions à mettre en œuvre, ce qui formalise le futur programme de gestion. Une fois l'atelier terminé, il reste au gestionnaire

l'organisation des opérations et leur réalisation pour que le projet puisse voir le jour. Le plan de gestion peut donc être complété par une phase d'auto-évaluation du projet. L'objectif est de faire le point sur les actions prévues dans le programme de gestion, de mesurer les performances en matière de maîtrise d'impacts sur l'environnement et d'identifier les axes en progrès, en recul ou stagnant.

OSA

BILAN POUR LA CO-CONSTRUCTION D'UN JARDIN PARTAGE :
Elaboration d'un plan de gestion

PRIORITE DES OBJECTIFS	OBJECTIFS	ENJEUX
Prioritaire	Développer les liens sociaux	Renforcer les échanges entre les individus
		Développer l'identité territoriale
		Réduire les incivilités
	Donner du sens au travail réalisé	Valoriser le travail de la terre
		Mettre en avant la production
	Agir en faveur de l'environnement	Maintenir une qualité de sol
		Sensibiliser les utilisateurs à leur environnement
		Observer l'évolution faunistique du site
Majeure	Améliorer la qualité alimentaire	Développer un mode de jardinage raisonné
		Préserver la saisonnalité des produits
	Réduire les coûts	Limiter les coûts de gestion du site pour le gestionnaire
		Diminuer le budget alimentaire des individus

Figure 73 : Ebauche du plan de gestion du projet OSA

Nous incitons le gestionnaire à se dépasser dans ses actions pour qu'il mesure l'état d'avancement du programme. Pour ce faire, il est nécessaire de définir des indicateurs pour évaluer les résultats et les décisions à prendre. Toutefois, ces phases d'action et d'identification des indicateurs d'auto-évaluation n'ont pas pu être définies par notre groupe. En effet, cette phase aurait dû être organisée lors de deuxième et troisième séances, désirées par les participants. Cependant, le projet n'a plus été porté politiquement malgré l'engouement de départ chez les décisionnaires, désireux de voir se construire un tel jardin sur leur territoire. Cela semble provenir d'un changement de position de la part de l'élu du service. Nous ne pouvons pas fournir plus d'informations sur les raisons de ce revirement car personne n'a pu nous l'expliquer. Cela nous contraint donc à stopper cet atelier de co-construction du jardin partagé.

L'ensemble des individus présents lors de l'atelier pilote OSA, excepté l'élu, a été motivé par le projet et a pu définir une vision commune du jardin partagé, pouvant correspondre à leurs attentes, même si le projet n'a pu aboutir. Le paysage est abordé indirectement en tant qu'objet, car par le biais du jardin partagé, il est inventé, pensé et conçu par les participants. Le paysage est aussi un instrument, car il mène au débat dans le but de créer un jardin partagé lors du jeu des post-it et du *World Cafe.* Les participants ont donc imaginé le paysage de leur futur jardin et la manière dont il s'intègre au territoire antibois. Dans notre cas, la réalisation de l'atelier montre que la participation citoyenne est possible tant au niveau des moyens techniques qu'humains. Cependant elle dépend essentiellement de la volonté politique des décisionnaires.

7.2. L'atelier pilote PINS

Cette étude pilote fait l'objet de l'expérimentation d'une procédure participative de co-construction d'une vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins. Dans cet atelier pilote nous nous servons des représentations de chaque individu pour apprendre et cerner les relations, les dynamiques et les enjeux dans les espaces verts (Dubus *et al.*, 2015), à travers la photographie, faisant émerger les intérêts des personnes par rapport à l'espace. Comment faire bon usage de la photographie en tant que géographe dans le cadre de la gouvernance des espaces verts ? Deux hypothèses sont émises :

1) le paysage possède un ou plusieurs éléments constitutifs et représentatifs observables par la photographie ;
2) le géographe peut mettre en relation la photographie et les outils de représentation spatiale pour identifier la structure et les dynamiques de l'espace vert en question dans le but d'accompagner le gestionnaire.

Nous voulons rendre compte des relations spatio-fonctionnelles, c'est-à-dire des distances et de l'hétérogénéité dans notre espace d'étude (Lardon et Capitaine, 2008), en y interrogeant les usages et les pratiques (Brassac *et al.,* 2008) afin d'aider le gestionnaire dans ses choix de gestion. L'accueil des participants se fait au puits de la Pinède le samedi matin (Figure 75) :

Horaire	Phase	Intervenant
9h30 - 9h45	Accueil des participants	Animateur
9h45 - 10h00	Visite guidée du site	Association experte
10h00 - 10h10	Distribution du questionnaire	Animateur
10h10 -11h40	Photographie de la Pinède	Groupe de participants
11h40 - 12h15	Accueil des participants dans la salle de réunion Recueil des photographies et des questionnaires	Animateur et groupe de participants
12h15 - 12h45	Débat à partir des photographies	Groupe de participants
12h45 - 13h00	Création de la vision partagée de la Pinède	Animateur et groupe de participants
13h00 - 13h30	Perspectives et analyses critiques de l'atelier pilote PINS	Animateur et groupe de participants

Phase didactique Phase empirique Phase reflexive

Figure 74 : Programme de l'atelier pilote PINS (d'après le modèle de (Bedu, 2010))

7.2.1. Enquête photographique à la Pinède

L'atelier PINS commence par une visite guidée de la Pinède pour instaurer un climat de convivialité. Suite à cela, les participants sont sollicités pour répondre à un questionnaire par l'intermédiaire de la photographie (Figure 76).

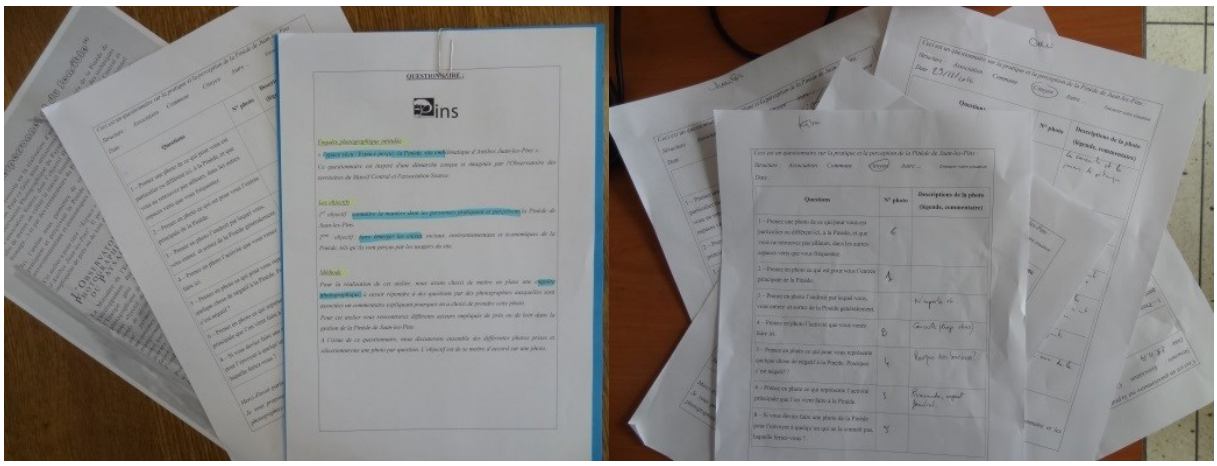

Figure 75 : Questionnaire distribué à chacun des participants

La photographie se révèle être un outil opérationnel et populaire levant les inhibitions (Claire Blouin-Gourbilière, 2011). En effet, il s'agit d'une approche non verbale, « narration

figurative », dépassant les limites de l'enquête orale (Claire Blouin-Gourbilière, 2011). Toutefois, une description de la photographie, « narration descriptive », est nécessaire afin d'associer le duo représentations/pratiques (Berque, 1994 dans Blouin-Gourbilière, 2011). Elle fournit trois éléments d'information (Michelin, 1998) :

- elle permet de distinguer la part intime et affective du paysage selon chaque individu. « En demandant à une personne de photographier « son » paysage préféré, nous interrogeons la part intime et affective de son lien avec le paysage, part parfois difficile à exprimer (Michelin et Gauchet, 2009), part que « chacun porte en lui comme élément de son identité (Michelin, 1998).» (Claire Blouin-Gourbilière, 2011),
- elle nous fait accéder aux éléments constitutifs et représentatifs du paysage que les individus souhaitent montrer. La photographie fournit des informations pour mieux comprendre comment se structure et s'harmonise un paysage lorsqu'elle est associée à un travail de description et de justification (Mamou, 2013),
- elle met en avant la conscience qu'ont les acteurs des évolutions paysagères en cours et ce qu'ils souhaiteraient pour le futur. L'association question-photographie soulève ainsi les problématiques liées aux transformations auxquelles chacun participe, subit ou s'oppose (Luginbühl, 1989).

Le questionnaire est intitulé « Espace vécu/Espace perçu : la Pinède, site emblématique d'Antibes Juan-les-Pins ». Les objectifs de l'investigation sont rappelés au début du questionnaire : connaître la manière dont les personnes pratiquent et perçoivent la Pinède de Juan-les-Pins et en faire émerger les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. L'enquête est composée de sept questions relatives à la Pinède abordant sa différenciation, son organisation spatiale, sa situation dans le milieu urbain, les pratiques et les représentations des usagers (Annexe 4). Cette première phase s'est déroulée en une heure et demie lors de laquelle les participants ont été libres de se déplacer, d'échanger et de se regrouper. Pendant cette rencontre nous remarquons que les participants se présentent spontanément les uns aux autres, échangent leurs expériences, racontent des anecdotes en lien avec l'espace où ils se trouvent et partagent des informations sur leur activité du jour avec les individus rencontrés sur le site (Figure 78).

Figure 76 : Echanges entre participants et usagers de l'espace vert

En tant qu'animateur nous nous sommes rendus disponibles pour répondre aux différentes questions et nous avons observé le déroulement de l'atelier. Nous remarquons que les participants ont interagi, de nombreuses fois, avec les usagers de la Pinède curieux de savoir ce qu'ils étaient en train de faire. Nous avons été sensibles au fait que chacun d'entre eux évoque la réalisation d'une enquête de groupe et non d'une enquête individuelle. Les participants se sentent appartenir à un projet commun. Cependant, deux groupes se sont clairement constitués entre les individus qui se connaissaient déjà et les individus qui se sont rencontrés le matin même.

A l'issue de cette investigation de terrain, le groupe de participants se retrouve dans une salle de réunion dans le but de visionner les clichés pris à la Pinède de Juan-les-Pins. Pour chacune des photographies, nous indiquons si elle revient plusieurs fois ou une seule fois. Cela met en évidence si la photographie d'un même paysage est partagée ou spécifique à chacun (Michelin, 1998). Par exemple, pour la question 2, relative à l'identification de l'entrée principale de la Pinède de Juan-les-Pins, huit personnes sur dix ont pris la même photographie tandis que deux autres personnes ont répondu deux endroits différents pour y rentrer (Figure 78).

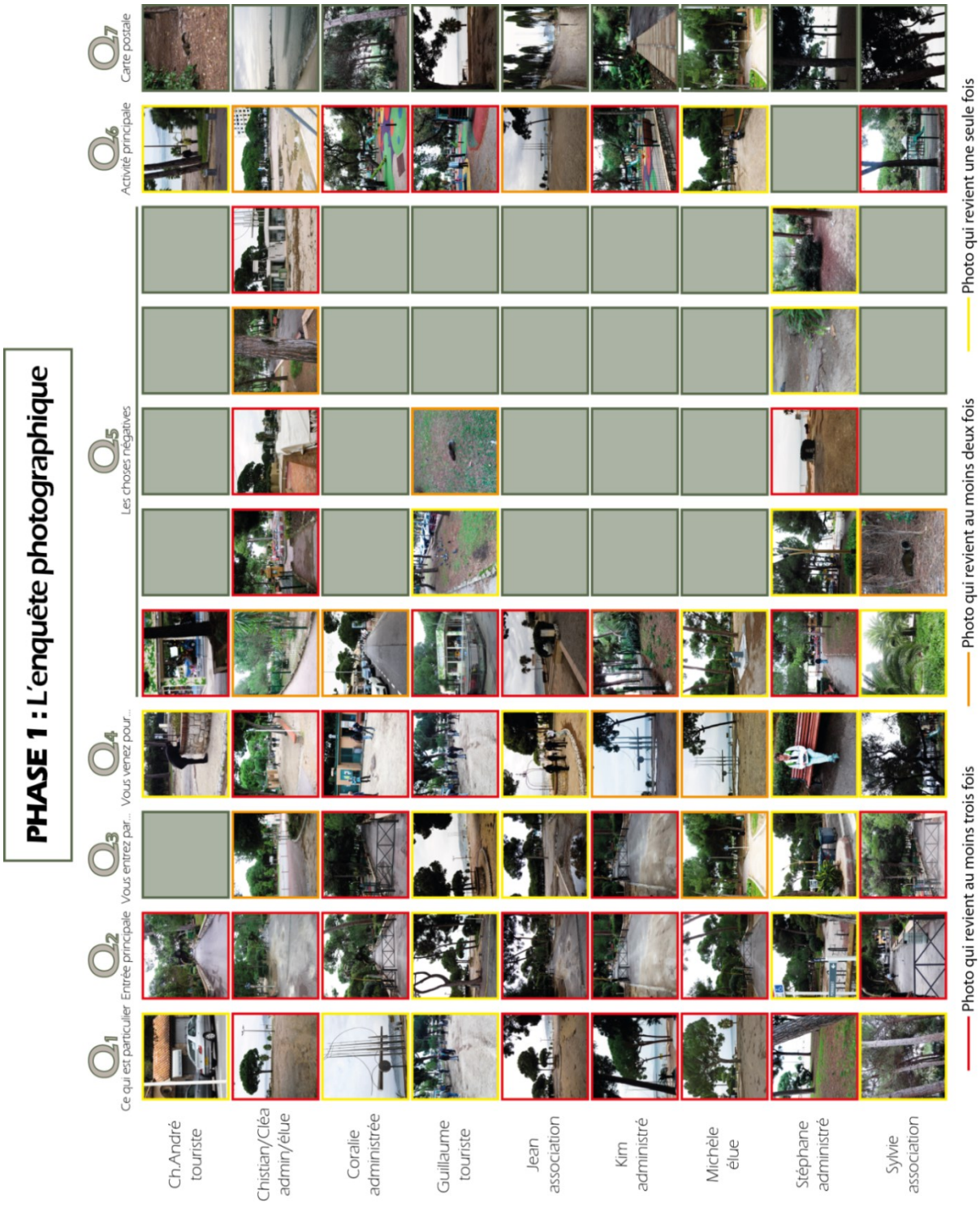

Figure 77 : Synthèse de l'enquête photographique

Ensuite, nous demandons aux participants de ne sélectionner qu'une seule photographie par question parmi le corpus. La photographie entendue comme une analyse individuelle est agrégée dans un espace de représentation collective (Mamou, 2013). Par exemple pour la question 5 (Figure 79), les éléments perçus comme négatifs à la Pinède de Juan-les-Pins sont passés en revue puis hiérarchisés en fonction de l'importance qui leur est accordée par le groupe de participants. Cela permet au gestionnaire de déceler les éléments rejetés ou devant être améliorés (Michelin, 1998). En demandant de choisir une photographie représentative de la Pinède de Juan-les-Pins pour l'ensemble du groupe, cet atelier incite au débat. Il est possible de détecter les conflits et les divergences entre les acteurs ainsi que leurs ententes et leurs connivences pour mieux les connaître et mieux les appréhender. Les photographies sont placées au cœur de chaque conversation. Chacune d'elle fait émerger une parole qui laisse à chaque participant l'occasion de s'exprimer et d'alimenter un intérêt collectif (Mamou, 2013). Dans notre cas, quatre types de discussion se distinguent :

1) certaines photos éclairent les parties sur la réalité du terrain et permettent d'en apprendre davantage sur les responsabilités des différentes parties ;

Extrait question 5 :

Elue : Les extractions des cuisines !

Association A : C'est incroyable qu'on puisse autoriser cela.

Elue : Ce n'est pas autorisé c'est toléré, mais on est bien d'accord.

Association A : Avant c'était encore pire, avec les poubelles. Quand c'est plein au mois d'aout !

Administré 40 *:* C'est presque la période où les services techniques devraient être sur le coup mais on dirait que c'est l'inverse.

Association A : Antibes est une des villes les plus riches de France !!!

Elue : C'est la moitié du budget de Cannes quand même !

2) elles conduisent les participants à partager leurs connaissances et à expliquer les problématiques de la Pinède de Juan-les-Pins ;

Extrait question 5 :

Administré 40 **:** On est tous d'accord sur les écureuils.

Administré 27 **:** Je ne peux pas dire si je suis d'accord ou pas je ne connais pas le problème.

Administré 40 **:** Ah bon !

Touriste 26 **:** L'idée des écureuils dans la pinède c'est plutôt bien…

Association **:** Pourquoi c'est négatif, c'est une espèce exotique qui a été ramenée d'Asie par un particulier et qui a lâché ça dans son grand jardin au cap d'Antibes et à la villa Thuret y a un panneau explicatif, il y a un programme d'éradication et de suivi de ses populations car c'est un très gros problème.

3) le débat est animé, parfois vif, entre les participants qu'il s'agisse de types d'acteurs différents, par exemple entre élu et association, ou du même type d'acteur comme entre nos administrés ;

Extrait question 5 :

Association A **:** Oui mais c'est le touriste qui est important !

Association B **:** Non mais il n'y aura plus de pins à la pinède, si vous les laissez agir !

Association A **:** Non mais attendez ! Vous voulez intéresser les enfants à la nature, ça… ça les intéresse et si ! S'il y a rien, ils en ont rien à faire.

[…]

Administré 40 : Il faut plus d'informations !

Association A **:** Attention on n'est pas dans un espace naturel d'enfer, les gens viennent là c'est pour leur plaisir !!!

Administré 40 **:** Justement pourquoi ne pas regagner en biodiversité.

4) enfin, en passant par le biais de la discussion, où émergent accords et désaccords, le groupe parvient à sélectionner une photographie par question. Cela permet d'obtenir une vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins par un consentement.

Extrait question 7 :

Animateur : Donc on est d'accord sur cette photo car on voit les pins et le bord de mer, donc on note cette idée et en même temps ça fait ressortir les activités, ce qui était ressorti des différentes photos que sont l'emplacement du jazz à Juan et de la pétanque donc à travers la photo on voit les éléments de nature et des activités, la photo est très parlante.

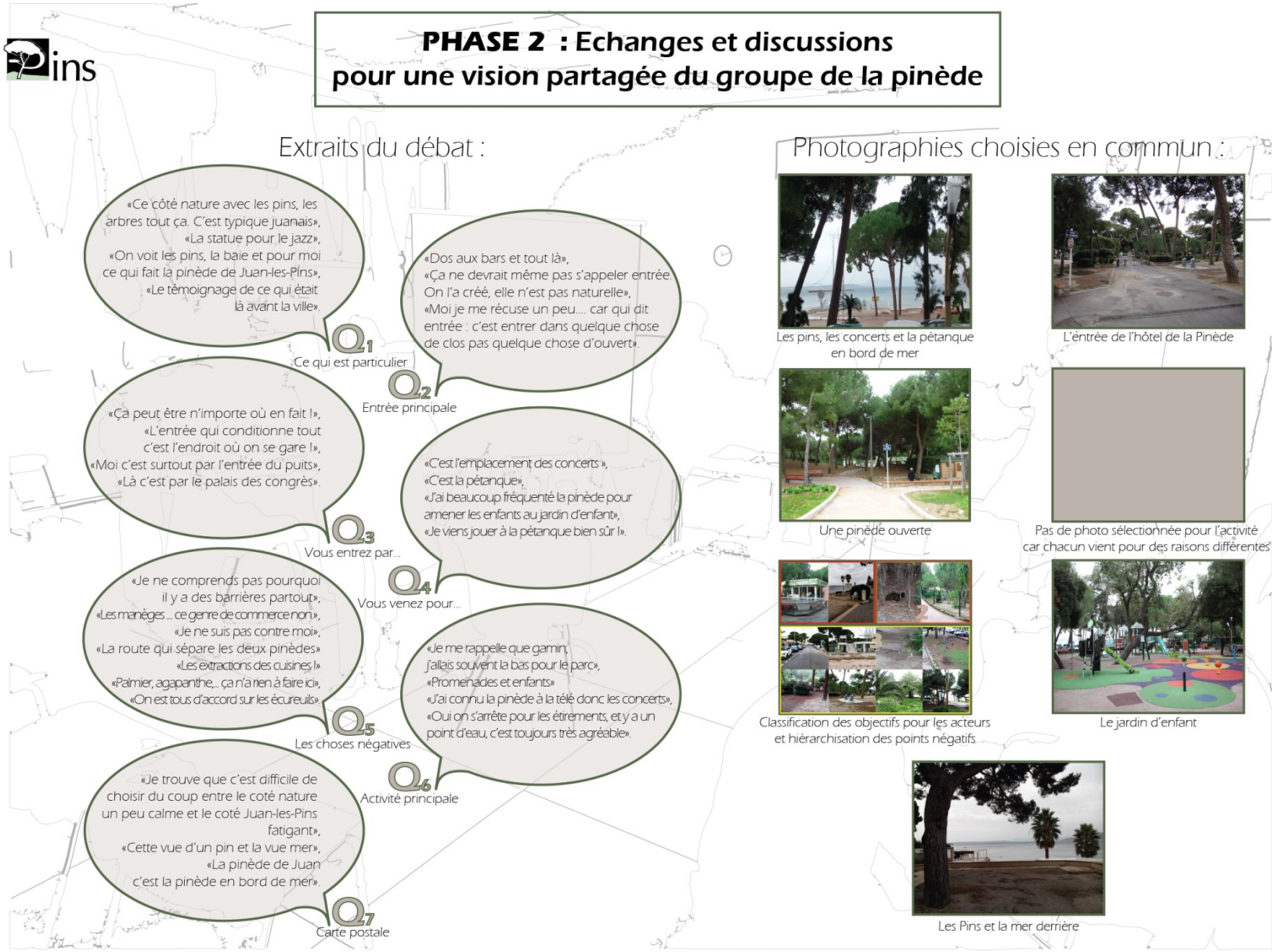

Figure 78 : Synthèse de la discussion

7.2.2. Appropriation des informations de l'atelier pilote PINS

Le « chorème » est utilisé comme outil d'analyse spatiale pour décrire les caractéristiques (Voiron et Chéry, 2005) de la Pinède de Juan-les-Pins pour expliquer les localisations, les processus et les relations (Mérenne-Schoumaker, 2002).

Il s'agit d'un modèle graphique dont les caractéristiques sont la simplification, l'interprétation et la formalisation révélant une vision d'ensemble (Lardon et Capitaine, 2008) des pratiques et des usages. Il a trois intérêts fondamentaux (Lardon et Piveteau, 2005) :

- il sert à construire un raisonnement sur l'espace en explorant les représentations spatiales pour en comprendre l'organisation ;
- il permet d'interpréter les stratégies, d'expliquer les visions du territoire et d'expliciter les facteurs de blocage des acteurs en faisant émerger les enjeux ;
- il crée des propositions d'actions compatibles avec les contraintes et les ressources du territoire.

Cette analyse spatiale s'attelle à démêler la complexité des dynamiques entre les objets géographiques, à révéler les structures spatiales et les processus qui les produisent (Bavoux, 2010) pour faire émerger l'organisation, le fonctionnement et les représentations spatiales du territoire ainsi que les attentes des différents individus (Dubus *et al.*, 2015). Le « chorème » est un outil de spatialisation qui permet d'exprimer l'organisation spatiale et fonctionnelle (Lardon et Capitaine, 2008) de l'espace vert. Il tend à révéler sa complexité ainsi que les connaissances acquises lors de l'atelier. En effet, il correspond à des lois de l'organisation spatiale comme les maillages et treillages, les dissymétries, les gravitations, les fronts et les affrontements, les interfaces et les synapses (Brunet, 1992). C'est un langage commun créé à partir d'un alphabet de chorèmes élémentaires dont les combinaisons rendent compte des organisations spatiales (Lardon et Piveteau, 2005). Cet alphabet est simplifié dans une grille, répertoriant les sept principes organisateurs de l'espace qui répondent à des problématiques d'aménagement des territoires (Figure 80). Elle est divisée en deux volets : les chorèmes de structure, c'est-à-dire les objets spatiaux et les chorèmes de dynamiques représentant les processus spatiaux. Dans notre travail, nous appliquons cette grille de lecture afin de faire émerger l'organisation spatio-fonctionnelle de la Pinède de Juan-les-Pins (Figure 81).

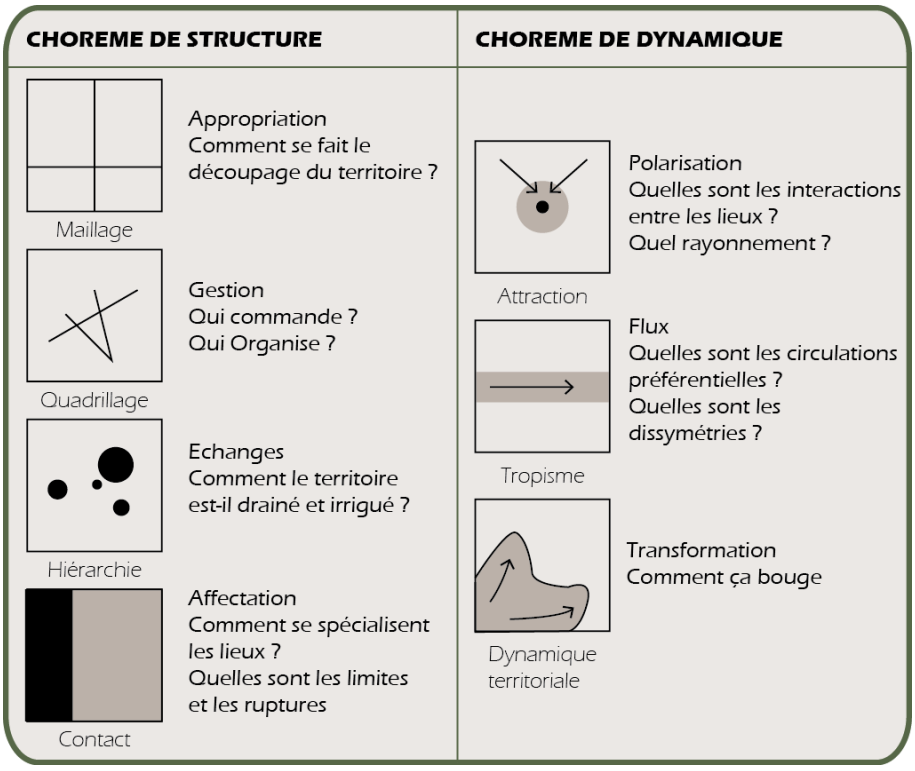

Figure 79 : Les sept principes organisateurs (selon Lardon et Piveteau, 2005)

Par cette analyse spatiale (Figure 81), les principes organisateurs définis par les participants sont mis en avant et interprétés pour aider le gestionnaire dans ses choix de gestion. En effet, la Pinède de Juan-les-Pins semble se découper en quatre zones distinctes clairement identifiées par le groupe : la mer, la Pinède bord de mer, la Pinède intérieure, la ville. Elles sont quadrillées par des axes de circulation :

- un axe qui entoure la Pinède, caractérisé par une circulation routière faisant office de séparation entre la zone de bord de mer, la Pinède intérieure et la ville ;
- trois axes piétonniers permettent de circuler dans la Pinède dont un drainant les individus de la ville à la mer, un qui irrigue la Pinède et un dernier qui se situe le long du littoral.

D'après les commentaires des participants ce découpage fait de la Pinède un lieu essentiellement de passage. Ils identifient une entrée principale même si toutefois ils émettent des réticences vis-à-vis de cela car ils semblent vouloir un espace vert ouvert, où il est possible de circuler librement et de toute part.

Extrait question 3 :

Association A : On voit bien que c'est le prolongement de la ville par rapport à ce qui existe aujourd'hui. C'est comment faire arriver les gens

du centre-ville, comment les faire traverser par cet espace-là, pour moi c'est juste un axe pour traverser, pas forcément pour faire découvrir quelque chose.

Administré 27 : Ouais voilà.

Elue : Mais l'intérêt d'un tel espace ce n'est pas simplement pour en faire un axe de passage.

Administré 40 : Ca dépend les fonctions : ou tu peux traverser ou tu te balades.

Touriste 26 : Pour traverser on n'a pas besoin d'y rentrer à la rigueur on pourrait passer par les deux extérieurs.

Association A : Ouais mais ça va plus vite quand même.

Touriste 26 : Tout dépend si on va au cap, on part là où les gens sont garés c'est plus rapide.

Association B : Pour apporter un éclairage historique, cette traversée a été conçu par Massé avec le lotissement qui a été fait à la fin du XIXe, ça s'appelait la promenade […] l'idée c'était comme vous dites que ça parte de la ville et que ça remonte et à l'époque ça allait jusqu'en haut et les gens se promenaient quoi.

Animateur : La question 3 qui était : prenez en photo l'endroit par lequel vous entrez ?

Administré 27 : Moi je n'ai pas fait de photo.

Animateur : Tu n'entres pas dedans ?

Administré 27 : Non, c'est parce que ça peut être n'importe où en fait !

Animateur : D'accord, parce que ça peut être n'importe où, c'est-à-dire ?

Administré 27 : La question d'avant (Q2) c'est dans le cas où je dois définir une entrée mais pour moi il n'y en a pas !

Administré 40 : Ça revient à l'idée d'un espace ouvert, d'ailleurs, c'est beaucoup mieux, pour éviter d'être muré, d'être cantonné là. […]

Concernant les spécialisations de la Pinède, les participants semblent d'accord sur le fait qu'il s'agisse d'un espace vert à vocation sociale et culturelle, grâce à la présence d'une aire de jeux et d'un manège, des terrains de boules et des concerts en période estivale. Ils parlent aussi des plages privées qui bordent la Pinède en évoquant particulièrement la présence incommodante des extracteurs d'air de leurs cuisines. Leurs discours fait référence aux

touristes qui fréquentent le manège. Cependant, il semble que certains participants souhaitent mettre en avant la Pinède en développant une orientation plus environnementale qui s'oppose, d'après leurs dires, à ce développement d'activités ludiques gérées par des privés.

Extrait question 5 *:*

Touriste 26 : Les manèges ça c'est moi, alors bien sûr par rapport à mes critères, pour moi c'est négatif parce que d'accord on cherche à ce que la population réintègre cet espace, se réapproprie l'espace mais pas avec ça, avec un jardin d'enfant parce que c'est un lieu de partage etc… mais ce genre de commerces moi non.

Touriste 27 : C'est mettre du privé dans du public.

Association A : Je ne suis pas contre moi, ça me dérange pas trop.

Administré 40 : Pour moi car j'ai aussi pris cette photo, ça devrait être à l'extérieur dans cette zone on peut mettre du loisir oui ! Mais en périphérie de la zone naturelle ou en tout cas ce qu'on a envie qui reste naturel […]

Le chorème présente l'espace tel qu'il est vécu, déterminant les enjeux socio-spatiaux de l'espace vert. Le gestionnaire peut appréhender la manière dont il est pratiqué et approprié par les différents acteurs du territoire. Le gestionnaire peut ainsi relever les différences entre la réalité et ce qui est voulu par les décisionnaires. Par exemple, les participants identifient l'entrée principale de la Pinède de Juan-les-Pins à des endroits tous autres que celle préalablement décidée par les décisionnaires. En effet, dans le projet d'aménagement défini par les décisionnaires, l'entrée est à l'opposé de celle déterminée par nos participants. Ainsi, le chorème localise les fonctionnements et les dysfonctionnements de l'espace vert en question fournissant des informations importantes au gestionnaire qui pourra réviser ses actions en conséquence. L'atelier pilote proposé est orienté, d'une part, sur l'action et l'évaluation des politiques d'aménagement et, d'autre part, sur le fait de pouvoir prédire les attitudes en fonction des éléments structurants le paysage (Lelay *et al.,* 2005). En effet, les participants émettent certaines attentes fournissant ainsi des indications en matière d'aménagement et d'organisation spatiale. La présence de l'ensemble des acteurs du territoire permet ainsi de mutualiser les connaissances et les compétences pour définir une vision partagée par le groupe de la Pinède à partir de son histoire, de ses enjeux politiques et de ses caractéristiques spatiales, environnementales et économiques.

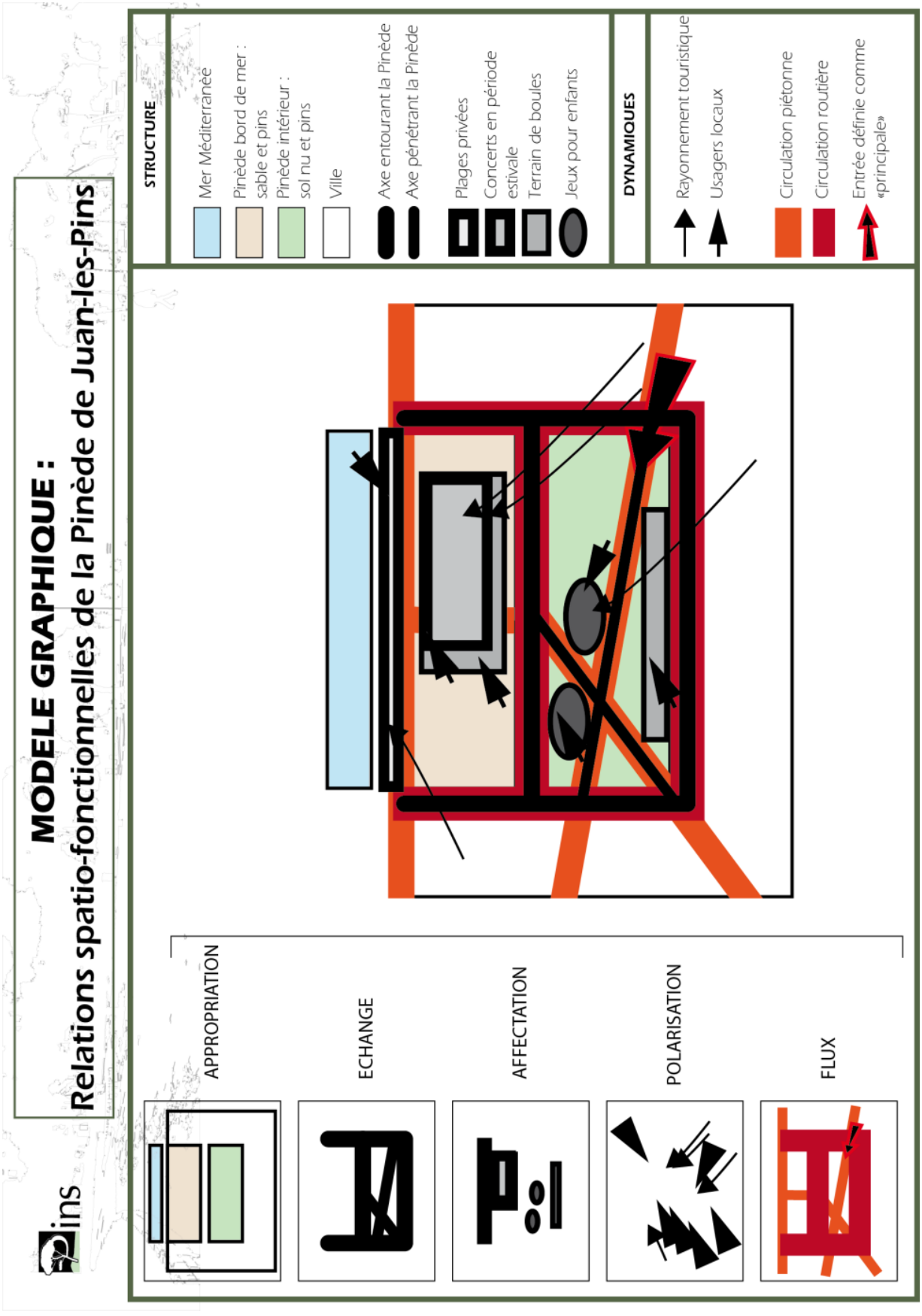

Figure 80 : Relations spatio-fonctionnelles de la Pinède de Juan-les-Pins

Cet atelier pilote aborde le paysage sous l'angle de l'observation, c'est-à-dire en tant qu'objet, et sous l'angle de l'action, c'est-à-dire en tant qu'instrument dont l'intention est de créer quelque chose lors d'une application spécifique. La photographie est placée au centre de ce protocole pour faciliter le partage des connaissances et stimuler la collaboration. Cette démarche impose une conception d'ensemble dont l'intention est d'améliorer la qualité des processus de décision. Grâce à cette expérimentation nous concluons que la modélisation aide le géographe à expliciter le territoire, ses acteurs et son espace en devenant un « analyste » soucieux des mouvements, des actions et des aspirations de la société civile en réunissant des méthodes de production d'images (Piot, 2007).

7.3. L'atelier pilote VERT

Ce travail s'attèle à expérimenter une gouvernance dans le cadre de la gestion durable des espaces verts du quartier Ouest Résidentiel d'Antibes Juan-les-Pins par le biais d'une procédure participative de co-construction d'une cartographie numérique. Sa réalisation en collaboration avec différents acteurs du territoire présente trois avantages (Javelle, 2013) :

- chaque individu s'approprie le territoire en accomplissant un acte citoyen envers la collectivité sous forme d'une rencontre conviviale,

- le résultat est gratifiant pour les participants car ils observent les modifications apportées en ligne et peuvent générer puis imprimer le plan de la ville auquel ils ont contribué,

- chacun améliore la connaissance des usages et des pratiques dans les espaces verts en entrant des informations dans une base de données jointe à la carte.

Cette cartographie participative ou cartographie de l'habitant, pour celui qui en fait l'usage (Palsky, 2013), s'impose en tant que projet commun de constitution d'un savoir géographique face auquel les géographes ne peuvent être indifférents selon Didier-Fèvre et Noucher (2013). En effet, ses méthodes et ses concepts proposent une approche réflexive dépassant la simple dimension utilitaire des cartes (Palsky, 2013). Il ne s'agit pas seulement de collecter des données mais également d'apporter une critique sur les finalités des systèmes étudiés, sur la construction des modèles et sur la validation des résultats, amorçant un changement culturel vis-à-vis de l'information mobilisée, analysée et critiquée (Joliveau, 2011). Ce type de carte

est apparu, en 2007, lorsque *Google Maps* met à disposition une extension permettant aux utilisateurs anglo-saxons d'intervenir sur les données relatives à un lieu, par un moyen simple et gratuit, et de corriger les erreurs de la base de données (Palsky, 2013). Les usagers de cette information sur internet à travers le géoréférencement sont désignés par le Géoweb 2.0 où l'utilisateur participe et collabore au contenu en créant de l'information géographique et en mettant en ligne des photographies ou des vidéos, en modifiant le plan de son quartier ou encore en partageant un itinéraire grâce à des applications de géolocalisation (Joliveau *et al.*, 2013). Dans notre travail, nous utilisons les bases de données d'OpenStreetMap (OSM), une organisation collaborative en ligne, qui collecte des données afin de créer des cartographies libres et détaillées du monde entier. Les fonds de carte réalisés présentent un seuil technologique élevé grâce à l'enregistrement de signaux GPS, accompagnés d'un relevé de diverses informations, par exemple le nom des rues, transformées en données de carte puis intégrées dans une base communautaire dont le rendu final est un dessin (Palsky, 2013). Ici, la cartographie numérique est étudiée à travers une procédure participative afin de voir comment elle peut contribuer à favoriser la participation de chacun. Nous émettons l'hypothèse que :

1) le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) comme les smartphones ou les GPS, et les outils du numérique constituent des clés indispensables au transfert de connaissance entre acteurs du territoire. Ils permettraient au citoyen de faire remonter ses lectures de l'espace et ses attentes spatiales et d'autre part, au géographe de fournir le sens d'un espace (Dubus *et al.*, 2010).

Cela nous permet de prétendre à la diffusion d'un outil de cartographie numérique adéquat dans un dispositif participatif pouvant améliorer l'accès à la participation. De plus, la base de données associée à la cartographie numérique nous permet d'entrer des informations sur la structure et les dynamiques de nos espaces verts en lien avec les problématiques de gestion durable. Ce dernier atelier pilote présenté ici est réalisé sur deux matinées. La première s'ouvre au parc Exflora et la seconde dans une salle de réunion à la maison des associations de la ville (Figure 82) :

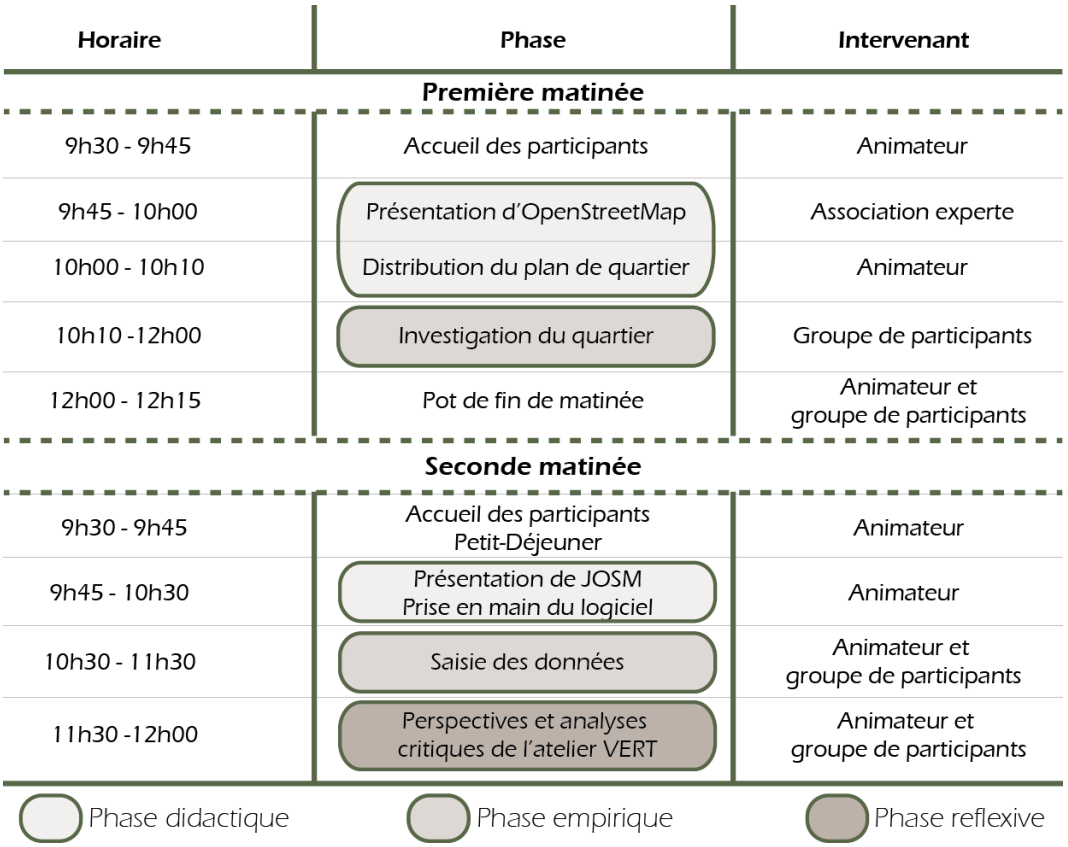

Figure 81 : Programme de l'atelier pilote VERT (d'après le modèle de (Bedu, 2010))

7.3.1. Les étapes de la cartographie collaborative

L'atelier pilote de cartographie collaborative se déroule en trois étapes distinctes : la réalisation d'une Cartopartie, l'entrée numérique des informations recensées sur le terrain, la création d'une carte thématique.

Pendant la Cartopartie (Figure 83), les participants se déplacent dans le quartier avec un fond de carte OSM en format papier afin d'y noter les informations demandées de localisation et de description. Sur le terrain, le papier est préféré aux smartphones ou aux tablettes numériques, car il permet à tous les individus de participer, notamment pour les moins expérimentés au niveau des nouvelles technologies ou pour les individus ne possédant pas d'appareil. De plus la feuille favorise la prise de note en offrant la possibilité aux participants de crayonner, de griffonner ou encore de raturer les éléments sur le fond de carte. Cette Cartopartie a pour but de référencer trois catégories d'informations :

- les types d'espaces verts (jardin d'enfant, parc, bois, prairie, rond-point…),

- les systèmes d'arrosage (système par aspersion, goutte-à-goutte, tuyau d'arrosage, présence d'eau potable ou non, présence de robinets ou de fontaines…),
- les caractéristiques des massifs (arbuste, arbre, fleur, haie, gazon, végétation méditerranéenne ou non…).

Figure 82 : Synthèse de la Cartopartie

Par la création d'informations géolocalisées, nous améliorons la connaissance des espaces verts, leurs modes de gestion et d'intervention. En effet, en proposant une cartographie sur le thème de la végétation et de l'eau, nous répondons à l'un des axes de la future programmation de gestion du service, visant à intégrer les préconisations en matière d'utilisation d'espèces moins consommatrices en eau et à la surveillance des fuites. L'objectif est d'étudier les

espaces verts d'un point de vue spatio-organisationnel afin de hiérarchiser les priorités d'action pour le gestionnaire. A l'issue de cette investigation de terrain, les informations recueillies par chacun des participants sont entrées de manière numérique pour co-construire collectivement une cartographie en fonction de ce qu'ils ont observé (Figure 84).

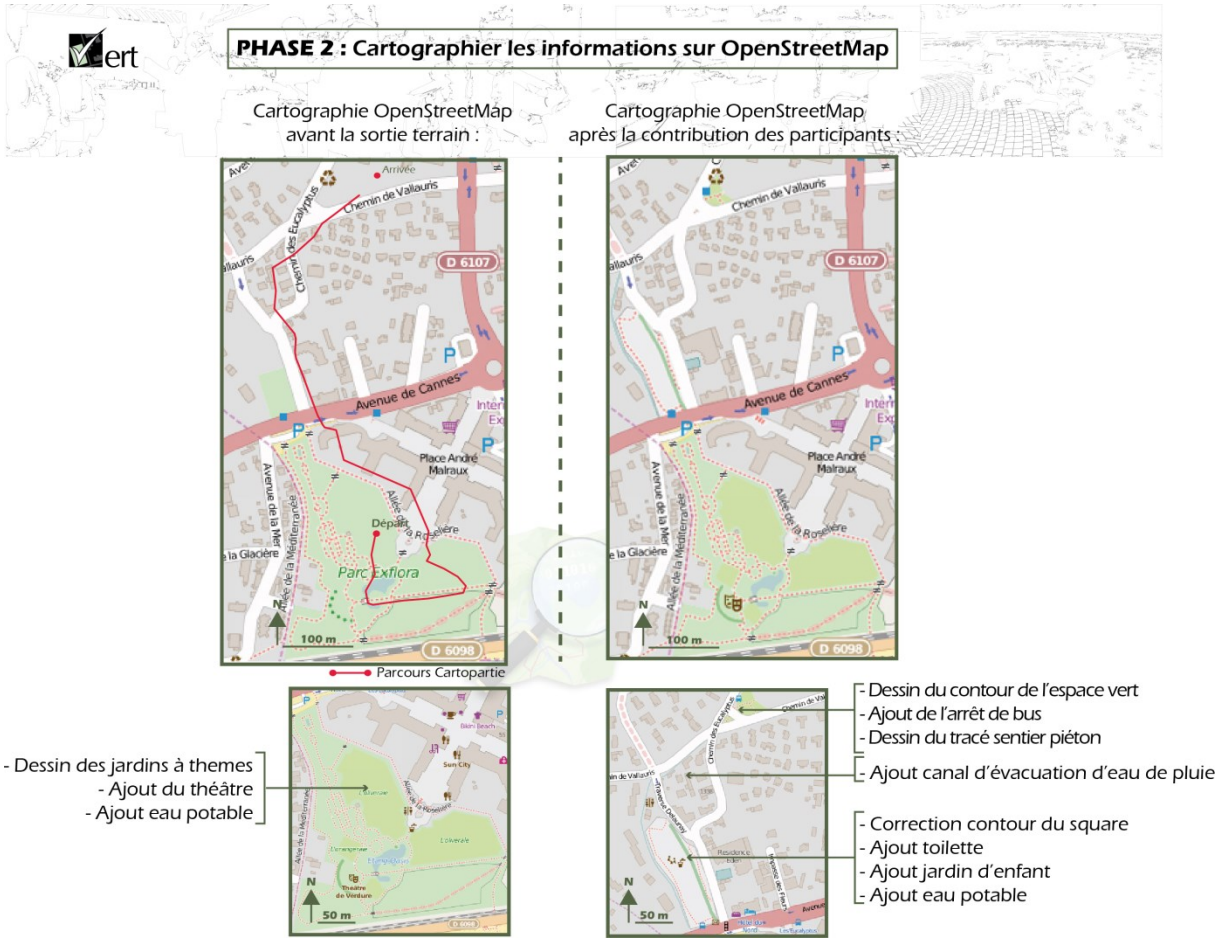

Figure 83 : Cartographie des informations

Pour ce faire, OSM propose d'utiliser JOSM, un éditeur Java (langage de programmation), qui permet d'éditer et saisir les informations recensées sur le terrain. Grâce à ce logiciel nous importons un fond de carte OSM, où toutes les informations entrées antérieurement par les internautes y apparaissent. Nous pouvons supprimer, modifier et ajouter les nouveaux éléments. Ils sont nommés « objets » et symbolisés par des points jaunes, c'est-à-dire des « nœuds », possédant des informations de la carte et des coordonnées (Figure 85). Lorsqu'un nœud est seul, il représente un objet ponctuel, tel qu'un arbre ou une poubelle. Lorsqu'ils sont reliés entre eux cela représente des éléments linéaires comme des chemins ou des rivières. Si nécessaire, les directions sont matérialisées par des flèches rouges indiquant le sens de circulation ou de la pente. Quand l'ensemble relié est fermé, une surface est créée comme un

rond-point, une aire de jeu ou encore un terrain de pétanque. Enfin, les nœuds peuvent indiquer des « relations », c'est-à-dire grouper plusieurs objets entre eux. Chacune de ces formes est associée à des informations afin de préciser leurs caractéristiques. Pour assurer une cohérence dans les données recensées au niveau mondial, OSM a mis en place une nomenclature appelée « Tag ». Elle est constituée d'une ou plusieurs « Clé » et « Valeurs » pour qualifier un objet. La « Clés » représente un attribut de l'objet et la « Valeur » est la description de la « Clé ». Leurs choix doivent correspondre au dictionnaire OSM. L'exemple ci-dessous indique que pour l'objet sélectionné en rouge, deux « Clé » et « Valeurs » sont définies (Figure 85) : *leisure* + *park,* comprendre « loisir + parc » pour identifier des zones vertes gérées par une municipalité donc des espaces verts et *name* + Square Henri Delaunay pour lui donner un nom.

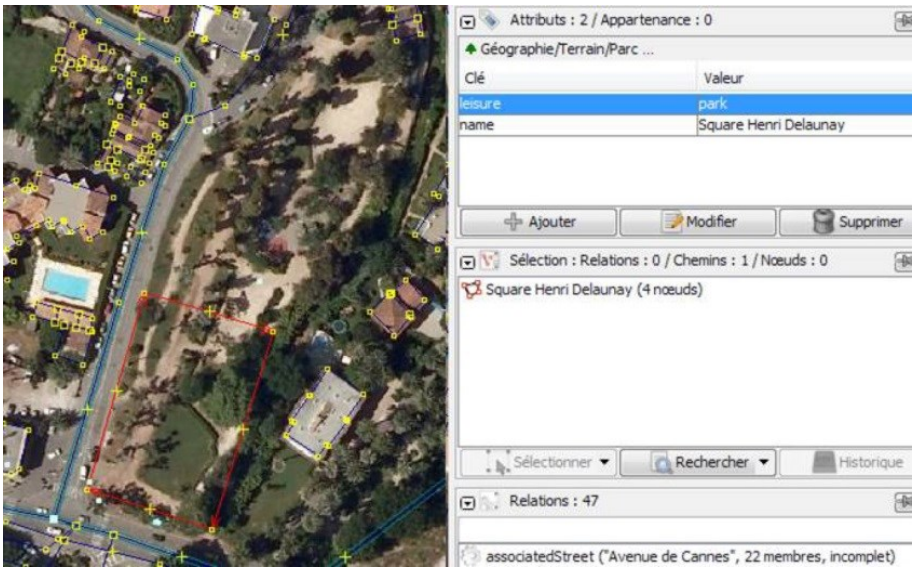

Figure 84 : Présentation du TAG

Une fois les objets tracés et « taggués », le travail est envoyé à OSM qui validera ou non les informations après les avoir faites vérifier par d'autres contributeurs. Cependant, l'ensemble des informations n'apparaît pas directement dans leur interface. Pour obtenir une carte avec les données du groupe, il faut changer de logiciel. UMAP permet de créer des cartes thématiques en ligne : ici, sur la végétation et les systèmes d'arrosage dans les espaces verts du quartier Ouest Résidentiel d'Antibes Juan-les-Pins. Une cartographie interactive est réalisée et partagée en ligne. Les informations saisies dans ce logiciel sont formalisées par des icônes, des couleurs et des options d'affichage. L'exemple ci-dessous montre les informations relatives à l'objet représenté par un polygone vert concernant son intitulé, son système d'arrosage et sa photographie (Figure 86).

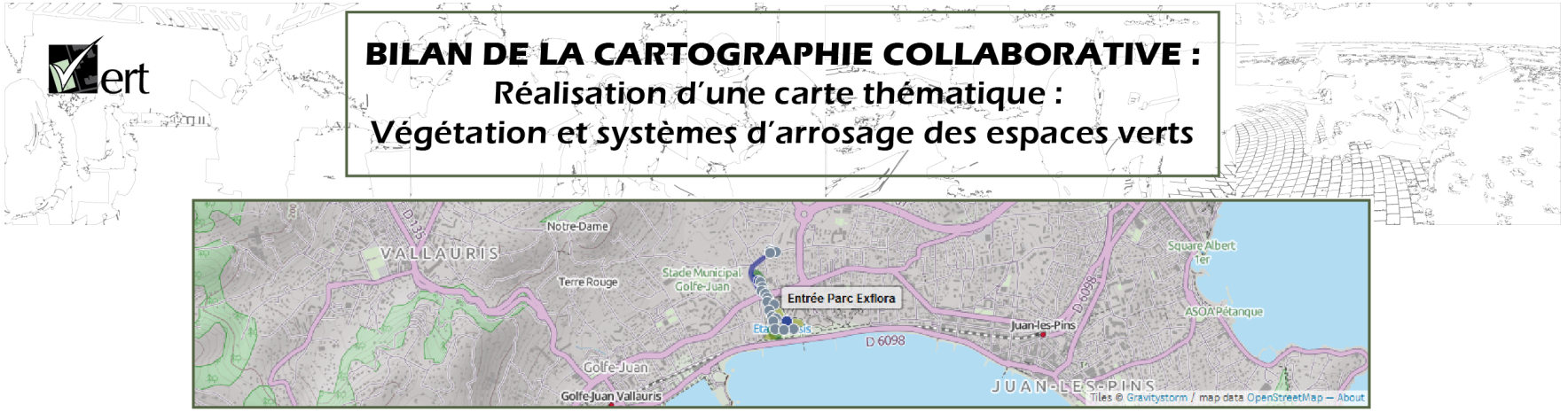

Carte web :

Cartographie thématique réalisée grâce à Umap, outil d'OpenStreetMap.

Il s'agit d'un logiciel open source qui permet de créer des cartes personnalisées et interactives sur le web que nous pouvons partager. Ainsi nous améliorons la communication entre les acteurs du territoire.

Lien pour visionner la carte sur Umap :
http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/vert_37541#16/43.5729/7.0887

Un clic sur un élément pour faire apparaître les informations dans la fenêtre latérale : descriptions, photographies, liens...

Figure 85 : Cartographie UMAP

Ces trois étapes engendrent la création d'un travail, entièrement réalisé collectivement. En effet, du terrain à la cartographie thématique, les informations sont recensées, positionnées, renseignées et problématisées par tous les participants de l'atelier.

7.3.2. Appropriation de la cartographie collaborative

Une fois les étapes techniques de la cartographie collaborative décrites, nous commentons son déroulement et la manière dont les différentes parties se sont appropriées les informations issues de ce travail de groupe.

Lors de la Cartopartie, les participants sont libres de se déplacer dans le secteur sélectionné. Une entraide s'est mise en place pour parvenir à se repérer dans l'espace et localiser les éléments sur la carte (Figure 87). L'une des associations présente a apporté des documents d'informations sur la construction du parc Exflora qu'elle a partagé avec l'ensemble des participants. Cela a permis une meilleure compréhension du choix des espèces floristiques réalisé et sur le choix du type d'arrosage pratiqué, alors critiqué jusqu'ici.

Figure 86 : Entraide des participants sur le terrain

L'atelier semble être un « jeu », où tout est repérable et localisable. Deux personnes ont indiqué sur le plan des informations supplémentaires en fonction de leurs préoccupations telles que les corbeilles de poubelles dans les espaces verts. Ils soulèvent des questions sur leur ramassage et leur emplacement, notamment à propos des conteneurs à l'entrée du parc Exflora jugés déplaisants au niveau du paysage. Par ce travail de groupe, la thématique proposée de gestion de l'eau et de la végétation, essentiellement axée sur les impacts environnementaux, évolue ainsi vers l'intégration d'un volet social lié à l'usage et à la

représentation des espaces verts du secteur. Lorsque nous faisons le bilan des informations recueillies nous remarquons qu'elles sont axées sur la localisation des éléments urbains et « naturels », sur les modes d'arrosage et sur les types d'usages dans ces espaces verts.

Lors de l'étape d'entrée numérique des informations recensées sur le terrain sur la plateforme OSM, la totalité de ces informations n'a pas pu être recensée par manque de temps. La durée accordée à l'enseignement des logiciels (Figure 88) a été sous-estimée car certaines personnes ont éprouvé des difficultés à intégrer le fonctionnement du logiciel. En revanche, grâce à l'accès en ligne de la cartographie, deux personnes, qui avaient exprimé leur satisfaction vis-à-vis de cette nouvelle expérience, ont terminé le travail de manière indépendante. La vocation empirique de l'atelier pilote VERT donne la possibilité de se rendre compte des difficultés de mise en œuvre et de transmission des savoirs dans le but d'améliorer le protocole tout en révélant un certain engouement chez les acteurs du territoire pour leur participation à un projet commun.

Figure 87 : Seconde matinée VERT

Cette cartographie collaborative numérique a donc pour ambition d'impulser une dynamique participative au sein des services et de mobiliser les administrés au quotidien. Pour ouvrir à une pratique plus généralisée, il est envisageable d'installer un accès libre sur le site de la ville où il serait possible de trouver une interface OSM. Cela pourrait avoir plusieurs avantages :

- un accès aux données par l'ensemble des acteurs du territoire, un développement de la participation au sein de la commune ;
- une transparence sur le travail réalisé par le service ;
- un sentiment de responsabilité pour les administrés envers leur ville.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie régionale de développement des services numériques souhaitant, d'une part, développer des actions en direction de la médiation numérique et de l'appropriation citoyenne de ces outils et services pour favoriser leur capacité d'agir grâce à l'innovation numérique et, d'autre part, à s'engager dans l'ouverture des données publiques au service de la vie citoyenne, au dynamisme de l'innovation, de l'information et de la modernisation des administrations (www.regionpaca.fr, 2014). Par le biais de la cartographie numérique, le gestionnaire peut aussi compléter ses propres bases de données et les importer dans un Système d'Information Géographique (SIG) afin de traiter les informations. Le SIG est un outil informatique dont les manipulations lui permettent diverses actions telles que (Masson-Vincent *et al.*, 2013) :

- représenter des objets et leurs caractéristiques ;
- administrer, analyser et visualiser des données localisées dans l'espace ;
- combiner et associer les objets géographiques d'un territoire et ses enjeux par un rendu cartographique.

L'association des SIG et de la cartographie participative est appelée « Public Participation GID » aux Etats-Unis (Craig *et al.,* 2002 dans Joliveau *et al.*, 2013). Ils proposent deux manières d'aborder cette union :

- de l'expert vers le non-expert tel le citoyen. Le SIG est envisagé par une organisation telle une commune dans le but de supporter un processus participatif ;
- de l'habitant vers le géographe. Le SIG est envisagé dans le but d'être développé par, pour ou avec les citoyens afin de leur assurer un accès facilité aux données et donc favoriser leur implication dans les débats locaux (Joliveau *et al.*, 2013).

Ainsi, c'est un moyen de « redistribution des rôles et des compétences entre experts et profanes, citoyens et décideurs pour retracer de nouveaux modes de collaboration » (Goodchild, 2009 dans Joliveau *et al.*, 2013).

Synthèse

La cartographie numérique spatialise les informations grâce au géoréférencement des éléments observés sur le terrain et représente un outil d'aide à la réflexion (Scarwell et Franchomme, 2004) grâce à la mutualisation des compétences des différents acteurs du

territoire. Ici encore, le paysage est considéré à la fois comme un objet regardé et parcouru, et comme un instrument dans l'intention de créer une cartographie collaborative dont les données sont accessibles à tous. Cet atelier a donc permis de construire et tester un protocole de co-construction que nous proposons d'évaluer tout comme les deux autres ateliers OSA et VERT.

CHAPITRE 8 : Analyse critique de l'expérimentation de la participation

8.1. Retour sur le travail réalisé

La réalisation de ce travail de recherche a pour objectif d'accompagner le SPNUC à répondre aux enjeux de gestion de ses espaces verts, notamment à l'intégration et à la structuration des attentes citoyennes. C'est pour cela que nous avons choisi d'aborder la gestion des espaces verts à partir d'une approche participative. Notre travail consiste, non seulement à améliorer les connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des espaces verts, mais aussi à élaborer un outil d'aide à la réflexion pour guider le gestionnaire. Pour amorcer ce dernier chapitre, nous proposons de faire un bilan sur notre dispositif participatif en retraçant les temps forts de sa mise en place et en l'évaluant.

8.1.1. Les temps forts de la mise en place du dispositif participatif

Les avantages de la démarche de géogouvernance dans un contexte opérationnel, ici dans le cadre de la gestion durable des espaces verts, sont multiples (Masson-Vincent *et al.*, 2013) : apporter une aide à l'élaboration d'un diagnostic pour le projet, produire et partager des informations, définir des enjeux spatiaux pour les populations concernées et faire émerger les besoins et les attentes des habitants. Ce contexte intègre directement une logique de participation que nous avons définie précédemment. Toutefois, il est important de revenir sur notre itinéraire méthodologique pour exposer les différents obstacles que nous avons dû surmonter lors de la mise en œuvre d'un dispositif participatif.

En juxtaposant notre cheminement dans le projet et les étapes d'élaboration de ce travail, nous rendons compte des difficultés de sa réalisation dans la sphère opérationnelle et particulièrement au niveau de la prudence des différents acteurs du territoire vis-à-vis du principe de la participation (Figure 89).

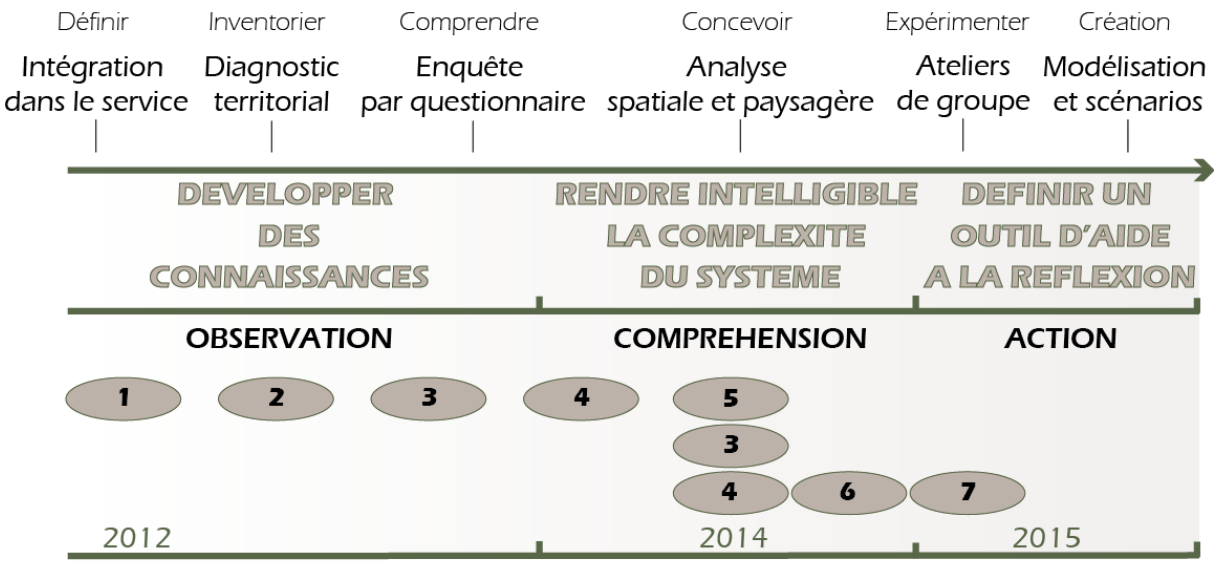

1 Intégration de la participation.

2 Distinction entre démocratie de proximité et participation.

3 Discussion avec le service pour trouver les thématiques de gestion.

4 Proposition d'un dispositif participatif lié aux ateliers pilotes.

Contraite de l'échéance électorale : reconduite du Maire garantissant une continuité politique.

5 Cependant changement de l'élu délégué au SPNUC porteur du projet ce qui entraîne un ralentissement du projet.

3 Discussion avec le service et le nouvel élu pour présenter les thématiques de gestion.

4 Proposition du dispositif participatif lié aux ateliers pilotes.

6 Mobilisation des participatants peu habitués à la pratique de la participation.

7 Expérimentation de la participation avec le lancement des ateliers pilotes.

Figure 88 : Juxtaposition de l'itinéraire méthodologique et de l'élaboration du dispositif participatif

Même si la commande du service est claire dans notre projet, le fait de mettre en place un dispositif participatif pousse à la révélation des réticences de chacun. Les agents du SPUNC nous confient qu'ils acceptent difficilement les critiques qui émanent de personnes qui n'ont aucune compétence dans les domaines concernés (Gravari-Barbas et Veschambre, 2000), par exemple en ce qui concerne la tonte des pelouses ou la taille des arbres. Ils ont le sentiment que leur métier et leur savoir-faire sont remis en cause par les critiques des administrés, ou encore que ces derniers les blâment par le biais du numéro vert (1). La différence entre la démocratie de proximité, déjà en place au sein de la mairie, et le dispositif participatif, proposé dans ce cadre, s'avère complexe à distinguer (2). Ils reprochent à la démocratie de proximité d'exacerber les égoïsmes et de replier les administrés sur eux-mêmes (Blondiaux, 2001). La participation est vue par certains agents comme un moyen supplémentaire d'approuver les caprices des administrés et non pas comme un moyen d'organiser les attentes

de chacun dans un souci collectif. Les élus quant à eux ont des réserves semblables essentiellement portées sur le fait qu'elle renforce les conflits (Bobbio et Melé, 2016), car les individus en profitent pour prendre la parole de manière intempestive (Blondiaux, 2008) par l'expression d'opinions déraisonnables (Bobbio et Melé, 2016). Ils désapprouvent les individus qui protestent continuellement contre les mêmes choses (3-4). Le citoyen aurait une vision partielle, biaisée et spontanée des problématiques de gestion (Bedu, 2010). De plus, certains déclarent que la participation n'a pas de sens si l'on considère qu'ils sont élus pour un programme et que ce programme est respecté. Malgré la reconduite du Maire, la période électorale nous contraint, en 2014, non seulement à repousser le lancement de nos ateliers, mais à (re)convaincre le nouvel élu délégué au SPNUC de travailler par une approche participative (3-4-5). Ensuite, la participation doit aussi faire face à des difficultés comme l'équilibre entre le public à satisfaire et le public à mobiliser (Petit, 2014). En effet, les administrés ont souvent le sentiment d'être mis à l'écart dans ce type de procédure exclusivement représentative (Blondiaux, 2008), ce qui impacte leur motivation à participer (6). Ils sont convaincus que les décisions sont prises à d'autres échelons, masquées sous « une série d'exercices de communication […] d'un subterfuge déployé par le pouvoir… » (Blondiaux, 2008). Enfin, certaines personnes ne souhaitent pas prendre la parole et s'autocensure (Blondiaux, 2001) pour ne pas dévoiler leurs opinions face à leurs voisins, par crainte, timidité ou désintérêt (6).

Réalisée dans ce contexte peu ouvert où l'adhésion au principe de participation semble compliquée et où les acteurs du territoire sont peu habitués à cette pratique, nous visons à faire évoluer ces comportements par le biais de l'information et de leur formation lors des rencontres participatives (Beuret, 2011). C'est pourquoi la mise en place des ateliers, dits pilotes, est apparue comme une réponse favorable à la découverte de la participation pour avancer sur les idées reçues des acteurs et les encourager à prendre part aux projets. D'un point de vue des acteurs du territoire et particulièrement pour les décisionnaires, elle permet de dépasser les réserves de chacun par la pratique d'un exemple concret. Les ateliers pilotes se révèlent être un tremplin pour faire de la participation un instrument de modernisation de la gouvernance locale. Notre dispositif participatif a donc pour but d'imposer une conception d'ensemble dans ce contexte, que nous nous devons d'évaluer pour qu'il puisse répondre à ses objectifs : améliorer la qualité des processus de décision, former des individus à la pratique de la participation et valoriser la gestion durable du territoire.

8.1.2. Evaluation du contexte d'élaboration du dispositif participatif global et comparaison des ateliers pilotes

Afin d'apprécier notre travail expérimental, nous utilisons deux grilles d'évaluation. La première concerne le dispositif participatif dans sa globalité tandis que la seconde compare nos ateliers pilotes. Ces deux grilles sont complémentaires car l'une permet de saisir le contexte de l'élaboration de notre dispositif mis en place et l'autre permet d'établir une analogie des outils participatifs testés pour analyser la portée de l'ensemble de cette procédure dans le cadre de la collectivité territoriale.

Fung (2006), spécialisé dans l'étude de la démocratie et de la citoyenneté, décrit la multiplicité des dispositifs participatifs selon trois variables, dans ce qu'il nomme le « cube de la démocratie » (Figure 90) : les critères de sélection des participants, les types d'échange et leur impact sur la décision. Cela permet de comprendre la portée des dispositifs de participation, appelé *design participatif* (Bherer, 2011), pour les qualifier et les prescrire (Fourniau, 2010; Gourgues, 2010).

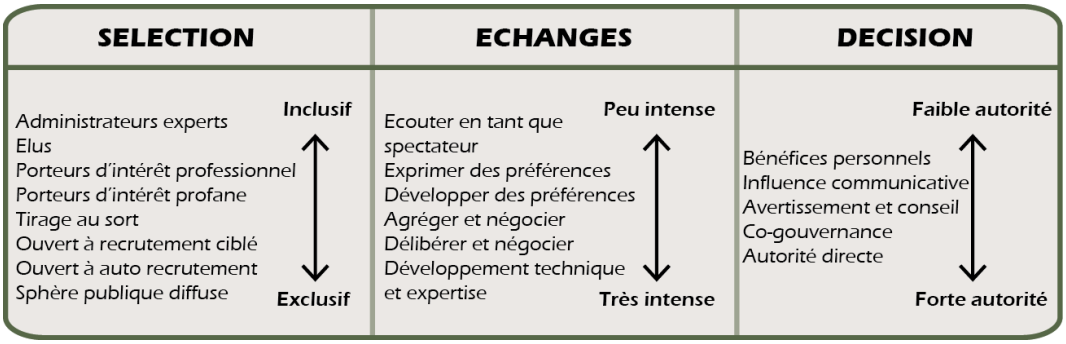

Figure 89 : Les trois continuums du cube démocratique de Fung (selon Gourgues, 2010)

Ces critères sont motivés par trois normes-types (Lardeux, 2015) : la légitimation relative à la capacité d'asseoir la prise de décision sur un accord « populaire », la justice en faisant participer les personnes concernées par les décisions et l'efficacité en améliorant les actions au terme de la participation. La prise de décision n'est ainsi qu'un aspect du dispositif tout comme l'aspect délibératif ou la présence d'une méthodologie professionnalisée (Gourgues, 2010). Nous utilisons les critères de Fung sur l'évaluation d'un dispositif participatif repris par Bherer (2011) dans une grille composée de six facteurs en lien avec l'organisation des « espaces participatifs ». Le premier facteur concerne les personnes qui participent. Il varie en

fonction du degré de représentativité souhaité. Il y a cinq mécanismes de sélection connus pour déterminer les instances participatives (Bherer, 2011):

- ouvertes à toute personne, désirant s'y présenter, de type consultatif sous forme d'assemblées publiques ;
- sélectionnées selon des catégories de participants, dont l'objectif est d'améliorer la représentativité et de susciter l'engagement des personnes les moins présentent sur la scène politique ;
- par tirages au sort, utilisés pour créer une assemblée citoyenne dont le profil respecte certaines exigences précisées pour l'occasion ;
- de jurys de citoyens, de type consensus comme les instances de quartiers qui mobilisent des administrés qualifiés de « parties prenantes citoyennes » avec non seulement les citoyens mais aussi des militants non professionnels ;
- de parties prenantes professionnelles, telles des associations organisées et engagées autour d'un enjeu précis et des experts reconnus ayant une forte légitimité.

Le second critère est en lien avec les enjeux individuels ou collectifs de la participation pour les participants. « Sont-ils concernés directement par le sujet traité, comme c'est le cas par exemple pour un individu touché par un projet d'aménagement ou pour un groupe mobilisé depuis plusieurs années autour d'une cause ? Ou s'agit-il plutôt d'une participation à un débat public large, sans effet direct et immédiat sur les personnes, comme dans plusieurs dispositifs privilégiant le tirage au sort ? » (Bherer, 2011). Leur intérêt est alors élevé s'il s'agit de traiter de leur bien commun et de leur espace de vie quotidien. Les habitants immédiats du projet peuvent intervenir de même que les groupes communautaires et les associations, engagés dans diverses causes environnementales, patrimoniales et culturelles (Bherer, 2011). Ensuite, l'aspect communicationnel est pris en considération, concernant la manière dont les acteurs du territoire interagissent entre eux en fonction du moment où l'information est divulguée et selon la nature de l'avis donné (Bherer, 2011) :

- simples spectateurs d'un échange entre les acteurs politiques sans qu'ils interviennent ;
- expression des préférences au moment où ils obtiennent l'information avec la possibilité de poser des questions et de partager leurs préoccupations ;

- citoyens qui justifient leurs préférences après s'être forgés une opinion, ou encore parce que l'organisation de l'espace participatif leur permet de modifier leurs préférences en discutant de manière poussée avec d'autres participants ;
- décision collective avec une négociation des intérêts par des agrégations de préférences distinctes ;
- délibérative, pour atteindre un consensus ou une résolution de conflit grâce à une discussion collective dans l'intention de comprendre les intérêts de chacun sur un sujet spécifique controversé.

Le quatrième élément implique le choix du sujet abordé dans le dispositif. Il oriente la portée de la participation car un thème général permet des contributions plus diverses tandis qu'un sujet très spécialisé circonscrit d'avantage l'apport informationnel (Bherer, 2011). En avant-dernier critère, nous avons la fréquence de la participation, relative à l'encadrement du dispositif. C'est la nature de l'espace participatif qui définit si les rencontres sont régulières comme pour les conseils de quartier, ou d'un nombre précis avec un processus limité dans le temps tel un sondage délibératif, ou même ponctuelles avec une assemblée publique d'information (Bherer, 2011). Enfin, le dernier critère renvoie au degré d'influence qui est pris en compte pour indiquer le niveau de la participation. Il en existe cinq différents basés sur le fait de (Bherer, 2011) :

- tirer un avantage personnel après la réalisation d'une action civique ;
- sensibiliser les autorités publiques sur une thématique ;
- s'engager moralement pour les gouvernants, car ils ont un pouvoir de recommandation,
- produire des politiques publiques en participant directement, par exemple à l'élaboration d'un plan d'action,
- avoir un pouvoir décisionnel grâce à la tenue d'un vote de type referendum.

Si nous considérons le *design participatif* du dispositif que nous proposons dans le cadre de cette thèse (Tableau 30), nous pouvons conclure que les participants sont des citoyens volontaires, prêts à expérimenter la participation dans le cadre de la gestion des espaces verts. Ils répondent à une invitation de la collectivité territoriale (élu et gestionnaire du SPUNC) rédigée par le chercheur. Nous avons proposé à une liste d'individus ciblés, sélectionnés en fonction de leur représentativité et de leur intérêt pour le thème abordé. Leur intérêt est alors élevé car il s'agit de traiter de leur bien commun et de leur espace de vie quotidien. En

fonction des outils participatifs sélectionnés dans ce dispositif, les participants ont la possibilité non seulement de réunir leurs préférences individuelles mais aussi de proposer des discussions raisonnées grâce aux informations fournies. La collaboration développée ici tend vers la création d'une vision commune d'un espace vert ou d'un projet. L'enjeu de la participation est très précis puisque nous demandons aux participants leur opinion sur la gestion des espaces verts de la commune. Toutefois, il peut sembler plus général, car nous leur demandons de parler de leurs usages et leurs représentations des espaces en question. Cependant, le sujet reste spécialisé de par son ancrage territorial dans une politique de gestion durable des espaces verts. Dans notre cas, la fréquence de la participation est limitée dans le temps. Il s'agit d'un dispositif créé pour une raison particulière, en vue de tester la participation citoyenne. Elle vise à devenir davantage fréquente et pourquoi pas pérennisée, par exemple en instaurant le dispositif dans les conseils de quartier. « Le principal pouvoir des conseils de quartier est leur pouvoir de recommandation, car la commune a un engagement moral fort à leur égard. Cet engagement se reflète notamment dans les garanties réglementaires, le budget et les postes des agents de consultation publique consacrés aux conseils de quartier » (Bherer, 2011). La force de ce dispositif expérimental est, d'une part, le bénéfice personnel apporté à chacune des parties prenantes en matière d'expérience et de connaissances et, d'autre part, la co-production d'une vision partagée contribuant activement à la mise en place d'outils de gestion pour les espaces verts ainsi qu'à une collaboration entre les acteurs mettant en avant leur sentiment d'appartenance au territoire.

Qui participe ?	Citoyens volontaires
	Recrutement ciblé
L'enjeu de la participation pour les participants	Les participants ont un intérêt direct
Comment les participants participent-ils ?	Expression des préférences
	Espace participatif qui permet de discuter de manière poussée avec d'autres participants
	Délibération et discussions raisonnées
La portée de la participation	Sujet spécialisé
Quelle est la fréquence de la participation ?	Processus limité dans le temps
	Actions ponctuelles
Quel est le degré d'influence des participants ?	Tirer un avantage personnel
	Sensibiliser les autorités publiques

Tableau 30 : Modalités de participation du dispositif participatif global d'après Laurence Bherer

Chacun des ateliers pilotes est soumis à une seconde grille de lecture, la grille de « l'action de géogouvernance », proposée par les chercheurs du groupe inter-sites « Analyse Spatiale et géogouvernance » du laboratoire ESPACE. Ensemble, ils développent une grille d'analyse de référence propre au processus de géogouvernance « introduisant les exigences spatiale, durable et démocratique, et s'appuyant sur des outils d'analyse spatiale et sur leur expérimentation dans un contexte opérationnel » (UMR espace 7300, 2015). Trois problématiques sont observées à partir de leur recherche (UMR espace 7300, 2015) :

- définir les échelles territoriales pertinentes de mise en place et de réussite du processus de géogouvernance en lien avec le choix des acteurs impliqués,
- questionner la temporalité du processus, essentiellement sur le développement de la connaissance des territoires,
- étudier les modalités et les difficultés de la co-construction d'un projet de territoire.

Un soin particulier est apporté à la dimension méthodologique de la recherche de la mise en œuvre du processus de géogouvernance et aux outils utilisés, dont l'objectif est de transmettre les connaissances établies au citoyen en les rendant intelligibles et ainsi favoriser l'aide à leur formation pour renforcer leurs compétences (UMR espace 7300, 2015). La grille permet de comparer les facteurs de contexte entre les différents ateliers pilotes afin d'évaluer les actions qualifiées de géogouvernantes auxquelles un individu participe (Tableau 31). L'ensemble des questions proposées par les chercheurs des différentes réunions du groupe « Analyse Spatiale et géogouvernance » sont reprises et regroupées en six thèmes :

- le cadre de l'action, prenant en compte les espaces concernés, le contexte et le type de l'action, les conflits d'intérêt éventuels et le rôle du géographe ;
- les relations entre les acteurs, avec les liens formels et informels entre les acteurs du territoire et leur hiérarchisation ;
- le positionnement des acteurs vis-à-vis de l'approche participative et de la connaissance spatiale produite ;
- les informations spatiales mobilisées pour la demande d'informations, de leurs natures et de leurs sources, des modalités au cours de l'action et des échanges de ces informations spatiales ;
- le retour d'expérience du géographe, concernant l'appropriation de la connaissance spatiale et son intégration par les acteurs du territoire ;
- la synthèse de l'action tel un bilan du projet avec les avancées, ratés et les blocages.

	OSA	PINS	VERT
Cadre de l'action			
Espace concerné	Plusieurs espaces verts étaient concernés : ensemble des espaces verts disponibles de la commune.	Un espace vert était concerné : la Pinède de Juan-les-Pins.	Trois espaces verts étaient concernés : Exflora, square Henri Delaunay et Ambroisie Lauvert.
Contexte de l'action	Le SPNUC et le doctorant étaient à l'origine de l'action. Le SPNUC, l'élu du service et le doctorant ont choisi les participants.		
	La thématique a été imposée par le SPNUC.	La thématique a été proposée par le doctorant et acceptée par le SPUNC.	
Types de déroulement de l'action	Les ateliers participatifs ont été réalisés avec la présence de 10 participants contactés par mail. Chacun des individus a passé un entretien individuel.		
	Atelier participatif de type *World Cafe.*	Atelier participatif de type enquête photographique.	Atelier participatif de type cartographie collaborative.
Conflits d'intérêts éventuels / à l'action	La participation a été un sujet polémique avant de démarrer. Les conflits étaient d'ordre idéologique et concernaient essentiellement un enjeu politique et social.		
	Le sujet était soutenu politiquement par l'élu du SPNUC.	Le sujet a été abordé avec précaution car une rénovation du site est prévue très prochainement. Cela pourrait révéler des contradictions entre ce qui sera dit lors de l'atelier et les futurs aménagements programmés.	Le sujet a été abordé avec curiosité dû au côté novateur de l'outil numérique utilisé pour le SPNUC.
Rôle dévolu aux géographes	Le doctorant était porteur du projet à la fois passeur de savoir, spécialiste et catalyseur avançant en toute transparence.		
Relations entre les acteurs			
Liens formels entre les acteurs	Les participants étaient en contact grâce à la mise en place d'un éditeur de texte collaboratif. Les échanges se sont effectués durant 10 semaines pendant toute la durée du dispositif participatif. Cependant, cet outil a été peu utilisé par les participants. Les échanges les plus importants ont été réalisés lors des séances d'atelier participatif.		
Liens informels entre certains acteurs	Certains participants se connaissaient en amont donc ils ont eu tendance à se retrouver en contact sur le terrain plus facilement. Le gestionnaire est resté à l'écart par rapport aux autres acteurs du territoire.		

Liens informels entre certains acteurs	Un contact a été pris hors du contexte de l'atelier participatif entre l'association venue présenter les jardins partagés, un membre du CDD CASA, l'association environnementale et l'élu de l'opposition de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Ils souhaitent voir se développer le projet sur le territoire.	Des liens privilégiés se sont créés durant l'atelier participatif entre les élus, les membres du CDD CASA et des associations présentes. Les administrés et touristes ont développé d'autres échanges moins formels.	L'ensemble des participants a été solidaire lors de la seconde phase de l'atelier participatif : géoréférencement des informations sur la plateforme numérique.
Hiérarchie entre les acteurs	La hiérarchie officielle : élu, gestionnaire, association et administré.	La hiérarchie officielle : élu, gestionnaire, association, touriste et administré.	La hiérarchie officielle : élu, gestionnaire, association et administré.
	Cependant lors des ateliers nous mettions l'ensemble des participants sur le même pied d'égalité, aucune différenciation ou favoritisme n'est fait en fonction du statut de l'acteur du territoire. Toutefois, notons que cela est facilité par le fait qu'il s'agisse d'un atelier pilote.		
Positionnement des acteurs			
Positionnement des acteurs / connaissance spatiale	Pour le gestionnaire et l'élu : les attentes étaient axées sur l'établissement d'un contexte de construction des jardins partagés et sur le choix du lieu et plus particulièrement pour cibler un quartier : pourquoi et où ? Pour les administrés et les associations : les attentes étaient axées sur le choix du lieu du jardin partagé et sur le fait que ce lieu est créateur de lien social.	Pour l'élu : les attentes étaient axées sur les représentations de la Pinède et sur l'image qu'elle renvoie à la population et aux touristes. Pour le gestionnaire : les attentes étaient axées sur l'organisation spatiale du lieu. Pour les associations, les administrés et les touristes : les attentes étaient axées sur la fonctionnalité du lieu et ses représentations.	Pour l'élu : les attentes étaient axées sur les représentations de l'entrée de ville et sur l'image qu'elle renvoie à la population. Pour le gestionnaire : les attentes étaient axées sur l'organisation spatiale des lieux. Pour les associations et les administrés : les attentes étaient axées sur la fonctionnalité des lieux, les préoccupations environnementales et paysagères.

Positionnement des acteurs / connaissance spatiale	L'intérêt a été très important pour les associations vis-à-vis du partage des informations et de la méthodologie. Les administrés ont été très curieux d'échanger avec l'ensemble des participants sur leurs expériences et connaissances du terrain. Les politiques et gestionnaires se sont montrés sensibles face à l'approche participative développée et en majorité curieux sur les échanges avec les administrés.		
Positionnement des acteurs / approche participative	Il y avait une volonté de mettre en place une véritable approche participative dans le but d'expérimenter la participation dans le cadre de la gestion des espaces verts. La participation a été mise en place à partir du moment où le thème de l'atelier a été choisi. Cette participation expérimentale a été bien réelle pour tous les acteurs mais il n'y avait pas d'engagement de la part des politiques pour mettre en place le travail réalisé.		
Informations spatiales mobilisées			
Demande en informations spatiales	La demande d'information spatiale commandée par le SPUNC était de trouver un ou plusieurs espaces verts disponibles pour mettre en place le jardin partagé.	La demande d'information spatiale commandée par le SPUNC était de comprendre l'organisation et le fonctionnement de la Pinède concernant les pratiques et les représentations, comme un diagnostic.	La demande d'information spatiale commandée par le SPUNC était de référencer les composantes (végétation, mobilier, arrosage...) des espaces verts sélectionnés, sorte d'état des lieux.
Nature des informations spatiales	Connaissances scientifiques et vernaculaires construites à partir des informations issues du travail réalisé par les participants de l'atelier.		
Construction de l'information spatiale	Les informations spatiales sont construites par le géographe. Il met en perspective le travail des participants en l'interprétant et en le formalisant.		
	Elaboration d'un plan de gestion	Elaboration d'un chorème	Elaboration d'une cartographie
Modalités d'introduction des informations spatiales au cours de l'action	Afin de localiser le futur projet, les participants ont eu à disposition une cartographie des espaces verts disponibles.	Le support et vecteur de transmission des informations spatiales est la photographie.	Le support et vecteur de transmission des informations spatiales est la plateforme cartographique OpenStreetMap.
Echanges des informations spatiales	Le doctorant collecte, diffuse et partage les informations auprès de tous les participants. Pendant la durée du dispositif, nous avons mis en place un journal (*Le Parsounié*) pour communiquer des informations et les comptes rendus d'ateliers. Les articles scientifiques soumis à publication ont aussi été transmis aux participants afin de rendre compte du travail réalisé ensemble.		

<table>
<tr><th colspan="4">Retour d’expérience (ressentis du géographe)</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Appropriation de la connaissance spatiale</td><td colspan="3">Pendant la durée de l'atelier, les participants se sont appropriés la connaissance spatiale délivrée. Nous n'avons pas constaté de mode d'appropriation différent selon les acteurs. Nous n'avons pas pensé à réaliser un questionnaire de type bilan ou évaluation des ateliers. Cela devra être rajouté à notre protocole pour le gestionnaire.</td></tr>
<tr><td>Les participants ont échangé à propos des espaces verts où ils souhaitaient voir se développer un projet de jardin partagé. Le gestionnaire a pu expliquer la fonction de chacun espace vert énoncé par les autres acteurs du territoire pour valider ou invalider les propositions.</td><td>Se déplacer sur le lieu, le prendre en photo et le mettre en débat a fait émerger un sentiment d’appartenance au territoire très important chez les participants.</td><td>Chacun des participants géoréférencent les éléments observés dans les espaces verts en fonction de leurs préoccupations allant au-delà de la simple commande de l’atelier (gestion de l’eau).</td></tr>
<tr><td>Intégration de la connaissance spatiale</td><td>Même si l'ensemble des acteurs semblait connaître le territoire antibois, ils ont conclu à un besoin d'expertise plus fine sur certains espaces verts pour garantir la qualité du sol des espaces verts.</td><td>La connaissance spatiale a été intégrée lors de la construction collective d'un chorème qui a rendu compte de l'organisation et du fonctionnement de la Pinède.</td><td>La connaissance spatiale a été intégrée lors de la construction collective d'une cartographie collaborative en ligne des espaces verts du secteur sélectionné</td></tr>
<tr><th colspan="4">Synthèse de l’action</th></tr>
<tr><td>Avancées / ratés / blocages</td><td>L'atelier a montré que des attentes individuelles peuvent faire émerger un projet commun.</td><td>Malgré les divergences entre les acteurs sur les attentes en matière d'aménagement (manège ou pas, présence de grillage, fermeture du lieu) ou en matière d'environnement (présence des écureuils pas toujours souhaitée), cela n’a pas empêché d'obtenir un consensus sur une vision commune du lieu. Les arguments de chacun ont pu faire accepter certaines critiques des autres.</td><td>L'atelier a montré que construire collectivement une cartographie d’un espace vert peut faire émerger des problématiques de gestion et permet aux participants de s’approprier leur espace.</td></tr>
</table>

Avancées / ratés / blocages	A la fin du projet, un blocage politique est survenu. Un changement d'élu du SPNUC a été effectué après les élections, qui n'a pas souhaité poursuivre le projet de jardin partagé.	Pas de raté notable sur l'organisation de l'atelier. Néanmoins il ne faut pas sous-estimer le temps de déplacement des participants entre le terrain et la salle de réunion. Une visualisation des photos serait peut-être plus appropriée directement sur le lieu si cela est possible.	Le passage de la cartographie collaborative sur la plateforme OpenStreetMap à une base de données intégrée dans un logiciel SIG ne peut pas fonctionner pour le moment car le service n'a pas les moyens techniques et humains.
	Pas de blocage notable. Néanmoins il faut être très vigilant sur la dynamique du *World Cafe* car certains semblent vouloir passer beaucoup plus ou moins de temps sur les thématiques. Etre très présent en tant qu'animateur pour garder une bonne dynamique de groupe.	Blocage au niveau du nombre de participant qui ne peut pas être trop important car l'étape de visionnage des photos seraient alors bien trop longue à réaliser. Il est possible d'envisager la réalisation de plusieurs ateliers et ainsi comparer les chorèmes des différents groupes. De plus nous pourrions intégrer une dimension temporelle, si l'atelier est réalisé à différentes saisons. La vision collective peut-être variable en fonction de la temporalité surtout dans un lieu comme celui-ci très impacté par le décalage entre la saison estivale et hivernal	Blocage technologique essentiellement car nous avons sous-estimé le temps de prise en main du logiciel de cartographie collaborative OpenStreetMap. Une séance pour les moins avertis serait utile une heure avant le début de l'atelier.
	La reformulation des attentes et commentaires des participants est un exercice difficile auquel il faut se préparer. Ne pas hésiter à demander si la reformulation est juste avant de continuer.		
	Les ateliers pilotes sont un tremplin pour l'expérimentation de la participation par des individus peu habitués à la co-construction dans le contexte de réalisation de ce travail		

Tableau 31 : Grille de lecture des actions de la géogouvernance réalisée dans le cadre des ateliers pilotes OSA, PINS et VERT

Les géographes appliquant la démarche de géogouvernance accordent un soin particulier à évaluer la manière dont l'information spatiale est perçue par les différents participants tout au long du dispositif participatif. Nous entendons par information spatiale toute indication aussi bien physique qu'économique, environnementale, sociale et politique, qui est donc en rapport avec l'espace géographique. Dans notre cas, les informations spatiales transmises sont exprimées de trois façons différentes (Schneuwly et Caloz, 2008) entrainant des perceptions et appropriations de la part des individus :

- OSA fournit des informations spatiales d'ordre nominales, c'est-à-dire des indications permettant d'identifier un objet par un nom propre ou un nom commun. Par le biais d'échanges oraux, les participants identifient les éléments de l'espace pour construire leur projet de jardin partagé. Par exemple, pour choisir la localisation du jardin partagé, ils repèrent des lieux potentiels tels une école, un site délaissé, un toit de parking ou encore une friche, qu'ils montrent sur la carte des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Ces informations verbales associées à un support cartographie papier, lors du *World Cafe*, favorisent le partage des renseignements et des avis car les participants sortent du contexte des réunions ou des débats classiques. Ils ont le sentiment de s'exprimer plus librement. Cependant, il est nécessaire de prêter une attention particulière au respect des règles de vie dans le groupe et à ce que les discussions ne s'éparpillent pas ;
- PINS crée de l'information spatiale ordinale, c'est-à-dire des informations classées et hiérarchisées grâce au chorème. Cette analyse spatiale fournit alors des informations structurées et intelligibles sur la Pinède de Juan-les-Pins par le biais de la visualisation des informations. C'est un mode de communication qui change du discours habituel pour les participants puisqu'il est plus accessible, plus compréhensible et plus immédiat. Les individus perçoivent ainsi plus aisément les informations produites car elles sont synthétisées dans une sorte de croquis représentant leur espace vert. Cependant, il est reste une interprétation, faite par le chercheur, de ce qui a été dit, il est donc nécessaire de proposer aux participants de valider les informations que le chorème met en avant ;
- VERT donne des informations spatiales de type cardinal, c'est-à-dire qu'au-delà de l'identification et la classification des informations est ajouté une notion de distance entre les valeurs des objets. Cela est rendu possible grâce à la cartographie numérique. Les objets recensés par les participants lors de la sortie terrain dans le quartier Ouest

Résidentiel sont localisés sur un fond de carte, puis sont associés à une base de données comportant tous les attributs des objets. L'élu perçoit la cartographie numérique comme un vecteur de communication et d'argumentation. Le gestionnaire la perçoit comme un moyen d'apporter une aide dans l'explication et la compréhension des phénomènes pour traiter les problématiques de gestion durable de ses espaces verts. Enfin, les administrés la perçoivent comme un travail produit par un logiciel professionnel, ce qui lui confère du crédit et de la fiabilité. Dans notre cas, au niveau de son utilisation, nous repérons deux problèmes majeurs limitant l'appropriation de cet outil : d'un point de vue du gestionnaire, il n'a pas les compétences adéquates pour traiter les informations produites et du point de vue des autres participants le niveau technologique élevé de la cartographie numérique entraine des difficultés d'utilisation chez certains.

Nous considérons que les géographes sont bien placés pour assumer le « rôle de passeur de savoirs géographiques ». « L'information géographique, par sa technicité, n'est pas toujours d'un abord facile, ce qui requiert d'aller parfois au-delà de la simple information de la population, pour atteindre un certain degré de formation des citoyens comme des élus […] condition indispensable pour assurer une participation active des citoyens dans la gestion de leur espace de vie ».(Dubus *et al.,* 2010)

Deux grilles d'évaluation permettent d'apprécier notre dispositif participatif complet. La première met en avant le *design participatif* pour définir le contexte dans lequel il s'est déroulé. La seconde met en perspective nos ateliers pilotes où les appréciations que nous avons effectuées nous renvoient aux points de convergence et de divergence de ces projets en mettant en évidence les facteurs de réussite et les nœuds de dysfonctionnement (UMR espace 7300, 2015). Notre travail est alors d'assurer une participation effective dans le cadre de la gestion des espaces verts d'une commune, exigeant de notre part, de faciliter son accession. Ainsi, nous proposons de formaliser le protocole participatif de l'élaboration de notre stratégie de recherche, nourri par ces différentes observations. Ce protocole fournit au gestionnaire une méthodologie de travail relative à un outil opérationnel.

Lors de notre intégration dans le SPNUC nous avons été marqués par l'impact du changement d'élu sur notre projet de recherche. Nous ne pouvons pas exclure le fait que cet acteur reste déterminant pour la mise en œuvre d'un dispositif participatif, au-delà des difficultés qui concernent les réticences de la participation des autres acteurs du territoire. Contextuellement, nous évaluons notre expérimentation participative globale à partir du tableau proposé par Bherer (2011). Une évaluation plus fine, de type réflexive, est réalisée pour les ateliers pilotes à partir d'une seconde grille de lecture d'action de la géogouvernance. Par ce travail d'expérimentation et d'évaluation, nous avons testé notre protocole de manière empirique répondant à notre question de recherche avec comme objectif de vérifier la véracité de nos hypothèses.

8.2. Formalisation du travail de recherche

Nous proposons de répondre à notre problématique et nos hypothèses de recherche. Pour cela, nous analysons chacun de nos axes, puis nous construisons un modèle conceptuel traitant des dynamiques et de l'organisation de la gestion des espaces verts par le dispositif participatif créé. La modélisation est un moyen d'appréhender la complexité des systèmes se traduisant par les multiples combinaison de leurs éléments (Voiron-Canicio, 2005). Il s'agit d'un outil d'accompagnement et de conceptualisation d'une représentation dont le but est de décrire la réalité pour la comprendre (Etienne, 2010).

8.2.1. Réponses à la problématique et hypothèses de recherche

Reprenons notre problématique et nos hypothèses de recherche pour lesquelles nous apportons des réponses (Figure 91) : **dans quelle mesure le géographe peut-il accompagner le gestionnaire dans une procédure participative à travers le paysage pour la mise en œuvre d'une gestion durable de ses espaces verts ?**

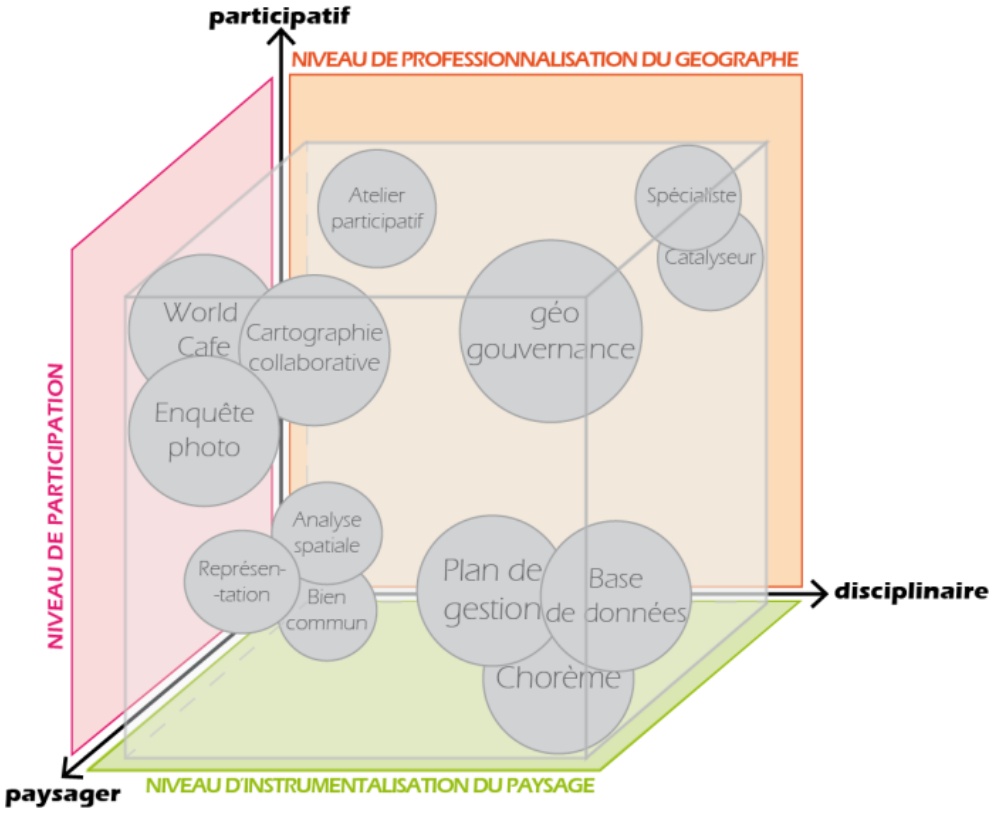

Figure 90 : Réponses aux hypothèses de recherche

L'axe disciplinaire traite du fait que le géographe s'attèle à décrire le phénomène observé par l'analyse spatiale et les représentations pour devenir un opérateur à la fois spécialiste et catalyseur du projet. Tiré d'une typologie du rôle du géographe par rapport à son implication au sein d'un territoire et plus particulièrement dans le développement territorial et le rapprochement des acteurs (Loudiyi *et al.*, 2004 dans (Passel, 2015)), notre positionnement au sein de ces ateliers est celui d'un médiateur, porteur d'informations sur la territorialité des acteurs. Nous avons comme mission de recadrer les situations et de traduire les intérêts de chacun pour faciliter les échanges entre les individus (Passel, 2015). Nous faisons part des informations pour mutualiser les connaissances et pour aider à la réflexion lors de la participation en tant que passeur d'information. Nous sommes coordinateurs des actions territorialisées car nous mettons en place un protocole facilitant la mise en œuvre d'un dispositif participatif (Passel, 2015).

L'axe paysager concerne le paysage en tant qu'objet, c'est-à-dire un bien commun instrumentalisé, trouvant sa place dans des démarches participatives (Sgard, 2010) comme un *World Cafe,* une enquête photographique ou encore une cartographie collaborative. Cela entraine l'utilisation d'outils de gestion, comme un plan de gestion, un chorème ou une base

de données. En effet, le paysage est ici abordé comme une thématique du discours construit dans un projet et mis en débat sur le territoire (Sgard, 2010). Cette conception du paysage est fondée sur la relation que les individus et les groupes construisent avec le territoire. Ils définissent le paysage à partir de la relation entre le matériel et le symbolique, entre le physique et le phénoménal, ainsi conçu par une dimension sensible, esthétique et affective, contribuant au sentiment d'appartenance voire à l'identité territoriale (Sgard, 2010).

Enfin, sur l'axe participatif nous projetons nos ateliers pilotes. Ils sont placés au niveau de la co-construction faisant de ce processus un moyen de collaboration pour exprimer la gouvernance. La participation s'inscrit dans une logique de partage du pouvoir par celui qui le détient et du bon vouloir de celui-ci (Piot, 2007) mettant en avant l'opposition binaire entre démocratie participative et démocratie représentative (Blondiaux, 2001). Cependant, Blondiaux (2001) souligne d'autres dimensions fondamentales pour caractériser la relation politique entre gouvernants et gouvernés à l'échelon local : la communication, l'interpellation et la délibération. Cette dernière, plus proche de notre expérimentation, s'apparente à un lieu d'échanges discursifs et de confrontation d'intérêts où les arguments sont mis à l'épreuve, où les visions alternatives peuvent s'affronter à l'occasion de projets précis et par l'intégration de divers acteurs du territoire (Blondiaux, 2001). Ainsi, favoriser la prise de parole des administrés sur les affaires publiques, diffuser l'information sur les politiques en cours et contribuer à la constitution des espaces publics de discussion semblent être des buts en eux-mêmes, indépendamment de toute redistribution des pouvoirs (Blondiaux, 2001). « À ce niveau modeste, la dimension participative reste présente, mais elle s'inscrit dans la perspective d'une démocratie délibérative qui vise à informer et à compléter plus qu'à concurrencer la démocratie représentative. » (Blondiaux, 2001). C'est pour cela que nous avons réalisé une évaluation de notre dispositif pour rompre avec l'approche en matière de pouvoir en fonction des niveaux de participation. Nous nous intéressons plus spécifiquement à l'activité des participants et aux conditions de mise en œuvre des dispositifs. Cela met l'accent sur la communication entre les participants ainsi que sur la nature et la direction du flux d'informations entre administrés et décideurs (Fourniau, 2010).

Par l'exemple des ateliers pilotes, nous avons eu différents rôles en tant que géographe, pris en considération le paysage et proposé un protocole opératoire participatif (Tableau 32) :

	OSA	PINS	VERT
AXE DISCIPLINAIRE			
Traduire les intérêts de chacun	Reformulation des attentes à partir de la lecture des post-it et de la réalisation de la vision collective du jardin partagé.	Reformulation des attentes pendant la projection des photographies et de la réalisation de la vision collective de la Pinède de Juan-les-Pins.	Reformulation des attentes pendant la création de la cartographie collective lors de l'ajout des éléments.
Faire part des informations	Présentation des jardins partagés par une association experte, échanges sur les lieux disponibles et les éléments à prendre en compte pour leur construction.	Visite guidée du lieu, échanges sur l'histoire du lieu, les évolutions du paysage et sur la problématique des nuisibles.	Echanges d'informations sur les techniques de cartographie, l'entretien et la gestion actuelle des lieux visités.
AXE PAYSAGER			
Mettre en débat le paysage	Paysage indirectement abordé à travers l'imaginaire : où sera intégré le jardin ? Que va-t-il y être produit ? A quoi ressemblera le jardin ?	Paysage directement abordé à travers les photographies de chacun et lors de la discussion.	Paysage directement abordé à travers la cartographie et lors du recensement des éléments qui composent le paysage.
AXE PARTICIPATIF			
Communiquer et échanger entre acteurs du territoire	Rencontre sur le terrain permettant à l'ensemble des participants d'échanger « officiellement » lors des débats et de manière « informelle » lors des pauses-café. Les participants sont sortis du cadre traditionnel des salles de réunion. Ils échangent de manière ludique, conviviale et encadrés par un protocole opératoire participatif. Cette alternative permet de limiter les conflits tout en laissant à chaque personne l'occasion de s'exprimer librement.		

Tableau 32 : Récapitulatif des actions réalisées en réponse aux axes des hypothèses

Pour ce travail d'expérimentation de la participation, nous avons appliqué notre protocole de recherche mettant en perspective les étapes que nous avons suivies pour développer notre étude. En nous aidant de celui-ci, nous réalisons une méthodologie pour que le gestionnaire puisse mener à bien ses projets de gestion des espaces verts à partir d'un dispositif

participatif. Il s'agit d'un protocole opératoire mené à partir de trois grandes étapes et huit phases (Figure 92) :

- 1ère étape : observation et positionnement

    1) établir une analyse globale du contexte des espaces verts et réaliser des enquêtes de terrain sur la thématique du futur projet.

       Par exemple, nous avons travaillé à partir d'une analyse spatiale des espaces verts, en fonction de leur accessibilité et de leur attractivité, puis nous avons réalisé une enquête par questionnaire sur les usages et représentations des individus ;

    2) définir les principes de construction du dispositif participatif à maintenir tout au long de la participation et choisir un mode de mobilisation des participants.

       Dans notre cas ; les principes que nous avons suivi sont de travailler à partir des logiciels libres, de communiquer en toute transparence avec l'ensemble des participants et de se former pour acquérir de nouvelles compétences. Ces principes sont des propositions que le gestionnaire peut appliquer ou alors en définir d'autres. Il se rapporte à l'aspect communicationnel défini par Bherer dans le *design participatif*. Le but est d'établir les bases du rapport qu'il va entretenir avec les participants et de définir quelle type de participation il désire mettre en œuvre. Il peut alors choisir un mode de mobilisation des participants, en s'appuyant sur les cinq mécanismes de sélection de Bherer ;

- 2ème étape : action

    3) déterminer les objectifs à atteindre avec les participants.

       Dans notre cas, nous avons proposé la co-construction d'une vision partagée des espaces verts. Ces objectifs peuvent avoir un intérêt direct ou indirect pour les participants ;

    4) choisir les outils pour favoriser la participation à travers la lecture du paysage.

       Nous avons testé trois outils différents : le *World Cafe,* l'enquête photographique et la cartographie participative ;

    5) organiser les rencontres collaboratives.

       Le gestionnaire peut organiser la participation en définissant, d'une part, sa fréquence en fonction des objectifs et, d'autre part, en définissant son programme, listant ce dont il a besoin (matériel, lieu et horaires). Il est

impératif de tenir compte de la notion de capacitation lors de cette phase. Dans notre cas, nous avons organisé les ateliers en fonction de trois étapes (didactique, empirique et réflexive) avec des horaires donnés en fonction de l'emploi du temps des participants ;

6) piloter le ou les ateliers.

Le gestionnaire doit s'attendre à tenir le rôle du catalyseur et du facilitateur, en traduisant les intérêts de chacun, en faisant part des informations, en animant le débat pour garantir la communication et les échanges entre les participants.

7) concevoir un outil de gestion.

Nous en avons proposé trois : le plan de gestion, le chorème et la base de données ;

- 3ème étape : compréhension

8) intégrer les connaissances et s'autoévaluer.

Cela est possible à partir de l'ensemble des informations issues de ce travail participatif permettant non seulement d'élargir les connaissances sur les espaces verts de la commune et sur le projet, mais aussi d'évaluer le ou les ateliers afin de rendre compte du degré de leur réversibilité. Par exemple, les résultats de nos ateliers ont un fort degré de réversibilité car il s'agit d'ateliers pilotes qui n'impactent pas directement la gestion actuelle des espaces verts de la commune.

L'élaboration de ce protocole opératoire participatif met en avant les étapes d'organisation de la gestion des espaces verts par la participation. Cette élaboration montre le caractère fondamental de la connaissance et de la compréhension des structure et des dynamiques de la gestion des espaces verts pour pouvoir envisager la mise en place d'une action participative profitable et adaptée au contexte socio-politique. C'est pourquoi nous associons à cet outil méthodologique d'accompagnement du gestionnaire, un outil d'aide à la réflexion lui permettant d'obtenir une vision des dynamiques et de l'organisation de la gestion à laquelle il devra se préparer.

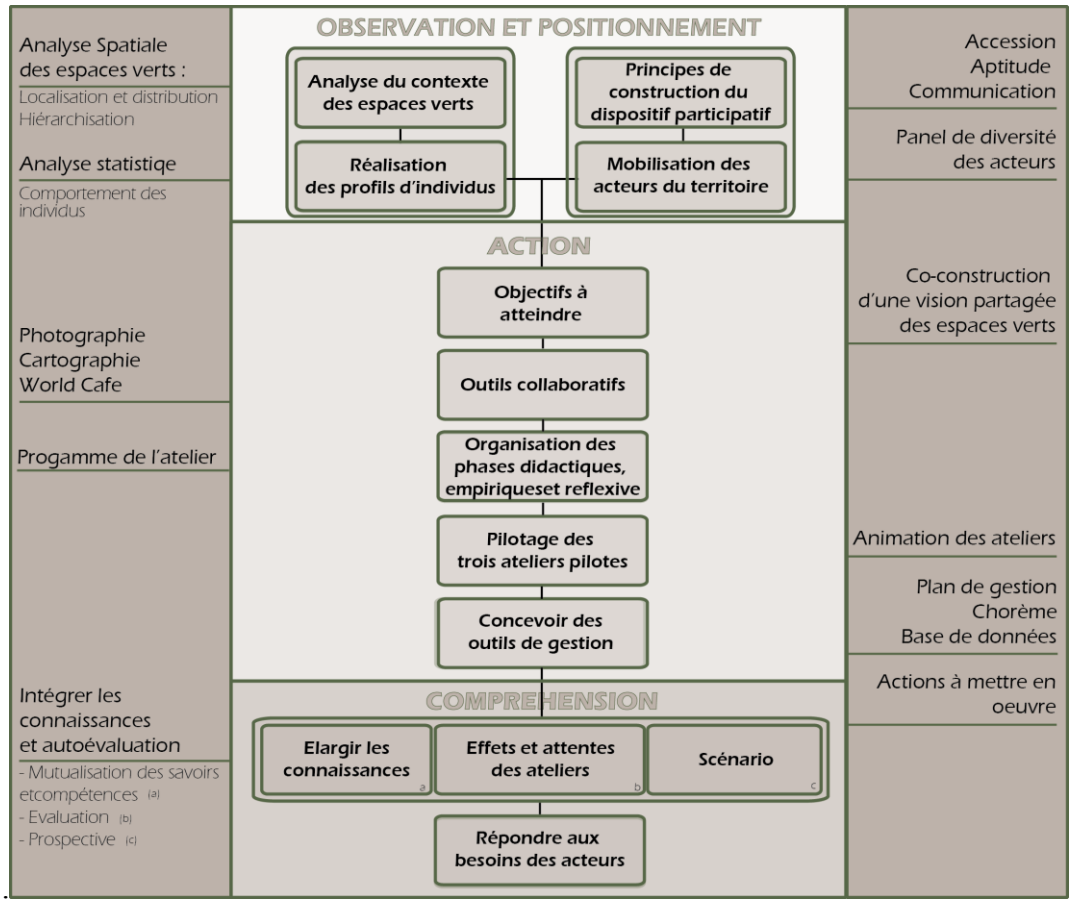

Figure 91 : Protocole opératoire pour la gestion des espaces verts

8.2.2. Modélisation des dynamiques et organisation de la gestion des espaces verts par un dispositif participatif

La mise en œuvre de la gestion durable des espaces verts à partir d'un dispositif participatif est exprimée dans un système qui établit les relations entre l'ensemble des facteurs de gestion que nous avons étudié tout au long de cette recherche. Ce système conduit à l'élaboration d'un modèle concernant les dynamiques et l'organisation de la gestion des espaces verts à partir d'un dispositif participatif pensé par le géographe.

Tout d'abord, nous créons notre système (Figure 93), à partir de l'ensemble des facteurs étudiés dans ce travail de recherche. Nous en sélectionnons quinze, relatifs à trois thèmes :

- les acteurs du territoire : gestionnaire, politique, participant et territoire ;
- la gestion des espaces verts : enjeux de gestion, gestion des espaces verts, espace concerné, outil de gestion et réponse aux enjeux de gestion ;

- le dispositif participatif réalisé à partir des propositions d'ateliers : enjeu des participants, outil participatif, fréquence de la participation, sa réalisation, conflit d'intérêts pour le politique et demande d'informations.

Nous choisissons d'ajouter à notre système un facteur en rapport avec les attentes des individus, pour assurer la demande du gestionnaire dans ce projet de thèse. Nous complétons le système par un facteur externe qui influence forcément la collectivité territoriale : les enjeux actuels des espaces verts en milieu urbain (cerner leurs représentations, définir leurs orientations politiques de gestion durable, identifier les besoins des acteurs). Au-delà des facteurs internes du système à prendre en compte pour accompagner le gestionnaire, il est impératif de l'intégrer au contexte global des espaces verts, car un système évolue toujours dans un environnement qui l'influence. Ainsi, les interactions, les dépendances et le sens des relations entre les facteurs sont mis en valeur d'un point de vue de géographe :

- par l'étude des usages et les représentations du territoire il est possible de cerner les comportements et les attentes des citoyens. L'acteur politique et le gestionnaire sont soucieux de répondre à leurs besoins. Ces derniers déterminent les enjeux de gestion des espaces verts de leur commune, en fonction aussi des enjeux globaux. Ils agissent sur la mise en œuvre du dispositif participatif, notamment sur le choix de sélection des participants et le choix des types d'ateliers qui seront réalisés. Le gestionnaire et surtout l'élu influent sur la démarche participative ce qui favorise le partage d'informations avec les citoyens. Ainsi cela permet d'accompagner le gestionnaire dans ses choix d'outils participatifs et dans ses choix d'outils d'aide à la gestion pour répondre aux enjeux de la collectivité territoriale.

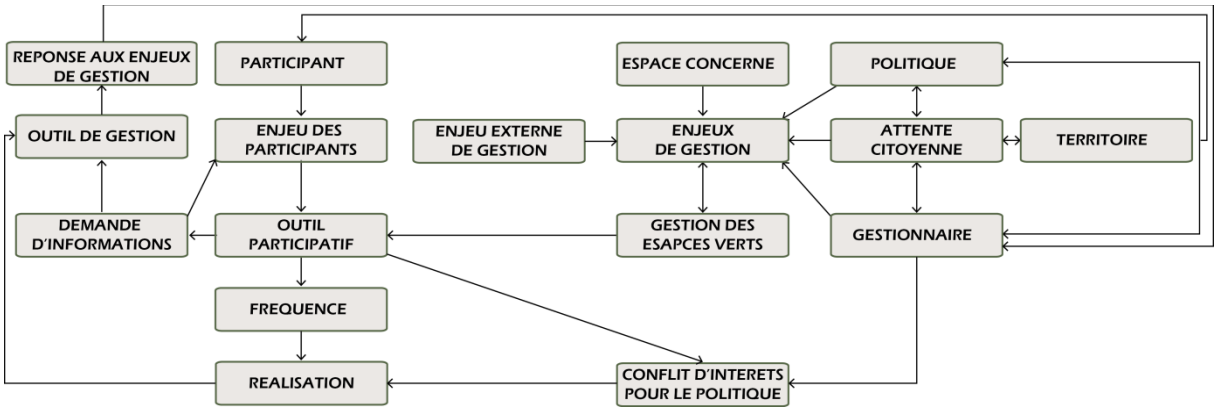

Figure 92 : Système conceptuel d'organisation de la gestion des espaces verts à partir d'un dispositif participatif vu par le géographe

Ensuite, à partir de ce système, nous élaborons un modèle conceptuel sur les dynamiques et l'organisation de la gestion des espaces verts (Figure 94). Il permet de formaliser un outil d'aide à la réflexion pour le gestionnaire. Le modèle est composé de quatre sous-systèmes auxquels sont associés les facteurs pris en compte, qui eux-mêmes sont associés à des modalités issues du travail de recherche, que nous synthétisons dans un tableau (Tableau 33). Selon les choix du gestionnaire, les modalités varient en fonction les unes des autres. Cela rend compte des facteurs qui influencent les changements dans le modèle.

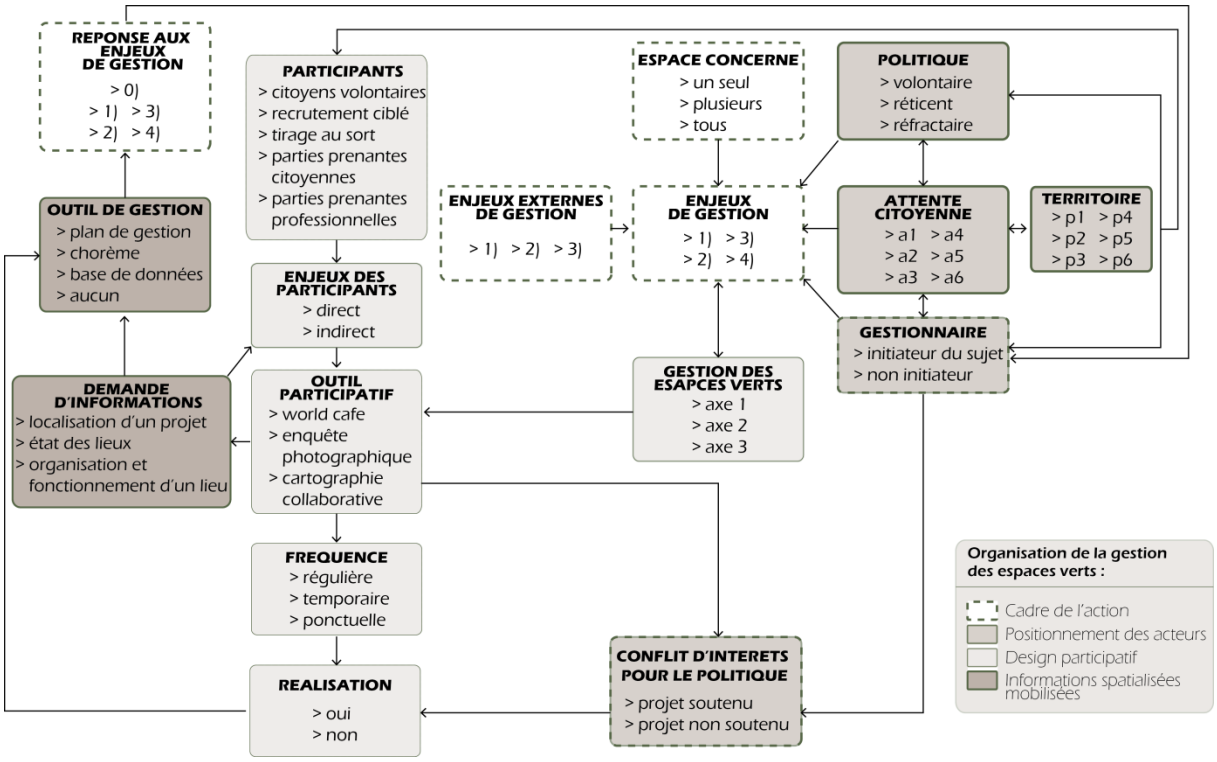

Figure 93 : Modélisation des dynamiques et de l'organisation de la gestion des espaces verts à partir d'un dispositif participatif vu par le géographe.

Nous proposons des scénarios pour illustrer le fonctionnement de ce modèle, grâce aux trois ateliers pilotes, OSA, PINS et VERT. Nous souhaitons simuler les choix potentiels que le gestionnaire peut faire en fonction du cadre de l'action, du positionnement des acteurs, du *design participatif* ou encore de l'information spatialisée mobilisée. Nous entrons alors les modalités des différents facteurs, correspondant à chaque atelier, pour en faire ressortir leur fonctionnement et évaluer la situation du gestionnaire.

SOUS-SYSTEME	FACTEUR	MODALITE
Cadre de l'action	Espace concerné	- un seul - plusieurs - tous
	Gestionnaire	- initiateur du sujet - non initiateur du sujet
	Enjeu externe de gestion	1) comprendre les visions de la « nature » en ville afin de développer la communication pour la compréhension des choix de gestion 2) définir les orientations politiques de gestion durable des espaces verts afin de développer les stratégies d'intervention dans les espaces verts 3) identifier les besoins des acteurs en fonction de leurs préoccupations
	Conflit d'intérêt politique	- projet soutenu - projet non soutenu
	Enjeu de gestion	1) intégrer la politique de proximité 2) optimiser le budget 3) améliorer l'image de la ville 4) préserver l'environnement
	Réponse aux enjeux de gestion	
Positionnement des acteurs	Politique	- volontaire - réticent - réfractaire
	Gestionnaire	- initiateur du sujet - non initiateur du sujet
	Territoire	p1) l'adepte p2) le candide p3) le perfectionniste p4) le sportif p5) le professionnel p6) le pas content
	Attente citoyenne	a1) environnementale a2) confort a3) développer les activités a4) nouvel espace vert en centre-ville a5) pas d'attentes a6) nouvel espace vert en périphérie
Design participatif	Participant	- citoyen volontaire - recrutement ciblé - tirage au sort - parties prenantes citoyennes - parties prenantes professionnelles
	Gestion des espaces verts	- axe 1 : mise en place d'un projet - axe 2 : valorisation d'un espace vert - axe 3 : gestion en fonction des principes du Développement Durable

Design participatif	Enjeu des participants	- direct - indirect
	Outil participatif	- *world cafe* - enquête photographique - cartographie collaborative
	Réalisation de l'atelier	- oui - non
	Fréquence de la participation	- régulière - temporaire - ponctuelle
Informations spatialisées mobilisées	Demande d'information	- localisation d'un projet - état des lieux - organisation et fonctionnement d'un lieu
	Outil d'aide à la gestion	- plan de gestion - chorème - base de données - aucun

Tableau 33 : Sous-systèmes du modèle conceptuel

Pour l'ensemble des trois scénarios, l'enjeu de gestion initial entré dans le modèle est toujours celui correspondant au fait de répondre à l'intégration de la politique de proximité à la gestion des espaces verts (>1). L'objectif est de voir si, à travers le dispositif participatif, le gestionnaire y répond. Nous indiquons en rouge le cheminement entre les facteurs, indiquant ainsi les facteurs sollicités pour le fonctionnement du modèle.

Le scénario OSA (Figure 95) illustre le fait que le politique est un facteur déterminant pour répondre aux enjeux de gestion, indépendamment du gestionnaire. En effet, tous deux sont d'accord pour lancer le protocole participatif sur le thème du jardin partagé afin de répondre à l'attente des citoyens en matière d'environnement et de création d'activité. Puisque le politique ne soutient plus le sujet des jardins partagés au cours du dispositif participatif, alors même que celui-ci était volontaire au départ, il ne permet pas la réalisation de l'atelier participatif et par conséquent la création d'un outil de gestion pour que le gestionnaire puisse répondre aux enjeux de gestion des espaces verts de sa commune.

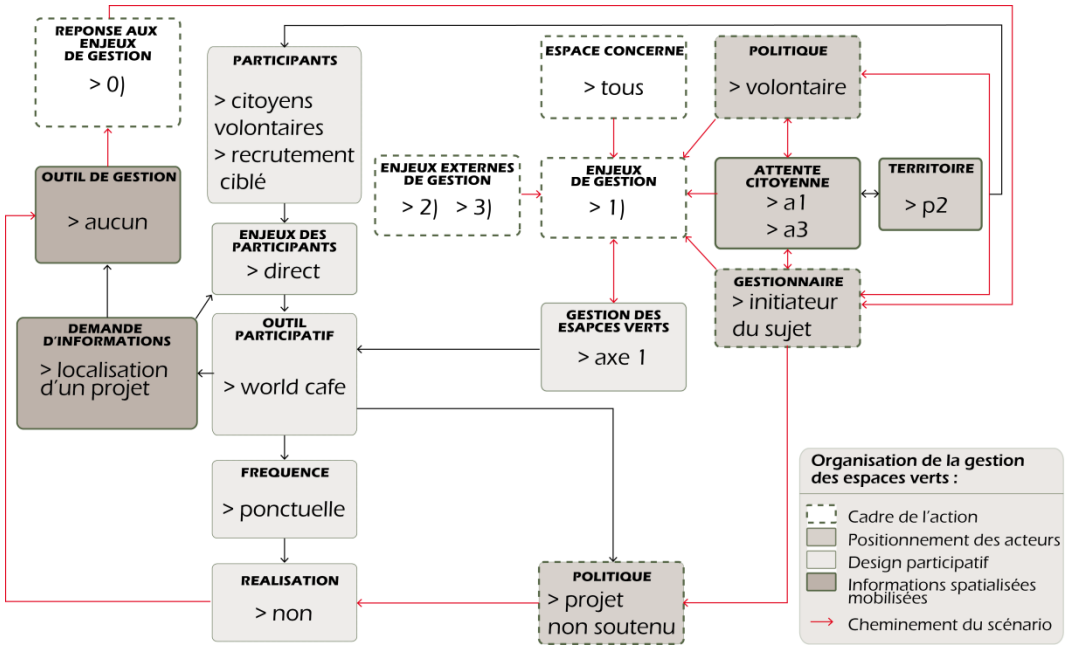

Figure 94 : Scénario OSA

Le scénario PINS (Figure 96) montre qu'une étude préalable du contexte socio-politique permet un choix de l'outil participatif adapté pour répondre aux enjeux de gestion. Nous avons choisi de n'indiquer aucune attente particulière de la part du citoyen dans ce projet. En effet, il est essentiellement basé sur l'identité du lieu en fonction des acteurs du territoire, ce qui ne fait référence à aucune des modalités de ce facteur. Cela renvoie au profil « Le pas content » et « Le perfectionniste » de notre typologie d'individus. D'ailleurs, ce dernier considère que l'espace vert le plus emblématique de la ville est celui de la Pinède de Juan-les-Pins. Il a alors un intérêt direct pour l'atelier. Pour « Le pas content », nous l'avons sélectionné car il apprécie le jardin Vauban, au bord de mer au centre-ville d'Antibes Juan-les-Pins, tout comme la Pinède de Juan-les-Pins qui se situe à l'interface du littoral et de la ville. Ainsi, nous obtenons des informations potentielles sur le positionnement des usagers vis-à-vis de l'espace vert et sur le contexte de la participation. Cela impacte le choix de l'outil participatif à utiliser. D'après notre expérimentation, la mise en débat du paysage par la photographie propose une approche sensible et ludique de l'espace vert favorable à la rencontre entre les acteurs du territoire et à leur discussion pour limiter les conflits. De plus, le gestionnaire peut répondre non seulement à son enjeu initial, mais il répond aussi à celui d'amélioration du cadre de vie pour les touristes et les administrés, alors considéré comme majeur pour le SPUNC. Effectivement, d'après notre analyse spatiale, ce lieu est stratégique pour la ville. D'un point de vue touristique, le quartier est un site balnéaire qui attire chaque été de nombreux estivants, notamment lors du festival de Jazz reconnu internationalement.

Comme nous l'avons découvert lors de l'enquête PINS, il s'agit d'un espace vert proposant de nombreuses activités récréatives pour les citadins avec sa bibliothèque pour tous, ses terrains de pétanque, son jardin d'enfant et les manèges.

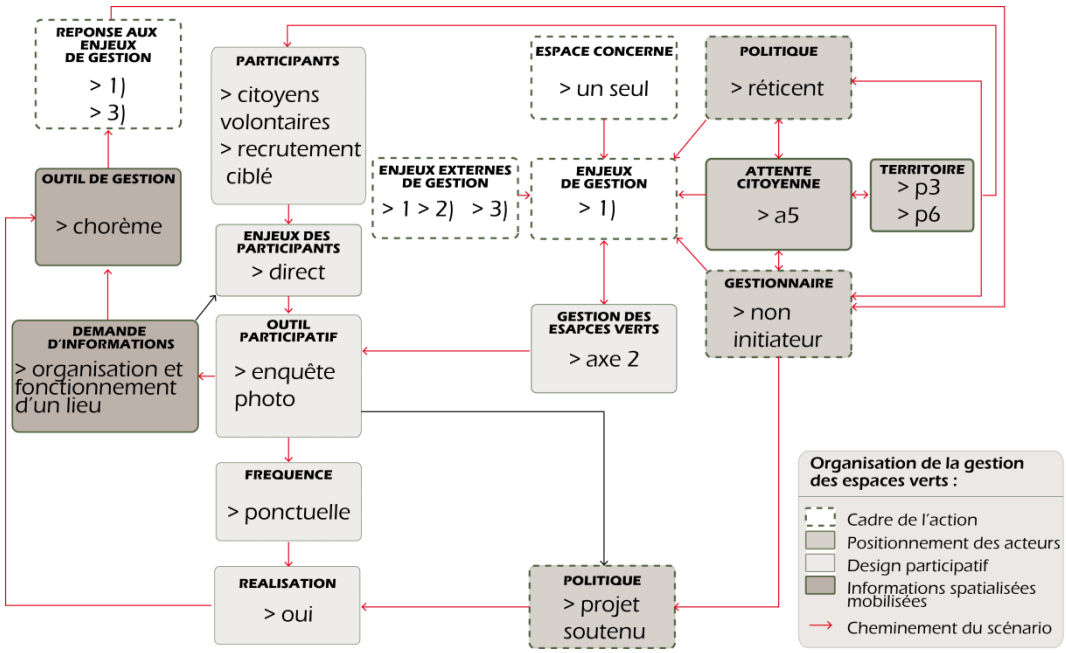

Figure 95 : Scénario PINS

Le scénario VERT (Figure 97) montre que tous les partis sont gagnants-gagnants. Le gestionnaire, en voulant répondre à son enjeu initial, dans le cadre de la gestion de ses espaces verts, répond finalement à l'ensemble des enjeux qu'il défend sur son territoire, grâce à la création d'une base de données qui peut lui servir pour d'autres projets. En effet, nous avons proposé une cartographie de la végétation et du système d'arrosage des espaces verts du secteur d'entrée de ville du quartier Ouest Résidentiel. Le but est de répondre à une problématique issue de la future programmation de leur stratégie de gestion, consistant à préconiser l'usage d'espèces moins consommatrices en eau et à surveiller les fuites. Mais le recensement d'informations supplémentaires par les participants pourrait faire l'objet d'autres thématiques, par exemple une cartographie des corbeilles de propreté pour lutter contre les incivilités et gérer le passage régulier des équipes de nettoyage. D'autre part, si nous considérons que le profil du « Le candide » et celui de « L'adepte » sont représentatifs du comportement des individus dans les espaces verts de ce secteur, en nous appuyant sur les résultats de la répartition des profils d'individus par quartier (Figure 64), ces derniers devraient être satisfaits par ce type d'atelier, car nous faisons référence à leurs préoccupations

directes, c'est-à-dire leur bien commun et leur espace de vie. Ce sont des personnes qui pratiquent régulièrement les espaces verts de leur quartier.

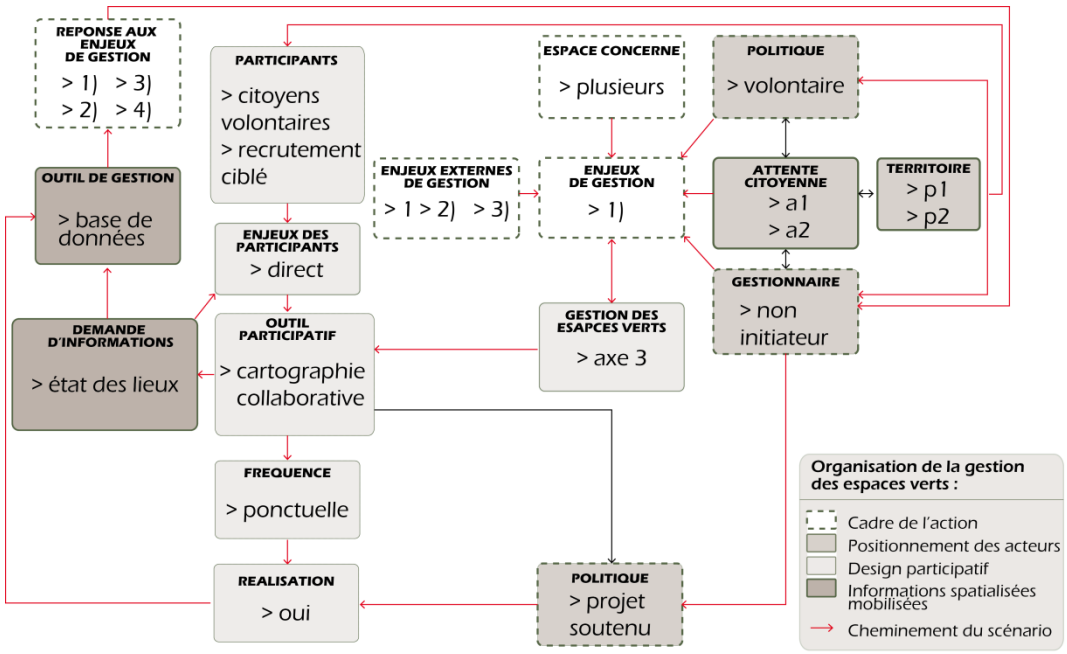

Figure 96 : Scénario VERT

Par la réalisation de ce modèle, nous rendons compte d'un ensemble de phénomènes possédant entre eux certaines relations (Langlois et Reguer, 2005) que nous expliquons. Le modèle représente explicitement et simplement une ou plusieurs caractéristiques de la réalité.

Synthèse

Nous considérons le paysage comme indissociable des sociétés qui en font une lecture, d'un point de vue de la matérialité sensible du territoire, au sein de laquelle un individu « puise, trie, garde et oublie, rejette ou valorise des composantes » (Sgard *et al.*, 2010). Le but est d'approcher une manière de voir et de faire voir dans le cadre d'une démarche collective (Sgard *et al.*, 2010). Le paysage est alors mis en mots et débattu par des acteurs qui lui donnent du sens (Sgard *et al.*, 2010) par le biais de la participation dont l'objectif est de faire comprendre les processus spatiaux afin qu'ils agissent sur leur territoire (Piot, 2007). Au niveau cognitif, la démarche didactique construite permet de donner du sens à ce qui est visible et rend ainsi compréhensible les phénomènes au plus grand nombre (Piot, 2007).

L'intention du géographe est donc de stimuler et faciliter l'émergence des visions partagées par les acteurs du territoire de manière à favoriser la mise en place d'une géogouvernance. Cela étant, ce n'est possible que si la participation est soutenue par une volonté politique et s'il y a une mise à disposition de moyens logistiques et financiers, sous-entendant que les compétences professionnelles et techniques soient reconnues et valorisées (Blondiaux, 2001). Pour aider le gestionnaire nous avons élaboré un modèle, où sont mis en avant les liens entre tous nos facteurs, du profil d'individus aux enjeux de la gestion, en passant par la valorisation de notre dispositif participatif. Les scénarios montrent des situations concrètes et représentatives de la réalité du terrain :

1) la politique en tant que facteur déterminant de la mise en œuvre de la participation ;
2) l'étude du contexte socio-politique en tant que facteur déterminant pour le choix de l'outil participatif à mettre en action pour gérer les conflits ;
3) la participation à travers le paysage en tant que facteur déterminant pour répondre aux enjeux des parties prenantes ayant rapport aux espaces verts.

CONCLUSION TROISIEME PARTIE

« Si les projets urbains étaient susceptibles de créer les mots, le vocabulaire d'un environnement porteur de significations et d'imaginaires, il serait possible pour tout un chacun de concevoir son propre paysage, de l'enrichir en continu. Chacun pourrait y puiser son identité et son sentiment d'appartenance au monde, à une société, un groupe humain, un lieu. C'est seulement dans cette complexité d'interprétations et de compositions individuelles et collectives qu'un espace pourrait être investi de sens, habité, projeté et imaginé » (Sgard et al., 2010)

Dans cette troisième partie, nous pratiquons et analysons la participation à partir de trois ateliers pilotes. Nous renforçons les connaissances des acteurs du territoire dans le but de co-construire des visions partagées de leurs espaces verts ou d'un projet pour aider le gestionnaire à améliorer leur gestion et ainsi répondre à la demande des citoyens. Par ces visions partagées, nous visons à établir une communication effective entre les acteurs et à avoir une acceptation durable des actions du gestionnaire. Le passage de la théorie à la pratique participative révèle des réticences de la part de chacun des acteurs que nous avons tenté d'apaiser par la réalisation des ateliers. Nous avons mis en avant l'existence de conflits d'intérêts et le rapport de forces entre les acteurs, qui n'ont pas les mêmes capacités ni les mêmes intérêts à participer au processus (Barnaud *et al.*, 2015). Notre étude s'inscrit dans une pratique qui demeure expérimentale et ponctuelle. Le dispositif participatif et les ateliers pilotes sont évalués à travers deux grilles d'analyse. Elles prennent en compte la complexité du contexte socio-politique au sein duquel nous avons réalisé notre dispositif participatif et comparent nos ateliers. Notre recherche a produit deux outils d'accompagnement du gestionnaire, l'un permettant de comprendre le phénomène de gestion durable en amont, et l'autre permettant de le guider dans la mise en œuvre de la participation. Pour conclure cette partie nous proposons de finaliser la carte conceptuelle de la gestion des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins qui nous a permis d'organiser, simplifier, expliquer et formaliser l'ensemble des facteurs pris en compte dans notre travail de thèse (Figure 98).

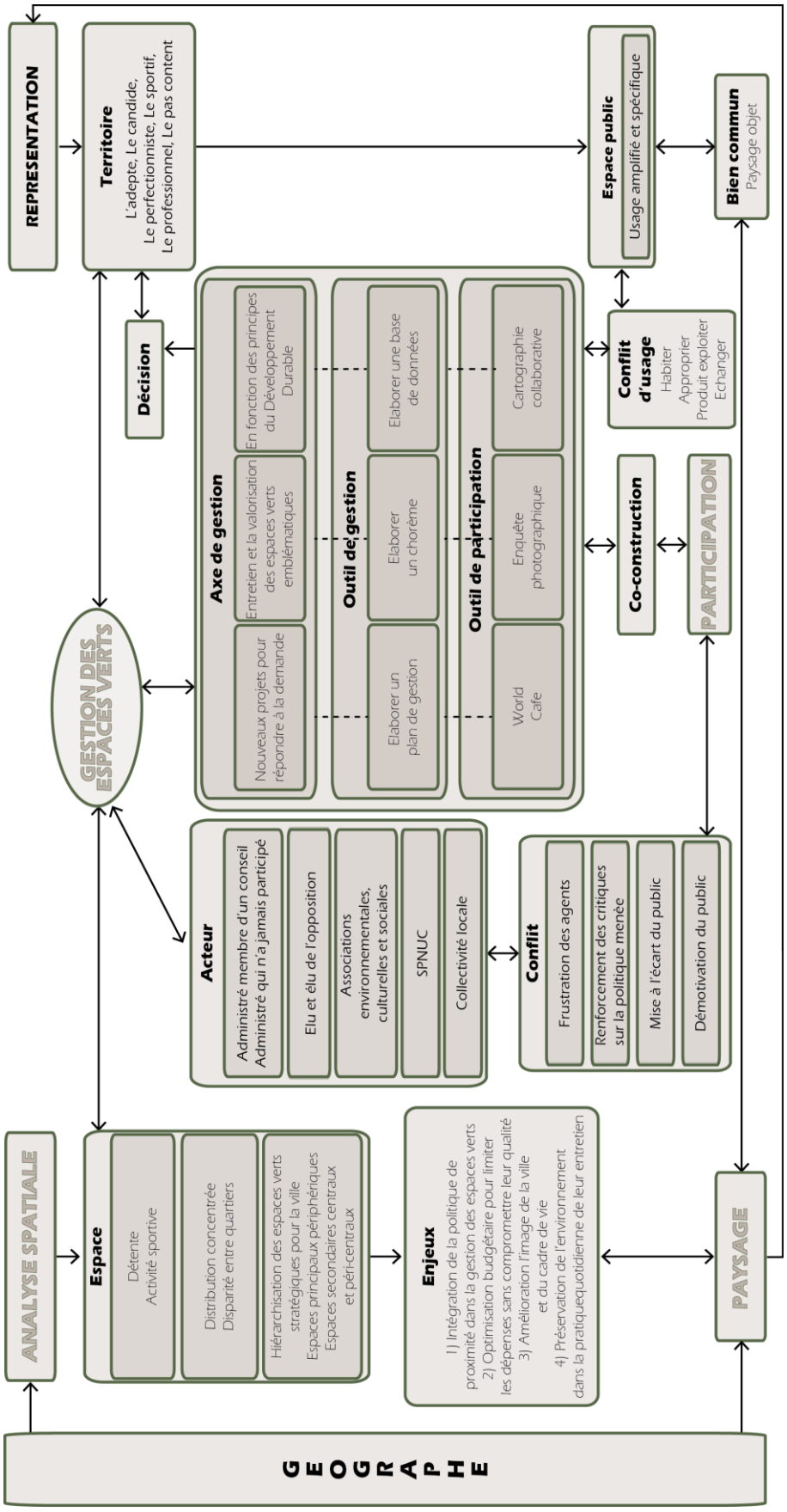

Figure 97 : Carte conceptuelle finalisée de la gestion des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins

CONCLUSION GENERALE

Qu'attendons-nous du géographe lorsqu'il travaille aux côtés d'un gestionnaire du territoire ? Dans quelle mesure pouvons-nous intervenir dans le contexte actuel ? Que pouvons-nous proposer comme outils d'aide à la réflexion ? Voici les questions qui nous ont guidés tout au long de ce travail de thèse. Dans notre cas, le SPNUC nous a demandé de l'accompagner dans la gestion de ses espaces verts et plus particulièrement de l'aider à y intégrer les attentes des différents acteurs du territoire. Nous choisissons alors d'utiliser la participation à travers le paysage pour répondre à ses besoins.

Au siècle du Développement Durable, il nous est impossible de ne pas prendre en compte l'une des notions fondamentales : la capacitation. Cette dernière entraine les pouvoirs politiques vers la mise en place d'une amélioration de la capacité des citadins à intervenir d'un point de vue social, économique et politique. Cela se manifeste par l'intégration de la participation comme mode de gouvernance concernant les espaces de vie et leur devenir. L'appel à la société civile permet aux populations de se faire entendre sur des problématiques qui les intéressent sur une réalité sociale, aussi utilisé à des fins de mobilisation (Belaidi, 2009). De nombreuses municipalités mettent en place des instances participatives dans leur quartier et en font un axe d'action voire un argument de leur campagne (Neveu *et al.*, 1999). Actuellement, le SPUNC bénéficie d'un dispositif opérationnel de recueil des doléances lié à la politique de proximité promue par la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Grâce à la mise en place de conseils de quartier et d'un « numéro vert », cette politique de proximité est développée, mais a pour finalité de répondre individuellement et hâtivement aux attentes des administrés « sans dimension véritablement publique » (Blondiaux, 2001). C'est pourquoi le SPNUC désire aller plus loin. Il souhaite créer une nouvelle dynamique participative pour la gestion de ses espaces verts, qui offre aux citadins la possibilité de les identifier et de les qualifier pour favoriser leur sentiment d'appartenance au territoire antibois. Il veut se rapprocher de la vision des espaces verts que possèdent les acteurs pour qu'ils contribuent à leur bien-être.

En tant que géographe, nous avons mené un projet d'envergure en lien avec ce contexte : mettre en place un protocole opératoire participatif au sein de ce service en développant des techniques, des outils et un raisonnement scientifique, pour en faire un élément fondamental de l'organisation de la participation. Nous avons proposé de travailler à partir du paysage, lequel est, d'une part, identifiable et qualifiable par les individus (Luginbuhl *et al.*, 2014) et, d'autre part, revendiqué comme un bien commun, ce qui semble obliger la scène publique (au sens de lieu de l'action) à « afficher ses priorités, à mettre autour de la table les acteurs et sur la table les enjeux » de ce qui est à considérer (Sgard, 2010).

Par les visions partagées des espaces verts de nos groupes d'individus, nous cherchons à connaître et à cerner l'organisation et le fonctionnement des espaces verts de la commune. Le géographe cherche à obtenir les visions des acteurs servant la construction du territoire (Masson-Vincent *et al.,* 2011). Fort de sa formation transdisciplinaire, il va trouver des solutions pour que le gestionnaire puisse s'adapter et comprendre ses interlocuteurs, tout en déployant un panel d'outils novateurs. Il puise dans des domaines variés telles la sociologie, les statistiques ou encore la cartographie, son domaine de prédilection. Par ce biais, il facilite l'émergence et le recueil des attentes des différents acteurs et il leur assure une formation par un partage des connaissances, pour qu'ils puissent réfléchir aux projets concernant leurs espaces de vie de manière objective et pertinente (Dubus *et al.,* 2015). « Il devient par nécessité géogouvernant, c'est-à-dire expert dans la transmission des connaissances sur le territoire » (Masson-Vincent *et al.*, 2011). L'intégration de cette participation dans un projet a trois avantages (Masson-Vincent *et al.*, 2013) : approfondir la connaissance sur les pratiques et les usages du territoire, contribuer à un nouveau mode d'action publique et améliorer la capacité à définir de nouveaux enjeux. Le projet est vu comme un processus social et spatial influencé par des facteurs de transformation de l'espace (physiques, environnementaux, économiques et sociaux) et dont les acteurs du territoire peuvent établir les règles, les orientations et les priorités d'action (Lelli et Paradis, 2013). Le géographe, alors considéré comme un « expert de l'espace » (Masson-Vincent *et al.*, 2011), établit un diagnostic sur les potentialités spatiales en apportant des informations et des aides lors de la prise de décisions. A partir de son travail, le géographe produit de multiples informations qu'il classe et hiérarchise afin de transmettre les données, sur un support adéquat, de manière à ce qu'elles soient reçues, comprises, relayées et qu'elles suscitent des réactions (Masson-Vincent *et al.*, 2013). Nous apportons des informations sur le contexte des espaces verts en matière

d'attractivité et d'accessibilité, qui nous ont permis d'établir une carte de la hiérarchisation des espaces verts stratégiques de la commune. Parallèlement, nous créons une typologie de profils d'individus permettant d'en apprendre davantage sur le comportement des acteurs du territoire vis-à-vis de l'usage des espaces verts et de leur représentation.

Il est nécessaire de considérer la participation sous l'angle de la décision et de l'interaction entre les multiples acteurs. Nous avons pu remarquer, à travers cette recherche, que la participation est abordée avec beaucoup de précautions. Qu'elle soit un instrument au service de la libéralisation, qu'elle limite le rôle des élus (Dubus *et al.*, 2010), qu'elle soit au service d'une communication des pouvoirs politiques, qu'elle soit boudée par les citadins (Blondiaux, 2008) ou qu'elle soit jugée comme un nouveau moyen de répondre aux humeurs des habitants (Blondiaux, 2001), nous sommes convaincus qu'elle est avant tout un moteur de mobilisation civique et d'initiatives locales et politiques régulant les effets de la décohésion sociale (Dubus *et al.*, 2010). En effet, lors des ateliers participatifs, nous constatons que les notions de « projet collectif », « bien commun » ou encore « d'intérêt commun » apparaissent au fur et à mesure des rencontres. Bien entendu, les intérêts sont souvent différents mais les individus peuvent se rendre compte qu'ils s'inscrivent dans un collectif. Cela peut mener à un conflit qu'il sera alors très intéressant de saisir pour proposer des solutions et une négociation. Ignorer les conflits ne semble pas être une manière de répondre aux attentes des acteurs par rapport à notre expérimentation. Nous sommes certains que le renforcement des capacités collectives tend vers l'apprentissage de la coopération pour atteindre des résultats plus satisfaisants, plutôt que si elles travaillaient de manière individuelle (Barnaud *et al.*, 2015). « Dans ce cas, le concept de gouvernance est bien le versant social du principe de durabilité. La question est de savoir si son application dans la prise de décision implique ou non un partage de pouvoir entre élus et citoyens. » (Dubus *et al.*, 2010). Cette décision est prise par l'acteur de l'espace qui détient le pouvoir de faire quelque chose et de l'exercer sur quelqu'un (Etienne, 2010). Ce pouvoir est inégalement réparti entre les acteurs, ce qui met en avant tout l'enjeu de leurs rapports de force (Etienne, 2010). Dans notre cas, le partage du pouvoir de décision n'est pas encore envisageable de par les changements de positionnement politique qu'il provoquerait : « paradoxe du politique tenté de donner la parole aux citoyens mais rapidement confronté au danger de voir déraper cette parole populaire » (Neveu *et al.*, 1999). Cependant, nous affirmons que les informations sur l'espace qui sont transmises représentent déjà un progrès démocratique en lui-même (Piot, 2007). Notre critique serait plutôt sur le fait

que la participation ne peut être mise en œuvre sans conditions préalables. « C'est bien parce qu'il s'agit là d'un défi majeur, d'une politique qui met en jeu les relations que les citoyens entretiennent avec l'action politique, qu'il faut redoubler d'exigence quant à ses conditions pratiques de mise en œuvre et ses éventuels effets pervers. » (Blondiaux, 2001). La frustration et la déception des habitants pourrait desservir le gestionnaire s'il ne met pas en place un dispositif participatif robuste. Ce dispositif doit impérativement favoriser la prise de parole des citoyens, diffuser l'information sur les politiques en cours, contribuer à la création des espaces publiques de discussion, indépendamment de toute redistribution des pouvoirs (Blondiaux, 2001). C'est pourquoi nous proposons notre protocole opératoire participatif pour répondre à la demande du gestionnaire axée sur l'accompagnement de l'intégration de la participation dans le cadre de la gestion durable de ses espaces verts.

Notre protocole opératoire est construit sur la base d'une réflexion entre le rapprochement des démarches de gestion et de géographie, respectivement le management des organisations publiques, la recherche-intervention et la géogouvernance. Nous avons cherché à créer un protocole qui soit méthodique et opérationnel, pour qu'il puisse être exploité et adapté à la réalité du terrain, grâce aux outils du géographe : analyse spatiale, lecture du paysage et analyse des représentations. Il est expérimenté lors de trois ateliers pilotes : OSA, PINS et VERT. Ils sont élaborés de manière à faire réagir les participants à partir du payage. Ce dernier permet d'approcher la matérialité et la sensibilité de chacun afin qu'ils puissent manifester leurs sentiments et leurs rapports à l'espace : par l'imagination du paysage d'un futur projet avec le *World Cafe*, par la photographie du paysage avec l'enquête-photographique ou par l'observation du paysage avec la cartographie numérique. Cependant, nous souhaiterions proposer une autre approche du paysage qui nous a été insufflée pendant les ateliers par des témoignages de participants, par exemple lors de l'atelier OSA avec l'idée d'un jardin aromatiques ; lors de l'atelier PINS concernant les émanations des restaurants tout autour de la Pinède de Juan-les-Pins et lors d'OSA avec le square Henri Delaunay, connu et identifié grâce à la présence d'eucalyptus. A travers ces échanges, il nous semble intéressant de développer la perception des odeurs dans les espaces verts. Nous ne l'avons pas directement abordée, alors que les relations qu'entretiennent les personnes avec leur espace de vie peuvent aussi passer par d'autres sens que celui de la vue comme le toucher, l'ouïe, le goût et l'odorat. « C'est l'une des voies que la recherche emprunte aujourd'hui dans l'analyse du paysage pour tenter d'entrer dans le monde sensible. Celui-ci, que revendiquent les

praticiens du paysage, ne serait-il en effet qu'affaire de sensibilité visuelle et ne renverrait-il qu'à la question des formes visibles ? » (Luginbühl, 2007). Cette approche par le sens de l'odorat permettrait de dépasser les notions purement esthétique ou environnementale des espaces verts et tendrait à une nouvelle dimension de la perception du paysage : imaginons un espace vert fait de plantes odorantes comme des lavandes, du thym ou de pins, il parait évident que le gestionnaire pourrait le valoriser, car à l'inverse, un espace vert à proximité d'une source d'odeurs désagréables pourrait limiter son attractivité. Les senteurs nauséabondes provoqueraient alors un mal être et un rejet du lieu. Une cartographie de l'attractivité olfactive serait donc à intégrer dans l'analyse du contexte des espaces verts de la commune. Comment alors imaginer la perception d'un espace vert à travers l'odorat ? Voici une piste qui nous semble intéressante à poursuivre. D'autant plus que cette approche ouvrirait d'autres possibilités et notamment ouvrirait la participation à d'autres personnes, ignorées dans nos ateliers : les personnes à mobilité réduite, par exemple les mal voyants. Incontestablement, l'approche par le paysage est un vecteur de médiation. Il permet d'étudier le rapport entre les sociétés et la nature, par l'ouverture de la sensibilité pour « tenter de comprendre ce qui est au cœur des représentations des acteurs et chercher à les mettre en forme, pour qu'ils aient espoir de voir naître un paysage conforme à leurs souhaits » (Luginbühl, 2007), condition nécessitant une mise en œuvre d'une pédagogie adaptée.

Tout au long de la recherche, le protocole opératoire et les ateliers pilotes ont servi à construire un raisonnement systémique sur la gestion durable des espaces verts. Notre objectif est d'élaborer un modèle sur les dynamiques et l'organisation de la gestion des espaces verts à partir d'un dispositif participatif pensé par le géographe. Les scénarios proposés sont définis à partir de l'exemple des ateliers pilotes de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Ils mettent en avant les relations potentielles entre les facteurs en fonction du contexte de chacun d'eux. Notre ambition pour la suite est de définir l'ensemble des règles entre les modalités du modèle. A partir de cela, le gestionnaire doit pouvoir simuler la mise en œuvre du protocole opératoire à partir des paramètres dont il disposera sur un projet. Cela lui permettrait alors d'envisager les outils de participation à utiliser ainsi que les outils de gestion qu'il obtiendra. Ses choix pourraient, aussi, être faits à partir de ses objectifs ou de ses enjeux de gestion afin qu'il puisse y répondre à l'aide d'un dispositif adapté. Néanmoins, il est nécessaire de réaliser d'autres ateliers afin de vérifier le modèle, d'envisager toutes les règles possibles et d'éventuellement entrer d'autres modalités dans le modèle grâce à de nouvelles

expérimentations. Pour proposer des simulations et envisager de créer de nouveaux scénarios, nous souhaiterions utiliser un outil capable de reproduire les mécanismes que nous définirons à travers les règles du modèle : le système-expert. Cette application informatique d'intelligence artificielle fournit une réponse à une question par la simulation grâce à l'exploitation des connaissances acquises par le chercheur et par l'utilisation de règles préalablement définies. Il a la capacité de fournir des explications sur la manière dont sont élaborés les résultats, justifiant ainsi les choix de l'utilisateur par la modélisation de son raisonnement. En géographie ou pour la gestion de l'espace, le système expert est un outil d'aide à la décision (Dubus, 1993). Il permet, d'une part, de tenir compte des variables, qualitatives comme quantitatives, pour obtenir une base de données et, d'autre part, de structurer le savoir de manière logique afin de l'organiser pour réaliser des modèles de simulation en donnant des réponses de type prospectif (Ruffray, 2014). Le système-expert permet alors de construire un raisonnement, adapté à un cas particulier, qu'il traite en déclenchant des règles pertinentes. Ces règles s'écrivent sous la forme d'une équation logique formelle : « SI le perfectionniste représente l'attente en matière d'espaces verts ALORS un projet de création d'espace vert est à mettre en place » ; « SI le politique est volontaire pour un projet ET S'IL soutient le projet ALORS la réalisation des ateliers est possible » ; « SI le recrutement des participants est réalisé par un tirage au sort MAIS S'ILS n'ont pas d'enjeu direct avec le projet ALORS utilisation de l'enquête photographique » ; « SI l'enjeu de gestion est d'intégrer la participation ET que la gestion doit être fonction des principes du Développement Durable ET que l'outil utilisé est la cartographie numérique collaborative ET qu'il y a création de base de données ALORS le gestionnaire répond à l'ensemble de ses enjeux de gestion ». C'est donc une « base de faits », renfermant des informations connues sur le problème à traiter et complétées par les réponses de l'utilisateur (Ruffray, 2014). Sa conception implique de construire un modèle conceptuel de l'ensemble de la connaissance et de construire aussi un modèle formalisé avec les facteurs et les règles de production (Dubus, 1993), ici à partir de notre modèle sur les dynamiques et l'organisation de la gestion des espaces verts, par le dispositif participatif. La création de ce type d'outil d'aide à la réflexion, dans le domaine de la gestion durable des espaces verts, tend à structurer, clarifier et expliquer le phénomène de gestion à partir d'un dispositif participatif, accompagnant ainsi le gestionnaire dans ses choix. Le gestionnaire simule la situation dans laquelle il se trouve et obtient une réponse, au plus proche de la réalité, adaptée à l'action à mettre en œuvre pour répondre à ses besoins d'organisation de la gestion durable des espaces verts. Il peut

éventuellement avoir une idée de la conséquence de son action. Au-delà de l'aide apportée pour éclaircir la réflexion sur la manière d'aborder la participation en fonction d'un groupe d'individus, de leurs attentes, des enjeux ou objectifs de gestion des espaces verts, le système-expert peut alors devenir un outil d'aide à la décision de manière objective de par la qualité des connaissances intégrées et de la véracité des règles construites.

BIBLIOGRAPHIE

Actu-Environnement (2005). "Le commissariat au Plan émet ses propositions sur le rôle de l'État en matière de gestion des conflits", *Actu-Environnement*.

URL : http://www.actu-environnement.com/ae/news/1072.php4.

Aggéri G. (2008). "Espaces verts dans la ville. Une passerelle vers la nature", *Espaces Naturels*, 21, p. 9-21.

URL : http://www.espaces-naturels.info/articles_dossier/dossier21.

Alban N., Lewis N. (2005). "Évaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain", *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 6, N° 3.

URL : http://vertigo.revues.org/2419.

Allain (1995). "Historique de l'entretien et philosophie de la démarche. Vers la gestion différenciée.", *Actes du colloque européen de Strasbourg*.

Ansart C., Boutefeu E. (2013). "Sous le pavé, les fleurs", *Métropolitiques*.
URL : http://www.metropolitiques.eu/Sous-le-pave-les-fleurs.html.

APUR (2010). *Situation et perspectives de la place de la nature à Paris*, 122 p.
URL : http://www.apur.org/sites/default/files/documents/nature_en_ville.pdf.

Arnold F., Hirschberger S. (2002). *Cahier n° 7 : Petites leçons d'espace public, situations essonniennes : Maison de Banlieue et de l'Architecture*, Essonne, 56 p.

Arrif T. (2009). "Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy", *Métropoles*, N° 5.

URL : http://metropoles.revues.org/3876.

Bailly A. (1977). *La Perception de l'espace urbain : Les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique*, CRU, France, 264 p.

Bailly E. (2013). "Poétique du paysage urbain", *Métropolitiques*.

URL : http://www.metropolitiques.eu/Poetique-du-paysage-urbain.html.

Barbier R. (2005). "Quand le public prend ses distances avec la participation", *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 13, N° 3, p. 258-265.

URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_133_0258.

Barnaud C., D'Aquino P., Daré W., Fourage C., Mathevet R. (2015). "Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements", *Démocratie et Participation "Chercheur(es) et acteur(es) de la participation, Liaisons dangereuses et relations fructueuses"*, p. 22.

Barra M. (2015). "Retours sur la conférence Nature en ville".

URL : http://www.natureparif.fr/connaitre/conferences/conferences-2015/1528-2015-retours-sur-la-conference-nature-en-ville.

Bartoli A., Blatrix C. (2015). *Management dans les organisations publiques: défis et logiques d'action*, Dunod, Paris, 384 p.

Bavoux J. (2010). *Initiation à l'analyse spatiale*, Armand Colin, Paris, 127 p.

Bedu C. (2010). *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'"impératif délibératif". Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type "mini public" dans le domaine de l'eau potable*, thèse de doctorat, Strasbourg, 572 p.

Belaïde N. (2009). *La démocratie environnementale : participation du public aux décisions et politiques environnementales*, Edition Universitaires de Dijon, Dijon, p. 231-248.

Bennani M. (2012). "Le rôle fondateur du paysage dans la création des villes coloniales marocaines".

URL : http://www.projetsdepaysage.fr/le_role_fondateur_du_paysage_dans_la_creation_des_ villes_coloniales_marocaines.

Bertrand G. (1984). "Les géographes français et leurs paysages", *Annales de Géographie*, 93, 516, p. 218-229.

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_00034010_1984_num_93_516_20250.

Beuret J. (2011). "Quelles voies pour la participation du public à la conservation de la nature ? Le cas des réserves de biosphère", *Développement durable et territoires*, Vol. 2, N° 3.

URL : http://developpementdurable.revues.org/9096.

Bherer L. (2011). "Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques", *Participations*, 1, p. 105-133.

URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PARTI_001_0105.

Bherer L. (2011). "«Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec»", *Telescope*, 17, 1, p. 157-171.

URL : https://www.academia.edu/3132821/_Les_trois_mod%C3%A8les_municipaux _de_ participation_publique_au_Qu%C3%A9bec_.

Billé R., Mermet L., Berlan-Darqué M., (2003). *Concertation, décision et environnement regards croisés: actes du séminaire trimestriel*, la Documentation française, Paris, 224 p.

Blondiaux L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris, 109 p.

Blondiaux L. (2001). "Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège", *Mouvements*, 18, 5, p. 44.

URL : http://www.cairn.info/revue-mouvements-2001-5-page-44.htm.

Bloy D., Ovtracht N., Cusset J. (2003). "Analyse des dynamiques spatiales en région Rhône-Alpes", *Concentration et ségrégation dynamiques et inscriptions territoriales*, p. 16.
URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00098781/document.

Bobbio L., Melé P. (2016). "Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation", *Participations*, 13, p. 7-33.

URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PARTI_013_0007.

Boulekbache-Mazouz H., Da Lage É., Gellereau M., Laudati P. (2008). "Lire l'espace public pour mieux l'écrire", *Études de communication. langages, information, médiations*, N° 31, p. 93-110.

URL : http://edc.revues.org/757.

Bourdeau-Lepage L. (2013). "Nature(s) en ville - Métropolitiques".

URL : http://www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html.

Bourdeau-Lepage L., Vidal R. (2014). *Nature en ville : attentes citadines et actions publiques*, EDITOPICS, 119 p.

Bourgé F. (2009). *Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain-rural. Cas d'étude : la trame verte de l'Agglomération Tourangelle*, 86 p.

Boutefeu E. (2007). "La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux". URL : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm#haut.

Boutefeu E., Arnould P., Toussaint Y. (2008). "Quels espaces verts pour la ville de demain ?"*, Les Cafés Géographiques*.

URL : http://www.cafe-geo.net/article_imp.php3?id_article=1316.

Boutelet M., Olivier J. (2009). *La démocratie environnementale : participation du public aux décisions et politiques environnementales*, EdUniversitaires de Dijon, Dijon, 250 p.

Brunet R. (2001). *Le déchiffrement du monde: théorie et pratique de la géographie*, Belin, Paris, 401 p.

Brunet R., Ferras R., Théry H. (1992). *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*, RECLUS, Montpellier : Paris, 518 p.

Capron G., Haschar-Noé N. (2007). *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 276 p.

Cattaruzza A., Sintès P. (2011). "Conflits d'usage et conflits d'aménagements", *Géographie des conflits*, p. 221.

Cavin J., Ruegg J., Carron C. (2010). "La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation ?", *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 18, N° 2, p. 113-121. URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_182_0113.

Charles M., Chlous-Ducharme F., Faugère E., Wintz M. (2008). "Science et démocratie dans la gestion de la nature : des ethno-sociologues pris dans la modélisation d'accompagnement", *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 8, N° 2.

URL : http://vertigo.revues.org/4999.

Chlous-Ducharme F., Gourmelon F., Rouan M. (2008). "Modélisation et jeu de rôles sur l'île d'Ouessant : questions de sociologie", *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, N° 3.

URL : http://socio-logos.revues.org/2112.

Ciattoni A., Veyret Y. (2006). *Les fondamentaux de la géographie*, A. Colin, Paris, 219 p.

Claire Blouin-Gourbilière (2011). ""Dis-moi quel est ton paysage préféré " : exemple du Parc naturel régional de la Brenne"*, Projet de paysage*. URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/_dis_moi_quel_est_ton_paysage_prefere_ exemple_ du_parc_naturel_regional_de_la_brenne.

David A. (2000). "La recherche intervention, un cadre général pour les sciences de gestion ?", *IXème Conférence Internationale de Management Stratégique*, p. 22. URL : http://www.strategie-aims.com/events/conferences/14-ixeme-conference-de-l-aims/communications/2502-la-recherche-intervention-un-cadre-general-pour-les-sciences-de-gestion/download.

Delabarre M., Marry S. (2012). "Habitabilité et nature urbaines : vers un outil d'évaluation des projets urbains", *VertigO*, Vol. 12, N° 2.

URL : http://vertigo.revues.org/12683.

Dellus J. (2009). "Le SDAU de la région parisienne et le Développement Durable", *L'encyclopédie du développement durable*, p. 10.

URL : http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf_N_94_DellusDER.pdf.

Di Méo G. (2014). *Introduction à la géographie sociale*, A. Colin, Paris, 189 p.

Didier-Fèvre C., Noucher M. (2013). "Cartographie participative sur le net", *L'Information géographique*, 77, 4, p. 149-151.

URL : http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-4-page-149 .htm.

DIREN PACA (2006). "Guide technique de démarche paysagère. Aide à l'étude d'impact et au projet".

URL : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CARFIN281106 _cle727c1b.pdf.

Donadieu P. (2013). "Faire place à la nature en ville"*, Métropolitiques*. URL : http://www.metropolitiques.eu/Faire-place-a-la-nature-en-ville.html.

Donadieu P. (2012). *Sciences du paysage: entre théories et pratiques*, Éd. Tec & doc : Lavoisier, Paris, 230 p.

Donadieu P., Périgord M. (2007). *Le paysage*, Armand Colin, Paris, 128 p.

Dubois J. (2010). "Approche par les capabilités et développement durable : la transmission intergénérationnelle des capabilités", *Capabilités et développement durable*. URL : http://ethique.perso.sfr.fr/CAPABILITES%20ET%20DEVELOPPEMENT%20 DURA BLE.htm.

Dubus N. (1993). " Problèmes méthodologiques posés par une démarche de type système-expert en géographie ", *Théo Quant,* p. 145-150.

URL : http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/1993/TQ1993%20ARTICLE%2017.pdf

Dubus N., Helle C., Masson-Vincent M., Billard G. (2010). "De la gouvernance à la géogouvernance : de nouveaux outils pour une démocratie LOCALE renouvelée", *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, N° 10.

URL : http://espacepolitique.revues.org/1574.

Dubus N., Voiron-Canicio C., Loubier J., Bley D. (2015). "Géogouvernance: l'espace comme médiateur et l'analyse spatiale comme vecteur de communication entre chercheurs et acteurs", *Colloque internantional du GIS PPDDP*, p. 20. URL : http://www.researchgate.net/profile/Christine_VoironCanicio/publication /275657445_Geogovernance__space_is_a_mediator_and_spatial_analysis_is_a_communicationmedium_between_researchers_and_actors/links/5543b2070cf23ff71685215b.pdf.

Durance P. (2010). "De la décision politique à la décision publique : participation des citoyens et innovation sociale".

URL : http://pdurance.blog.lemonde.fr/files/2010/09/2010DuranceCaeInnovSoc.pdf.

Emsellem K., Liziard S., Scarella F. (2012). "La géoprospective : l'émergence d'un nouveau champ de recherche ?", *L'Espace géographique*, Vol. 41, N° 2, p. 154-168. URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_412_0154.

Escofier B., Pagès J. (2016). *Analyses factorielles simples et multiples: cours et études de cas*, Dunod, Paris, 392 p.

Etienne M. (2010). *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, Quae, Versailles, 367 p.

Étienne M. (2012). "La modélisation d'accompagnement : une forme particulière de géoprospective", *L'Espace géographique*, Vol. 41, N° 2, p. 128-137. URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_412_0128.

Etienne M. (2005). "La modélisation comme outil d'accompagnement", *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 13, N° 2, p. 165-168.

URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_132_0165.

Evaléco (2013). "Statuts".

URL : http://www.evaleco.org/index.php/evaleco/statuts.

Faburel G., Manola T. (2007). "Le vécu de l'environnement comme objet d'aide à la décision.".

URL : http://urbanisme.u-pec.fr/documentation/articles-rapportsnotes/environnement-et-developpement-durable/2007-le-sensible-en-action-le-vecu-de-l-environnement-comme-objet-d-aide-a-la-decision--323705.kjsp.

Felzines C. (2005). *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie*, Direction des Journaux officiels, Paris, France, 185 p.

France Info (2011). "Les potagers des villes", *Chroniques initiatives*.
URL : http://www.france-info.com/chroniques-le-plus-france-info-2011-04-15-les-potagers-des-villes-530098-81-482.html.

Fusco G. (2011). "L'analyse des espace publics. Les places.", *L'analyse des espace publics. Les places*.

URL : http://www.espaces-publics-places.fr/.

Gazagnaire J. (2014). *La supression des produits phytosanitaires au sein du service des espaces verts de la ville d'Antibes Juan-les-Pins*, 109 p.

Goeldner-Gianella L., Humain-Lamoure A. (2010). "Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement", *L'Espace géographique*, Vol. 39, N° 4, p. 325-344.
URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_394_0325.

Gourgues G. (2010). *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises.*, thèse de doctorat, Université de Grenoble, 1182 p.

Gravari-Barbas M., Veschambre V. (2000). "Conclusion", *Norois*, Vol. 1, N° 185, p. 167-168.

Gravari-Barbas M., Veschambre V. (2000). "Patrimoine et environnement. Les territoires de conflit", *Norois*, Vol. 185, N° 1, p. 174.

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/noroi_0029182x_2000_num_185_1.

Gravari-Barbas M., Veschambre V. (2000). "Introduction", *Norois*, Vol. 1, N° 185, p. 3-5.

Groupe Chadule (Grenoble) (1997). *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Armand Colin, Paris, 203 p.

Groupe Chamonix-Sérignan (1995). *Géographie régionale et représentations*, Anthropos : Diffusion, Economica, Paris, 115 p.

Guet J. (2011). "Ville désirable ou ville durable : quelle place pour les espaces verts ?", *Métropolitiques*.

URL : http://www.metropolitiques.eu/Ville-desirable-ou-ville-durable.html.

Hallet C. (1996). "Etat de l'environnement Wallon 1996. Paysage", *Ministère de la Région Wallone*.

URL : http://environnement.wallonie.be/publi/etatenv/paysage/.

Hinnewinkel C., Guillerme S. (2006). "« Contraintes environnementales et gouvernance des territoires »", *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, N° 1, p. 99-101.

URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_141_0099.

Hossard N, Jarvin M (2005). *"C'est ma ville !" : de l'appropriation et du détournement de l'espace public*, l'Harmattan, Paris Budapest Kinshasa etc, 284 p.

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (2011). *Le paysage, du projet à la réalité*, Ile-de-France, 96 p.

Javelle E. (2013). "Cartopartie en EPN", *Cyberloire*.

URL : http://cyberloire.myurm.biz/xwiki/bin/view/NBFaq/Ressources_9mDO8L06fyy6.

Joliveau T. (2011). "Le géoweb, un nouveau défi pour les bases de données géographiques", *L'Espace géographique*, 40, 2, p. 154-163.

URL : http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2011-2-page-154.htm.

Joliveau T., Noucher M., Roche S. (2013). "La cartographie 2.0, vers une approche critique d'un nouveau régime cartographique", *L'Information géographique*, 77, 4, p. 29-46.
URL : http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-4-page-29.htm.

Kalaora B. (1998). *Au-delà de la nature, l'environnement: l'observation sociale de l'environnement*, Harmattan, Paris, France, 199 p.

Kourilsky F., Rennes J., Programme interdisciplinaire de recherche sur la ville (1994). *La ville*, Courrier du CNRS, Meudon, France, 184 p.

L'Atelier technique des espaces naturels (2006). "Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles"*, Cahier Technique n°79*.

Laïlle P., Provendier D., Colson F., Salanié J. (2014). "Les bienfaits du végétal en ville"*, Plante&Cité*.

Lardeux L. (2015). "Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux", *rapport d'étude*, p. 54.

URL : http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/Lardeux_DEF2.pdf.

Lardon S. (2005). "Une charte pour la modélisation d'accompagnement : pour quoi faire ?", *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 13, N° 2, p. 177-179.

URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_132_0177.

Lardon S., Capitaine M. (2008). "Chorèmes et graphes", *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2, n° 2, 2, p. 195-217.

URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RAC_004_0195.

Lardon S., Piveteau V., Lardon S., Piveteau V., Lelli L. (2005). "Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux", *Géocarrefour*, 80, 2, p. 75-90.

URL : https://geocarrefour.revues.org/980.

Lascoumes P. (1994). *L'éco-pouvoir: environnements et politiques*, La Découverte, Paris, 317 p.

Le Goascoz M., Abraham B. (2000). "Processus de gestion de l'environnement à l'échelle locale", *Norois*, Vol. 1, N° 185, p. 41-52.

Legenne C. (2009). *La desserte en espaces verts, un outil de suivi de la trame verte d'agglomération*, 16 p.

URL : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_594/La_desser te_en_ espaces_verts_avec_signets_01.pdf.

Lelay Y., Piegay H., Cossin M. (2005). "Les enquêtes de perception paysagère à l'aide de photographies", *Actes des Rencontres de Théo Quant*, p. 16.

URL : http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2005/TQ2005%20ARTICL% 2025.pdf.

Leschambre V. (2000). "Patrimonialisation et enjeux politiques : les édifices Le Corbusier à Firminy", *Norois*, Vol. 1, N° 185, p. 125-137.

Lescroart M., Braly J., Langlois S., Girard C., Dumas J. (2010). "La ville-nature", *www.cnrs.fr*.

URL : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbioville/bioville.html.

Leteurtre E. (2013). "La Modelisation d'Accompagnement : fondements et éthique d'une démarche de concertation pour un développement durable", *www.commod.org*.

URL : http://cormas.cirad.fr/ComMod//pdf/LaModelisationDAccompagnement-FondementsEtEthique_ComMod_janvier2013%20.pdf.

Lolive J., Blanc N. (2007). *Esthétique et espace public*, Paris, 192 p.

Long N., Tonini B. (2012). "Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers", *VertigO*, 12, 2.

URL : http://vertigo.revues.org/12931.

Luginbühl Y. (1989). "Au-delà des clichés… La photographie du paysage au service de l'analyse", *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 4, p. 8. URL : http://strates.revues.org/4072.

Luginbühl Y. (2007). "Pour un paysage du paysage", *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, N° 297-298, p. 23-37.

URL : http://economierurale.revues.org/1931.

Luginbuhl Y. (2012). *La mise en scène du monde: construction du paysage européen*, CNRS éditions, Paris, 432 p.

Luginbuhl Y., Sigg K., Toutain X. (2014). "Sensibilités paysagères, modèles paysagers", *Ministère de l'Environnement DGAD/SRAE*.

URL : http://docplayer.fr/17127698-Sensibilites-paysageres-modeles-paysagers.html.

Lussault M. (2007). *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Éddu Seuil, Paris, 363 p.

Mamou K. (2013). "Photographie et film dans les projets urbains participatifs : mont(r)er l'image d'un habitant actif ?", *Participations*, 7, 3, p. 151-172.

URL : http://www.cairn.info/revue-participations-2013-3-page-151.htm.

Manola T., Plocque M., Tronquart C., Del Rio R. (2009). "Nature en ville et paysages: vers des objets et outils urbains durables? »", *urbanisme.u-pec.fr*.

URL : http://urbanisme.u-pec.fr/documentation/articles-rapportsnotes/environnement-et-developpement-durable/nature-en-ville-et-paysages-vers-des-objets-et-outils-urbains-durables--323695.kjsp.

Masson-Vincent M., Dubus N., Laboratoire Espace (Nice) (2013). *Géogouvernance: utilité sociale de l'analyse spatiale*, Quae, Versailles, 224 p.

Masson-Vincent M., Dubus-Viossat N., Helle C. (2011). "Information géographique, analyse spatiale et géogouvernance", *L'Espace géographique*, Vol. 40, N° 2, p. 127-132.

URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_402_0127.

Mehdi L., Weber C., Pietro F., Selmi W., da Cunha A., Dagenais M., Deboudt P., Vainer C., Duchemin É. (2012). "Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert a la trame verte", *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 12, N° 2.

URL : http://vertigo.revues.org/12670.

Menozzi M., Manusset S., Bioret F., Friedberg C. (2014). *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Presses universitaires de Rennes ; Société d'écologie humaine, Rennes; Aix-en-Provence, 362 p.

Mérenne-Schoumaker B. (2002). *Analyser les territoires: savoirs et outils*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 166 p.

Merlin P., Choay F. (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris, 1024 p.

Ministère de l'écologie et du développement durable (2007). "La Convention européenne du paysage".

URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_brochure_convention_paysage.pdf.

Ministère de l'Ecologie d. (2009). "Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables".

URL : http://www.ecophytozna-pro.fr/data/dgaln_amenager_avec_le_vegetal.pdf.

Ministère de l'écologie d. (2012). "Ville durable, aménagement et construction durable", *www.developpement-durable.gouv.fr*.

URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-Europeenne-du.html.

Ministère de l'équipement d. (1991). *Lire et composer l'espace public*, Ed. du STU, Paris, 79 p.

Ministère du Développement durable (2015). "Les pesticides interdits dans les espaces publics dès 2017".

URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-pesticides-interdits-dans-les.html.

Ministère du Logement d. (2013). "Démarche SCot Grenelle", *Schéma de cohérence territoriale (SCoT)*.

URL : http://www.territoires.gouv.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot.

Moine A. (2006). "Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie", *L'Espace géographique*, Vol. 35, N° 2, p. 115-132. URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_352_0115.

Monnet É., Coste F., Costey P., Monnet É. (2007). "La théorie des « capabilités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme", *Tracés. Revue de Sciences humaines*, N° 12, p. 103-120.

URL : http://traces.revues.org/211.

Moser G., Weiss K. (2003). *Espaces de vie: aspects de la relation homme-environnement*, A. Colin, Paris, 396 p.

NATUREPARIF (2011). "Espaces Verts et gestion différenciée". URL : http://www.dailymotion.com/video/xjxffd_espaces-verts-et-gestion-differenciee-avec-gaelle-aggeri-philippe-clergeau_news.

Neveu C. (1999). *Espace public et engagement politique : enjeux et logiques de la citoyenneté locale. Actes de la table ronde Citoyenneté et territoire, 10-11 décembre 1997, Roubaix*, l'Harmattan, Paris Montréal Québec, p. 307.

Novarina G. (2003). "Edge cities and green spaces", *Revue de géographie alpine*, Vol. 91, N° 4, p. 9-17.

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_00351121_2003_num _91 _4_2258.

Palsky G. (2013). "Cartographie participative, cartographie indisciplinée", *L'Information géographique*, 77, 4, p. 10-25.

URL : http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-4-page-10.htm.

Paquot T. (2009). *L'espace public*, La Découverte, Paris, 3-8 p.

Paradis S., Lelli L. (2010). "La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?", *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, N° 2.

URL : http://developpementdurable.revues.org/8548.

Passel S. (2015). *« MOUV », un parcours de marche urbaine pour co-construire le vivre ensemble en ville de Nice*, thèse de doctorat, Université Nice Sophia-Antipolis, 250 p.

Perez Y. (2008). "La pratique de la recherche-intervention dans les organisations : retour sur les modes de production des connaissances gestionnaires à partir du terrain", *Humanisme et Entreprise*, n° 288, 3, p. 101-113.

URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=HUME_288_0101.

Petit G. (2014). "Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale", *Participations*, 10, 3, p. 85-120.

URL : http://www.cairn.info/revue-participations-2014-3-page-85.htm.

Piot J. (2007). *Propositions pour une formation des acteurs à la compréhension des enjeux spatiaux*, thèse de doctorat, Université de Provence (Aix-Marseille 1), 355 p.

Pittard Y. (2010). "Grenelle et documents d'urbanisme", *Le blog du droit de l'urbanisme et de l'aménagement*.

URL : http://droit-urbanisme-et-amenagement.efe.fr/2010/05/10/grenelle-et-documents-urbanisme/.

Planchat C. (2011). *Du paysage aux intentions d'aménagement*, thèse de doctorat, Blaise Pascal, 425 p.

Plane J. (2000). *Méthodes de recherche-intervention en management*, Harmattan, Paris, 256 p.

Poirot J., Gérardin H. (2010). "L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel", *Mondes en développement*, 149, 1, p. 27.

URL : http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-1-page-27.htm.

Pôle de Compétence Espaces Verts (Montpellier) (2001). *Espaces verts : dossier sectoriel*, Centre national de la fonction publique territoriale, Paris, 97 p.

Pumain D., Saint-Julien T. (2010). *Analyse spatiale : les localisations*, Armand Colin, Paris, 192 p.

Pumain D., Saint-Julien T. (2005). *L'analyse spatiale. Localisations dans l'espace*, 153 p.

Racine J., Reymond H. (1973). *L'analyse quantitative en géographie*, Presses Universitaires de France, Vendôme, 316 p.

Reygrobellet B. (2007). "La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme"*, www.ladocumentationfrancaise.fr*.

URL : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000752/index .shtml.

Rialland O. (2000). "La patrimonialisation des parcs et jardins remarquables : de conflits en consensus ?", *Norois*, Vol. 185, N° 1, p. 151-166.

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029182x_ 2000_num_185_1_7007.

Ruffray S. (2016). "Système-expert", *Hypergéo*, p ; 2.

URL : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article84

Scarwell H., Franchomme M. (2004). "Contraintes environnementales et gouvernance des territoires"*, www.appa-alsace.f*.

URL : http://www.appa-alsace.fr/_docs/7/fckeditor/file/Revues/AirPur/Airpur_67_ Scarwell.pdf.

Schneuwly D., Caloz R. (2008). "L'information spatiale et ses propriétés"*, Gitta info*.

Sebastien L. (2011). "Quand les acteurs faibles et absents s'immiscent dans la négociation environnementale", *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, N° 11, p. 66-81. URL : http://tem.revues.org/1262.

Sgard A. (2010). "Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun", *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2.

URL : http://developpementdurable.revues.org/8565.

Sgard A., Fortin M., Peyrache-Gadeau V. (2010). "Le paysage en politique", *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, p. 8.

URL : http://developpementdurable.revues.org/8522.

Soulier L. (1968). *Espaces verts et urbanisme*, Centre de recherche d'urbanisme, 304 p.

Stassart P., Mormont M., Jamar D. (2008). "La recherche-intervention pour une transition vers le développement durable", *Economie rurale*, 306, p. 8-22.

URL : https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/2201/1/Stassart%20et%20al.%202008ecru%20Recherche%20Intervention%20Transition%20vers%20de%20D%C3%A9veloppement%20Durable.pdf

Stein M., Toreau V., Kermadi S., Laurent F. (2000). "Représentation spatiale pour une gestion patrimoniale des ressources en eau. Application au bassin de la Vègre", *Norois*, Vol. 185, N° 1, p. 53-59.

URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029182x_2000_num _185_ 1_6997.

Tabarly S., Dgesco ENS Lyon (2007). "Le paysage et la loi en France et en Europe : législations et réglementations, une sélection"*, Géoconfluences*.

URL : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageDoc2.htm.

Terrasson D. (2006). "Un tournant dans la recherche sur le paysage en France : contexte et apports du programme Politiques publiques et paysages", *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, N° 2, p. 187-195.

URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_142_0187.

Thiollière B., Kuhn S., Briot F., Oliveto-Erviti N. (2011). "L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Le Guide."*, Commissariat Général au Développement Durable*.

URL :http://www.environnementurbanisme.certu.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Ev_Env_Doc_Urba.pdf.

UMR ESPACE (2015). "Modèle SIMPA".

URL : https://www.youtube.com/watch?v=hHA0v_VUY_8.

UMR ESPACE 7300 (2015). "ESPACE : Étude des Structures, des Processus d'Adaptation et des Changements de l'Espace - Axe 1".

URL : http://www.umrespace.org/spip.php?article511.

Usunier J., Easterby-Smith M., Thorpe R. (2007). *Introduction à la recherche en gestion*, Economica, Paris, 271 p.

Veyret Y. (2005). *Géo Environnement*, Paris, 186 p.

Veyret-Mekdjian Y., Ciattoni - Annette. (. ..) (2004). *Géo-environnement*, Armand Colin, Paris, 185 p.

Vincent M., Dubus N., Bley D., Voiron C., Helle C., Cheylan J., Douart P., Douguedroit A., Ferrier J., Jacob F., Lampin C., Maignant G., Piot J. (2012). "La Géogouvernance : un concept novateur ?", *Cybergeo : European Journal of Geography*, 587.

URL : http://cybergeo.revues.org/25086.

Voiron C., Chéry J. (2005). "Espace géographique, spatialisation et modélisation en dynamique des systèmes", *Res-Systemica*, Vol. 5, p. 10.

URL : http://hal.cirad.fr/hal-00602190/.

Voiron-Canicio C. (2005). "Pour une approche systémique du développement durable", *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 4.

URL : http://developpementdurable.revues.org/261.

Voiron-Canicio C., Loubier J. (2015). "Anticiper le changement et aider à la décision", *Réactiv'cité*.

URL : http://umrespace.unice.fr/IMG/pdf/C9-reactivcite.pdf.

Wackermann G. (2005). *Ville et environnement*, Ellipses, Paris, 400 p.

www.eaurmc.fr (2015). "Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages", *Agence de l'eau. Rhône Méditerranée, Corse*.

URL : http://www.eaurmc.fr/les-grands-dossiers-prioritaires-pour-latteinte-du-bon-etat-des-eaux/la-reduction-de-la-presence-de-pesticides-dans-les-eaux/objectif-zero-pesticide-dans-nos-villes-et-nos-villages.html.

www.regionpaca.fr (2014). "Construire ensemble le monde numérique".

URL : http://www.regionpaca.fr/economie-emploi/economie-numerique/construire-ensemble-le-monde-numerique.html.

Zimmermann A. (2010). "Note de l'Etd : la Nature en Ville"*, www.projetdeterritoire.com*. URL : http://www.projetdeterritoire.com/index.php/content/download/18955/305321/file/note -Etd-Nature-En-Ville-2010.pdf.

Zuindeau B. (2010). *Développement durable et territoire*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 517 p.

ANNEXE 1 :

Questionnaire intranet

Données personnelles :

1) Vivez-vous à Antibes ?

2) Dans quel quartier ?

3) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

0-14 ans 15-29 ans 30-44 ans 45-59 ans 60-74 ans 75 ans et plus

4) Dans quel type d'habitation vivez-vous ?

- Maison avec jardin
- Habitat collectif avec accès à un jardin privé ou collectif
- Maison sans jardin
- Habitat collectif sans accès à un jardin privé ou collectif

Perception et représentation de l'espace vert

5) Pour vous, que représente l'espace vert en ville ? (plusieurs réponses possibles)

- Repos
- Dépaysement
- Pureté de l'air
- Evasion
- Détente
- Autres, pouvez-vous préciser ?
- Tranquillité
- Esthétisme

6) Selon vous, quel est l'espace vert le plus emblématique à Antibes ?

Pratiques et fréquentation des espaces verts

7) Quel(s) type(s) d'espace(s) vert(s) fréquentez-vous à Antibes ?

- Jardins
- Squares
- Axe arboré, engazonné, fleuri
- Espaces naturels
- Jardins d'enfant

8) A quelle fréquence vous rendez-vous dans les espaces verts d'Antibes ?

-Jamais - Au moins une fois par semaine - Au moins une fois par mois - Tous les jours

- Autres, pouvez-vous préciser ?

9) Pour quelle(s) raison(s) vous y rendez-vous ?

- Rencontrer des amis ou la famille (pique-nique par exemple)
- Promener le chien
- Faire du sport
- Faire jouer les enfants
- Pique-niquer
- Autres raisons, pouvez-vous préciser ?

10) Vous venez généralement...

- Seul - En couple - En famille - Avec des amis - Autres

11) Pour vous, la présence d'espaces verts en ville, c'est :

- Très important - Important - Peu important - Pas du tout important

Pourquoi ?

<u>Attentes</u>

12) Comment évaluez-vous la présence des espaces verts à Antibes ?

Pas du tout satisfaisante 1-------2-------3-------4-------5 Très satisfaisante

13) Comment évaluez-vous la présence des espaces verts dans votre quartier à Antibes ?

Pas du tout satisfaisante 1-------2-------3-------4-------5 Très satisfaisante

14) Apporteriez-vous quelque chose en plus aux espaces verts à Antibes ?

- Oui - Non

Si oui, passez à la question **14)**

Si non, passez à la question **15)**

15) Souhaiteriez-vous des améliorations... (les deux réponses sont possibles)

- Sur la qualité des espaces verts présents, précisez
- Sur la création d'autres types d'espaces verts, précisez

ANNEXE 2 :

Le Parsounié : n°1 à n°10

LE PARSOUNIÉ

n° 1

le 9 octobre 2014 - Antibes

BIENVENUE CHERS PARTICIPANTS PARTICIPANT À LA PARTICIPATION !!!

Association Évaléco, formation « *Apprendre à participer à la co-construction de projet* », Grasse, le 7-8 juillet 2014.

Bonjour à toutes et à tous !

Je suis très heureuse de commencer cette aventure avec vous. Depuis deux ans, je réalise un projet de recherche en sciences géographiques axé sur la gestion des espaces verts.

Comment appréhender et optimiser les espaces verts ? Correspondent-ils aux attentes des habitants ? Comment identifier ces attentes ? Autant de questions qui méritent toute notre attention.

Mes recherches me poussent à penser que la meilleure manière de gérer ces espaces verts, espaces vécus et perçus au quotidien par l'ensemble des acteurs du territoire, est de prendre en compte la politique publique et les moyens de la collectivité ainsi que la citoyenneté.. De là nait mon idée de développer la démocratie participative dans mon travail. Ensemble, je vous propose de tester des outils participatifs et de voir s'ils constituent un atout majeur pour la gestion des espaces verts.

Je vous remercie particulièrement de m'accorder de votre temps pour expérimenter mon travail. Je suis sûr que nous passerons de bons moments tous ensemble.

Cynthia Rondelli

Chaque semaine... **1 NEWSLETTER...**

...pour vous présenter l'avancée du projet.
...annoncer et résumer chaque étape.
...répondre à vos questions.

Université Nice SOPHIA ANTIPOLIS

Ce qu'il faut savoir...

GÉOGRAPHIE & GÉOGRAPHE

La géographie est une science humaine dont l'espace, la société et leurs interrelations sont au cœur des préoccupations du chercheur.

Le géographe se pose trois questions :

1 – Pourquoi le phénomène étudié se trouve ici et pas ailleurs ?

2 – Quels sont les éléments constitutifs du phénomène ?

3 – Quelles sont les relations entre ces éléments ?

L'objectif est de connaitre et comprendre l'organisation et le fonctionnement de ce qui nous entoure.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE & CO-CONSTRUCTION DE PROJET

La démocratie participative se traduit par une participation citoyenne active dans les prises de décision politique.

Il en existe quatre formes qui proposent une implication plus ou moins significative du public face au(x) décideur(s) : l'**Information**, la **Consultation**, la **Concertation** et la **Co-construction**.

Nous expérimentons ici cette dernière forme. La co-construction de projet place les acteurs au coeur de son élaboration. Chacun se positionne en situation d'équité et la décision est prise par un vote, un consensus ou un consentement.

Nos outils participatifs...

Tout au long de notre collaboration nos utiliserons plusieurs logiciels libres, gratuits et participatifs utils à notre travail.

Nous commencerons par deux services créent par le réseau *Framasoft*. Celui-ci est un laboratoire de bénévoles spécialisé dans l'édition de logiciels libres.

FRAMAPAD.ORG

Framapad est un logiciel libre en ligne permettant d'utiliser un éditeur de texte partagé. Chacun pourra alors écrire, de chez soi, son avis, ses idées, son travail. Chaque contribution apparait instantanément sur les écrans des autres participants pour une collaboration immédiate.

Comment ça marche ? Rendez-vous sur l'adresse web suivante : *lite4.framapad.org/p/Parsounié*. Ajoutez votre nom ou pseudo en cliquant sur l'icône d'utilisateur en haut à droite, et choisissez la couleur que vous désirez. Écrivez ! Vos contributions s'inscrivent en temps réel et le texte se sauvegarde de manière automatique.

Commentaires, questions, réactions... Une plateforme de libre-échange à l'attention de l'ensemble des participants.

FRAMADATE.ORG

Autre logiciel de partage simple et gratuit, *Framadate* permet de prendre rendez-vous selon les disponibilités de chacun par un système de sondage. Il nous permettra de planifier les différentes rencontres pour nos entretiens individuels et nos ateliers.

Comment ça marche ? Allez sur le lien suivant : *framadate.org/58dg9hp5tpjxi5ap*. Renseignez votre nom dans l'espace désigné sur la gauche du tableau, puis choisissez la date qui vous convient ; validez votre choix avec le bouton en bout de ligne.

La date de votre rendez-vous vous sera confirmé par e-mail dans les plus brefs délais.

Pour info :

Les logiciels libres :

Ils dépendent de **licence libre** s'inscrivant dans un contexte de "grande ouverture" : tout le monde a la possibilité d'utiliser, d'étudier, de redistribuer, de modifier ou encore de publier les images, textes, musiques, logiciels... concernés. Cependant, il est obligatoire de citer l'auteur original et de maintenir la licence originale. Il est strictement interdit d'en faire un usage commercial.

Ex. : Linux, Mozilla Firefox, Wikipédia...

19 octobre 2014 n°2 Antibes

Le Parsounié

Bonjour à tous !

La première semaine de notre projet vient de s'achever et je tiens à vous remercier pour tous vos encouragements. Autant d'énergie qui m'aidera à mener à bien cette expérience.

Je remercie les personnes qui se sont inscrites pour leur entretien individuel grâce au lien framadate, ainsi que celles qui l'ont déjà passé. Ces échanges soulèvent dès maintenant de nouvelles questions que je souhaite développer avec vous tous. Finalement, outre sa définition technique, qu'est-ce qu'un espace vert pour chacun de nous ? Nous apporterons des premiers éléments de réponses dans cette newletter.

Représentation de la ville d'Antibes : *Paysage d'Antibes*, Nicolas de Staël, 1954.

Je vous rappelle les liens framadate (framadate.org/58dg9hp5tpjxi5ap) sur lequel vous devez vous inscrire pour l'entretien individuel ; et le lien framapad (lite4.framapad.org/p/Parsounié) où vous pouvez aller dès à présent discuter avec tous les participants.

Merci encore à chacun pour votre soutient.
Je vous souhaite une agréable semaine !

Cynthia Rondelli

Cette semaine...

Au programme...

...mieux comprendre la gestion des espaces publics.

...les cartes mentale de Freemind.

...le laboratoire ESPACE.

Université Nice Sophia Antipolis

Ce qu'il faut comprendre...

Espace public

Il faut distinguer L'espace public, lieu du social et des individualités mises en relation ; et LES espaces publics, désignant les rues, les places, les parcs et tout lieux ouverts à la population de manière accessibles et gratuites (lieux privés tels les centres commerciaux ou les sites du Conservatoire du littoral compris).

La communication est la fonction fondamentale d'un espace public, espace d'échanges et de partages. Il est le lieu des relations humaines, un espace de vie et de représentation sociale.

Espaces verts

D'un point de vue urbain, un espace vert est un terrain végétalisé ou agricole, et donc non bâtis.

Historiquement, l'ouverture des jardins royaux suite à la Révolution Française marque l'apparition des premiers espaces verts. Outre l'atout esthétique, ils apportent surtout une réponse partielle aux problèmes d'insalubrité des villes de l'époque, sans égout, ni système d'hygiène.

Il faut attendre les années 1990 pour que la protection de la biodiversité devienne une notion dominante de la gestion des espaces verts. L'implantation des valeurs environnementales dans les coeurs urbains conduit la population à s'initier aux idées du développement durable.

La gestion

Gérer désigne la volonté, plus ou moins affirmée, d'une personne, ou d'un groupe de personnes, d'administrer quelque chose.

La gestion d'un espace vert joue alors autant sur la considération de ses atouts sociaux et esthétiques, que sur leurs nécessités salubres et écologiques.

Cependant, il ne faut pas oublier que les moyens techniques des sites, la volonté politique de la localité et les jeux de gouvernance territoriale sont d'autres facteurs importants dans la gestion d'un espace vert.

À lire ?

- Thierry PAQUOT, *L'Espace public*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2009.
- Emmanuel BOUTEFEU, *La nature en ville : enjeux paysagers et sociétaux*, Géoconfluences, 28/04/2007.
- Bernard REYGROBELLET, *La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme*, Les éditions des Journaux officiels, 2007.

Notre méthode de travail...

FREEMIND

Freemind est le logiciel libre que nous utiliserons pour analyser vos entretiens individuels. Il s'agit d'un outil numérique de réalisation de cartographie heuristique.

Plus communément appelé "carte mentale", il s'agit d'un schéma obtenu par l'organisation d'idées selon une représentation arborescente. Grâce à lui, nous dessinerons une carte cognitive, pour chacun d'entre vous, désignant le cheminement de vos réponses.

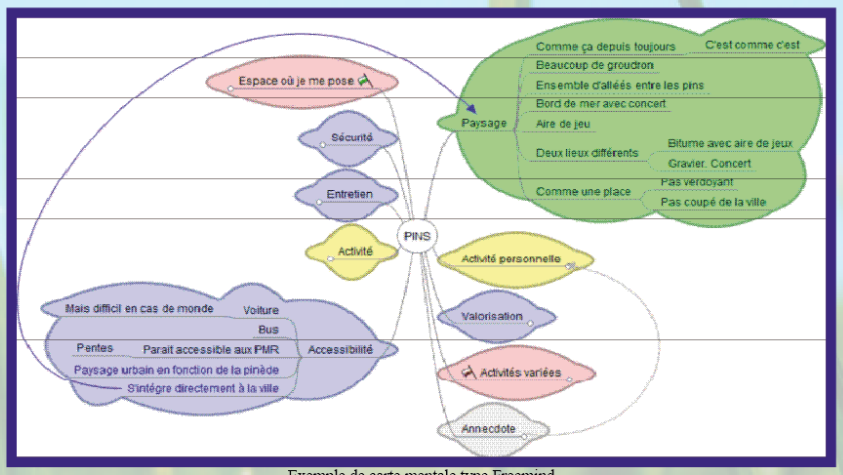

Exemple de carte mentale type Freemind
issu d'un entretien individuel au sujet de la pinède de Juans-les-Pins.

Quelle est son utilité ? Du côté de l'interwieveuse, l'intérêt est de retranscrire l'entretien de manière instantanée, sans risque de dénaturer le propos. Pour l'interwievé, l'avantage est de pouvoir vérifier ses propos disposés de manière schématique, lui montrant la logique de sa réflexion. L'occasion lui est alors donnée d'apporter de nouveaux éléments de réponses.

En outre, l'organisation permise par cette méthodologie est un plus non négligeable à l'analyse ultérieure des entretiens et à leur mise en comparaison.

POUR INFO :

L'UMR ESPACE

Cynthia, initiatrice de ce projet participatif, est doctorante en sciences géographiques au laboratoire ESPACE UMR 7300 du CNRS, situé à Nice.

Ce dernier est spécialisé dans l'analyse des dynamiques du territoire selon les logiques couplées du développement durable et de l'urbanisme.

Le laboratoire lie recherche fondamentale (analyse spatiale, géostatistique...) et recherche appliquée (modélisation statistique, modèle 3D...). Il s'intéresse plus particulièrement au bassin méditerranéen et à l'Europe.

28 octobre 2014 n°3 Antibes

Le Parsounié

L'édito hebdo

Chers participants,

Il sera bientôt temps de débuter nos ateliers qui vous seront expliqués plus en détails dès la semaine prochaine. Mais pour l'heure, je souhaiterai vous entretenir sur, ce qui pour moi, est la clé d'entrée de notre projet global : la notion de paysage.

Mais avant de traiter le sujet, voici le nouveau lien framadate (framadate.org/5kizhhy62vu4dd5b) pour vous enregistrer à ces ateliers participatifs. Pensez à confirmer votre présence rapidement pour la bonne continuité du projet.

Pour toutes questions, remarques ou discussions, notre page framapad est toujours disponible à cette adresse : lite4.framapad.org/p/Parsouni%c3%a9.

Merci pour toute l'attention que vous me portez. Bonne lecture !

Cynthia Rondelli

L'agenda des participants

- Atelier VERT : samedi 22 novembre ;
- Atelier PINS : samedi 29 novembre ;
- Atelier OSA : samedi 13 décembre ;

+ l'entretien individuel : *framadate.org/58dg9hp5tpjxi5ap.*

Suggestion de lecture

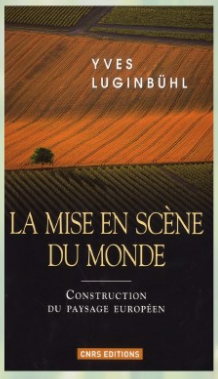

Yves LUGINBUHL,
La mise en scène du monde ; construction du paysage européen
(CNRS éditions, 2012).
432 pages.

L'auteur, directeur de recherche émérite du CNRS, s'interroge sur les enjeux du paysage dans la société. Mêlant histoire, géographie et sociologie, il explore les questions essentielles des politiques européennes à propos de développement durable et d'aménagement du territoire.

Cette semaine...

Au programme...

Le paysage sous toutes ses formes - page 2
Les espaces verts d'Antibes sous enquêtes - page 3

Université Nice Sophia Antipolis

Paysage et politiques territoitoriales

Le paysage est le résultat de l'union entre les civilisations et leurs milieux. Il tient d'une logique fonctionnelle qui associe nature et éléments artificiels, c'est-à-dire qu'il est le produit de la juxtaposition des processus naturels et des démarches des sociétés.

Selon les géographes, le paysage ne se définit pas d'un point de vue global, mais il est propre à chacun d'entre nous. Selon ce qu'on y fait, ce qu'on y voit, ce qu'on en pense, ses délimitations évoluent d'un individu à un autre.

Le paysage est donc constitué d'un ensemble complexe de représentations qui, mises en commun, forment le cœur des interrogations politiques d'aménagement du territoire. Tenter de définir un paysage commun c'est tenter de comprendre les représentations et les attentes de chaque acteur sur ce qui structure leur cadre de vie.

Ainsi, il se situe au cœur de l'action publique, considéré comme un véritable outil de médiation dans le cadre d'initiatives démocratiques représentatives et participatives. Argumentant sur les questions environnementales, sociales et aussi culturelles, le paysage est admis comme l'outil légitime de l'aménagement du territoire.

Et l'Europe ?

La protection du paysage est prise en considération à l'échelle européenne grâce à la *convention européenne du paysage*. Elle s'exprime par un traité du Conseil de l'Europe entré en vigueur le 1er mars 2004. Son but est d'encourager les administrations signataires à prendre des mesures de protections à l'aménagement des paysages européens. Elle dispose de mesures juridiques et financières pour mener à bien ses objectifs.

Pour en savoir plus : *conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=176&CM=8&DF=10/27/2008&CL=FRE*.

Ce qu'en dit la loi

La Convention Européenne du Paysage, entrée en vigueur en France en 2006, définit le paysage comme une "*partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*".

La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, dites "*loi paysage*", constitue la principale mesure administrative oeuvrant pour la préservation et la gestion des paysages, qu'ils soient naturels ou urbains. Grâce à elle, tout élément paysager est pris en compte dans les décisions de constructions architecturales.

Sa version initiale et ses diverses modifications jusqu'à ce jour peuvent être consultées sur le lien suivant : *www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541949&dateTexte=&categorieLien=id*.

Enquête parallèle

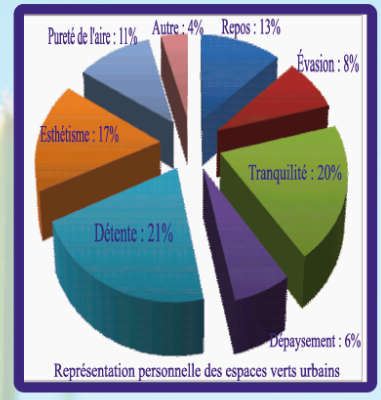

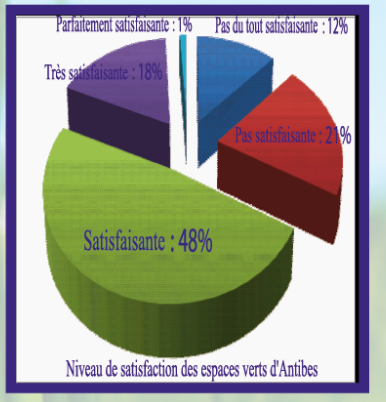

En parallèle de notre projet collectif, un questionnaire d'enquête est mis en place. Celui-ci a pour but de comprendre les usages et représentations des habitants des espaces verts d'Antibes.

Ce travail a été effectué grâce à l'Intranet de la commune dont l'accès a été permis. Le questionnaire en ligne, 153 réponses ont été réceptionnées. Ces résultats seront analysés dans le but d'obtenir une vision globale de ce que pensent les administrés des espaces verts de notre ville.

Pour ce faire, nous utiliserons le logiciel *R*. Il s'agit d'un outil de calculs statistiques qui nous aidera à faire ressortir les informations pertinentes de cette enquête. Il existe sous licence libre et est distribué gratuitement. À noter que *R* est à la fois un logiciel et un langage informatique grâce auquel, les connaisseurs, peuvent extraire de centaines de fonctions adéquat aux informations recherchées.

Site Internet officiel du programme *R* : *www.r-project.org*. (site en anglais).

Espaces verts d'Antibes

Pour info :

La gestion des espaces verts de la ville d'Antibes Juan-les-Pins est réalisée par le Service des Paysages Urbains et Naturels - Cimetières (SPNUC) issu de la Direction Santé Environnement Développe Durable.

Il est composé de six unités différentes traitant de l'aménagement, de la production végétale en pénière, de l'entretien et mise en valeur du patrimoine arboré et naturel ainsi que du mobilier urbain.
106 personnes œuvrent pour l'entretien et l'amélioration de nos espaces verts chaques jours.

- ATTENTION RAPPEL -

Les personnes n'ayant pas encore pris rendez-vous pour l'entretien individuel sont priées de s'inscrire rapidement sur *framadate.org/58dg9hp5tpjxi5ap*.

6 novembre 2014 n°4 Antibes

Le Parsounié

L'édito hebdo

Vert

Bonjour chers participants,

C'est avec joie que je vous présente enfin le premier atelier participatif que nous réaliserons ensemble. L'occasion nous sera donnée de se rencontrer et d'échanger tous ensemble au sein de nos espaces verts, et ainsi, remplir la fonction fondamentale de ces lieux de communication et de relation sociale.

Ce premier projet est l'atelier VERT, cette newsletter vous présentera toutes ses caractéristiques. Il se tiendra le samedi 22 novembre, à partir de 9H30, au départ du parc Exflora de notre ville.

Pour prendre rendez-vous à cet atelier, allez sur notre page framadate : framadate.org/5kizhhy62vu4dd56.

Bonne semaine à tous !

Cynthia Rondelli

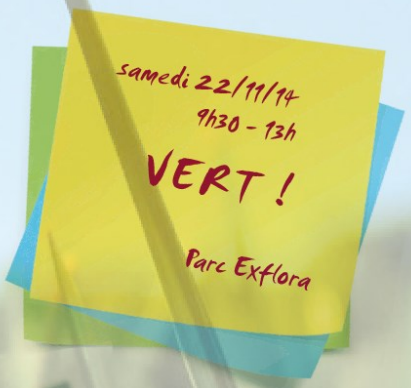

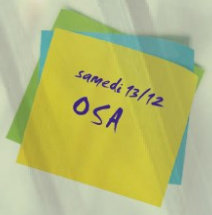

Cette semaine...

Au programme...

L'atelier VERT en détails - pages 2 et 3.
OpenStreetMap - page 2.
Pour info : cartopartie - page 2.

Université Nice Sophia Antipolis

"Voir et Recenser sur mon Territoire"

L'atelier "*VERT*" consiste en la réalisation d'une cartographie des espaces verts d'une zone du quartier Antibes Ouest Résidentiel. Pour ce faire, nous utiliserons un plan issu du logiciel libre *OpenStreetMap*.

Cet atelier a pour titre : "*Les espaces verts et l'eau : cartographie collaborative d'une portion du quartier Ouest de la commune d'Antibes Juan-les-Pins*".
Il permettra la rencontre de différents acteurs impliqués de près ou de loin dans la gestion du quartier (élus, associations, gestionnaires, administrés).

Open Street Map

En quoi consiste *OpenStreetMap* ?

Cette organisation, opérant depuis 2004, collecte des données à travers le monde afin de créer une carte libre et détaillée du globe. Ainsi, toutes voies de communication, tous éléments architecturaux, tous cours d'eau ou forêts... sont géolocalisés grâce aux contributions des internautes. Afin de garantir la véracité des informations, celles-ci sont publiées après contrôle par d'autres contributeurs.

Notre astuce : *live.openstreetmap.fr*, pour voir toutes les contributions mondiales en temps réel.

Et concrètement ?

Samedi 22 novembre 2014, nous effectuerons un travail de terrain dont le but est de localiser les espaces verts et d'en décrire les caractéristiques en rapport au développement durable.

La cartopartie se déroulera de 9H30 à 13H au départ du parc d'Exflora. Nous nous déplacerons dans le quartier à l'aide du plan *OpenStreetMap* afin de compléter les informations déjà existantes.

Ultérieurement, ces nouvelles informations recueillies seront enregistrées numériquement et accessibles sur le web par l'ensemble de la population mondiale.

Cartopartie

Pour info :

Une cartopartie consiste à réaliser une carte numérique d'un lieu défini, par ses acteurs locaux, et dans un esprit de contribution civique. Habitants, associations, ou encore politiques, forment alors un groupe de travail qui se rend sur le terrain afin de relever les informations recherchées. À terme, l'objectif de ces rencontres est d'apporter un support informatif utile aux projets d'aménagement du territoire des zones concernées.

Méthode

Trois types d'informations nous intéresserons lors de cette cartopartie :

- Les types d'espaces verts (jardin d'enfant, parc, bois, prairie, rond-point, arbre d'alignement, accotement de voirie...).

- Les systèmes d'arrosage (aspersion, goutte-à-goutte ou tuyau d'arrosage) et leur fréquence ; ainsi que la présence d'eau potable sur le site (robinets, fontaines…).

- Les caractéristiques des massifs (arbuste, arbre, fleurie, haie, gazon, prairie) et le type de végétation y demeurant (méditerranéenne ou non).

Enjeux

- Renforcer les liens sociaux, la collaboration et l'écoute entre les acteurs.

- Prendre conscience de la responsabilité de chacun en tant qu'acteur de l'espace public. Initier à la participation comme élément de civisme.

- Mettre à disposition des informations gratuites pour les administrés, gestionnaires et décisionnaires et améliorer leur qualité.

Objectifs

- Créer une cartographie libre et collaborative des espaces verts de la commune.

- Faire émerger des enjeux de gestion des espaces verts et les hiérarchiser afin de définir des stratégies de valorisation et/ou d'aménagement.

- Développer une démarche participative accessible à la population dans le domaine de la gestion des espaces verts.

Perspectives

La réussite de notre atelier pourrait éventuellement mener à la mise en œuvre d'une plateforme Internet ouverte hébergeant des cartes aux thématiques diverses des espaces verts d'Antibes. Tout citoyen pourra alors y mettre à jour les informations liées à la ville dès qu'il le désire et d'où il le souhaite.

Cette plateforme pourrait voir le jour en parallèle du numéro vert de la commune déjà en place destiné aux requêtes des administrés. L'opportunité de toucher un public différent, plus accès vers le web.

Par ailleurs, l'accès à nos cartes, pour consultation ou modification, pourrait se faire instantanément grâce aux technologies d'aujourd'hui tels les smartphones et leur système d'application.

13 novembre 2014 n°5 Antibes

Le Parsounié

L'édito hebdo

Bonjour chers participants,

Après trois semaines d'entretiens individuels, je tiens dès lors à vous remercier de vous être prêtés au jeu et de m'avoir consacré du temps. J'ai été très heureuse d'échanger avec vous tous au sujet des espaces verts de la commune, une expérience enrichissante. Chacun de vous m'avez fait part de vos réactions, de vos sentiments et de vos expériences et m'a apporté des points de vue précieux à propos du paysage, de la démocratie de proximité ou encore du rôle des différents acteurs du territoire...

Par ailleurs, en parlant d'acteur, c'est le sujet que j'ai choisi d'aborder dans cette newsletter. Nous reprendrons la description des ateliers participatifs dès la semaine prochaine, mais pour l'heure, définissons qui sont ces acteurs et quelles influences ont-ils sur la gestion d'un territoire ?

Bonne lecture et à la semaine prochaine.

Cynthia Rondelli

La suite aux prochains numéros

- N°6 : Explications détaillées de l'atelier PINS.

- N°7 : Explications détaillées de l'atelier OSA.

RDV à prendre

Pour confirmer votre présence aux ateliers, inscrivez-vous sur framadate grâce au lien suivant : framadate.org/58dg9hp5tpjxi5ap.

Ou par e-mail à l'adresse suivante : cynthia.rondelli@hotmail.fr.

Cette semaine...

Au programme...

Qui sont les acteurs du territoire ? - pages 2 et 3.
Pour info : définition du territoire - page 3.
À lire ? - page 2.

Université Nice Sophia Antipolis

Les acteurs du territoire

Qui est qui ?

L'acteur est celui qui agit. En géographie, est considéré comme tel tout individu ou ménage, groupe plus ou moins informel (associations, clans ou lobbies), entreprise, collectivité local ou encore l'État. Voici les cinq types d'acteurs que l'on pourrait identifier :

- La population : elle use, pratique et s'approprie les lieux. Elle est la première concernée et impactée par les décisions d'aménagement.

- Les organisations syndicales, le monde associatif ou encore les collectivités locales : ceux sont des acteurs sociaux non négligeables d'autant plus dans le domaine environnemental. Ils assurent une fonction culturelle de formation et proposent des actions publiques majeures de suivi de l'application des lois et de dénonciation de ses violations.

- L'acteur politique : il défend sa politique en définissant des orientations. Il s'assure du succès du résultat de l'action.

- Les acteurs économiques : ceux sont les entreprises de biens et de services ou encore des administrations qui soutiennent ou financent l'action.

- L'expert (aménageur, technicien…) : celui qui aménage l'espace. Il est la personne la plus compétente dans son domaine et rapporte des connaissances fiables au sujet de l'action et de ses impacts.

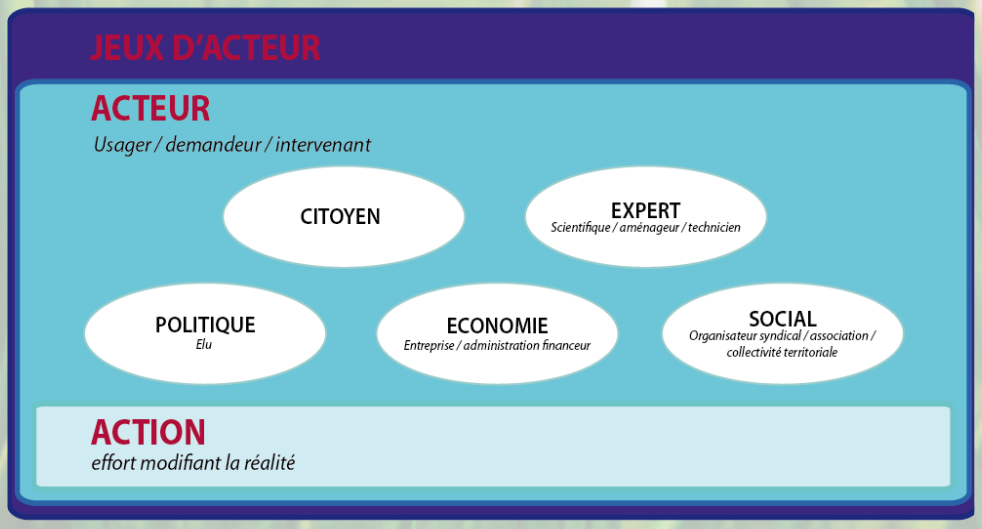

Rôle du géographe

Et le géographe dans tout ça ?

L'espace vert est une ressource sociale et environnementale complexe, mobilisé et transformé dans, par et pour l'action par les différents acteurs. Les relations entre ces derniers peuvent être de quatre ordres : contradictoires, conflictuelles, consensuelles ou encore de concertation. Elles s'inscrivent dans un "*jeu d'acteur*" que le géographe cherche à démêler.

Le géographe s'intéresse à deux éléments :

- À la manière dont les différents groupes sociaux utilisent les ressources environnementales et patrimoniales.

- Aux différentes manières dont ils veulent se les approprier.

CQFD

De ce fait, favoriser la participation des différents acteurs tel que le fait Cynthia correspond au rôle du géographe. Les entretiens, les questionnaires ou encore les ateliers participatifs aident à comprendre les représentations individuelles de chacun. Ces procédés démontrent leurs idées et leur relation avec les autres acteurs d'un même territoire.

À LIRE ?

Guy DI MÉO, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998.

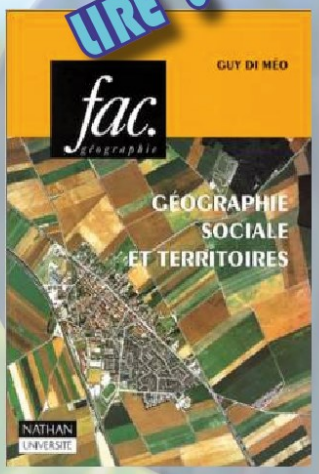

L'auteur, professeur en géographie sociale, offre ici un ouvrage de référence en ce domaine.

La géographie sociale est la jonction entre le rapport de chacun envers sa société et celui qui le lie avecl'environnement. La notion de territoire (en tant qu'appropriation sociale d'un espace) y est primordiale.

Le territoire

POUR INFO :

La notion de territoire est une référence centrale en géographie. Il s'agit d'un espace délimité par des frontières matérielles ou non matérielles, que la société s'approprie et transforme. Il est le résultat du rapport entre la société et la représentation collective de l'espace.

C'est par le biais de la représentation de l'espace, qu'il est possible de saisir le rôle des acteurs sur le territoire.

20 novembre 2014 n°6 Antibes

Le Pars Ouni

L'édito hebdo

Pins

Bonjour chers participants,

Je vous attends avec impatience, ce samedi, au parc Exflora, pour lancer le premier atelier participatif consacré à la réalisation d'une cartographie collaborative d'un secteur du quartier Ouest Résidentiel, axé sur le thème des espaces verts et de l'eau.

Le fait de travailler ensemble, entre différents acteurs, ainsi que travailler sur les questions de représentation spatiale est appelé en géographie : la géogouvernance. Telle sera le sujet notion de ce numéro.

Ensuite, je vous donnerai toutes les informations nécessaires concernant l'atelier du 29 novembre où nous construirons ensemble une vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins.

Pour vous inscrire à cet atelier allez sur notre lien framadate : framadate.org/5kizhhy62vu4dd5b.

Je souhaite à tous une agréable semaine, et, pour les concernés, à samedi !

Cynthia Rondelli

Ce SAMEDI !
(le 22/11/14)
9h30-13h ParcExflora
Atelier VERT

A venir :

*samedi29/11
PINS PinèdeJuan-les-Pins

*samedi13/12
OSA

Cette semaine...

Au programme...

Les principes de la géogouvernance – page 2
Point info : L'analyse spatiale – page 2
Tout sur l'atelier PINS – page 3 et 4

Université Nice Sophia Antipolis

Les principes de la géogouvernance

Une démarche issue des sciences géographiques

La géogouvernance est une démarche scientifique reposant sur deux enjeux :

- Mettre à la portée de tous les acteurs du territoire des informations pertinentes lors de la construction d'un projet.

- Recueillir les représentations spatiales et les attentes en matière d'aménagement, ainsi que les conceptions sur le fonctionnement du territoire par les différents acteurs.

Pour atteindre ses objectifs, elle utilise des méthodes et des outils de différentes sciences, notamment celles liées à l'analyse spatiale.

Elle possède trois objectifs :

- Rendre intelligible la complexité territoriale.

- Faire émerger les enjeux socio-spatiaux du territoire.

- Faire émerger les évolutions possibles à différents horizons temporels.

La connaissance produite par ce travail est spatialisée, objectivée visuellement et communiquée à tous les acteurs.

La géogouvernance repose sur la participation citoyenne au débat démocratique s'intégrant ainsi à l'un des volets sociaux du principe de développement durable. Le géographe met en avant les interrelations entre les experts du territoire, les élus et les citoyens afin d'élaborer un nouvel outil d'analyse du territoire.

Dans notre cas, nous désirons contribuer à la gestion des espaces verts de notre ville.

Le site suivant propose un schéma détaillé des principes de la géogouvernance face aux enjeux territoriaux : *cybergeo.revues.org/docannexe/image/25086/img-4.png*.

POUR INFO :

L'Analyse Spatiale

Définition de D. PUMAIN & T. ST. JULIEN dans *L'analyse spatiale, localisation dans l'espace* (2005) :

"[L'analyse spatiale] *étudie la répartition et l'organisation d'ensembles d'objets qui sont localisables... Elle regroupe des concepts et des méthodes qui traitent de l'information géographique. Celle-ci comprend une composante géométrique qui concerne la localisation et la forme des objets et une composante sémantique qui en précise la signification et les propriétés.*"

"Projet INterpersonnel et du Sensible"

L'atelier PINS consiste en la réalisation d'une vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins. Pour ce faire, nous utiliserons une méthode inspirée des techniques de l'Observatoire Photographique du Paysage du territoire du Massif Central et de l'association Source, dont l'objectif était de créer un dépliant promotionnel afin de mettre en valeur le travail fournit par des producteurs (châtaigne, fraise, fromage…) et par des restaurateurs du Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Ici, l'atelier nous permettra de connaître la manière dont les personnes pratiquent et perçoivent la Pinède. Il fera aussi émerger les enjeux sociaux, environnementaux et économiques de gestion.

Cet atelier a pour titre : "*Espace vécu/Espace perçu : la Pinède, site emblématique d'Antibes Juan-les-Pins*". Il permettra de faire se rencontrer différents acteurs impliquées de près ou de loin dans la gestion de la Pinède.

L'Observatoire Photographique du Paysage

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie gère l'Observatoire photographique du paysage. Il a pour objectif de "*constituer un fonds de séries photographiques qui permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage*".

Pour tout savoir sur le sujet : *www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/P0/methodeOPP.pdf*.

Et concrètement ?

Samedi 29 novembre 2014, nous effectuerons un travail de terrain dont le but est de répondre à un questionnaire par l'intermédiaire de la photographie de la Pinède de Juan-les-Pins, puis, dans un second temps, de comparer les réponses de chacun d'entre nous.

L'atelier paysage se déroulera de 9H30 à 13H au départ du puits de la Pinède de Juan-les-Pins. Il sera demandé à chaque participant de se munir d'un appareil photo numérique et de répondre au questionnaire.

Après une heure, nous prendrons le temps de comparer nos photographies et sélectionnerons un cliché par question afin de co-construire une vision partagée de la Pinède.

Pourquoi la photo ?

Pour info :

Quatre raisons ont décidé de la photo :
- Elle est accessible à tous.
- Elle permet de distinguer la part intime et affective du paysage selon chaque individu et permet de se rendre compte si celle-ci est partagée ou spécifique à chaque personne.
- Elle nous fait aussi accéder aux éléments constitutifs et représentatifs du paysage que les individus souhaitent montrer.
- Elle met en avant la conscience qu'ont les acteurs des évolutions paysagères en cours et ce qu'ils souhaiteraient pour le futur.

Méthode

Pour la réalisation de cet atelier nous avons choisi de mettre en place une enquête par questionnaire. Cependant, vous répondrez aux questions par la photographie et associerai un commentaire à votre cliché afin de l'expliquer.

À l'issue de ce questionnaire, nous discuterons ensemble des différentes photos prises et sélectionnerons un cliché par question d'un commun accord. Les interrogations soulevées par ce débat seront alors les témoins des enjeux de gestion de la Pinède.

Enjeux

- Renforcer les liens sociaux, la collaboration et l'écoute entre les acteurs.

- Sensibiliser des acteurs à la notion de "participation" et de "paysage".

- Explorer la valeur personnelle et culturelle du site étudié en fonction des acteurs.

- Observer l'évolution en cours du paysage et la réaction des participants.

- Accroître le sentiment d'appartenance au territoire des populations.

Objectifs

- Produire des débats entre acteurs.

- Détecter des conflits et des divergences entre acteurs.

- Faire émerger la dimension paysagère.

Perspectives

La réussite de notre atelier pourrait éventuellement mener à la création d'une vision partagée de la Pinède de Juan-les-Pins.

Cette vision partagée permettrait de définir la raison d'être, l'ambition et les valeurs du site afin de garantir des orientations de gestion à court, moyen ou même à long terme. Elle permet de reconstruire un patrimoine commun tant d'un point de vue culturel que générationnel. De plus, elle permet de définir et de hiérarchiser les stratégies d'actions concrètes.

L'objectif serait alors de réaliser un plan de gestion en adéquation avec les principes du développement durable. Un plan de gestion a trois buts : il optimise l'efficacité de la gestion, il assure la continuité et la cohérence de la gestion dans le temps et l'espace, et il est la constante de référence pour la gestion.

Le plan permet d'établir les fondements méthodologiques et scientifiques de la démarche de gestion, d'être compris et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et enfin, de permettre la construction d'échanges, de dialogues et de partenariats.

Cette vision partagée permet aussi de reconstruire un patrimoine commun tant d'un point de vue culturel que générationnel.

Pour en savoir plus sur la vision partagée, nous vous proposons ce reportage de référence à propos du Parc National de la Guadeloupe : *cliquez ici*.

27 novembre 2014 n°7 Antibes

Le Parsounié

L'édito hebdo

C'est avec un grand plaisir que je vous annonce la réussite du premier atelier de ce projet ! Dix participants et moi-même avons parcouru quelques espaces verts d'Antibes pour une cartopartie conviviale et instructive. Devant l'intérêt commun nous organiserons un nouvel atelier pédagogique pour apprendre à entrer informatiquement les données cartographiées samedi dernier. Il se déroulera le samedi 20 décembre à la maison des associations, àAntibes, à partir de 9H.

Ce samedi ! (le 29/11/14) 9h30
Pinède de Juan-les-Pins
Atelier PINS
Apporter appareil photo !

Prochain RDV :
- samedi 13/12
OSA
- samedi 20/12
VERT partie 2
maison des associations

Avant cela, deux ateliers restent à réaliser. OSA se déroulera le 13 décembre, mais nous aurons le temps d'y revenir plus tard. Quant aux participants de PINS, nous avons toujours rendez-vous ce samedi à la pinède de Juan-les-Pins à 9H30. Je vous saurais grés d'apporter vos propres appareils photographiques numériques, ainsi que le matériel nécessaire pour transférer les clichés vers un ordinateur Microsoft. En effet, la matinée sera divisé en deux parties : une première de terrain où nous prendrons nos photos, puis une seconde à la salle de la croix rouge où nous les visualiserons et en débattrons.

Cette newsletter conte notre parcours lors de l'atelier VERT, je vous souhaite une bonne lecture.

Cynthia RONDELLI

Cette semaine...

Au programme...

Récit et images de l'atelier VERT :
Histoire d'une cartopartie à Antibes.

Université Nice Sophia Antipolis

Histoire d'une cartopartie à Antibes

Ca y est ! C'est fait ! Le premier atelier lié au projet de thèse auquel nous participons vient de se dérouler.

En effet, samedi 22 novembre, le parc Exflora et ses petits voisins ont vu apparaître au matin une troupe hétéroclite d'antibois armés de plans et de stylos. Adhérents d'associations de la ville ou consacré au développement durable, citoyens avertis, employé technique de mairie, élue locale, contributeur expérimenté d'*OpenStreetMap*… des participants d'histoires et de parcours divers, réunis autour d'un projet aux centres d'intérêt variés.

L'un est présent par conscience écologique, l'autre pour découvrir une activité participative pédagogique ; celui-ci essaie simplement de contribuer à sa ville, ce dernier est surtout intéressé par *OpenStreetMap* et le soutient aux nouvelles technologies d'information et de communication libres.

Tous semblent motivés par cette expérience et désirent connaitre avec qui ils la vivent. Un rapide tour de *kiosque* et des discussions s'animent déjà. Mais n'oublions pas pourquoi nous sommes là ! Le petit-déjeuner apporté par Cynthia est décliné poliment afin de débuter l'atelier tout de suite. Tant pis pour elle, elle traînera le sac de victuailles derrière elle toute la matinée !

Chaque participant s'est venu remettre une chemise avec descriptif de l'atelier, d'OpenStreetMap et plans des zones visitées.

C'est fait !

Le kiosque du parc Exflora a été le point de départ de notre cartopartie.

Un premier participant téméraire se lance seul dans la cartographie de la végétation du parc Exflora...

... pendant que Cynthia rappelle à d'autres la méthode à suivre.

Le théâtre de verdure fut aussi celui de longs débats sur les aménagements éventuels du parc.

Les participants se dispersent alors aux alentours du kiosque du parc Exflora et commencent à compléter leur carte *OpenStreetMap*. Le tracé des chemins est vérifié, puis on note les bancs, les poubelles, les arbres… « *Quel dommage que ces-derniers ne soient pas accompagnés d'un panneau descriptif pour pouvoir les identifier !* » déplore un participant. Les données n'en auraient été que plus complètes.

De l'autre côté du kiosque, on se présente face à une allée plus équivoque : des oliviers. Mais quand on y pense, comment ces arbres, si peu demandeurs d'eau, ont pu pousser sur cet ancien marécage ? Selon une participante avertie, le sol a été surélevé de 9 mètres lors de la construction du parc en 1992. C'est là que l'on se rend compte du travail nécessaire à la mise en œuvre et l'entretien d'un tel parc.

Un projet aux centres d'intérêt variés

Inauguré en 1994, ce sont 5 hectares de jardins qui s'étendent des immeubles résidentiels aux plages ; l'espace est découpé en zones représentant les différents types de jardins méditerranéens à travers le temps (palmeraie, labyrinthe provençaux, rhyad marocain… et bien sûr, roseraie antiboise).

Nous suivons le parcours de la Rome antique. Et alors que le groupe en tête débat sur les possibilités d'animation qu'offre le théâtre de verdure, une retardataire s'inquiète de n'arriver à placer une poubelle sur sa carte ! Pas de panique. On se repère, la situe, et c'est reparti ! Encore un passage via la voie romaine bordée de ruines et de végétations typiques et le moment est venu de passer au deuxième espace vert : le square Delaunay.

PARC EXFLORA
Avenue de Cannes
06160 Antibes-les-Pins

Printemps : 9H30 - 19H
Eté : 9H30 - 21H30
Hiver : 9H30 - 17H

Le square Delaunay comprend de nombreux éléments à cartographier : végétation, bancs, poubelles, chemins, jardin d'enfant, boulodrome, lampadaires, système d'arrosage...

Ce dernier espace vert fut parfait pour terminer la cartopartie et commencer le casse-croûte.

Comment sensibiliser la population devant cet incivisme environnant ?

Tout est bien intégré maintenant, la végétation, les sentiers et les autres petits éléments sont immédiatement ajoutés pendant qu'un membre du groupe ayant travaillé sur le parc nous conte son histoire : l'aviateur Henri Delaunay qui a légué le terrain à la ville, l'allée d'eucalyptus qui mène jusqu'à sa demeure, l'aménagement du cours d'eau pour contrer les inondations… Les dernières rumeurs de la commune supposent qu'elle projette d'ériger un buste de Charles Trenet à cet endroit, « *Pourquoi pas un d'Henri Delaunay dans ce cas ?* » dénoncent les participants.

Ah attention ici ! Ni le terrain de pétanque, ni le jardin d'enfant de figurent sur la carte. Quelques coups de crayons et la troupe prend la direction du dernier espace vert du programme, à l'angle du chemin des eucalyptus et du chemin de Vallauris. Mais là, un problème se pose, sur nos plans, il n'y a rien ! Et oui, *OpenSteetMap* manque visiblement de contributeurs antibois puisque cet espace n'a jamais été répertorié. Tant mieux, c'est pour ça que nous sommes là ! On le délimite, puis, bancs, poubelles, etc.

Nous voilà au terme de notre parcours, mais avant de se quitter, allégeons enfin le sac de Cynthia. Le temps de déguster un gâteau maison accompagné d'un jus de cerise, les conversations continuent. En effet, bien que ces espaces verts soient agréables et entretenus, certains points remarqués pendant le chemin dérangent. Des sacs poubelles déposés au pied des containers, un homme urinant sur la voie publique… autant de marques d'incivisme, irrespectueuses de l'environnement et du travail des agents d'entretiens.

Comment sensibiliser la population ? Des ateliers participatifs tels celui-ci sont un premier pas, des ateliers de rencontres entre citoyens, techniciens et politiques.

Marc RONDELLI

8 décembre 2014 n°8 Antibes

Le Parsounié

L'édito hebdo

Bonjour à tous,

Pour commencer, je tiens évidemment à remercier tous les participants présents samedi 29 novembre lors de l'atelier PINS. Votre collaboration m'a été encore une fois précieuse pour franchir un nouveau cap dans notre projet. La suite de cette newsletter nous rappellera le déroulement de cette matinée.

Concernant la suite : le troisième atelier prévu, surnommé OSA, est pour samedi 13 décembre. Je vous donne rendez-vous à 9H30 à la Batterie du Graillon à Antibes. Le Parsounié numéro 9 vous sera envoyé très rapidement avec pour contenu l'explication détaillée de l'atelier OSA.

Encore donc un peu de patience pour les derniers participants qui attendent leur tour, nous nous voyons bientôt !

Bonne lecture à tous et merci encore pour vos nombreux messages de soutien.

Cynthia Rondelli

Cette semaine...

Au programme...

Compte-rendu de l'atelier PINS :
Une pinède au cœur des débats.

Université Nice Sophia Antipolis

Une pinède au cœur des débats

Et de deux ! Le deuxième atelier du projet global auquel nous participons s'est tenu samedi dernier au départ de la pinède de Juans-les-Pins. Chacun se salue, le groupe se rassemble et Cynthia distribue le matériel de l'atelier du jour, dont la liste des questions pour lesquelles tous sont présents. Petit rappel, l'idée de cet exercice est de prendre une photographie représentative et personnelle en tant que réponse. Aujourd'hui avec nous, trois représentants d'associations liées à l'environnement, deux élus municipaux, trois administrés habitués de la pinède et deux touristes qui, au contraire, ne la connaissent pas. L'assemblée se disperse alors, appareil numérique en main, chacun se prenant au jeu du grand reporter.

“ Certaines choses ne devraient pas être là ”

Une route traverse la pinède de tout son long.

Le puits, lieu de rendez-vous désormais traditionnel des parcs que nous visitons.

Nous resterons environ une heure sur le terrain, capturant des images des arbres, des routes, des écureuils, des boulistes, et de tout ce qui fait l'identité de la pinède. Des participants se croisent, échangent quelques mots, puis reprennent leur parcours. Certains prennent un collègue en photo pour illustrer leur propos. Cynthia essaie de jauger la difficulté des questions : « *Non elles ne sont pas dures, mais parce que je connais la pinède je pense* », répond l'un de nos administrés, « *ça ne doit pas être aussi évident pour les touristes* ». Mais un coup d'œil jeté à l'autre bout du parc nous montre que tous deux ont déjà terminé leur enquête, ça ne devait pas être si compliqué pour eux non plus. L'un d'eux me livre ses premières impressions sur le lieu : « *La pinède est sympa et bien équipée : les bancs en haut de la butte, le boulodrome, etc. Mais en même temps, certaines choses ne devraient pas être là : le manège ou le tri sélectif ne sont pas adaptés au naturel d'une pinède.* »

La question de l'équipement est revenue à maintes reprises tout au long de l'atelier et a été clairement dénoncé par un duo de participants mécontents de l'entretien. La liste est longue : les pins plantés par-dessus les débris d'anciens bâtis et qui rend le sol instable ; les poubelles ou les bancs, neufs, mais non adaptés aux dégradations dues au bord de mer ; les lampadaires trop vieux et dont les pièces pour réparer sont aujourd'hui introuvables ; les clous plantés dans les arbres, l'été, par les festivaliers, en tant que porte-manteaux… « *On préfère la pinède d'antan, celles des cartes postales des années 50, quand elle n'était pas si cloisonnée et artificielle.* »

Les derniers participants reviennent au point de départ, il est temps de rejoindre notre second lieu de travail. Direction la Croix Rouge. Très vite, tous s'activent de manière très volontaires. D'un côté on installe le rétroprojecteur, de l'autre la toile. Dans un même temps, Cynthia sort de quoi grignoter avant de débuter la suite. Malheureusement, la suite tardera, car le transfert des photos nécessitera plus de temps que prévu. Mais ça nous laissera au moins un moment pour piller le nouveau gâteau de la semaine ! Pendant ce temps, un de nos élus me raconte ses souvenirs de la pinède : « *Ma mère nous envoyait ramasser les pignons pour faire les gâteaux* ». Les pins, la mer, les pignons, le jazz font parties intégrantes de son enfance. « *A l'époque, tous les jeunes antibois travaillaient soit au jazz, soit aux roseraies.* »

En parallèle, notre second élu, désireux de mieux connaître l'identité des personnes présentes, va à leur rencontre et débute un débat général sur les services d'entretien de la ville. On remarque clairement qu'ils ne sont pas au goût de tous. Une participante critique : « *Antibes est très bien gérée au niveau de l'activité sociale ou le sportif, mais il y a de réels problèmes dans les espaces verts. Pourtant ce sont des espaces de convivialité majeurs, ils devraient être pris en compte.* » Selon un autre, nous aurions deux fois plus de travailleurs que les autres villes françaises de même envergure, pourquoi donc est-ce encore si sale ? Pourquoi le mobilier urbain n'est-il pas adapté ? Pourquoi se contente-t-on des avantages naturels de notre ville ? Le constat est là : le vieil Antibes, le littoral, le climat… cette ville est un joyau aux nombreux atouts, du coup, personne ne se donne de mal pour lui donner encore davantage de cachet. Les discussions s'estompent et Cynthia termine la mise en place de l'atelier.

On travaille, on patiente, on discute,
pendant la préparation de la seconde partie de l'atelier.

La pétanque constitue l'une des activités majeures de ce lieu.

La pinède de Juan-les-Pins ne serait-elle pas
une zone trop aménagée et en manque de naturel ?

Nous commençons la seconde partie rapidement avec la première question, chacun doit montrer ce qu'il trouve atypique dans la pinède de Juan-les-Pins. La mer et la ville sont les deux éléments qui reviennent majoritairement sans opposition majeure. Deuxième question : « *Prenez en photo ce qui est pour vous l'entrée principale de la Pinède* ». Bien que la route centrale soit désignée comme telle par l'ensemble, un participant prend la parole : « *Une pinède est une forêt, ses entrées devraient être forgées par les passages naturels des gens, sans aucun point d'entrée précis.* » Un avis qui sera repris par plusieurs sur différentes questions. Nous parlerons des structures commerciales envahissant l'espace, de la route découpant la pinède en deux ou encore de la multiplication des haies, des grillages et des murets refermant la pinède sur elle-même. « *Une pinède doit être ouverte, dégager le terrain la mettrait en valeur* », voilà qui résume le fil rouge de notre atelier. En outre, nous discuterons de tourisme, de jazz et évidemment de rat de Corée. On émet un avis, on évoque un souvenir, on propose des alternatives.

L'entrée principale de la pinède
selon une grande majorité des participants.

“ La pinède est un espace de convivialité majeure ”

La pinède de Juan-les-Pins profite d'une position exceptionnelle face à la Méditerrannée.

“ Ma mère nous envoyait ramasser les pignons pour faire les gâteaux ”

Après avoir passé en revue toutes les questions, le groupe est chargé de désigner une photo répondant au nom de tous à chaque interrogation. Nous n'avons pas encore fini ! Les discussions reprennent de plus belles, certaines passent vites, d'autres s'étendent, divaguent, s'emportent parfois. Mais à terme, tous nos objectifs sont remplis : l'échange créé par l'exercice s'est avéré critique, constructif et instructif. Chacun semble satisfait, il est donc temps de se quitter, jusqu'au prochain rendez-vous...

Marc RONDELLI

11 décembre 2014 n°9 Antibes

Le Parsounié

L'édito hebdo

OSA

Bonjour chers participants,

Pour commencer, je tiens évidemment à vous remercier tous. Je vous attends ce samedi, à la Batterie du Graillon, pour lancer le dernier atelier participatif consacré à la réalisation d'un projet de jardin partagé.

Il s'agira de découvrir une méthode de travail ludique et collaborative : le World Café.

Pensez à me confirmer votre présence afin que je puisse organiser au mieux cette rencontre. Grâce au lien framadate : framadate.org/5kjzhhy62vu4dd5b ; ou par mail : cynthia.rondelli@hotmail.fr

Je vous souhaite à tous une très belle fin de semaine et je vous dis à samedi !

Cynthia Rondelli

Samedi 13/12/14
Atelier OSA
Batterie du Graillon

Samedi 20/12/14
VERT partie 2
maison des associations

Cette semaine...

Au programme...

Les jardins partagés en quelques mots – page 2
Qu'est-ce qu'un *World Café* ? - page 2
Tout sur l'atelier OSA – pages 2 & 3

Université Nice Sophia Antipolis

On sème à Antibes

L'atelier OSA consiste en la réalisation d'une vision de projet concernant la création d'un jardin partagé. Pour ce faire, je vous propose une rencontre inspirée des « *World Café* ». Il s'agit d'une méthode d'intelligence collective ludique pour créer du dialogue collaboratif autour d'un sujet. Cet atelier a pour titre : « *On sème à Antibes* ». Il permettra de faire se rencontrer les différents acteurs impliqués dans le projet.

Pour info :

Jardin partagé

Un jardin partagé est conçu, construit et cultivé de manière collective par les habitants d'un quartier. Il répond aux attentes et besoins des habitants, réunis en association afin de le gérer. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement.
jardins-partages.org

Et concrètement ?

Samedi 13 décembre 2014, nous effectuerons un travail participatif dont le but est la réalisation d'un projet de jardin partagé.

L'atelier se déroulera de 9H30 à 13H à la Batterie du Graillon :
Boulevard Kennedy,
06160 Le Cap-d'Antibes.

L'atelier se divisera en trois temps :
- la présentation de ce que sont les jardins partagés ;
- la définition des attentes de chacun des participants ;
- le *World Café*.

la Batterie du Graillon,
lieu de réalisation de l'atelier OSA.

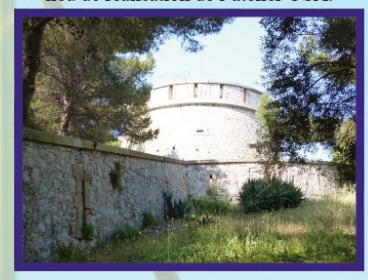

Le world café

Créé en 1995 en Californie par un groupe d'universitaire et de chefs d'entreprise, il s'agit d'un processus qui vise à faciliter un dialogue constructif et un partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table.

Un « hôte » pour chacune des tables est préalablement sélectionné. Sa mission est de rappeler aux personnes assises à sa table de prendre notes sur des idées, découvertes et questions approfondies au fur et à mesure qu'elles apparaissent. De plus, il garde sa place lorsque les autres quittent la table et accueille les personnes provenant des autres tables. Enfin, il résume les idées principales issues de la conversation précédente afin de permettre aux nouveaux de faire des associations et de les développer en se basant sur les idées issues des tables qu'ils viennent de quitter.

Au terme du processus, les principales idées sont résumées par l'hôte à l'ensemble des participants.

Quels avantages ? dialogue, participation de multiples parties prenantes, collaboration multi-générationnelle, action coopérative...

Méthode

Pour la réalisation de cet atelier nous avons choisi de mettre en place une rencontre conviviale et ludique divisée en quatre parties :

- une présentation du notre sujet : les jardins partagés.
- une formulation de nos attentes face à un tel projet grâce à la technique d'animation *Post-it*.
- un *World Café* sur les thèmes suivants : carte de situation potentielle des jardins partagés ; les points forts, les points faibles, avantages et inconvéniants d'un jardin partagé ; les conditions de mise en œuvre.
- une restitution de l'atelier et conclusion.

Enjeux

- Echanger les connaissances et les idées.
- Mettre les participants en situation d'écoute et d'apprentissage.
- Permettre une compréhension du sujet et des pistes de réflexion pour que s'exerce leur libre arbitre.
- Renforcer les liens sociaux.
- Sensibiliser les acteurs à la notion de participation.
- Accroître le sentiment d'appartenance au territoire des acteurs.

Objectifs

- Produire des débats entre acteurs.
- Définir la demande et les besoins des participants.
- Déceler les enjeux, les théories et les polémiques sur le thème.
- Définir des solutions ou alternatives autour du thème.

Perspectives

La réussite de notre atelier pourrait éventuellement mener à la création d'un projet grâce à notre vision du jardin partagé réalisé de manière collaborative.

Ce projet permettrait de définir le contexte, les enjeux, les objectifs ainsi que les conditions de mise en œuvre d'un jardin partagé que nous pourrions soumettre au gestionnaire.

De plus, cette méthodologie de travail pourrait faire ces preuves et impulsés une dynamique de co-construction d'autres projets. Cela ferait de nous de réels *parsouniés* à la vie politique de notre commune.

8 janvier 2015 n°10 Antibes

Le Parsouné

L'édito fino

BONNE ANNEE chers parsouniés !

J'espère que les fêtes ont été bonnes pour chacun et que l'année à venir vous sera belle et heureuse !

Ces dernières semaines, nous avons effectué le troisième atelier de notre projet initial, "On sème à Antibes", que nous relaterons dans cette newsletter. Un quatrième rendez-vous, ajouté à votre demande, a également été tenu samedi 20 décembre pour apprendre à entrer numériquement des données cartographiques dans OpenStreetMap.

Malgrè votre enthousiasme, la cinquième date demandée courant janvier, pour discuter de l'élaboration d'un jardin partagé sur la commune d'Antibes, est suspendue. A propos de cette dernière, je tiendrai informé les intéressés par e-mail, cette newsletter étant la dernière que vous recevrez.

Nous sommes désormais arrivé au bout de notre projet et je ne vous remercierai jamais assez pour toute l'aide que chacun d'entre vous m'a apporté dans ce projet, par votre présence, votre volontariat et votre motivation. Ce projet a été une immense expérience personnelle et un support de poids pour mes travaux de thèse. J'espère que ces moments passés ensemble vous ont été agréables.

Cynthia Rondelli

Au programme...

Cette semaine...

Que sème-t-on à Antibes ? – pages 2 & 3
Atelier VERT - Partie 2 – page 4
Le mot de la fin - page 4

Université Nice Sophia Antipolis

Que semer à Antibes ?

Ultime étape du projet initial, l'atelier OSA ("*On sème à Antibes*") s'est déroulé paisiblement samedi 13 décembre à la Batterie du Graillon. Celle-ci s'est articulée autour de trois étapes, trois types d'activités, liées les une aux autres. Reprenons-les une par une.

La première fut l'explication claire et détaillée de notre sujet du jour par une intervenante extérieure maîtrisant le propos : les jardins partagés. Elle exposa à l'assemblée les caractéristiques de ces espaces verts et les différents types existants. De manière neutre, elle passa en revue leurs modalités, leurs inconvénients, leurs enjeux et leur avenir. Un sujet qui sembla intéresser le groupe qui n'hésita pas à poser quelques questions avant de passer à la suite.

La salle de la Batterie du Graillon attend ses derniers parsouniés.

Sujet du jour : les jardins partagés

Une suite qui laissa plus de place à l'interraction et la discussion. En effet, Cynthia remis alors stylos et *Post-It* aux participants pour une mission simple : noter les idées qui semblent importantes en lien avec un jardin partagé. Chacun se prête au jeu et griffone quelques mots sur ses *Post-It*. Un volontaire vient lire chaque papier à la salle qui essaie ensuite d'organiser les *Post-It* selon les idées écrites. L'exercice démarre lentement, surtout quand il s'agit de déchiffrer certains hiéroglyphes mettant à l'épreuve notre lecteur officiel, mais finalement, chaque papier trouve sa place. Cynthia, au tableau, déplace et ajuste les papiers au rythme des interventions jusqu'à ce que trois catégories soient définies et nommées, enrichies de deux sous-catégories. Ces titres n'engagent que les participants de cet atelier, mais tels sont les enjeux principaux relevés par le groupe pour l'élaboration d'un jardin partagé :

Le groupe pendant l'exercice des Post-It.

- **Le lien social** (vivre ensemble, lien intergénérationnel, anti-délinquance)
- **Donner du sens** (valeur du travail, retour à la terre, contre la surconsommation)
- **L'environnement** (production locale, connaissance de l'aliment, apprendre à respecter la nature)
- **L'aspect financier** (nourriture moins chère, coût d'entretien moindre)
- **La qualité alimentaire** (alimentation saine et de meilleure qualité)

Ces deux premières parties de l'atelier du jour avaient pour but d'introduire le sujet aux participants et d'offrir les mêmes connaissances à chacun lors de la séance de *World Café*. Pour cet exercice, Cynthia organisa trois tables de discussion : une table pour définir les enjeux et les inconvénients, une pour les conditions de mise en œuvre, et une dernière aidée par un support cartographique afin de définir les emplacements envisageables sur la commune d'Antibes. Un "hôte" a été désigné pour chaque table, ceux-ci restent toute la séance à leur poste afin de résumer à chaque rotation ce qui a été dit précédemment. Les autres participants, répartis en duo, passent de table en table à intervalle régulier et apportent leur propre opinion pour chaque sujet. Il faut le dire, ce n'est pas l'exercice où nos parsouniés se sont montrés les plus disciplinés ! Entre ceux qui n'avaient pas grand chose à dire sur tel ou tel sujet, et ceux qui en avaient trop, les rotations d'équipes ont été quelques peu confuses ! Mais la séance se poursuivie jusqu'à ce que chacun soit passé sur toutes les tables. Pour finir, les trois hôtes vinrent résumer à l'assemblée ce qui s'était dit à leur table.

Les tables du World Café en plein débat.

Voici ci-dessous le bilan global obtenu lors de l'atelier OSA :

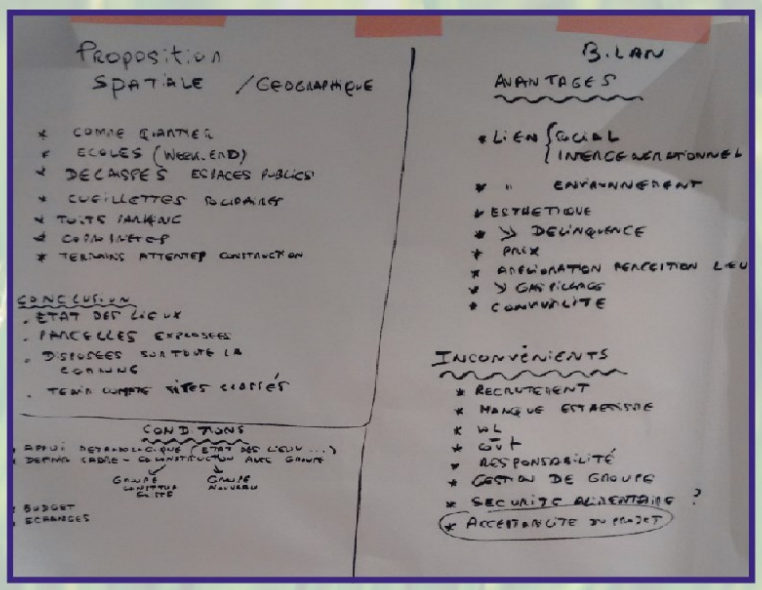

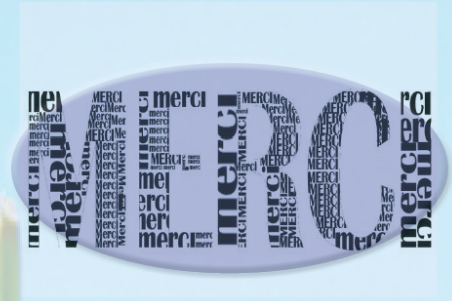

OpenStreetMap le retour

Samedi 20 décembre, un groupe réduit de participants s'est réuni une fois de plus afin d'apprendre à utiliser le logiciel *OpenStreetMap*. Ce nouvel atelier rentre dans le cadre du tout premier effectué ensemble le 22 novembre dernier, l'atelier VERT, qui consista en une cartopartie sur les espaces verts d'Antibes.

Lors de cette première réunion, nous avions relevé sur plan des données spatiales et matériels à ajouter ou modifier sur Internet ; cette seconde date, à la maison des associations, a permis aux présents d'apprendre comment les incorporer au logiciel.

Cynthia s'est tenue comme professeur de la séance et a expliqué en direct les différentes étapes à produire afin de numériser des données OSM. A défaut d'une connexion Internet convaincante, particulièrement nécessaire pour ce type d'atelier, la séance s'est reposée sur un support *PowerPoint* détaillé et un esprit de groupe exemplaire. Un atelier plaisant qui vient conclure notre projet global de manière satisfaisante.

Un dernier mot

Après un trismestre passé ensemble, nous voilà au point final de notre projet. Nous avons mené à bien nos trois ateliers principaux et vous avez décidé de prolonger deux d'entre eux. En effet, de même que les participants de l'atelier VERT ont eut l'occasion d'apprendre à numériser les données cartographiques relevées lors de leur exercice, ceux de l'atelier OSA ont demandé une nouvelle date afin de discuter de l'élaboration d'un jardin partagé à Antibes. Cependant, cette dernière est suspendue pour le moment.

Néanmoins, l'intérêt provoqué par ces ateliers participatifs est réellement plaisant et révélateur de l'utilité de la participation dans la gestion du territoire. L'un des principaux objectifs de ce projet était de vous initier à des procédés participatifs et de vous en donner le goût ; l'un des principaux rêves de ce projet était de vous voir les mettre en application et les réutiliser le cas échéant. L'avenir nous dira s'ils vous auront été utiles, mais votre engouement présent laisse l'espérer.

Ceci est la dernière édition du *Parsounié*, Cynthia vous communiquera le bilan de ses ateliers et l'avancée de ses projets par e-mail. Elle reste également à votre disposition pour toutes questions ou remarques éventuelles.

Bonne continuation,

Marc RONDELLI.

Rédacteur en chef : Cynthia RONDELLI

Rédacteur : Marc RONDELLI

Photographes : les parsouniés

Maquette et mise en page : Marc RONDELLI

Logiciel : Adobe Indesign

Contact : cynthia.rondelli@hotmail.fr

ANNEXE 3 :

Lettre aux futurs participants OSA, PINS et VERT

Le 19 avril 2014

Objet : Proposition de participation au groupe de travail OSA

Madame, Monsieur,

Actuellement en seconde année de thèse en géographie à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, je travaille sur un sujet associant gestion des espaces verts et démocratie participative.

Afin de poursuivre mes recherches, je souhaite mettre en place un travail collaboratif entre administrés, associations, gestionnaires et décisionnaires. Ceci me permettrait d'étudier le rôle et la perception de chacun de ces acteurs.

Dans le but d'éclairer les décisions d'aménagement et de valorisation des espaces verts, je vous propose de travailler en collaboration sur l'élément de réflexion suivant :

- co-construire un espace vert.

J'ai choisi d'expérimenter la mise en place d'un jardin familial à travers un projet intitulé :

- On Sème à Antibes (OSA)

L'objectif d'OSA est de réaliser un projet collectif d'aménagement d'un jardin familial sur la commune à partir des besoins et des attentes de chacun.
En tant que participant au groupe de travail, je vous propose d'échanger sur ce sujet avec moi au cours d'un entretien, et à participer à un atelier paysage. L'entretien, d'une durée d'environ deux heures, peut être fixé selon vos disponibilités. L'atelier paysage consiste en une rencontre sur le terrain de l'ensemble des participants, lors d'une demi-journée. Il s'agit d'un atelier dont le but est d'échanger nos idées à partir d'animations participatives (débats, cartographie, jeux...).

Je souhaiterais vous inviter à participer à ce groupe de travail à mes côtés et à découvrir de nouvelles démarches participatives novatrices et génératrices de débat. Ce projet me tient à cœur et j'espère que vous m'accompagnerez dans cette réflexion.
Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation au groupe de travail d'ici le 30 septembre 2014, par téléphone au [redacted] ou par mail [redacted]

Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le 19 avril 2014

<u>Objet :</u> Proposition de participation au groupe de travail PINS

Madame, Monsieur,

Actuellement en seconde année de thèse en géographie à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, je travaille sur un sujet associant gestion des espaces verts et démocratie participative.

Afin de poursuivre mes recherches, je souhaite mettre en place un travail collaboratif entre administrés, associations, gestionnaires et décisionnaires. Ceci me permettrait d'étudier le rôle et la perception de chacun de ces acteurs.

Dans le but d'éclairer les décisions d'aménagement et de valorisation des espaces verts, je vous propose de travailler en collaboration sur l'élément de réflexion suivant :

- connaître et comprendre la manière dont est vécu et perçu un espace vert.

J'ai choisi d'étudier le cas de la Pinède de Juan-les-Pins à travers un projet intitulé :

- Projet INterpersonnel et du Sensible (PINS).

L'objectif de PINS est de saisir ce qu'évoque la Pinède pour vous, en fonction de ce qu'elle représente pour vous et de l'image qu'elle vous renvoie.
En tant que participant au groupe de travail, je vous propose d'échanger sur ce sujet avec moi au cours d'un entretien, et à participer à un atelier paysage. L'entretien, d'une durée d'environ deux heures, peut être fixé selon vos disponibilités. L'atelier paysage consiste en une rencontre sur le terrain de l'ensemble des participants, lors d'une demi-journée. Il s'agit d'un atelier photographique dont le but est de répondre à un questionnaire par la photo. L'objectif sera ensuite de comparer les photographies et d'en choisir une par question de manière collective.

Je souhaiterais vous inviter à participer à ce groupe de travail à mes côtés et à découvrir de nouvelles démarches participatives novatrices et génératrices de débat. Ce projet me tient à cœur et j'espère que vous m'accompagnerez dans cette réflexion concernant ce lieu emblématique de la commune.
Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation au groupe de travail d'ici le 30 septembre 2014, par téléphone au [redacted] ou par mail [redacted]

Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le 19 avril 2014

<u>Objet :</u> Proposition de participation au groupe de travail VERT

Madame, Monsieur,

Actuellement en seconde année de thèse en géographie à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, je travaille sur un sujet associant gestion des espaces verts et démocratie participative.

Afin de poursuivre mes recherches, je souhaite mettre en place un travail collaboratif entre administrés, associations, gestionnaires et décisionnaires. Ceci me permettrait d'étudier le rôle et la perception de chacun de ces acteurs.

Dans le but d'éclairer les décisions d'aménagement et de valorisation des espaces verts, je vous propose de travailler en collaboration sur l'élément de réflexion suivant :

- connaître et comprendre les attentes de chacun en matière d'espaces verts et de développement durable sur son territoire.

J'ai choisi d'étudier le cas des espaces verts de votre quartier à travers un projet intitulé :

- Voir Et Recenser sur mon Territoire (VERT).

L'objectif de VERT est de savoir si les espaces verts de votre quartier correspondent à vos besoins et vos attentes.
En tant que participant au groupe de travail, je vous propose d'échanger sur ce sujet avec moi au cours d'un entretien, et à participer à un atelier paysage. L'entretien, d'une durée d'environ deux heures, peut être fixé selon vos disponibilités. L'atelier paysage consiste en une rencontre sur le terrain de l'ensemble des participants, lors d'une demi-journée. Il s'agit d'une « Cartopartie » avec Openstreetmap, dont le but est parcourir l'ensemble de votre quartier, à l'aide d'une carte, pour y recenser les espaces verts tout en leurs attribuant des caractéristiques liées aux principes de « Développement Durable » que nous définirons en commun préalablement.

Je souhaiterais vous inviter à participer à ce groupe de travail à mes côtés et à découvrir de nouvelles démarches participatives novatrices et génératrices de débat. Ce projet me tient à cœur et j'espère que vous m'accompagnerez dans cette réflexion.
Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation au groupe de travail d'ici le 30 septembre 2014, par téléphone au [redacted] ou par mail [redacted]

Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

ANNEXE 4 :

Questionnaire photographique : PINS

Ceci est un questionnaire sur la pratique et la perception de la Pinède de Juan-les-Pins :
Structure : Association Commune Citoyen Autre … *Entourer votre situation*
Date :

Questions	**N° photo**	**Descriptions de la photo (légende, commentaire)**
1 – Prenez une photo de ce qui pour vous est particulier ou différent ici, à la Pinède, et que vous ne retrouvez pas ailleurs, dans les autres espaces verts que vous fréquentez.		
2 – Prenez en photo ce qui est pour vous l'entrée principale de la Pinède.		
3 – Prenez en photo l'endroit par lequel vous, vous entrez et sortez de la Pinède généralement.		
4 – Prenez en photo l'activité que vous venez faire ici.		
5 – Prenez en photo ce qui pour vous représente quelque chose de négatif à la Pinède. Pourquoi c'est négatif ?		
6 – Prenez en photo ce qui représente l'activité principale que l'on vient faire à la Pinède.		
7 – Si vous deviez faire une photo de la Pinède pour l'envoyer à quelqu'un qui ne la connaît pas, laquelle feriez-vous ?		

Merci d'avoir participé à ce questionnaire. Je vous propose de rejoindre l'animateur afin de lui rendre votre questionnaire et les photographies associées.

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION 3D DU PROCESSUS DE RAISONNEMENT DES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DE LA RECHERCHE. 15
FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (WWW.OPENSTREETMAP.ORG) 17
FIGURE 3 : ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 18
FIGURE 4 : LA DEMARCHE HYPOTHETICO-DEDUCTIVE 23
FIGURE 5 : LE CONCEPT D'ESPACE GEOGRAPHIQUE (SELON PIOT, 2007) 27
FIGURE 6 : CARACTERISATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE : ESPACE ET TERRITOIRE 32
FIGURE 7 : SCHEMA SUR LE ROLE DES ESPACES VERTS (SELON MALARD, 2002 DANS MEHDI ET *AL.*, 2012) 33
FIGURE 8 : JARDIN ROBERT-SOLEAU (SOURCE : REVUE ANTIBES JUAN-LES-PINS, LE CAP, 1967) 37
FIGURE 9 : STADE NAUTIQUE, ANTIBES 1974 (SOURCE : INFOVILLE 2000) 38
FIGURE 10 : POLITIQUE D'AMELIORATION ET DE CREATION D'ESPACES VERTS DANS LES ANNEES 1970 (SOURCE : EDITION SPECIALE DE « VOTRE REVUE », BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANTIBES JUAN-LES-PINS, 1977 ET REVUE MUNICIPALE, N°23, OCTOBRE 1984) 39
FIGURE 11 : PARC DE LA VILLA PAULINE (SOURCE : REVUE MUNICIPALE, N°23, OCTOBRE 1984) 40
FIGURE 12 : FORET D'OLIVIER SAUVAGES ET DE CAROUBIER TYPIQUE DE L'ETAGE THERMO-MEDITERRANEEN DU FORT CARRE ACQUIT PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EN 1997. 41
FIGURE 13 : SQUARE ALBERT 1ER (SOURCE : ANTIBES JUAN-LES-PINS MAGAZINE, N°30, 2000) 42
FIGURE 14 : PASTORALISME URBAIN (SOURCE : INFOVILLE, N°39, FEVRIER-MARS 2015) 43
FIGURE 15 : LA PINEDE DE JUAN-LES-PINS (SOURCE : INFOVILLE, N°39, FEVRIER-MARS 2015) 43
FIGURE 16 : EVOLUTION DIACHRONIQUE DE LA VOCATION DES ESPACES VERTS EN FRANCE DEPUIS LES DEBUTS DE LA PLANIFICATION URBAINE 44
FIGURE 17 : PARC ANDRE CITROËN, PARIS. 46
FIGURE 18 : DEFINITION DES ESPACES VERTS : ENTRE MATERIALITE ET OBJECTIVATION 50
FIGURE 19 : TANGIBILITE DES BIENFAITS ET ROBUSTESSE DES ARGUMENTS (SELON LAÏLLE *ET AL.*, 2014) 51
FIGURE 20 : CONTEXTUALISATION DE LA GESTION DES ESPACES VERTS 62
FIGURE 21 : SITES CLASSES DU CAP D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (RAPPORT DE PRESENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, COMMUNE D'ANTIBES) 64
FIGURE 22 : PHOTOGRAPHIE DE LA PINEDE DE JUAN-LES-PINS VUE DE LA MER (PHOTO : BELVISI JEAN, MALTAE) 67
FIGURE 23 : PAYSAGE D'ANTIBES (DE STAËL, 1954) 68
FIGURE 24 : DEFINITION DE LA TRIADE (SELON PLANCHAT, 2011) 71
FIGURE 25 : LA CONCERTATION TERRITORIALE A PARTIR DU PAYSAGE (PHOTO : IBANEZ) 72
FIGURE 26 : EXEMPLE DE CARTE HEURISTIQUE DU DEBAT SUR L'EAU DE PRADES-LE-LEZ (IBANEZ, 2013) 72

FIGURE 27 : CARTOGRAPHIE 3D DU PAYSAGE COMMUN 74
FIGURE 28 : CARTE CONCEPTUELLE POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS 78
FIGURE 29 : ITINERAIRE METHODOLOGIQUE 88
FIGURE 30 : ELABORATION DU PROTOCOLE OPERATOIRE ET DES ETAPES METHODOLOGIQUES .. 90
FIGURE 31 : ANALYSE DE LA REPARTITION DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS PAR SEMIS DE POINTS 92
FIGURE 32 : ANALYSE DE LA DISTRIBUTION DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS PAR MAILLE 93
FIGURE 33 : EXTRAIT DE LA TABLE DE LOI DU KHI-2 96
FIGURE 34 : CARTOGRAPHIE DU QUOTIENT DE LOCALISATION DES CINQ QUARTIERS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 97
FIGURE 35 : CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 99
FIGURE 36 : CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DU FORT CARRE ET DE LA GAROUPE EN FONCTION DE LA DENSITE DE BATI 100
FIGURE 37 : CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DES ESPACES VERTS ENTRE 1 ET 10 HECTARES EN FONCTION DE LA DENSITE DE BATI 102
FIGURE 38 : CARTOGRAPHIE DE L'ACCESSIBILITE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS PAR LA MARCHE A PIED 104
FIGURE 39 : HIERARCHISATION DES ESPACES VERTS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 105
FIGURE 40 : DESCRIPTION DU DISPOSITIF « NUMERO VERT » 107
FIGURE 41 : CONSEILS DE QUARTIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (HTTP://WWW.ANTIBES-JUANLESPINS.COM/) 107
FIGURE 42 : JARDIN RENE CASSIN 108
FIGURE 43 : PARC EXFLORA 108
FIGURE 44 : JARDIN DU PONTEIL 109
FIGURE 45 : AIRES DE JEUX CERUTI ET ALBERT 1ER 109
FIGURE 46 : JARDIN DE LA MEDIATHEQUE 110
FIGURE 47 : LOCALISATION DES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 110
FIGURE 48 : PRAIRIE HUMIDE DE LA BRAGUE 111
FIGURE 49 : LES DIFFERENTES TYPOLOGIES DE JARDIN DE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (GAZAGNAIRE, 2014) 112
FIGURE 50 : EVOLUTION DE LA COURBE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2011 ET 2016 112
FIGURE 51 : ESPACES VERTS LES PLUS EMBLEMATIQUES ET LES PLUS FREQUENTES PAR NOTRE PANEL D'INDIVIDUS 117
FIGURE 52: LE PARC EXFLORA 121
FIGURE 53 : PINEDE ET BOIS DE LA GAROUPE 122
FIGURE 54 : EXEMPLE DE PLAN FACTORIEL U 125
FIGURE 55 : ARBORESCENCE DES PROFILS D'ACTEURS 130
FIGURE 56 : PROFILS D'INDIVIDUS MOYENS 134
FIGURE 57 : PROFIL 1 : L'ADEPTE 136
FIGURE 58 : PROFIL 2 : LE CANDIDE 137
FIGURE 59 : PROFIL 3 : LE PERFECTIONNISTE 138
FIGURE 60 : PROFIL 4 : LE SPORTIF 139
FIGURE 61 : PROFIL 5 : LE PROFESSIONNEL 140
FIGURE 62 : PROFIL 6 : LE PAS CONTENT 141
FIGURE 63 : REPARTITION DES MODALITES ET DES PROFILS D'INDIVIDUS PAR QUARTIER 144
FIGURE 64 : LOGOS DES ATELIERS PILOTES 148

FIGURE 65 : EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSEE AU MAIRE D'ANTIBES PAR DES HABITANTS ... 151
FIGURE 66 : EVOLUTION DU PAYSAGE DE LA PINEDE DE JUAN-LES-PINS DE 1920 A 2013 152
FIGURE 67 : QUARTIER ANTIBES OUEST RESIDENTIEL 153
FIGURE 68 : CARTE CONCEPTUELLE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS A ANTIBES JUAN-LES-PINS 158
FIGURE 69 : PROGRAMME DE L'ATELIER PILOTE OSA (D'APRES LE MODELE DE (BEDU, 2010) 161
FIGURE 70 : ANIMATION "IDEES-POST-IT" 162
FIGURE 71 : VISION COLLECTIVE DU JARDIN PARTAGE OSA 163
FIGURE 72 : PHOTOGRAPHIES DES TRAVAUX REALISES LORS DU *WORLD CAFE* 164
FIGURE 73 : EBAUCHE DU PLAN DE GESTION DU PROJET OSA 166
FIGURE 74 : PROGRAMME DE L'ATELIER PILOTE PINS (D'APRES LE MODELE DE (BEDU, 2010)) 168
FIGURE 75 : QUESTIONNAIRE DISTRIBUE A CHACUN DES PARTICIPANTS 168
FIGURE 76 : ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS ET USAGERS DE L'ESPACE VERT 170
FIGURE 77 : SYNTHESE DE L'ENQUETE PHOTOGRAPHIQUE 171
FIGURE 78 : SYNTHESE DE LA DISCUSSION 174
FIGURE 79 : LES SEPT PRINCIPES ORGANISATEURS (SELON LARDON ET PIVETEAU, 2005) 176
FIGURE 80 : RELATIONS SPATIO-FONCTIONNELLES DE LA PINEDE DE JUAN-LES-PINS 179
FIGURE 81 : PROGRAMME DE L'ATELIER PILOTE VERT (D'APRES LE MODELE DE (BEDU, 2010)) 182
FIGURE 82 : SYNTHESE DE LA CARTOPARTIE 183
FIGURE 83 : CARTOGRAPHIE DES INFORMATIONS 184
FIGURE 84 : PRESENTATION DU TAG 185
FIGURE 85 : CARTOGRAPHIE UMAP 186
FIGURE 86 : ENTRAIDE DES PARTICIPANTS SUR LE TERRAIN 187
FIGURE 87 : SECONDE MATINEE VERT 188
FIGURE 88 : JUXTAPOSITION DE L'ITINERAIRE METHODOLOGIQUE ET DE L'ELABORATION DU DISPOSITIF PARTICIPATIF 192
FIGURE 89 : LES TROIS CONTINUUMS DU CUBE DEMOCRATIQUE DE FUNG (SELON GOURGUES, 2010) 194
FIGURE 90 : REPONSES AUX HYPOTHESES DE RECHERCHE 207
FIGURE 91 : PROTOCOLE OPERATOIRE POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS 212
FIGURE 92 : SYSTEME CONCEPTUEL D'ORGANISATION DE LA GESTION DES ESPACES VERTS A PARTIR D'UN DISPOSITIF PARTICIPATIF VU PAR LE GEOGRAPHE 213
FIGURE 93 : MODELISATION DES DYNAMIQUES ET DE L'ORGANISATION DE LA GESTION DES ESPACES VERTS A PARTIR D'UN DISPOSITIF PARTICIPATIF VU PAR LE GEOGRAPHE. 214
FIGURE 94 : SCENARIO OSA 217
FIGURE 95 : SCENARIO PINS 218
FIGURE 96 : SCENARIO VERT 219
FIGURE 97 : CARTE CONCEPTUELLE FINALISEE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS A ANTIBES JUAN-LES-PINS 222

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : USAGES DES ESPACES VERTS (D'APRES ABBARA, 2002 ; ARRIF, 2007 ; LONG ET TONINI, 2012). 48

TABLEAU 2 : EVALUATION DES ACTIONS PROPOSEES PAR LES DEMARCHES EXPLOREES 85

TABLEAU 3 : DENOMBREMENT DE LA FREQUENCE DES ESPACES VERTS 94

TABLEAU 4 : COMPARAISON DES FREQUENCES OBSERVEES ET THEORIQUES DU NOMBRE D'ESPACES VERTS PAR MAILLE 95

TABLEAU 5 : TEST DU KHI-2 95

TABLEAU 6 : QUOTIENT DE LOCALISATION DES CINQ QUARTIERS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 96

TABLEAU 7 : LE RAYON D'ATTRACTIVITE EN FONCTION DE LA SUPERFICIE DE L'ESPACE VERT (BALLION, GRANDJEAN, 1982 DANS APUR, 2010) 98

TABLEAU 8 : POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DU FORT CARRE ET DU BOIS DE LA GAROUPE EN FONCTION DU BATI 100

TABLEAU 9 : POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DES ESPACES VERTS ENTRE 1 ET 10 HECTARES EN FONCTION DU BATI 101

TABLEAU 10 : LE RAYON D'ACCESSIBILITE EN FONCTION DE LA SUPERFICIE DE L'ESPACE VERT (APUR, 2010 ; (LEGENNE, 2009)) 103

TABLEAU 11 : DANS QUELLE TRANCHE D'AGE VOUS SITUEZ-VOUS ? 115

TABLEAU 12 : DANS QUEL TYPE D'HABITATION VIVEZ-VOUS ? 115

TABLEAU 13 : POURQUOI LA PRESENCE DES ESPACES VERTS EST IMPORTANTE OU TRES IMPORTANTE EN VILLE ? 116

TABLEAU 14 : A QUELLE FREQUENCE VOUS RENDEZ-VOUS DANS LES ESPACES VERTS D'ANTIBES? 117

TABLEAU 15 : POUR QUELLE(S) RAISON(S) VOUS Y RENDEZ-VOUS ? (128 INDIVIDUS ONT REPONDU) 118

TABLEAU 16 : QUELLES AMELIORATIONS SOUHAITERIEZ-VOUS APPORTER SUR LA QUALITE DES ESPACES VERTS PRESENTS DANS LA COMMUNE ? 119

TABLEAU 17 : QUELLES CREATIONS D'ESPACES VERTS SOUHAITERIEZ-VOUS DANS LA COMMUNE ? 120

TABLEAU 18 : EXTRAIT DU TABLEAU DES INDIVIDUS INTERROGES DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS EN FONCTION DE LA VARIABLE : QUE PRATIQUEZ-VOUS DANS LES ESPACES VERTS ? 123

TABLEAU 19 : EXTRAIT DU TABLEAU DISJONCTIF LIE AUX USAGES DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS 124

TABLEAU 20 : CLASSIFICATION DES USAGES, REPRESENTATIONS, ATTENTES, DES FREQUENTATIONS, TYPES D'HABITAT ET QUARTIERS D'HABITATION. 127

TABLEAU 21 : EXTRAIT DU TABLEAU DES INDIVIDUS EN FONCTION DES CLASSES DES MODALITES. 128

TABLEAU 22 : EXEMPLE DE LA CLASSIFICATION DES TYPES D'INDIVIDUS EN FONCTION DES CLASSES DE MODALITES. 128

TABLEAU 23 : CLASSES D'INDIVIDUS EN FONCTION DES CLASSES DE MODALITES R, U, F, A, Q ET H. 130

TABLEAU 24 : TYPOLOGIE DES PROFILS D'INDIVIDUS EN FONCTION DES DONNEES DE L'ENQUETE INTRANET 131

TABLEAU 25 : ANALYSE DE LA VARIANCE 133

TABLEAU 26 : TEST DE SIGNIFICATIVITE 134

TABLEAU 27 : LOGICIELS LIBRES ET GRATUITS 146

TABLEAU 28 : LISTE DES OBJECTIFS DES FORMATIONS SUIVIES 147

TABLEAU 29 : TABLEAU DES TYPES D'ACTEURS EN FONCTION DES ATELIERS PILOTES 154

TABLEAU 30 : MODALITES DE PARTICIPATION DU DISPOSITIF PARTICIPATIF GLOBAL D'APRES LAURENCE BHERER 197

TABLEAU 31 : GRILLE DE LECTURE DES ACTIONS DE LA GEOGOUVERNANCE REALISEE DANS LE CADRE DES ATELIERS PILOTES OSA, PINS ET VERT 203

TABLEAU 32 : RECAPITULATIF DES ACTIONS REALISEES EN REPONSE AUX AXES DES HYPOTHESES 209

TABLEAU 33 : SOUS-SYSTEMES DU MODELE CONCEPTUEL 216

TABLE DES MATIERES

RESUME **1**

ABSTRACT **5**

REMERCIEMENTS **7**

SOMMAIRE **10**

INTRODUCTION **11**

PREMIERE PARTIE : CADRE D'ETUDE ET ORIENTATIONS DE RECHERCHE **21**

CHAPITRE 1 : RAISONNEMENT ET OBJET D'ETUDE DU GEOGRAPHE 22

1.1. La démarche du géographe mobilisée dans la recherche *22*

1.1.1. Organisation du raisonnement scientifique de la recherche : la démarche hypothético-déductive 22

1.1.2. Cerner et expliquer les espaces verts, leurs enjeux et leur évolution : systémique et modélisation 24

Synthèse 26

1.2. L'espace géographique : objet d'étude du géographe *27*

1.2.1. La structure et les dynamiques de l'espace 27

1.2.2. L'appropriation et la transformation de l'espace géographique 29

Synthèse 31

CHAPITRE 2 : LES ESPACES VERTS ET LEUR GESTION 33

2.1. Les espaces verts : objet d'étude pour le géographe *33*

2.1.1. Les espaces verts : espaces publics par essence 34

2.1.2. Rétrospective des considérations des espaces verts en France à travers la planification urbaine 35

2.1.3. Les enjeux actuels des espaces verts en milieu urbain 44

Synthèse 49

2.2. Le contexte de la gestion durable des espaces verts *50*

2.2.1. La gestion des espaces verts : réponse aux bienfaits de la présence de la végétation en ville 50

2.2.2. Les acteurs de la gestion des espaces verts et leurs relations conflictuelles ? . 54

2.2.3. La participation pour une gouvernance des espaces verts..... 59

Synthèse..... 62

CHAPITRE 3 : LE PAYSAGE : OUTIL DE PREDILECTION DU GEOGRAPHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS 63

3.1. Du paysage objet au paysage outil *63*

3.1.1. Le paysage dans la législation française : de la protection patrimoniale au Développement Durable..... 63

3.1.2. De l'observation des relations nature/société à l'outil de réflexion pour la nature et les sociétés..... 68

Synthèse..... 70

3.2. Le paysage : outil de participation *70*

3.2.1. L'organisation du sensible autour du paysage 71

3.2.2. Sujet de dialogue : la lecture du paysage 72

3.2.3. Photographier le paysage pour comprendre le territoire et dialoguer entre acteurs 73

3.2.4. Emergence des enjeux d'aménagement à travers le paysage..... 74

Synthèse..... 75

CONCLUSION PREMIERE PARTIE 76

DEUXIEME PARTIE : ELABORATION DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE ET TERRAINS D'ETUDE 79

CHAPITRE 4 : LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE 80

4.1. L'exploration de la stratégie de recherche entre géographie et gestion *80*

4.1.1. Le management dans les organisations publiques..... 80

4.1.2. La recherche-intervention pour la gestion..... 81

4.1.3. La géogouvernance comme moteur de la gestion publique dans une pratique de recherche-intervention..... 82

Synthèse..... 84

4.2. L'organisation de cette recherche : *86*

4.2.1. L'itinéraire méthodologique..... 86

4.2.2. Le partenaire socio-économique : Antibes Juan-les-Pins 88

Synthèse ... 89

CHAPITRE 5 : L'ANALYSE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ... 91

5.1. Le contexte des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les Pins ... 91

5.1.1. Localisation et distribution des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins ... 91

5.1.2. Potentiel d'attractivité des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins ... 98

5.1.3. Proximité et accessibilité des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins ... 103

Synthèse ... 104

5.2. La politique d'intervention et de gestion durable des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins ... 106

5.2.1. L'identification des enjeux politiques de l'intervention et des modes de gestion des espaces verts de la commune d'Antibes Juan-les-Pins ... 106

5.2.2. La définition de la stratégie d'intervention et des modes de gestion de la commune d'Antibes Juan-les-Pins ... 111

Synthèse ... 114

5.3. Enquête sur les pratiques et usages des espaces verts à Antibes Juan-les-Pins ... 114

5.3.1. L'analyse des usages et des appropriations de leurs espaces verts ... 116

5.3.2. L'analyse de leurs demandes en matière d'espaces verts ... 118

5.3.3. Création de modèles de profils d'individus en fonction du questionnaire intranet ... 122

Synthèse ... 142

CHAPITRE 6 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARTICIPATIF EXPERIMENTAL DANS LE CADRE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ... 145

6.1. Les trois principes fondamentaux de la construction du dispositif participatif expérimental ... 145

6.1.1. Le principe de l'accession ... 145

6.1.2. Le principe d'aptitude ... 146

6.1.3. Le principe de communication ... 148

Synthèse ... 149

6.2. L'organisation du dispositif participatif expérimental ... 149

6.2.1. Le choix des thématiques ... 149

6.2.2. Mobilisation des acteurs du territoire ... 153

Synthèse ... 155

CONCLUSION DEUXIEME PARTIE ... 156

TROISIEME PARTIE : DE L'EXPERIMENTATION A L'INTERET DU DISPOSITIF PARTICIPATIF APPLIQUE A ANTIBES JUAN-LES-PINS 159

CHAPITRE 7 : LES FAITS ET EFFETS DE LA PARTICIPATION DANS LES ATELIERS PILOTES ... 160

7.1. L'atelier pilote OSA 160

7.1.1. Déroulement de l'atelier OSA 161

7.1.2. Opérationnalisation du projet 165

Synthèse 167

7.2. L'atelier pilote PINS 167

7.2.1. Enquête photographique à la Pinède 168

7.2.2. Appropriation des informations de l'atelier pilote PINS 175

Synthèse 180

7.3. L'atelier pilote VERT 180

7.3.1. Les étapes de la cartographie collaborative 182

7.3.2. Appropriation de la cartographie collaborative 187

Synthèse 189

CHAPITRE 8 : ANALYSE CRITIQUE DE L'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION 191

8.1. Retour sur le travail réalisé 191

8.1.1. Les temps forts de la mise en place du dispositif participatif 191

8.1.2. Evaluation du contexte d'élaboration du dispositif participatif global et comparaison des ateliers pilotes 194

Synthèse 206

8.2. Formalisation du travail de recherche 206

8.2.1. Réponses à la problématique et hypothèses de recherche 206

8.2.2. Modélisation des dynamiques et organisation de la gestion des espaces verts par un dispositif participatif 212

Synthèse 219

CONCLUSION TROISIEME PARTIE 221

CONCLUSION GENERALE 223

BIBLIOGRAPHIE 231

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE INTRANET 249

ANNEXE 2 : LE PARSOUNIE : N°1 A N°10 251

ANNEXE 3 : LETTRE AUX FUTURS PARTICIPANTS OSA, PINS ET VERT 287
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE PHOTOGRAPHIQUE : PINS 291

TABLE DES FIGURES 292
TABLE DES TABLEAUX 295

TABLE DES MATIERES 297